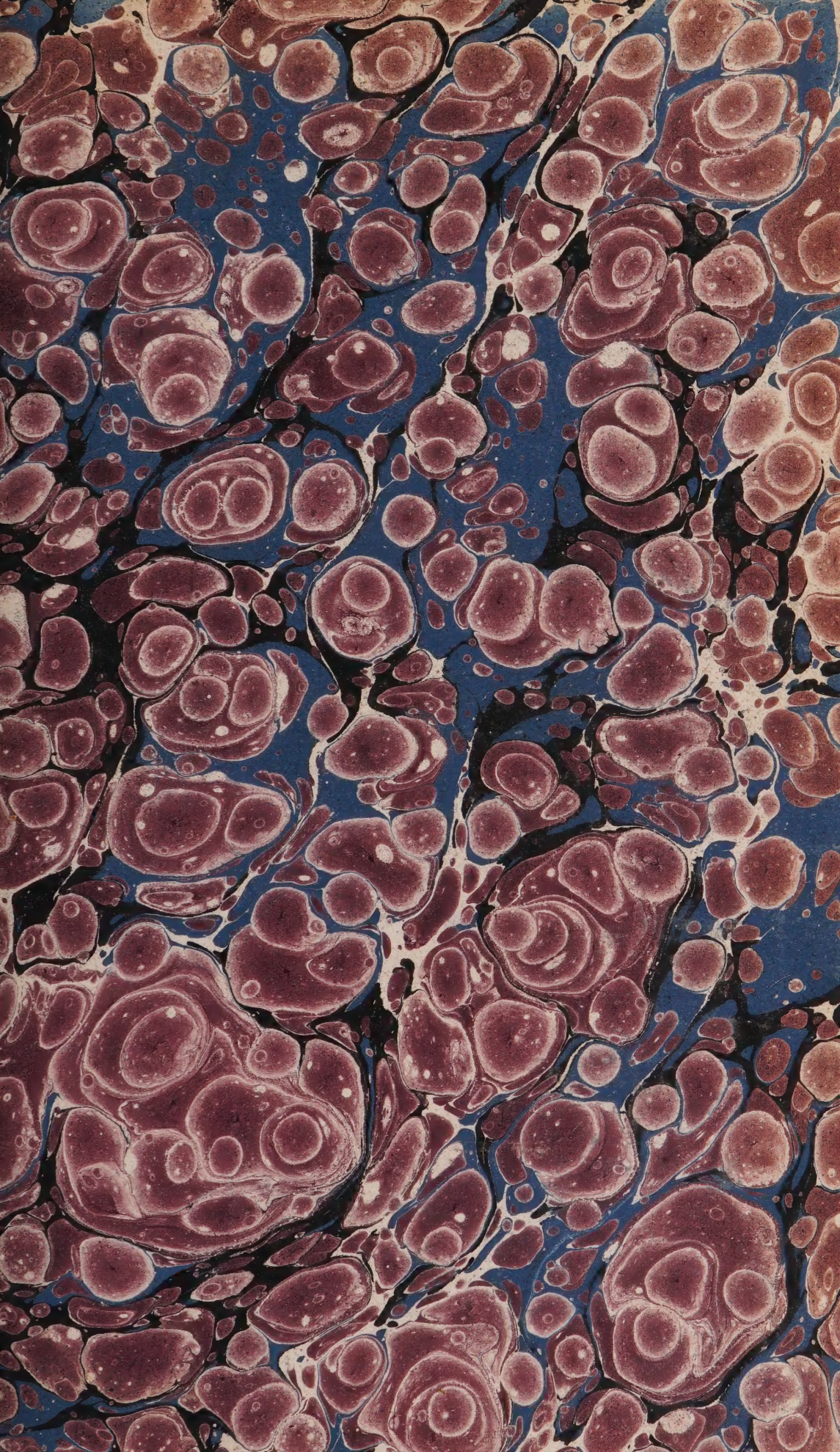

35359/B

TRISTAN

LE VOYAGEUR.

Cet ouvrage se trouve aussi :

Chez PONTHIEU, Libraire, au Palais-Royal.

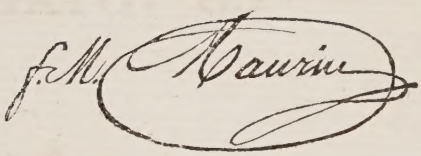

PARIS. — DE L'IMPRIMERIE DE RIGNOUX,
rue des Francs-Bourgeois-S. Michel, n° 8.

55300

TRISTAN

LE VOYAGEUR,

OU

LA FRANCE AU XIV^e SIÈCLE.

PAR M. DE MARCHANGY.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

CHEZ F. M. MAURICE, LIBRAIRE,
Rue des Mathurins-S.-Jacques, n° 1;

URBAIN CANEL, LIBRAIRE,
Place S.-André-des-Arts, n° 30.

M DCCC XXV.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

TRISTAN LE VOYAGEUR,

OU

LA FRANCE AU QUATORZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE LIII.

Je passais mes jours à suivre les écoles, et ouïr les plaidoiries, lorsqu'un soir je vis entrer en mon logis un page à belle livrée. Après s'être enquis de mon nom il me dit : —J'ai ordre de monseigneur le sire Bureau de la Rivière, premier chambellan du roi, de vous visiter pour vous demander de vos nouvelles, vous inviter à vous réjouir et à faire bonne chère à Paris, sans regarder aucunement à la dépense. Monseigneur vous fait toutes les offres imaginables de service, et vous prie pour l'amour de lui, de venir demain dîner en son hôtel [1]. Sachant que vous

[1] Christine de Pisan, ch. xxxii.

connaissez maître Hugues Aubriot, il a invité ce prevôt à cause de vous : ma visite n'étant à autre fin, Dieu vous garde d'une mauvaise nuit, et vous donne, ne fût-ce qu'en rêve, satisfaction de vos désirs. Il me fit à ces plaisantes paroles une révérence gentille, et je me dis : voici un des pages les plus espiègles qui se puissent voir.

Le lendemain Hugues Aubriot me vint prendre avec ses chevaux et ses gens. — Il ne faut pas vous étonner, me dit ce prevôt, de la politesse du premier chambellan ; lui ainsi que le comte d'Étampes, et plusieurs autres seigneurs, sont appointés par le roi pour recevoir gracieusement, au nom de ce généreux prince, tous les chevaliers étrangers pourvu qu'ils soient chrétiens, tous les clercs de renom, alchimistes et astrologues, et de les traiter magnifiquement, leur fournir de l'argent s'ils en ont besoin, leur envoyer compagnie, et leur rendre cette ville agréable par toutes sortes de jeux et divertissemens [1].

—Vraiment, dis-je, ce n'est pas raison

[1] Christine de Pisan, lieu cité, ch. XXXII.

pour qu'on m'accueille ainsi, moi qui ne sais rien de rien ; à moins que le sire de la Rivière ne veuille causer avec moi sur la dernière guerre. — « Il s'en soucie, je crois, fort peu, repartit le prevôt, mais il sait que vous voyagez pour étudier les usages, et vous enquérir des découvertes et de l'état actuel des connaissances ; il désire vous voir pour répéter au roi ce que vous aurez appris à ce sujet, ou pour vous présenter à lui. Le sire de la Rivière est le favori du prince ; il est jaloux de tout mérite, et comme il ne doit pas sa haute fortune à l'excellence de ses talens, il voudrait bien ne placer à la cour que des gens encore moins capables que lui, car la médiocrité lui est nécessaire pour qu'il ressorte, et brille sur ce fond obscur dont il se plaît à tapisser les antichambres et les salles de l'hôtel Saint-Paul ; mais d'un autre côté, il sait que Charles V se délecte en la compagnie des doctes et des beaux diseurs, il se rend donc indispensable à ce roi en lui amenant les savans personnages qui chevauchent par ce royaume [1]. Toutes les

[1] Christine de Pisan, ch. xxx, xxxi, xxxii.

palmes qui fleurissent en la douce et légère terre de France lui sont offertes par les mains de cet adroit courtisan. Charles, accoutumé à lui devoir ses plus chères jouissances, l'a fait l'intime dépositaire de sa confiance, et l'objet de ses royales faveurs. Le sire de la Rivière en est digne sans doute par son attachement à la personne de son maître, et le zèle qu'il met à lui plaire; mais on lui sait mauvais gré de ne pas le servir à meilleur marché, et de faire tourner les intérêts publics à son avantage particulier. Certaines gens l'appellent *mangeur de chrétiens*, et assurent qu'il a jeté un charme sur le roi qui, économe envers les autres, est libéral envers son premier chambellan, à ce point qu'il lui donna d'une seule fois la ville et châtellenie de Saint-Sauveur, la baronnie d'Anvers et les seigneuries de la Bastide, de Beuzeville et de Nehanhou. Ces libéralités font murmurer le peuple, qui voudrait moins payer, et les courtisans qui voudraient être payés davantage. Le sire de la Rivière, pour ménager les apparences, reçoit maintenant plus de présens en or et en argent qu'en domaines. Il fait

semblant de dépenser tout son avoir en réceptions, et d'y mettre du sien pour défrayer tant et de si beaux festins. S'il marie un des siens, il est chiche et marchande sur la dot ; s'il achète une terre, il feint de rester débiteur d'une partie du prix [1].

« Bien que le roi notre sire ait la réputation de recevoir volontiers des conseils de tout le monde, et de ne se laisser gouverner par personne, chacun croit avancer ses affaires en mettant le favori dans ses intérêts, et quelques-uns poussent l'insolence jusqu'à dire que mieux vaudrait avoir pour soi Bureau de la Rivière que Charles V. De là vient que les grands suzerains qui désirent être bien en cour de France, font à ce ministre des présens magnifiques. Le duc de Bourgogne lui a constitué une rente de 800 fr. à titre de fief [2], nouveauté ridicule, et dont il est à

[1] Chambre des Comptes, *Mém.* D., fol. 161.—Villaret, *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 45.

[2] Les lois de la chevalerie ne permettaient pas d'accepter des présens d'un prince étranger. (*Voy.* La Colombière, *Théâtre de chevalerie*, t. I, p. 22) Mais ces belles lois tombaient en désuétude, depuis le relâchechement des mœurs féodales.

craindre que l'exemple trouve des imitateurs; car, au lieu des terres qui font les vertus par les traditions et les habitudes, on n'aurait plus que des pensions qui ne sauraient offrir les avantages de la propriété. »

Tout en devisant ainsi, je m'habillai richement, et nous montâmes tous deux sur le même cheval, suivi de six bons archers. Chemin faisant, nous fûmes assaillis par une troupe de *brelandiers*, de filous, de gens sans aveu, et autres gens de mauvaise vie qui, par ordre de Hugues Aubriot, allaient travailler au pont Saint-Michel [1]. Il se mirent à huer ce prevôt, lui disant que l'Amorabaquin [2] était moins que lui l'ennemi des pauvres chrétiens, puisqu'il les faisait travailler comme des esclaves, et qu'ils auraient dû l'envoyer au fond de l'eau poser la première pierre de ce maudit pont qu'on pourra, à bon escient, nommer le pont du diable, ou le pont du prevôt Hugues.

Les archers eurent bientôt renvoyé cette

[1] *Le Moine de Saint-Denis*, p. 127.

[2] On appelait ainsi le turc.

canaille à son ouvrage, mais partout sur son passage c'était fait sagement que de fermer les boutiques.

Nous mîmes pied à terre devant le riche hôtel du premier chambellan, qui vint me recevoir comme s'il m'eût connu depuis longtemps. C'était un homme de bel air et de belles façons; mais, rompu au train de la cour, il avait en ses gestes et paroles je ne sais quelle grace distraite et quelle fausseté polie, ce que je n'avais encore vu en aucun manoir. Son visage vide d'expression, ses regards préoccupés, sa bouche pliée à un sourire continuel dont la feinte bienveillance contrastait avec un front soucieux; tout en lui m'offrait, pour la première fois, le modèle d'un courtisan, grand seigneur et favori. — C'est fort bien à vous, me dit-il, de voyager pour votre instruction et celle des autres. Le roi, à qui j'ai parlé de votre louable entreprise, veut vous voir et vous entendre; car il aime tout ce qui est honneur et profit pour la science. Il va en son château de Beauté visiter la tour de bois où l'on range son artillerie et ses arbalètes; il reviendra après-demain;

tenez-vous donc prêt dans trois jours. — Je lui répondis que j'appréhendais mon insuffisance et le dénuement de mes récits. — Cela vous plaît à dire, gentil chevalier, interrompit-il; sachez que, pour intéresser Charles-le-Sage, il suffit de lui dire ce qu'il convient d'amender en les terres de son obéissance; parlez-lui de tout hardiment, tant en fait de guerre qu'en matière de coutumes, ordonnances, arts et métiers; car tout ce qui est bon lui est bon. — Oh! pour ce qui est des arts et métiers, repris-je en riant, je n'ai guère à conter; mais pour ce qui est de la guerre j'en parlerai volontiers, notamment du bon connétable par qui nous avons vaincu. — Dugueselin ou du Glaicquin[1], comme il vous plaira l'appeler, reprit le sire de la Rivière, est, sans contredit, un rude jouteur; mais est-ce à dire qu'il a fait toute la besogne, ou bien le mérite en est-il pour la meilleure part aux sages conseils du roi? dans le doute, vous ferez prudemment de garder le silence sur ce

[1] On trouve le nom de Du Guesclin écrit de cinq à six manières différentes dans les manuscrits du XIV^e^ siècle.

point [1]; mais sur tout le reste devisez sans crainte, et dites en toute liberté ce que vous savez. — Je sais, repris-je, qu'il se trame à la cour du roi de Navarre quelque nouvel attentat contre la vie de Charles V, et je ne serais point étonné que de mauvais garçons vinssent bientôt à Paris pour machiner, par poison ou autrement, la mort de ce bon prince [2]. — Ce sont là de pures chimères, dit brusquement le sire de la Rivière, qui rompent la tête de Monseigneur. Le présent est bon, ne le gâtons point par des procédures oiseuses, et que le vent n'engendre pas la tempête; quand le danger sera vu face à face, il sera grand temps d'y pourvoir; mais, hormis ce sujet, parlez de tout librement. — Je dirai donc, repris-je, que, depuis la trêve conclue avec l'Anglais, l'armée, n'étant plus à la paie du roi, se forme comme auparavant en compa-

[1] Le sire Bureau de La Rivière n'aimait pas Du Guesclin : on lui attribue même le moment de disgrâce pendant lequel ce fier Breton renvoya l'épée de connétable.

[2] Ils y vinrent en effet. (Voy. *Procès mss. du roi de Navarre.* — Villaret, t. x, p. 383.)

gnies aventurières qui s'en vont désoler la gent villageoise. — Ne dites pas semblable chose, me riposta le chambellan, car ce serait inutilement marrir le cœur du roi qui n'y peut en rien porter remède; car il faudrait qu'il dépensât tout le trésor, qu'il amasse en quatre de ses châteaux [1], à nourrir en temps de paix tous les soldats, et il en coûte moins à les laisser vivre de leur industrie. Mais, ce chapitre excepté, narrez à votre guise sur tout ce que vous avez appris. — Dirais-je donc que les baillis du roi, outrepassant leurs pouvoirs, envoient dans les campagnes des émissaires pour soulever les habitans contre les seigneurs, et fonder les communes les armes à la main [2]? — Ne touchons point à ce sujet: Charles V fait ce que firent ses prédécesseurs, depuis Louis-le-Gros, pour ne pas être gênés par les barons. — Dirais-je enfin que, de l'avis des anciens, l'intervention des communes dans

[1] *Observ. sur l'Hist. de Charles V, dans la collect. des Mém. relatifs à l'Hist. de Fr.,* t. VI, p. 160 et suiv.

[2] *Ordonn. du Louvre*, t. II, préf., p. 117. — *Rec. des Hist. de France*, t. XIV, préf., p. 66. — *Bibliothèque des Coutumes.*

les affaires publiques, sous le nom d'États-généraux, ne produira dans les temps de trouble que la révolte, et dans les temps de paix que l'intrigue et la corruption? — Comment dites-vous cela? interrompit, pour la sixième fois, le sire de la Rivière, et j'allais bonnement répéter lorsqu'il continua en ces mots : Ne voyez-vous pas que parler des États-généraux à Charles V ce serait éveiller en sa mémoire l'amer souvenir des désordres de la régence? Le temps a été à l'orage, mais il est revenu au beau : n'en demandons pas davantage. Si un jour le gouvernement des communes veut nous grever, nous lui ferons mettre un frein par les parlemens. Du reste, je vous le dis, parlez de tout comme vous l'entendrez; car les rois aiment tant la vérité qu'ils ont des fous près d'eux pour la leur dire.

Il arriva plusieurs convives qui changèrent à propos ce singulier entretien. Là, vinrent Nicolas Braque, maître d'hôtel du roi; Raoul de Rayneval, pannetier de France; Raoul de Presle, qui, ne sachant pas que j'avais déplu au favori, me salua gracieusement comme de coutume; Philippe de Maizières; Jean Pastou-

rel, maître des comptes; Jean-le-Mercier, général des aides, et plusieurs jeunes seigneurs d'esprit léger, portant des souliers à la poulaine dont le long bec recourbé se dressait en l'air et venait s'attacher, par une tresse d'or, au-dessous de leur genou.

Jean Pastourel dit au premier chambellan : « Depuis deux jours est arrivé à Paris Isaac de Lattes, le plus célèbre rabbin de Provence; c'est un de ceux qui, se conformant aux sages ordonnances de nos rois, ont renoncé à l'usure pour étudier la médecine ou composer de savans ouvrages; celui-ci m'a remis son livre, intitulé : *les Portes de Sion*, pour que vous le présentiez au roi. »

— S'il a décrit *les Portes de Sion*, repartit le favori, qu'il décrive, si bon lui semble, les portes de notre hôtel, car c'est tout ce qu'il en verra; et quant à son livre, je ne le toucherai pas du bout du doigt. A quoi pensez-vous, messire Pastourel, en me proposant d'être l'entremetteur d'un juif! vous ne pouvez prétexter l'ignorance des ordonnances et lettres patentes qui défendent à ces bourreaux du Dieu vivant de se baigner dans le cours de

la Seine, et qui, lorsqu'on les pend selon leur mérite, veulent qu'on les pende entre deux chiens [1]. Que votre Isaac de Lattes soit rabbin ou médecin, peu je m'en soucie; les conciles tenus à Avignon en 1326 et 1337, aussi bien que les statuts synodaux du Rouergue, défendent expressément aux chrétiens de se servir de médecins israëlites [2]. Belle médecine, vraiment, que celle de la gent maudite qui empoisonna nos fontaines! Vous qui tenez en votre main droite le livre qu'un juif vous a confié, que diriez-vous si je vous appliquais à table, où nous allons nous asseoir, la règle de l'ordre de Cîteaux, qui porte : « Quiconque recevra un objet en dépôt d'un juif sera privé de vin autant de jours qu'il en sera resté dépositaire [3]. » Les juifs ont été chassés vingt fois du royaume pour leurs méfaits; il a plu à notre souverain, qui lui-même les avait exilés, de tolérer leur séjour en son royaume pendant dix ans; mais, grâce à Dieu, le délai va expirer, et si je choisissais ce moment pour

[1] Saint-Foix, *Essais histor. sur Paris,* t. I, p. 217.

[2] *Concil.,* t. II, p. 187. — *Thesaur. nov.,* t. IV, col. 769.

[3] *Thesaurus novus* , t. IV, col. 1487.

être favorable à l'un d'eux, le peuple viendrait casser les vitres de ce logis et piller la vaisselle de mes buffets.

Jean Pastourel se borna à dire : « Cependant, Charlemagne et Charles-le-Chauve avaient pour médecins les juifs Farragert, Bengesta et Zédekias [1]; les chroniques ne disent pas qu'ils en aient eu la fièvre plus forte; mais n'en parlons pas davantage. » Un instant après, il arriva un certain Salomon Hirschl, à qui le premier chambellan et plusieurs seigneurs de sa compagnie firent un très-bon accueil. Cet homme avait une barbe pointue, et, au lieu de robe, une veste longue ou juste-au-corps de camelot, boutonné par devant dans toute sa longueur, c'est-à-dire depuis le cou jusqu'au dessous du genou. Ce vêtement étroit, mince, usé, et si bien appliqué à sa peau qu'elle en semblait la doublure, donnait, rien qu'à le voir, le frisson et l'onglée par le temps froid qu'il faisait. A l'endroit de l'estomac, l'aiguille avait fixé sur cet habit brun un

[1] Cabanis, *Révolutions de la médecine*, ch. II, § VIII, p. 128.

morceau d'étoffe jaune, large au plus comme un blanc tournoi d'argent, grossièrement brodé en fil pour être mieux aperçu [1]. A sa ceinture de cuir pendait une escarcelle, laquelle paraissait suffisamment garnie. Cet homme sec et maigre ne marchait que par humbles révérences qu'il triplait sans cesse. A chacun de ses mouvemens, ses os pointus semblaient percer son vêtement étroit; ses manches écourtées laissaient sortir dans leur longueur démesurée des mains décharnées et convulsives, dans lesquelles il tenait un chapel de feutre gris à bec cornu. « Ai-je la berlue, dis-je à Philippe de Maizières en le tirant à l'écart, ou bien est-ce en effet un enfant d'Israël? — Oui, me répondit le malin conseiller, mais c'est un enfant gâté. » Tout à l'heure, on recommandait en vain au maître de céans un rabbin illustre; mais celui-ci a dans son escarcelle une recommandation plus efficace que tout le parchemin des écoles de Tolède et de Paris. Les juifs persécutés et bannis trouvent toujours grâce quand ils sont riches : celui-ci a

[1] *Ordonn. du Louvre*, t. 1, p. 596.

des millions et est la ressource de tous ces jeunes seigneurs qui, après avoir consumé en beaux habits et en victuailles leurs forêts et leurs moulins, se rendent à discrétion à quelqu'usurier qu'ils méprisent et qu'ils flattent. Mais écoutons leurs cajoleries. — « Ça voyons, notre cher Salomon Hirschl, en quoi nous pouvons vous servir, lui demandait obligeamment le sire de la Rivière. — Seigneur, répondit en se prosternant à toute parole le marchand d'or, vous savez que l'autorisation, à nous donnée par le très-puissant et très-redouté Charles V, va bientôt expirer : ne serait-il pas possible de la renouveler en payant un droit comme de coutume? — Et pourquoi pas? repartit le premier Chambellan; sommes-nous donc de si mauvaises gens qu'il faille ainsi nous séparer? J'en parlerai au roi, et, si les cordons de votre bourse ne sont pas trop serrés, il y aura facile accommodement [1]. — Ce n'est pas tout, sire, reprit

[1] L'accommodement eut lieu en effet en 1734, moyennant 3,000 florins, pour une prolongation de séjour pendant dix ans. — *Ordonn. du Louvre*, t. VI, p. 44. — Delamarre, *Traité de la police*, t. I, l. II, tit. III, ch. II, p. 284.

le juif en se prosternant de nouveau : votre très-glorieux souverain a daigné accorder à une compagnie de bons et loyaux prêteurs des lettres patentes par lesquelles ils ont le privilége, pendant six ans, de prêter exclusivement, à deux deniers pour franc d'intérêt par semaine, sur toute espèce de gages, dans les villes d'Amiens, d'Abbeville et de Meaux; ils font très-bien leurs affaires; et, si votre seigneurie me faisait obtenir un semblable privilége, pendant cinq ans, sur la ville de Troyes, avec exemption de toutes poursuites et amendes, nonobstant les ordonnances à ce contraires, je compterais à qui de droit une somme raisonnable [1]. — Tout cela peut s'arranger selon vos désirs, répondit le chambellan; mais, en attendant, pourquoi ne resteriez-vous pas à dîner avec nous? car, après tout, nous sierait-il bien de faire les difficiles

[1] Ce privilége fut accordé : *Ordonn. du Louvre*, t. VI, p. 477. Les sommes payées par les usuriers, pour obtenir de semblables droits, étaient très-fortes, une ordonnance de février 1378, porte : *Que les compositions des usuriers seront versées dans les caisses royales.* (Observ. sur l'*Hist. de Charles V*, lieu cité, p. 160 et 161.)

avec vous, lorsque les juifs de Marseille offrent, chaque année, à l'évêque de cette ville, deux bonnes lamproies dont le prélat se régale fort bien sans scrupule, et lorsque les juifs d'Aix fournissent à l'archevêque quinze livres d'épices qui sont agréées avec plaisir [1] ? Ceux que vous voyez céans ne veulent pas la mort du pécheur ; aucun d'eux, se prévalant de l'ordonnance, n'a fait saisir les chevaux et équipages de vos frères, sous prétexte qu'ils sortaient sans porter la *rouelle* sur leur poitrine [2], ou, sur leur front la corne qu'y voulut planter l'ordonnance de Philippe-le-Hardi [3]. Voici Pierre de Craon qui, tant vous aime, qu'il vous donnerait volontiers en gage son faucon et l'épée de son bisaïeul, voire même, par-dessus le marché, son honneur, si vous prêtiez sur pareille marchandise; voici maître Aubriot, qu'on soupçonne de hanter les jours du sabbat, deux jeunes juives aussi

[1] *Hist. de René d'Anjou*, par M. le vicomte F. de Villeneuve Bargemont, t. III, aux notes, p. 368.

[2] *Ordonn.*, t. III, p. 478.

[3] *Ordonn. du Louvre*, t. I. — Saint-Foix, *Essais hist. sur Paris*, t. I, p. 217.

fraîches que si elles eussent été arrosées de l'eau baptismale du Jourdain [1]; voici le maître des requêtes, Pierre Bourneseau, qui rendit compte de l'affaire d'un juif, auquel un chrétien avait baillé un faux gage, et mit le roi à même de faire triompher la simplesse du juif contre la malice du chrétien [2]. »

Le juif se dérobait de son mieux aux caresses sordides des convives. « Mes nobles seigneurs, disait-il, le pauvre Hirschl n'est pas digne d'essuyer la poussière de votre chaussure : il est de la race proscrite, et doit accomplir la dure sentence de votre Christ et de vos rois. — Il y a juifs et juifs, repartit un damoiseau, qui, pour que ses épaules parussent plus larges, en portait d'artificielles d'où pendaient de longues manches déchiquetées et tailladées [3]; ce sont les docteurs et

[1] *Tableau du règne de Charles VI, dans la Collect. des Mém. relatifs à l'hist. de Fr.*, t. VI, p. 185.

[2] Christine de Pisan, *Liv. des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*, 1re partie, ch. XXIII.

[3] Ce costume ridicule était celui des danseurs du temps; mais la fatuité l'adoptait quelquefois. (*Voy.* Martial d'Auvergne et Paradin.)

les pharisiens qui ont fait mourir notre Sauveur, mais non les gens de votre espèce; et le bon larron qui périt sur la croix était peut-être un usurier.

« Si vous êtes condamné à gagner de l'argent, ce n'est pas votre faute; car l'injuste mépris dont vous êtes l'objet vous force de chercher dans la richesse protection et sécurité. La fortune, qui est pour les autres le superflu, est pour vous le nécessaire; vous lui devez l'absolution de vos péchés, la révocation de votre exil, et mille beaux et bons priviléges qu'envieraient les chrétiens eux-mêmes [1]. Tel est l'empire de votre or, que la veuve de Saint-Louis, la noble et pieuse Marguerite de France, avait son douaire assigné sur les juifs qui lui payaient fort régulièrement 219 livres 7 sols 6 deniers par quar-

[1] Charles V défendit de poursuivre les juifs pour faits d'usure; imposant sur ce, dit-il à notre procureur et à tous nos autres officiers, perpétuel silence. — *Ordonn.*, t. VII, p. 225. — « Les juifs, dit M. Dohm, étaient une ressource pour les finances de l'État : c'est à cette considération qu'ils ont dû la protection de quelques souverains, et c'est elle qui a arrêté leur destruction totale. »

tier [1]. Aussi eûtes-vous de tous les temps de bons amis parmi nous; et j'ai lu quelque part, dans les registres de la chambre des comptes, que vos frères, chassés de France en 1306, mirent en dépôt beaucoup d'or et d'argent chez les Chrétiens qui leur étaient dévoués [2]. — Mes nobles seigneurs, objecta Salomon Hirschl, comment pourriez-vous demeurer à table à côté d'un juif condamné à porter la *rouelle* et la corne en signe de sa réprobation? Mais un des courtisans répondit : « Cette distinction a été imposée parce que les pauvres juifs sont atteints fréquemment de la lèpre; il fallait donc les assujétir à des marques particulières pour que chacun les reconnût et se préservât de leur approche contagieuse [3]. Mais vous autres grands richards vous n'êtes point lépreux et immondes, vous flairez comme baume, ajouta-t-il en frappant du revers de sa main sur l'escarcelle rebondie; si vous por-

[1] Delamarre, *Traité de la police*, l. II, tit. III, ch. II, p. 283.

[2] *Ibid.*, t. I, l. II, tit. III, ch. II, p. 283.

[3] M. Bail, *État des juifs dans la société chrétienne*, ch. IX, p. 50.; Strasb., chez Levrault, in-8°, 1824.

tez la *rouelle*, c'est sans doute pour que les voleurs s'éloignent de vous ; et puis qu'a donc de si déplaisant cette petite pièce d'étoffe rondelette et gentille, qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait faire entrer dans nos modes et nos parures ? quant à votre corne, ce n'est presque rien, et quand vous en porteriez deux, en seriez-vous plus malades ? Vous vous croyez donc à tort l'objet de nos mépris ; donnez quelque grande fête, comme qui dirait un banquet, un bal, où rien ne soit épargné, et vous nous verrez en faire les honneurs : nos femmes daigneront même s'y divertir, pourvu que vous ne soyez pas mariés. Paris est trop éclairé pour ne pas laisser au peuple les préjugés et l'intolérance qui pèsent sur Israël. »

Malgré tant d'instances, le juif, dont la malice pétillait dans ses yeux gris, et dont un sourire astucieux et rusé pincé entre ses lèvres étroites risquait à chaque instant de trahir l'hypocrite humilité, n'avait garde d'accepter une politesse qui, plus tard, l'eût gêné dans l'escompte de la finance ou la stipulation des intérêts ; il s'en alla donc à reculons ; mais,

quand il fut dans les anti-chambres, j'entendis les varlets, que leurs maîtres n'avaient pas mis dans le secret de leurs affections, rudoyer Salomon Hirschl, et lui reprocher durement d'avoir retardé de deux minutes le service du dîner de Monseigneur. On se mit à table à onze heures [1].

Tant que dura ce dîner splendide, les convives parlèrent du roi, de son goût pour les belles choses et les nouveautés, de la richesse de ses ameublemens, de la valeur présumée de son trésor, mais pas un mot de son savoir et de sa prudence. « Sire de La Rivière, vous plairait-il de nous mettre d'accord ? dit Pierre de Craon : Le chevalier Jean de Rye soutient que, dans l'ordre et la marche des cérémonies, tout seigneur, fût-il prince et fils de France, ne peut approcher du roi de plus de deux toises, cinq pieds et quelques pouces. » Le premier chambellan répondit gravement : « Il y a deux toises, ni plus ni moins [2]. »

[1] Les grands seigneurs de la capitale dînaient à onze heures. — Millin, *Mon. franç.*, t. 1, art. sur l'hôtel Barbette, n° VI ; mais dans les provinces on dînait à dix heures.

[2] L'abbé de Choisi, *Hist. de Charles V*, p. 305 et 306. Tristan n'habite Paris que depuis un mois ou deux, et le

Un autre se prit à dire : « Gentil seigneur, que devient l'affaire du comte de Tancarville? on assure qu'il a perdu les bonnes grâces de notre seigneur, et que, de sa vie, il n'aura la hardiesse de reparaître à la cour. » Philippe de Maizières ayant demandé ce qui lui était advenu, Thomas Boudenay répondit : « Le comte n'avait pas depuis long-temps fait son office de chambellan de France, et se tenait à Melun où il allait chasser à son plaisir dans la forêt voisine; le roi l'ayant mandé, Tancarville lui fit savoir qu'il était malade pour avoir, par trop long séjour à Paris, vécu d'un mauvais air; comme si l'air que le roi veut bien respirer ne devait pas être bon pour ses sujets; aussi Charles V dit-il seulement au messager : « *Dya,* le comte a de meilleures raisons; il ne voit pas loin et veut se garer du grand nombre de charrettes qui sont en notre bonne ville de Paris [1]. »

voilà déjà philosophe. Mais il est probable qu'il critique moins ici le cérémonial qu'on doit observer dans les cours, que l'importance avec laquelle les courtisans parlent des moindres choses.

[1] Christine de Pisan, *Livre des faicts et bonnes mœurs du sage roi Charles V,* ch. XXIV.

— J'allumerai volontiers un feu à la porte de mon hôtel, s'écria Pierre de Craon, pour la joie que me cause la disgrace de Tancarville l'orgueilleux »; mais le sire de La Rivière ajouta malicieusement : « Voici donc la suite de cette histoire. Tancarville, ayant su ce propos du roi, arriva sans tarder, et Charles, le relevant bénignement, lui dit : Par ordonnance de nature, je sens bien que je ne puis long-temps vivre; dans le cas où je trépasserais, selon tout apparence, avant la majorité de notre fils, je vous ai nommé, vous et autres gens sages du conseil de régence, afin que vous puissiez me servir moi mort, comme vous l'avez fait de mon vivant [1]. L'enfant est jeune et d'esprit léger, avisez-le en toutes les affaires. »

— Je n'en suis point étonné, reprit Pierre de Craon; car après tout si le comte de Tancarville est orgueilleux, il peut l'être à bon escient, puisqu'en lignage, en richesse et en

[1] Tancarville est en effet nommé parmi les membres du conseil de régence que forma Charles V, par des lettres de 1374. (Voy. le *Trésor des Chartes*, lay. appen. 343. — Chambre des comptes, *Mémorial* D, fol. 203.)

clergie, il ne craint pas son pareil ; aussi boirai-je de bon cœur cette coupe de vin d'Argenteuil pour qu'il soit et demeure en liesse et contentement. »

CHAPITRE LIV.

Sur le soir, Hugues Aubriot me fit monter en croupe avec lui. Ses gens portaient des torches de poix ardente dont la rouge lumière se fondait dans l'humidité du brouillard, et éclairait assez mal notre course à travers les rues bourbeuses. Nous nous arrêtâmes dans la rue de l'Abbé de Joy [1], devant la maison du Porc-Épic ou des Marmousets, et de chaque côté de la porte étaient deux pierres équestres, ainsi appelées parce que ces pierres, taillées en degrés, servaient à monter à cheval. Il y avait aussi de grands éteignoirs en fonte fixés à la muraille, et où les garçons vinrent éteindre leurs flambeaux.

Charles V, satisfait des services de Hugues-Aubriot, lui avait fait présent de cet hôtel, et l'on racontait à ce sujet qu'un astrologue, étant venu y tracer un cadran solaire, s'arrêta tout à coup et, branlant la tête, se mit

[1] Aujourd'hui la rue de Jouy, entre la rue Saint-Antoine et celle des Prêtres-Saint-Paul.

à dire : « Il est écrit que la fortune du maître de ce logis sera mouvante et peu sûre ; pour commencer, j'en vois un conduit en prison, et un autre à l'échafaud [1]. » Tant pis pour eux, me dis-je ; mais, s'ils l'ont mérité, il faut que justice soit faite ; je fus bien attrapé quand, longues années après, on m'apprit qu'Hugues-Aubriot avait été jeté en prison par une populace furieuse. Ceci me fit trembler pour le second possesseur de la maison du Porc-Épic : Quel sera son nom ? C'est le secret de Dieu [2].

Hugues-Aubriot m'invita au bain et, après souper, me retint à coucher ; il fit les mêmes politesses à Philippe de Maizières, qui, le lendemain, me proposa d'aller visiter l'hôtel Saint-Paul.

Le lendemain donc, nous sortîmes de bonne heure ; Philippe de Maizières me rappela ce qui s'était dit chez le sire Bureau de La Rivière, et ajouta : « J'avais grand besoin de respirer

[1] Second livre des *Chartes*, fol. 201. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, quartier Saint-Paul, p. 21. — M. de Saint-Victor, lieu cité, p. 562.

[2] Ce fut Jean de Montagu, grand-maître de l'hôtel du roi, décapité en 1409.

au dehors; tout ceci me dégoûte si bien du monde, qu'avant peu je me ferai Célestin ou Cordelier[1]; mais ce ne sera pas sans avoir dit au monde, en forme d'adieux, de belles et bonnes vérités. J'ai voyagé en Sicile et en Aragon, j'ai même vécu une année outre-mer, en la compagnie des infidèles, mais, en aucun lieu de la terre, je n'ai vu tant de perfidie et de déloyauté que parmi les gens de cour. C'est là qu'un royaume se trouve, en avance de quelques siècles, sur les provinces où l'on comptera encore des mœurs et des vertus, quand, depuis long-temps, il n'y aura plus ici rien qui ait façon humaine. — Il ne faut pas s'en étonner, lui dis-je; nature a fait en sorte que nous eussions, à bon marché, félicité et satisfaction dans le giron de nos familles, à la réverbération de nos foyers, ou bien quand viennent les beaux jours, sous la tremblante feuillée de nos bois. Si l'homme quitte cette douce accoutumance des plaisirs d'héritage, des traditions et des croyances, s'il

[1] Il se retira, en effet, par dégoût du monde, dans le couvent des Célestins de Paris; il y entra en 1380, et mourut en 1403.

perd son indépendance et sa dignité en l'éloignant des domaines où sa supériorité était constatée sur ceux qui l'entouraient, moins encore par ses titres et ses priviléges que pour le bien qu'il était en état de leur faire, il faut qu'en échange de ce bonheur et de cette considération, qu'il ne trouve plus ailleurs, il cherche des chimères dans les jouissances et les excès : l'or, qui paye les fausses voluptés, l'or, qui donne le luxe, les modes, les festins, les frivolités, sera donc tout pour lui. Tel gentilhomme, qui, s'il fût resté sur ses terres, eût offert le modèle de l'honneur, du courage et des vertus religieuses, ne sera plus à la cour qu'un être dégradé par ses vices. Je ne serais pas surpris qu'on y vît un jour les descendans des plus intrépides défenseurs du trône et de la foi devenir, en ce pays, espions, agioteurs, suborneurs, débauchés, joueurs, écrivains salariés et débiteurs insolvables.

« — Ce qu'il y a de pire en tout ceci, reprit Philippe de Maizières, ce n'est pas encore la perte des mœurs : mais la perte des mœurs entraîne aussi celle du caractère, et c'est par là que périssent les peuples. Un homme, et

surtout un Français, peut aller d'une orgie à une bataille où il mourra d'un air aussi résolu que s'il n'avait pas connu le plaisir ; il peut quitter ses robes de prix, ses écharpes parfumées, et vêtir la pesante cuirasse pour heurter des bataillons bardés de fer ; mais il arrive un moment où les besoins se multiplient en telle façon que l'homme du siècle se trouve à leur discrétion, et sacrifierait volontiers sa conscience pour acquérir une fortune qui lui tînt lieu du reste. Dès-lors, il se plie à tous les principes, à toutes les idées, à toutes les circonstances, il flatte, il rampe, il ment. Depuis que la chaleur de son âme a passé dans ses sens, il brûle pour le mensonge et l'erreur, et reste froid pour la vérité. Les injustices lucratives ont ses secrets hommages, et les vertus des pauvres sont l'objet de ses dédains. Pressé de jouir, il ne tient nul compte du lendemain, et, par degrés, il devient si étranger à tout avenir qu'il est insensible au mal qu'on lui prédit, pourvu qu'il n'arrive pas subitement.

« Tout cela n'aura pas de graves inconvéniens tant qu'un reste de gouvernement de

famille et de municipalité réchauffera les provinces qui, régies d'elles-mêmes, n'auront pas besoin de tremper dans le gouffre de la capitale; mais, si la royauté, attirant tout à elle, place l'immensité du pouvoir dans le sein même de cette indifférence mortelle, de cette corruption putride, alors la monarchie sera bien malade, car le sang se sera retiré des extrémités vers le cœur, et le cœur sera gâté. Cette antique et belle monarchie, que le parlement compare à un chêne majestueux où la verdure est belle et touffue jusque sur les derniers rameaux, ne sera plus qu'un arbre dépouillé dont les branches mortes ne verront percher que des oiseaux de proie, et qui, pour toute végétation, n'aura honteusement à ses pieds que les champignons parasites et vénéneux. »

Comme il disait ces mots, nous entrâmes dans les premières cours de l'hôtel Saint-Paul, qu'on appelait l'*Hôtel solennel des grands ébattemens*[1]. Ce royal séjour était une vaste enclave où se trouvaient réunis plusieurs hôtels par-

[1] Préambule de l'édit. de 1364.

ticuliers que Charles V avait achetés, et qu'il avait agrandis et liés ensemble par de belles maçonneries, par des jardins, des treilles qui étaient choses merveilleuses à voir. Le tout était flanqué de grosses tours qui donnaient, à l'ensemble du vaste bâtiment un caractère de noblesse, puissance et majesté.

La porte principale et le principal corps de logis ouvraient sur le quai, le long de la rivière, entre l'église Saint-Paul et le couvent des Célestins [1]. Avant d'entrer dans l'intérieur des bâtimens, Philippe de Maizières me mena dans les cours : celle des joutes est si grande, qu'aux fêtes et réjouissances on y donne des carrousels et des tournois [2]. Viennent ensuite les cours des grands et des petits lions, celle des volières où l'on nourrit, avec soin et décence, des tourterelles et des colombes, les cours des cuisines, celles de la pâtisserie, des sauceries, des gelinières, où les fermiers des fermes royales, en la banlieue de Paris, sont tenus d'apporter sans cesse force volaille qu'on

[1] Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. IV, p. 175. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, quart. Saint-Paul, p. 12.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 175.

engraisse pour la table du prince et de ses commensaux[1], les cours du four, du garde-manger, de la bouteillerie, de la paneterie, celle où se fabriquent l'hypocras et l'eau dorée, celle où l'on bat, après chaque fête, les tapisseries de haute lice. J'y vis battre et nétoyer plusieurs beaux tapis à images, tels que le grand tapis de la Vie de saint Denis, le tapis de la Vie de saint Thésée, le tapis des sept Péchés mortels, le grand tapis des neuf Preux, et le tapis de la Reine d'Irlande[2].

Dans la cour Saint-Maur[3] où logeait le Dauphin, nous vîmes ce royal enfant, pour lors âgé de six à sept ans, jouer au *croq-madame* et autres jeux avec plusieurs enfans du même âge, parmi lesquels étaient le petit Jehan de Saintré, page chez le seigneur de Preuilli, et le jeune Boucicaut, lequel est aujourd'hui la fleur des bons chevaliers. Pour dire vérité, son futur renom et ses faits no-

[1] M. de Saint-Victor, t. II, 2e part., p. 959.

[2] *Inventaire général du roi Charles V*, extr. d'un mss. de la Bibl. du roi, coté 385.

[3] On l'appelait ainsi parce que l'hôtel Saint-Maur, aussi nommé l'hôtel de la Conciergerie, était un des bâtimens réunis par Charles V, à l'hôtel Saint-Paul.

tables étaient déjà apparens, en ses inclinations naturelles; car ses jeux enfantins, comme le disaient les vieux, annonçaient des inclinations de chevalerie [1]. Le Dauphin était agréable et joli; il était coiffé d'un petit bonnet rond de drap d'or et vêtu d'une petite jaquette, sur laquelle étaient brodés en divers compartimens, savoir, d'une part, un beau poisson d'argent appelé Dauphin; d'autre part, des fleurs de lis sans nombre, aussi en argent, et, sur le côté gauche de la dite robe, un bâton dont la brisure forme les armoiries de très-haute et très-puissante dame Jeanne de Bourbon, sa mère.

Et le jeune prince, ayant une baguette en ses mains, courait sur ses compagnons en criant : *tue, tue;* mais l'enfant Boucicaut prit une pierre et la lança contre le Dauphin en lui disant : *tue, tue;* car il n'en savait pas davantage et n'avait nulle lettre du cérémonial. Mais son gouverneur, fort courroucé de ce trait de nature, vint à lui et lui donna un soufflet; alors Boucicaut fut s'asseoir tout pen-

[1] *Livre des faits du maréchal de Boucicaut*, ch. IV.

sif à l'écart, sans répandre une seule larme, et le pédagogue, croyant lui faire honte, nous dit en le montrant au doigt : « Est-il fier, ce seigneur-là, il ne daigne pleurer? » Et le garçonnet lui répliqua? « Point ne suis encore seigneur, car si je l'étais vous n'oseriez me battre ; sachez aussi que je ne veux point pleurer pour qu'on ne sache pas que vous m'avez battu [1]. »

Cette repartie nous frappa. Entendez-vous, me dit maître Philippe, entendez-vous crier son noble sang? Il est maigre et frêle, mais sa manière est déjà seigneuriale, et son langage prophétise la bonne fortune que Dieu lui apprêtera en son temps [2].— Que pensez-vous, dis-je, de ce jeune prince dont le front innocent et candide doit porter la couronne des lis? — Hélas! reprit-il, couronne de lis ou couronne d'épines! car, s'il en faut croire les astrologues, son règne sera traversé par bien des fléaux et des adversités [3]. Le roi son père en a peur; il sent qu'il ne peut vivre encore

[1] *Livre des faits du maréchal de Boucicaut*, ch. III.

[2] *Ibid.*, ch. IV.

[3] Villaret, *Hist. de Fr.*, t. XI.

grand temps, et il ne voit, pour tenir sur le trône un enfant, que des princes avides, ambitieux et jaloux. Afin d'abréger le temps de leur régence famélique, le sage roi va, dit-on, faire publier une ordonnance qui fixe dorénavant la majorité des rois à quatorze ans [1].

Toutes les fenêtres de l'hôtel sont garnies de barreaux de fer avec un treillage de fil d'archal, pour que les pigeons ne viennent pas faire leurs ordures dans les beaux appartemens et sur le riche trône du roi [2].

Le roi habite la partie de l'hôtel Saint-Paul, qui formait autrefois l'hôtel des archevêques de Sens. L'appartement de ce prince est composé d'une antichambre où se tiennent les sergens, hérauts d'armes et gardes de service; on entre ensuite dans les deux grandes salles; c'est dans la première que les gens de cour attendent qu'il plaise au roi de les recevoir. Cette salle est tendue d'une tapisserie d'Arras représentant au naturel Alexandre avec ses douze preux, tenant cour plénière à Babylone

[1] *Trésor des Chartes*, Layette reg., n° 7. — *Rec. des Ordonn.*, t. VI.

[2] Sauval, t. II, p. 182, 183.

la grande ; l'autre salle, où attendent les princes et les ambassadeurs, est ornée d'une tapisserie où l'on voit figurer l'entrevue de la reine Jeanne de Bourbon avec la duchesse sa mère, laquelle revenait pour lors de la prison où l'avaient détenue les Anglais. Les deux princesses se rencontrèrent dans une forêt du comté de Clermont en Beauvoisis [1]. La reine est vêtue, comme il faut, de son blason, et a pour chevalier Jean de Bourbon, comte de la Marche. Sur son avant-bras gauche est perché un faucon, et après elle sont sept princesses qu'on reconnaît pour telles, chacune a son blason marital brodé convenablement sur des robes fleurdelisées, et chacune aussi porte un bandeau de pierreries, si variées en couleurs, qu'on croirait d'abord que ce sont des fleurs encore brillantes de rosée. L'une de ces princesses porte révérencieusement la queue de la robe de la reine, et les autres

[1] Cette curieuse tapisserie a été peinte dans d'anciens ouvrages : on la trouve notamment dans un livre manuscrit des *Hommages du comte de Clermont en Beauvoisis*, fol. 96, et dans la belle collection des *Antiquités de la couronne de France*, in-fol., t. 1, pl. CXXII.

tiennent en laisse de gentilles levrettes. De l'autre côté sur cette tapisserie est Isabeau de Valois, duchesse douairière de Bourbon, mère de ladite reine : elle a un voile parce qu'elle est veuve. Le sire de Nédonchel, son chambellan, la soutient et porte à son bras deux gourdes qu'on présume remplies de vin. Près d'elle est son fils, le duc de Bourbon, qui traverse un cerf de son glaive.

L'autre grande salle est une pièce de parade de quinze toises de longueur; cette pièce, qu'on nomme aussi chambre *de Charlemagne* [1], était tendue en étoffe bleu-foncé, semée de lis d'or, et entre les lis divers autres ornemens tels qu'étoiles qui volent et feuilles qui tombent, et sur le plancher, au lieu d'une litière de paille fraîche, était un riche tapis qu'on appelait à l'hôtel le tapis des *sept sciences* [2]. Les vitraux de cette chambre représentent une réception solennelle des chevaliers de l'ordre du *nœud*, institué par Louis d'Anjou, roi de Sicile; et au fond de la salle est un

[1] Sauval, t. II, p. 182. — Felibien, t. I, p. 654.

[2] *Inventaire général du roi Charles V*, extr. du mss. de la Bibl. du roi, coté 8,356.

dais sous lequel est le siége du roi, et de chaque côté des lambris, un double rang de bancs et d'escabelles où s'asseoient, quand le roi le permet, les princes du sang, les pairs de France, et les plus hauts dignitaires. Les poutres et solives des deux salles, que je viens de décrire, sont enrichies de fleurs de lis d'étain doré. On voit ensuite la chambre *où gît le roi.* Là est son lit de drap d'or, à deux oreillers; car le roi fait bon ménage [1]; et en cette chambre il y a deux siéges, deux tables, deux armoires, deux coffres, deux miroirs d'argent le plus poli qu'on puisse voir; et à côté de cette chambre est la chambre de la garde-robe, dont un officier nous fit voir les incroyables richesses. Je vis, en une première armoire, quarante rubis, dont le plus beau appartint au roi de Chypre; un annel dont le diamant n'est pas de belle eau, mais qu'on garde dévotement, parce que le roi Jean l'avait à la main qui tenait l'épée, à la dolente journée de Poitiers; un autre annel, qu'on

[1] Sauval, t. II, p. 182. — M. de Saint-Victor, t. II, p. 959.

appelle l'annel des vendredis, parce que le roi le porte chaque vendredi; on y voit une croix noire, un camaïeu de saint Jean, une Notre-Dame et deux anges [1]; *item*, quarante camaïeux, neuf saphirs, vingt émeraudes, une turquoise : le tout monté en bagues *féries*; *item*, des ouvrages d'ambre, des chapelets de perles et de saphirs; *item*, une pierre appelée la pierre sainte, parce qu'elle aide à la délivrance des femmes en gesine, et à cause du grand service qu'elle peut rendre, elle est entourée de pierres fines et marquée par derrière à l'écu de France [2]; *item*, une autre pierre qui guérit de la goutte, et en laquelle est représenté un roi avec des caractères hébreux [3]; *item*, un coffret où sont les diamans, images d'or et miroirs de la reine Jeanne; *item*, vingt couronnes d'or garnies de diamans,

[1] Inventaire rapporté par l'abbé de Choisy, à la suite de son *Hist. de Charles V*, p. 13.

[2] Inventaire précité, p. 15. — Ces espèces de talismans étaient alors très-recherchés par la crédulité générale. (*Voy.* à ce sujet, Bodin, en sa *Démonom.*, l. 1, ch. III. — Gerson, *in opusc. adv. doct. propos.* 8 et 4.) — Les *Talismans justifiés*, par un auteur anonyme.

[3] Inventaire rapporté par l'abbé de Choisy, p. 15.

rubis, émeraudes, et, comme on voit la rose trémière s'élever au-dessus des autres fleurs, la très-grande, très-belle et la meilleure couronne du roi, laquelle il avait fait faire à quatre grands fleurons et quatre moindres, s'élevait au-dessus des cercles d'or et petits diadèmes de jours ouvrables; *item*, la couronne dont le roi se coiffe les jours de grandes fêtes et cours plénières, et c'est de cet usage, qu'en plusieurs titres, les cours plénières sont appelées *curiæ coronatæ* [1]. Cette couronne des solennités avait appartenu à Philippe de Valois, ainsi qu'il résultait de ce passage de son testament, certifié conforme par le chancelier, et trancrit sur une feuille de parchemin placée à côté : « *Nous donnons à notre bien-aimée épouse, la reine Blanche de Navarre, tous nos joyaux, exceptant seulement notre couronne royale de laquelle nous avons usé ou accoutumé d'user en grandes fêtes ou en solennités, et de laquelle nous usâmes à la chevalerie de Jean, notre aîné fils.* » *Item*, dix chapeaux d'or ornés de rubis-

[1] Du Cange, *Dissertation sur Joinville.*

balais, grosses perles et saphirs; *item*, quatorze ceintures d'or pour le corps de la reine, avec des agrafes de pierreries et dix ceintures pour le corps du roi, lesquelles sont aussi en or avec profusion de perles et de saphirs [1].

Dans une salle où l'on mange, nous vîmes au pourtour des buffets ou dressoirs, dont les rayons étaient chargés d'une belle vaisselle d'or et d'argent; il y avait là une grande *nef* à mettre potage, aux deux bouts de laquelle sont deux châteaux à tourelles [2]; *item*, trente-sept gobelets, quarante-deux pots, pintes et chopines, quarante-cinq drageoirs, quarante-cinq salières : le tout en or garni de pierreries sans nombre [3]; *item*, un baquet d'or soutenu par quatre sirènes; *item*, des brocs, des ampoules d'or, émaillés aux armes de France; *item*, des pots à aumône où des lions figurent les anses.

Item, les trois coupes où buvaient, en leur

[1] Inventaire manuscrit précité, coté 8,356.

[2] Inventaire, lieu cité, p. 19.

[3] Inventaire mss précité, et l'inventaire rapporté par l'abbé de Choisy, p. 9.

temps, le roi Dagobert, Charlemagne et Saint-Louis [1] ; *item*, des bassins d'or à laver et dont les bords sont ornés des écussons de France; *item*, trente-six plats d'or de la même façon, et douze plats du même prix, mais d'une autre façon; trente-six plats d'aussi riche métal, et d'un ouvrage encore plus délié et plus subtil, pour mettre les fruits et les fleurs; *item*, six douzaines d'écuelles et une douzaine de chandeliers d'or, et de plus, tant et tant de vaisselle en simple argent, telle que tasses, coquemars, aiguères, *quartes* et vases de toute forme et de toute façon, qu'il serait trop long d'en faire ici l'inventaire [2].

Nous vîmes ensuite la *chambre des étuves*, puis la *chambre des nappes*, et, en cette dernière, il y avait des nappes par centaines; les fines étaient de Reims, et les grosses étaient de Laon et de Compiègne. Dans la même salle, on déroula, pour nous en montrer les beautés, un pavillon en broderie de France, où sont brodés les quatre évangélistes. Ce

[1] Inventaire rapporté par l'abbé de Choisy, p. 21.

[2] *Voy.* les inventaires rapportés par l'abbé de Choisy, à la suite de son *Hist. de Charles V*, p. 19, 20 et 21.

pavillon, qui se tend avec des perches en forme de voûte, est vert et violet, broché d'or en tous les points où ne brille pas l'ingénieuse broderie [1]; maintefois, en la belle saison, on le dresse sur l'herbe odoriférante des jardins, quand le roi, las des affaires et des paroles du courtisan, se plaît à dîner en écoutant le ramage des oiseaux.

Charles avait pour le service de sa table huit panetiers, sept valets tranchans, trois sommeliers, trois porte-chapes, huit écuyers de cuisine, trois clercs de cuisine, sept queux, un furteur, un poissonnier, sept valets d'écuelles, quatre valets de chaudières, sept fruitiers et quatre clercs de fruiterie, deux chauffecires, un porte-torche et beaucoup d'autres officiers de bouche [2].

Le lecteur saura qu'en l'hôtel Saint-Paul il y a une chapelle à galerie, et, dans cette chapelle, il y a une cheminée où cent hommes pourraient se chauffer sur des escabeaux, et les chenets de cette cheminée pèsent cent

[1] L'abbé de Choisy, lieu cité, p. 24.

[2] Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. III, p. 348 et suiv.

quatre-vingt-dix-huit livres [1]. Il y a dans la sacristie la croix des vendredis, en or, garnie de perles et rubis [2]; une autre grande croix, que le duc d'Anjou donna au roi, toute garnie de camaïeux, lesquels sont entourés de perles; des calices, encensoirs, porte-paix, aspergeoirs en or et pierreries; une Notre-Dame d'or, accompagnée, comme en chevalerie, par deux beaux anges d'argent : cette œuvre, placée dans un tabernacle ensemencé des pierres les plus précieuses et en quantité, est un présent que le sieur Bureau de la Rivière fit au roi pour ses étrennes [3]. Nous ne pûmes entrer en la chambre de *l'étude*, dont la porte était close [4]; mais nous demeurâmes quelque temps en la chambre du conseil, où Philippe de Maizières trouva plusieurs personnes de sa connaissance, parmi lesquelles était Pierre Bourneseau, clerc et maître des requêtes *poursuivant le roi*. Il arrivait du châ-

[1] Sauval, lieu cité.

[2] L'abbé de Choisy, lieu cité, p. 6.

[3] *Ibid.*, p. 18.

[4] Felibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 654, § LVI. — Piganiol de la Force, t. IV, p. 175.

teau de Beauté avec de grands sacs de demandes et de plaintes, qu'il vint mettre en ordre dans la chambre du conseil, pour que le roi pût en prendre lecture à son retour le lendemain.» Vous noterez comme chose belle et sage, me dit Philippe, qu'aux termes des ordonnances, il doit toujours y avoir en cour des *poursuivans le roi*, c'est-à-dire un clerc et un laïque tirés de la chambre des requêtes du parlement, lesquels ont le droit de manteau et livrées, ainsi que tous les commensaux de la maison du roi, aux changemens de saison et au passage des fêtes solennelles. Leur office est d'aller s'asseoir chaque jour en un lieu accoutumé et public pour recevoir, de la main des sujets du roi, les requêtes qu'ils présentent ensuite à ce prince, afin qu'il puisse rendre la justice à tous et à chacun [1]. Je vis avec édification que ce maître des requêtes, pour ranger les pièces par ordre de réception, se servait, au lieu de chiffres, des mots du *Pater noster;* ainsi, la première pièce était co-

[1] *Ordonn.* du 17 nov. 1317. — Du Cange, *Dissert. sur Joinville.* — *Ordonn. du parlement*, fol. 3.

tée du mot *Pater*, la seconde était intitulée *noster*, la troisième *qui*, la quatrième *es*, et ainsi de suite, tant qu'il demeurait une parole en cette oraison, après quoi le maître des requêtes choisissait une autre prière qu'il égrenait de même, et le roi aimait cette docte et pieuse méthode [1]. Outre les clercs des requêtes et du cabinet, il y en avait un attaché à chacun des grands officiers de la couronne, pour l'assister dans son office : ainsi, par exemple, le clerc du maître de la garde-robe était chargé d'acheter les pièces de drap pour habiller le roi et la reine ; il choisissait les témoins dont le tailleur était obligé de se faire assister lorsqu'il coupait les robes royales [2]. Les princesses, outre un chevalier d'honneur, une dame d'atours et une demoiselle pour les accompagner, ont un clerc pour leur aider à lire [3].

[1] On retrouve d'anciens monumens de cette coutume naïve dans les grandes archives du palais. Ainsi, par exemple, il y a des registres de la chambre des comptes, cotés *pater*, et d'autres *noster*, etc.

[2] Villaret, t. XI, p. 144 et la note.

[3] *Ibid.*, p. 146.

Je vis aussi, en la chambre du conseil, un des secrétaires du roi, venant apporter des lettres de chancellerie. Un édit de Charles V permet à ces secrétaires du roi de former entr'eux une confrérie, sous l'invocation des quatre évangélistes, dans l'église des Célestins, où cette confrérie faisait célébrer, chaque semaine, deux messes, l'une pour le roi, le chancelier et les secrétaires vivans, l'autre pour les rois, chanceliers et secrétaires décédés [1].

Selon une ordonnance de Philippe-le-Long, qui est toujours en vigueur, les secrétaires, lorsqu'ils suivent le roi, *ont deux provendes d'avoine et mangent en cour : ils prennent en cour fer et clous ; ils ont pour les gages de leurs valets et toute autre chose, dix-huit deniers par jour, et de plus, à chaque soir, livraison d'une quarte de vin du coucher* [2].

Il était enjoint à ces secrétaires d'être vêtus décemment et de ne pas suivre étourdiment

[1] *Édit de Charles V* en 1365. — Houard, *Comment.* sur la *Fleta*, l. II, dans le t. III de ses *Lois anglo-normandes*, p. 171.

[2] Cette ordonnance est de 1317.

les modes. Ils ne peuvent, sous peine d'interdiction, porter des habits rayés ou découpés par le bas, ni des broderies sur leurs souliers, ni des moufles, c'est-à-dire des manches de chemises étendues jusqu'au bout des mains [1]. Le bon secrétaire que nous vîmes nous montra, après les avoir baisés, les sceaux et autres cachets et signets du roi : le plus grand portait trois fleurs de lis; car il est à savoir que les lis, qui sous les règnes précédens, étaient portés sans nombre dans les armoiries de France, ont été réduits par Charles V à ce nombre mystique et saint [2]; un autre signet, d'un seul rubis d'orient, sur lequel est taillée la figure d'un roi sans barbe, duquel signet se sert notre sire Charles V pour toutes les lettres qu'il écrit de sa main royale [3].

[1] Houard, lieu cité. C'est de ce collége des secrétaires du roi que sortirent un grand nombre de magistrats illustres, tels que Brissonnet, Le Camus, Philippeaux, de Thou, Molé, Lamoignon, etc.

[2] Villaret, t. XI, p. 110.

[3] Inventaire rapporté par l'abbé de Choisy, p. 14.

CHAPITRE LV.

Je témoignai à Philippe de Maizières combien j'étais édifié de l'ordre admirable qui régnait en toutes les parties du service de l'hôtel du roi. « Que diriez-vous donc, observa-t-il, si vous connaissiez les habitudes et les occupations journalières de ce grand prince? Il est tout à la fois, dans son logis, le meilleur père de famille et le plus noble souverain qui fût jamais. Sa vie est tellement bien ordonnée qu'il fait presque toujours la même chose : il se lève à six heures et demie du matin, et aussitôt se met à genoux, priant Dieu qu'il lui donne dans la journée l'occasion de faire le bien; dès qu'il a prié, et tandis que ses valets de chambre le peignent et l'habillent, il s'entretient familièrement avec les chambellans et quelques-uns des commensaux qui sont le mieux en ses bonnes grâces; ceux-ci lui apprennent ce qui court par la ville ou la province, et lui racontent avec exactitude les nouvelles du moment. Il les congédie, et aussitôt entre son chapelain qui

l'aide à réciter son bréviaire : car, tout docte qu'il est, Charles V ne lit pas le latin couramment [1]. A huit heures précises, il se rend avec ses principaux officiers en sa chapelle, où il entend une grand'messe glorieusement célébrée à chant mélodieux et solennelle musique. Au sortir de la messe, il s'arrête dans les deux grandes salles que nous avons vues, et qui pour lors sont pleines de toutes manières de gens, pauvres, riches, jeunes, vieux, dames ou demoiselles, femmes veuves ou autres de toute condition [2]. Là, il écoute chacun dans ses supplications ou remontrances, et remet les requêtes écrites au *poursuivant le roi*, afin qu'il lui en rende un compte fidèle [3].

« Ces audiences royales et paternelles, que donne ainsi le bon roi, tandis que son cœur est encore tout ému de la prière et des cantiques, se prolongent jusqu'à dix heures. C'est

[1] Christine de Pisan, *Livre des faits et mœurs de Charles V*, partie 1re, ch. XVII, dans la collection des *Mém. relatifs à l'Hist. de France*, t. V, p. 277.

[2] Christine de Pisan, lieu cité, ch. XVII, p. 277.

[3] L'abbé de Choisy, *Vie de Charles V*, l. III, p. 302 et 303.

l'heure de son dîner; il reste peu de temps à table, où il mange sobrement et d'une seule espèce de viande; car, selon lui, le mélange des mets divers finit par énerver l'estomac et troubler la mémoire[1]. Il ne boit que d'un seul vin, lequel est clair et bien trempé. Au moment où l'on sert devant lui les épices et pâtisseries légères, il entend, à l'exemple de David, un doux concert de flûtes à sons bas et mesurés[2].

« Dès qu'il est levé de table, il passe en sa chambre de parade, et c'est là qu'il reçoit les étrangers et ambassadeurs de tous pays, ses ministres, magistrats et capitaines; c'est là que les clercs viennent lui présenter leurs ouvrages, que les architectes lui soumettent les plans de leurs bâtisses et maçonneries; c'est là qu'il donne ses audiences, qu'il signe les graces et octroye les lettres patentes, qu'il pourvoit aux offices vacans et fait expédier tous les actes de son bon gouvernement[3].

[1] Christine de Pisan, lieu cité, p. 279.

[2] Christine de Pisan, lieu cité, ch. XVII, p. 278. — L'abbé de Choisy, *Vie de Charles V*, l. III, p. 303.

[3] Christine de Pisan, ch. XVII, lieu cité, p. 279.

« Ces occupations diverses le retiennent ainsi jusqu'à une heure de l'après-midi; c'est alors que, passant dans la *chambre du retrait*, il y dort une heure environ [1].

« Après ce léger repos, il reçoit ses serviteurs privés et favoris, son fou, son astrologue, son médecin; on lui conte des choses plaisantes et agréables; on lui présente les marchands qui ont à vendre des joyaux de prix, des ouvrages ingénieux ou rares, et toute autre espèce de richesses; il achète ce qui lui semble le chef-d'œuvre de l'art et du métier, afin d'encourager l'industrie [2].

« Quand sonnent trois heures au couvent des Célestins, le roi se rend à vêpres, et après, si c'est dans la belle saison, il va se promener avec sa femme et ses enfans sous les cerisaies et les beaux treillis de ses jardins [3].

[1] L'usage de faire la méridienne était alors général. (*Voy.* Christine de Pisan, lieu cité, ch. XVII, p. 279. — Sidon. Appol., lib. I, ep. 2, lib. II, ep. 9. — Greg. Turon., lib. X, cap. II, *hist.*)

[2] L'abbé de Choisy, *Vie de Charles V*, l. III, p. 304.

[3] Là où sont maintenant les rues de la Cerisaie et Beautreillis. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, t. II, quartier Saint-Paul, p. 10, 11 et 14.

« Tandis qu'il se rend dans ses jardins en passant par les cours, on expose devant lui les choses curieuses qu'on n'a pu entrer dans les appartemens, et qui lui sont offertes en présens, ou qu'on lui propose d'acheter ; ce sont pour l'ordinaire de grandes tapisseries, des chevaux blancs, car il n'en veut pas monter d'une autre couleur, de l'artillerie, des armures, des villes de bois qu'on démonte à volonté, et qui peuvent loger la cour et la chevalerie, dans un campement ou dans un tournois. Après avoir examiné les nouveautés, il se promène lentement sur les gazons de ses jardins plantés de beaux arbres épars et tout parfumés de l'odeur des lis, du thym, de la lavande, et autres plantes odorantes semées en profusion le long des tonnelles, des pavillons de pampre, des préaux de verdure et des viviers empoissonnés [1]. Autour de ce verger royal, qui s'étend d'un côté jusqu'à la rivière, et de l'autre jusqu'aux granges Saint-

[1] Delamarre, *Traité de la police*, t. III, l. V ; tit. XLIII, ch. II.—Tous les jardins des rois étaient alors dans le goût champêtre : ce fut François I^er^ qui les soumit à la froide régularité dont ils se sont depuis affranchis.

Éloi, sont des galeries et des balcons dont les volets de toile peinte, à raies bleues et blanches, ferment aux oiseaux qui gazouillent par milliers, en la belle saison, sur les tiges des pommiers, l'entrée de ces chambrettes, où les filles d'honneur et dames d'atours viennent se reposer, encore émues des veillées du plaisir et des propos de la courtoisie.

« Si le mauvais temps ne permet pas au roi de sortir, il reste au coin du feu, ce qu'il aime quasi davantage ; et là, il se délecte à ouïr tantôt de belles histoires tirées des saintes écritures ou des faits romains, tantôt des moralités édifiantes ou des livres de sciences et d'astrologie [1].

« Le roi soupe très-sobrement et se couche de bonne heure, et chaque jour est réglé de même, à l'exception des grandes fêtes où il observe un cérémonial particulier. Il vit souvent à la campagne, soit à Melun, à Saint-Germain-en-Laye, soit à Vincennes, à Beauté-sur-Marne ; il s'y rend sur un cheval blanc dont le harnois est garni de grelots d'or ; ses

[1] Christine de Pisan, lieu cité, ch. XVII, p. 280.

gendarmes le précèdent et les seigneurs du sang l'accompagnent [1], mais à distance et sans oser l'approcher, à moins qu'il ne les appelle [2]. Ce n'était point par fierté, mais il dit pour ses raisons que la royauté est la chose patrimoniale de l'état plus que la sienne, qu'ainsi, il ne pouvait la compromettre en cessant de faire ce qu'avaient fait ses ancêtres; aussi le peuple, qui d'abord reconnaît son roi à la dignité de son maintien et à la pompe de son cortège, a pour lui un grand respect. Il n'est pas un goujat, si mal appris qu'il soit, qui n'ôte son bonnet quand il prononce le nom de ce bon roi Charles V.

« Tel est le meilleur des princes; mais ce n'est là rien encore; car l'ordre de sa maison et la beauté de son trône ne sont pas à comparer à l'ordre de son esprit et à la beauté de son cœur. Il dit souvent : *La joie du juste est que justice soit faite.* Sévère quand il faut venger le tort fait à ses sujets, il est indulgent

[1] On appelait ainsi les frères du roi. (*Voy.* l'abbé de Choisy, l. III, p. 305.)

[2] Christine de Pisan, ch. XVIII, lieu cité, p. 282. — L'abbé de Choisy, l. III, p. 305.

quand il s'agit des fautes commises envers lui personnellement. Lorsqu'après les troubles de la régence il fit son entrée à Paris, un malotru lui cria : *Par Dieu, sire, si j'en eusse été cru, vous ne seriez pas entré en cette ville; mais on y fera peu pour vous.* Le comte de Tancarville, entendant ce propos, voulut aller tout droit tuer le vilain ; mais le roi l'arrêta, se bornant à répondre à ce boutefeu : *On ne vous en croira pas, beau sire*[1].

« Et tout récemment encore, continua Philippe de Maizières, son barbier lui faisant la barbe glissa furtivement sa main dans la gibecière pendante au côté de ce bon prince, qui la saisit comme elle était toute pleine d'or ; ayant égard à de longs services, il sut pardonner à ce malheureux barbier, et ne le débouta pas même de son office[2]. Mais le roi si débonnaire en cette rencontre s'étant trouvé à Saint-Germain, lorsque la clameur publique lui dénonça un officier de sa maison, lequel avait pris de force pour en faire à son plai-

[1] Christine de Pisan, ch. XXIV.

[2] *Ibid.*, ch. XXV, lieu cité, p. 297.

sir, la fille d'une veuve où il était logé, ordonna que le coupable fût pendu à un arbre de la forêt [1].

« D'autres fois le roi est facétieux, souriant plus qu'il ne rit, et parlant posément plus qu'il ne discourt. Il me souvient qu'étant à une de ses audiences, au sortir de la messe, un des plus riches bourgeois de Paris, mais ladre au possible, vint prier notre Charles V de l'exempter d'un emprunt forcé qu'il levait sur la ville pour nécessité publique, et le bourgeois alléguait qu'il avait beaucoup de petits enfans qu'il lui convenait nourrir, à quoi le roi répondit : *Beau sire, s'ils sont petits, ils dépensent moins, et vous serez payé avant qu'ils ne soient grands* [1]. »

Outre l'appartement du roi, l'hôtel Saint-Paul contient cent autres appartemens magnifiques, dans les nombreux corps de logis dont se compose cet immense séjour.

L'appartement du dauphin est aussi beau que celui de son père, et il y a même de plus

[1] Christine de Pisan, 1re partie, ch. XXIII.

[2] *Ibid.*, ch. XXV.

une chambre aux deniers qui est *moult riche et belle*[1]. Les frères du roi avaient là aussi leurs appartemens avec leurs grand'salles lambrissées, leurs grand'chambres vertes, où il y avait des lits de douze pieds de long, sur dix de large, afin qu'on pût retenir à coucher, selon l'usage, ceux à qui l'on voulait donner une marque d'affection[2].

Enfin, les principaux officiers de la cour et les seigneurs de haut parage logeaient aussi à l'hôtel Saint-Paul, et chaque logis était proportionné à la dignité et noblesse de chacun[3].

[1] D. Felibien, t. I, p. 654.

[2] M. de Paulmy, *Vie privée des Français.* — M. de Saint-Victor, t. II, part. II, p. 959, dans la note.

[3] Sauval, t. II, p. 183. — Felibien, t. I, l. XIII, p. 654 et 655.

CHAPITRE LVI.

Me trouvant dans le quartier Saint-Paul, je voulus le visiter, ainsi que les quartiers voisins, seules parties de la ville que je ne connusse pas encore.

Ce quartier Saint-Paul, aujourd'hui si florissant et si peuplé, était encore il y a cent ans une campagne labourable au milieu de laquelle on voyait le village de Saint-Éloi, avec sa petite chapelle, qu'on appelait la chapelle de Saint-Paul-des-Champs[1]. C'était en ce lieu solitaire qu'on inhumait les religieuses de la cité. On racontait que la nuit de la fête de sainte Aure, dont les dépouilles mortelles y reposèrent, on entendait chanter sans savoir par qui, le cantique du *Veni Creator,* et le lendemain, le cimetière était couvert de lis. Dès cet ancien temps, les foulons et les tondeurs de draps venaient processionnellement une fois par an dans la chapelle de saint Paul, et ils étaient représentés

[1] Sauval, t. II, p. 183. — Felibien, t. I, l. XIII, p. 654 et 655.

sur le vitrage, travaillant de bon cœur à leur métier que Dieu bénissait [1].

Mais l'enceinte de Philippe-Auguste ayant fait entrer dans Paris une partie de ces terrains, ils se couvrirent bientôt de maisons et d'habitans. Les nouveaux murs de Charles V furent chercher encore plus loin dans la campagne l'espace dont s'agrandissait Paris; et le séjour de ce prince à l'hôtel Saint-Paul acheva de donner le mouvement et la vie aux quartiers voisins. Alors la petite chapelle devint une grande église, et les cultures champêtres firent place à des rues populeuses.

Tout près de l'hôtel Saint-Paul, et à côté du *chantier du roi*, est une sorte de couvent qu'on nomme le *Béguinage*, et l'hôtel des *Béguines*. Saint Louis le fonda pour les filles et veuves dévotes; elles y vinrent en grand nombre, et le dernier siècle on en comptait quatre cents. Mais ces veuves, trop âgées pour le noviciat d'un couvent, ne pouvaient plier leurs habitudes à la règle commune. D'ailleurs leur ex-

[1] Du Breul, p. 817 et suiv. — M. de Saint-Victor, t. II, 2e partie, p. 927.

trême dévotion, que n'avait pu distraire les soins du ménage, s'échappait en élans mystiques, en accès d'enthousiasme qui brillaient bien mieux dans l'isolement que dans la communauté[1]. Il y a donc à Paris plus de béguines qu'autrefois, mais elles ne sont plus réunies; les unes, comme je l'ai dit, s'ensevelissent vivantes dans de petites cellules murées, près des cimetières et des églises; les autres vivent dans le monde pour l'édifier par des austérités et des oraisons si ferventes, que les gens du siècle ne peuvent voir ces femmes extraordinaires sans penser que puisqu'il fallait tant d'application pour gagner le paradis, ils couraient grand risque de n'y pas entrer. De plus, ces bonnes dévotes vont très-souvent s'asseoir aux foyers des bourgeois, où elles guérissent les petits enfans, soignent les malades, mettent le linceul aux morts, savent maintes recettes pour retrouver les effets perdus, délivrent par leurs prières les femmes en couches, et à certaines époques de l'année

[1] *Nang. gesta. Philippi III*, p. 532. — Daniel, t. IV, p. 646 et suiv. — Velly, t. VI, p. 322. — Millot, *Élém. de l'Hist. de France*, t. II, p. 7.

prédisent l'avenir sans recourir à l'astrologie. La présence d'une béguine avec sa grande mante noire, et ses patenôtres de verroterie bleues pendues à sa ceinture brune, donnait à la maison qu'elle visitait un air de sainteté. Ses paroles étaient graves et rares : quand à quelque fête solennelle, l'échevin, le syndic, le franc-bourgeois pouvait la retenir à dîner, alors elle disait avant le repas des prières qu'on n'avait jamais entendues ; elle sortait de table au dessert, et on la retrouvait dans l'ombre au coin du feu ; on faisait silence autour d'elle, et sans lever les yeux elle annonçait d'une voix lente et prophétique tel ou tel grand malheur en punition de tel ou tel péché. Si un arbalétrier de la confrérie de saint Sébastien, si un clerc de la bazoche à l'humeur facétieuse et grivoise, osait troubler, par le récit de quelqu'aventure mondaine, le recueillement de l'auditoire en extase devant cette dévotion monumentale et vivante, la béguine lançait brièvement un anathème sur les sept arts libéraux, ou sur les brelans de la cité, ou sur les *banquets et joyeusetés de la foire du Landit*. D'autres fois, elle racontait

comment un miracle authentique vengea une sainte de la moquerie des gens évaporés.

Telles étaient les béguines du bon Dieu : allant ainsi dans le monde pour l'affronter et lui dire son fait. Il n'en restait plus que trois dans l'hôtel du *Béguignage* [1]. Sous le portail était une de ces sibylles chrétiennes qui rompait avec une masse de fer le biscuit que leur maison faisait tous les trois mois, afin d'avoir moins souvent à vaquer aux soins temporels. Les monastères qui ne s'étaient pas mis au pain du siècle en usaient encore ainsi, et les religieux, pour amollir les morceaux de ce biscuit, les trempaient au fur et à mesure de leur appétit dans une petite écuelle d'eau chaude qu'on plaçait à table auprès d'eux à cet effet [2].

Je vis adossée au mur du bâtiment une grande meule de pierre un peu écornée, et sur laquelle était posée une couronne d'immortelles blanches. Curieux de savoir pour-

[1] Du Breul, p. 901. — Lemaire, t. 1, p. 302. — Corrozet, fol. 146. — Sauval, t. 1, p. 431. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, quartier Saint-Paul, p. 5.

[2] Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. 1, p. 103, édit. de M. Roquefort.

quoi ce meuble de moulin se trouvait là si bien fêté, je le demandai à la béguine, qui me dit : « C'est la meule que tournait, pour moudre notre blé et celui des pauvres, une des supérieures de cette maison, morte il y a cent quinze ans. » Saint Louis, qui l'affectionnait à cause de ses vertus, lui fit présent d'une belle paire de confessionnaux neufs. Elle a opéré des miracles après sa mort, et aujourd'hui la meule qu'elle tournait à l'effet de s'humilier est un objet de respect pour les dévots qu'on n'ose empêcher d'en détacher quelques grains qu'ils enchâssent comme des reliques précieuses [1].

La supérieure du béguinage a, comme presque toutes les abesses, des secrets de médecine, et une adresse particulière pour certaines opérations de la chirurgie [2]. Elle con-

[1] L'usage de tourner la meule par humilité et pénitence était fréquent en France dans les premiers siècles de l'Église. Fortunat, dans la *Vie de sainte Radegonde*, nous apprend que cette reine s'était soumise à ce pénible travail pendant long-temps : en effet, on montrait à Poitiers celle qu'elle avait tournée.

[2] Petr. Abel., *epist.*, in-4°, 1616, vol. 1, p. 155. — Baluz., *Capitul.*, *reg. franc.*, vol. 1, p. 421. — Linden-

seillait l'usage de la fougère contre les sortiléges et les diableries [1]; la cendre de mouches contre les maladies de la peau, la graine de zédoaire contre la bave et la migraine, la menthe aquatique contre l'asthme [2].

Vers l'extrémité orientale de l'hôtel Saint-Paul est le couvent favori de Charles V, le riche et beau couvent des Célestins. Ces bons religieux sont, dit-on, les parvenus de l'Église, et les heureux de la chrétienté. Lorsqu'ils vinrent à Paris au nombre de six, ils étaient pauvres et n'avaient que de petites chapelles bâties au Champ-du-Plâtre, et dotées de vingt livres de rente amortie. Ce bien que leur avait donné Garnier Marcel, bourgeois de Paris, était tout leur revenu, et ils avaient grande peine à vivre. Plus tard les secrétaires du roi eurent la bonne idée d'établir chez eux leur confrérie, et avec la permission du roi

brog., *cod. leg. Antiq.*, p. 1015.—Trithem., *Annal. Hirsaug.*, vol. I, p. 416.—Martenne et Durande, vol. II, p. 1012, 1133.

[1] *Hildegardis physica. ed. Argent.*, in-fol., 1544, lib. II, ch. LCII; l. IV, part. II, ch. L, p. 105.

[2] *Ibid.*, ch. XIV, p. 19; ch. XVIII, p. 17; ch. XLI, p. 20.

Jean, ils leur baillaient chaque mois une bourse pareille à celle qu'ils recevaient pour leurs honoraires. Charles V voulant être fort bien dans les prières de ses voisins, leur donna en outre deux cents livres de rente, auxquels il ajouta dix mille francs d'or; il posa la première pierre de leur église, et dota leur monastère de nombreux priviléges [1].

Je suivis le bord de l'eau; une partie de ce quai s'étend depuis la rue de Frogier-l'Asnier jusqu'à la rue du *Paon-Blanc*, et est plantée de vieux ormes, ce qui lui a fait donner le nom de quai des Ormes; sur ce quai est la rue champêtre des Nonnains d'Hières [2]; au lieu de murs et de maisons, elle est fermée de haies de framboisiers, et plantée en partie d'ormeaux comme le quai où elle aboutit [3].

Cette rue des Nonnains d'Hières reçoit son

[1] Le P. Beurrier, *Hist. des Célestins*, p. 3 et suiv. — Du Breul, p. 906. — M. de Saint-Victor, t. II, 2e partie, p. 338.

[2] Aujourd'hui rue des Nonandières ou Nonaindières, en face le Pont-Marie. (*Voy. Gall. Christ.*, t. VII, col. 607. — Sauval, t. II, p. 270.

[3] Voilà pourquoi M. Robert dit que le bout de cette rue s'appelait encore au XVe siècle rue aux Ormes.

nom d'un gentil couvent de nonnains qu'Ève, abbesse d'*Hières*, amena de ce dernier endroit à Paris où elle acheta en 1182 une maison de Richard-Villain, moyennant une rente annuelle de vingt-cinq livres. Les nonnains d'Hières étaient vêtues de blanc et de noir, d'où il arriva que les mauvais écoliers qui allaient tenir en ces cantons l'école buissonnière appelaient leur couvent la maison des pies [1]. Du reste, ce sobriquet venait tellement du vêtement barré de ces saintes filles, et non de leur babil, qu'elles ne parlaient jamais sans la permission de leur abbesse, et seulement pour crier *du pain, du pain*, quand elles allaient à l'aumône au profit des pauvres dans les rues de Paris. J'en vis revenir deux avec leurs sacs, elles étaient jeunes et jolies, quoique pâles : suivant ce que me dit Philippe de Maizières, l'une, quand elle vivait pour le monde, était fille de comte, très-riche et très-poursuivie des amans ; l'autre était née au village de pauvres gens de labour; elles

[1] Sauval dit que de son temps on l'appelait encore la maison de la Pie, t. II, p. 270.

allaient ensemble comme deux bonnes sœurs, portant mêmes fardeaux : tant il est vrai que le joug salutaire de la croix est le vrai niveau de l'égalité entre les humains ! Mais admirez ceci, je vous prie : la fille du comte, bien qu'elle sortît du palais pour venir dans un cloître austère, ne poussa jamais hors des grilles un soupir de regret, et se trouvait plus heureuse sous la bure religieuse, qu'elle ne l'était de sa chevance, vêtue de drap d'or, au milieu des fausses joies du siècle ; l'autre, au contraire, qui en son toit de chaume ne couchait que sur des roseaux, se levant au chant du coq pour vaquer à de gros ouvrages, fut long-temps distraite dans son noviciat par le souvenir de son hameau, et encore ne l'attacha-t-on au service de la sainte Vierge qu'en mettant à cette glorieuse mère de Dieu une robe et une couronne pareilles à celles qu'avait la madone des bois où la nonne allait, quand elle était bergère, chanter des cantiques au clair de lune avec ses compagnes.

Toujours en suivant le bord de l'eau nous nous trouvâmes bientôt en une grande place sablonneuse qu'on appelle la Grève, et dont le

rivage incliné est tourmenté par les flots de la Seine. Ce lieu est célèbre dans les fastes des Parisiens; c'est là que de tout temps les rois sont venus et viennent encore chaque année allumer le feu de la Saint-Jean, signal des réjouissances populaires [1]. C'est là que s'élève une grande maison qu'on appelle des noms divers de *maison de la Grève*, à cause de son emplacement, *maison des Piliers*, à cause de sa construction, *maison aux Dauphins*, parce qu'elle fut possédée par les deux derniers dauphins Viennois. Achetée il y a quelques années par la ville de Paris, elle devint le siége de cette antique administration municipale, qui, me dit le docte Philippe de Maizière, jeta son premier éclat sur ces bords au temps des Romains, sous le nom des *Nautes*. Ces navigateurs de l'antique Lutèce formaient une association tellement importante, que ses membres, parmi lesquels on comptait des décurions et même des sénateurs, élevèrent sur les rives de la Seine un autel à Jupiter.

[1] Jaillot, *Rech. sur Paris*, quartier de la Grève, p. 21. — M. de Saint-Victor, *Tableau hist. et pittor. sur Paris*, t. II, 1re part., p. 427 et 2e part., p. 795.

Comme toute corporation, la réunion de ces nautes se rendit bientôt respectable par ses traditions, qui devinrent des droits, et par ses droits qui l'enrichirent de priviléges et d'honneurs. Elle avait ses patrons, ses curateurs, ses revenus, et cette discipline devint un abri où se réfugiaient les libertés populaires. De là vint que les nautes furent invoqués en ces premiers âges de notre histoire comme les défenseurs de la Cité [1].

Sous la monarchie française le corps de ces nautes resta au milieu de la confusion et du désordre des premiers règnes, dépositaire de ses anciennes coutumes, et ne fit guère que changer de nom. Il reparut à peu près ce qu'il avait été sous le nom de *Hanse parisienne* de la *marchandise de l'eau*, ses chefs furent appelés prevôts des marchands et échevins, ses armes furent une nef naviguant à pleine voile, image de la prospérité d'une navigation commerciale[2].

[1] Gruter., *Inscr. ant.* — *cod. Théodos.*, l. I, tit. V, l. VII; tit. XVI, l. XIII; tit. V, l. XI, XIV et XVI. — D. Felibien, *Dissert. sur l'origine de l'hôtel-de-ville*, en tête de son *Hist. de Paris*, t. I.

[2] Le plus ancien sceau de la ville qui nous soit resté est

Les membres de cette confrérie municipale sont élus entre les bourgeois les plus sages et les plus probes. Ils ont leur juridiction où l'on juge les affaires par arbitres. Ce tribunal a quelque chose de simple et de paternel ; si le cas est embarrassant, les arbitres invitent à se rendre au *Parloir-aux-bourgeois*, où est le lieu de leurs délibérations, les prud'hommes les plus sages et les plus anciens de Paris, afin de prendre leur avis sur les us et coutumes [1].

Le Parloir-aux-bourgeois était d'abord à la vallée de Misère, et se nommait alors la maison de la *Marchandise*. Plus tard, il fut placé entre Saint-Leuffroi et le grand Châtelet ; de là il fut transféré dans deux vieilles tours du faubourg Saint-Jacques, enfin, et depuis huit ans, il est en place de Grève, dans ladite maison des Dauphins. Je visitai cette maison,

du temps de saint Louis. On lit à l'entour : *Sceau de la marchandise de l'eau de Paris*. Sous Philippe-le-Hardi on publia les anciennes dénominations de cette hanse parisienne, et l'on désigna ceux qui en faisaient partie, sous les noms de *prevôts et échevins des marchands de Paris*.

[1] Mss. des *Cout. de la march. de l'iaue de Paris*, fol. 41, r°. — D. Felibien, lieu cité, 3e partie, § xv.

fameuse à la fois par l'antiquité de la confrérie municipale qui s'y est établie, par la sagesse de ses membres et la simplesse de leurs usages. C'est un édifice à deux pignons. Il y a deux cours, un poulailler, des cuisines, des étuves avec huit baignoires, ayant toujours eau chaude à leur service, la chambre de parade et la chambre du plaidoyer, une chapelle lambrissée et une salle couverte d'ardoises où sont des bancs autour d'une table dressée pour les banquets des grands jours [1]. Le roi lui-même venait dans certaines occasions s'asseoir à ces banquets avec les échevins et notables, mais alors, les règlemens du parloir aux bourgeois voulaient qu'il eût son plat à part.

Derrière le Parloir-aux-bourgeois est l'église Saint-Gervais, la plus ancienne de Paris sans contredit, car, selon mon guide, Fortunat en parlait déjà de son temps comme d'une grande église [2]. L'église de Saint-Gervais appartenait

[1] Sauval, t. I. — Paganiol de la Force, t. IV, p. 95. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, quartier de la Grêve, p. 20 et suiv.

[2] Il la nomme la basilique de Saint-Gervais et de Saint-

aux comtes de Meulan qui la donnèrent au prieuré de Saint-Nicaise. Elle fut rebâtie en 1212[1]. Devant sa grande porte est planté un orme depuis six siècles ; quand il est vieux et desséché on en plante un autre, afin que la place ne soit jamais dépouillée de cet arbre, où jadis venaient, comme il était d'usage en chaque ville et bourg, s'asseoir les juges du roi ou des seigneurs. Et aujourd'hui que, par les progrès du mal, cette juridiction pastorale ne suffit plus aux appétits des plaideurs, ces ormes servent encore aux vieillards qui viennent y conférer sur les coutumes, et aux vassaux qui s'y rendent pour s'acquitter de leurs redevances[2]. Je ne pus douter que l'orme de Saint-Gervais ne servît à un pareil usage, quand j'eus vu un trésorier du duc de Guyenne

Protais. — Baillet, *Vie des Saints au 19 juin*, pense qu'elle a été bâtie vers l'an 560. M. de Launoi dit qu'elle n'a pu l'être que depuis 386 ; et en effet, ce fut à peu près l'époque où les corps de ces saints martyrs furent trouvés à Milan ; *voy.* aussi M. de Valois, *Disc. de Basil.*, p. 451. — L'abbé Lebeuf, t. 1, p. 127.

[1] Elle fut augmentée en 1420 et en 1581, plus tard elle fut ornée de son magnifique portail.

[2] Jaillot, lieu cité, p. 33.

assis gravement sur la pierre qui était au pied de cet arbre justicier. C'était un vieillard à chevelure blanche et flottante ; il avait les bras croisés dans une houpelande fourrée de peau de renard; sur ses genoux était un registre recouvert de cuir noir, et fermé par des crochets de cuivre. Bientôt arrivèrent les tenanciers des terres, vignes et autres dépendances de l'hôtel du Pont-Perrin, près la Bastille, lequel appartenait de fait et de droit au duc susnommé. Ils apportèrent les écus des six mois, et trois gâteaux de *maille à maille* [1], et c'est une coutume sage que de réunir les hommes pour qu'ils aient à traiter de leurs affaires, sous l'orme planté devant la maison de celui qui a dit à ses apôtres : *Pax inter vos.*

[1] On trouve, en effet, dans un compte de cet ancien temps, rapporté par Sauval, t. III, p. 341, que ceux qui tiennent ces biens, appartenant au duc de Guyenne, sont obligés de payer la rente à l'orme Saint-Gervais, à Paris, le jour de saint Remy et à la Saint-Martin.

CHAPITRE LVII.

Près de l'église Saint-Gervais est l'église Saint-Jean et son vieux cimetière, abandonné depuis quarante ans environ, par suite d'un événement qui répandit dans tout le quartier l'horreur et la consternation [1]. Voici comment la chose me fut contée :

Sous le règne de Philippe de Valois la peste noire désola toute la France, et causa de tels ravages à Paris qu'on tirait cinq cents morts par jour de l'hospice Notre-Dame [2]. Dès qu'ils se sentaient pris de la contagion, les plus riches et les plus fiers se faisaient porter en cet hospice, car il y avait là comme il y aura toujours, tant que le christianisme prévaudra contre l'enfer, des âmes charitables se dévouant volontairement aux plus pénibles labeurs pour le soulagement de l'humanité en souffrance, et ne craignant pas la mort, parce

[1] Corrozet, fol. 72, r°.—Calend., *Hist.*, p. 212.

[2] *Contin. Nangii*, t. II.—Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XX, l. XCV, p. 88.—Lévesque, *la France sous les cinq premiers Valois*, t. I, p. 529.

qu'elles sont pleines de l'éternité. Partout ailleurs que dans l'Hôtel-Dieu on ne trouvait ni pour or ni pour argent hommes ou femmes qui voulussent soigner les pestiférés et encore moins les ensevelir; des familles entières disparaissaient emportées par ce fléau, et si quelqu'enfant échappait, il était aussi dénué de parentage que le bâtard laissé tout nud sur les marches du temple [1].

Il était d'usage, aussitôt que les maîtres d'une maison en étaient enlevés, de faire clore la porte à la requête du prevôt, par six bandes de fer et deux cadenas [2]. S'il y avait là des enfans isolés, le pasteur le disait au prône, et il arrivait que de bons bourgeois venaient chercher l'orphelin qui pleurait sur le pavé en entendant le serrurier fermer à grands coups l'asile ou l'innocence avait appris le *pater noster* à la table du bisaïeul [3].

C'est par suite d'un pareil malheur que

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. xx, l. xcv, p. 88. — *Contin. Nangii*, p. 808. — D. Felibien, *Hist. de Paris*, t. 1, l. xii, p. 601.

[2] Delamarre, l. iv, tit. xiii, ch. x, p. 632.

[3] Delamarre, *Traité de la police*, l. iv, tit. xiii, ch. x.

Catherine de Braie, pour lors âgée de quatorze ans, fut emmenée de la paroisse Saint-Benoît au quartier Saint-Gervais, par le bourgeois Pierre Bluteau, dont la sainte femme éleva cet enfant comme le sien. Et lorsqu'elle eut seize ans, Catherine fut la plus belle fille qu'on pût voir en toute la ville. Mais elle était sans richesse aucune, et ses attraits fleurissant à l'écart étaient ignorés d'elle-même.

Elle eut mérité les hommages des plus nobles et des meilleurs; mais sa mère adoptive l'élevant dans une modestie conforme à son apparente obscurité, évitait les assemblées et ne la menait qu'aux messes basses, dans les chapelles les plus sombres; si bien qu'au lieu de voir à ses pieds quelque vaillant paladin, quelque prince couronné, dont elle eût été digne par ses vertus et son incomparable beauté, elle eut pour tout lot l'amour de deux pauvres frères qui demeuraient porte à porte, vivant honnêtement de leurs travaux journaliers.

L'aîné, Julien Marteret, était *Hanouard*, ou porteur de sel, l'autre, Méderic Marteret, était oiseleur, établi sur le pont au Change.

Tous deux aimaient Catherine et ne songeaient qu'à lui plaire selon leurs petits moyens. Le jour de la Saint-Julien des ménétriers, l'*Hanouard* amena sous les fenêtres de sa *mie* toute la troupe des *jongleurs* et *jongleresses ;* le 1^er^ mai, Médéric ayant reçu du jardinier qui lui vendait les oiseaux de son commerce, un bel arbuste en fleurs, il le planta devant la porte de l'orpheline, et alla se cacher au détour de la rue de la Tisseranderie pour épier sa présence. Elle parut bientôt à la fenêtre, et rougit comme l'aurore à la vue des premières roses du matin, que ses larmes ont fait éclore.

Un jour après vêpres, elle passa devant l'orme Saint-Gervais où la jeunesse du quartier jouait aux *jeux à vendre.* Trois filles vinrent la prendre par la main et la firent asseoir au milieu d'elles. Elle n'osa résister à leur empressement ; c'était pure complaisance si elle semblait sourire à une gaîté franche mais grossière que son esprit trop délicat et son cœur saisi de tristesse rebutaient également. On appelle *jeux à vendre* un jeu où chacun est censé vendre quelque

chose. L'un demandait : que vendez-vous ? et celui qu'il interrogeait devait aussitôt répondre, ou bien donner un gage. Les plus habiles du quartier répondaient en vers, et tel était le privilége de la rime qu'il laissait passer avec honneur les quolibets les plus étranges et les plus absurdes. Julien l'*Hanouard* dont le patron était celui des ménétriers, se croyait en droit d'être plus poëte que les autres galans de l'assemblée ; interrogé à son tour il répondit :

Du blanc pain vous vends la mie ;
Pour Dieux ne m'oubliez ma mie
Quand je serai loin de vous.
Adieu vous dis, mon cœur doux [1].

Chacune des fillettes du quartier eût souhaité être l'objet d'un aussi beau compliment ; mais Catherine à qui un regard de Julien l'avait adressé en fut si confuse que sous le prétexte du vent frais qui commençait à souffler, elle abaissa son voile bleu sur son visage, et un moment après elle s'éloigna.

[1] Christine de Pisan, dans la pièce intitulée *Jeux à vendre*.

L'*Hanouard* et son frère furent grandement tristes, car ils virent que toute pauvre qu'elle semblait, Catherine se montrait fière et ne voudrait jamais épouser un simple manœuvre. Julien qui était violent et emporté jurait qu'il obtiendrait la main de sa belle, dût-il se mettre dans une compagnie de *tondeurs* ou de *cottereaux* pour piller les seigneurs et rapporter autant d'or qu'il en fallait à l'ambition de la plus orgueilleuse fille de France. Quant à Médéric qui vivait d'habitude en l'innocente compagnie des oiseaux, il était doux, simple, résigné et attendait beaucoup de la constance de ses soupirs. Son passe-temps était d'apprendre le nom de Catherine à tous ses étourneaux, si bien qu'on l'appelait l'oiseleur à Catherine [1].

De grands événemens changèrent bientôt la fortune des deux frères Marteret. En ce

[1] On vendait alors beaucoup d'étourneaux. Les gens du peuple les nourrissaient en cage, et leur apprenaient à parler. (Champier, *De re cibariâ*). Les étourneaux ressemblent aux merles : ils apprennent facilement à parler. Pline rapporte que de son temps Drusus et Britannicus, fils de l'empereur Claude, avaient un étourneau qui parlait grec et latin. (Pline, l. x, ch. XLII.)

temps-là, Philippe de Valois alla de vie à trépas; on lui fit des obsèques magnifiques, telles qu'on les doit à un sire de France. Le corps était posé sur une litière couverte de drap d'or, et par-dessus le corps *était une pourtraicture, faite à la resemblance du roi*, portant couronne de pierreries, et tenant en ses mains deux écussons, l'un d'or et l'autre d'argent. Cette figure, que l'ouvrier avait moulée en cire sur les traits du défunt, était vêtue d'une tunique de satin bleu de ciel semée de lis d'or, et manteau pareil fourré d'hermine : elle avait des gants blancs garnis de beaux anneaux, et le dais ou pavillon qui couvrait cette représentation funèbre lançait des feux éblouissans à la lueur de douze cents cierges brûlant dans la chapelle ardente, où nuit et jour veillaient les officiers du monarque [1]. Déjà tous ceux du cortége s'étaient réunis, chacun suivant son droit, dans les salles et les avenues du palais, lorsqu'il s'éleva une grande contestation entre les archers

[1] *Chroniq.* de Monstrelet. — D. Felibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. II, l. XVI, p. 804.

du roi et les *Hanouards*. Ces porteurs de sel, au nombre de vingt-quatre, prétendaient avoir le droit de lever le cercueil, exposant pour leurs raisons que tel était l'usage [1]. Les archers leur disputaient cet honneur, disant qu'un pauvre roi était assez tôt oublié quand il était mort, et que c'était bien le moins que ceux qui l'avaient gardé vivant le gardassent encore jusqu'à ce qu'il fût en sépulture; que d'ailleurs ils étaient toujours ses serviteurs, tant que leur capitaine n'aurait pas jeté son épée sur le seuil du caveau de Saint-Denis, et que le roi d'armes ne leur eût pas crié *pourvoyez-vous*. Jusque-là, ajoutaient-ils, Philippe est toujours en vie pour nous, et, si vous en doutez, sachez que, depuis quarante jours qu'il dort sur ce lit de parade, la table fut dressée pour lui par les gentilshommes servans avec les révérences, cérémonies et essais accoutumés, sans oublier la présentation de la coupe au moment où le seigneur roi avait l'habitude de boire; de plus, les bas-

[1] *Cérémonial français*, t. I et II. — Monstrelet, en sa *Chronique*. — Velly, *Hist. de France*, t. XVI, p. 318.

sins d'eau à laver sont apportés au fauteuil dudit seigneur roi, comme s'il était encore en appétit; de plus, la serviette pour essuyer les mains est offerte par le maître-d'hôtel au premier chambellan qui la présente audit seigneur roi; de plus, et à la fin du repas, les grâces sont dites selon l'usage, si ce n'est qu'on y ajoute le *De profundis;* car, pour vrai dire, il faut bien que la mort ait sa part [1].

Après que les archers eurent ainsi parlé, on dit qu'ils étaient en droit : des paroles de blâme circulaient contre les *Hanouards* le long des longues files des arbalêtiers de la ville de Paris, ayant à leur tête leur roi et leur connétable, des suppôts de l'Université, des Cordeliers, Jacobins, Carmes et Augustins, des membres du parlement, des officiers du Châtelet, des diverses confréries et de trois cents pauvres, en cape grise, portant des torches de cire jaune du poids de trois livres.

C'en était fait du privilége dont les porteurs de sel jouissaient depuis trois cents ans, et

[1] *Mém. de l'État de France*, t. III, p. 374. — *Cérémonial franç.*, t. I et II.

qui suffisait pour rendre leur profession honorable, lorsque l'un d'eux, Julien Marteret, frappant trois coups de son bâton plombé sur le carreau, fit faire silence et parla comme on va voir : « Vous saurez, belles et bonnes gens, que mon père était *hanouard* ainsi que moi. Souvent, lorsqu'il se trouvait harassé d'avoir porté le sel tout le jour, et qu'il craignait que si grande fatigue et si petit profit ne me fissent prendre en dégoût le métier de la famille, il me contait comment son bisaïeul avait levé, lui vingt-troisième porteur de sel, le corps de M. saint Louis, comment son père avait eu cet honneur au convoi de Philippe-le-Hardi, et lui-même, lorsqu'aux jours de confrérie il endossait la robe aux deux couleurs, il disait en se redressant : « Ces bras-là ont porté « Philippe-le-Bel, oui-dà. » Hé bien ! ce privilége, qui fait la noblesse et la gloire des pauvres gens, qui rend citoyens les êtres les plus obscurs, et qui donne à si peu de frais le contentement et le bonheur, on veut nous le piper à cette heure. Mais, par saint Martin-des-Champs, il n'en sera pas ainsi. Tant qu'ils vivent, les rois sont entourés de chaperons et

de mangeurs de chrétiens, de courtisans et de gros financiers qui ne font qu'un saut de la cour aux fourches de Montfaucon. Quand ils sont morts, qu'on laisse du moins leur peuple en approcher, et, puisque le sermon de la vérité commence alors pour ces rois, en arrière les commensaux du palais. Chacun défend, comme il l'entend, ses priviléges : l'université se bat avec le prevôt, les jacobins disputent le pas aux cordeliers, et l'évêque de Paris a des querelles de préséance avec l'abbé de Saint-Denis. Au milieu de tant de bons exemples, les *Hanouards* ne resteront pas les bras croisés, et malheur à qui soufflera sur leurs prérogatives ! » En parlant de la sorte, Julien se plaça fièrement devant le cercueil et fit le moulinet avec son lourd bâton. Son discours et son geste enhardirent ses confrères, et les princes du deuil, voyant tout ce vacarme, décidèrent que les *Hanouards* resteraient, comme par le passé, en possession de leur privilège [1].

[1] On voit encore les *Hanouards* porter le corps de Charles VI, de Charles VII, de Henri II, de Henri IV, etc. — Aux obsèques de Charles VII, ils élevèrent une dis-

Le lendemain de la cérémonie, les porteurs de sel s'assemblèrent sur la place *au Bon-Homme;* là, pour récompenser Julien Marteret, ils le proclamèrent roi des *Hanouards*, et arrêtèrent que dorénavant, à chaque réception d'un confrère, il aurait, à la table du festin, un plat à part, un bouquet, et deux saluts avant et après le repas; ils lui firent ensuite serment d'obéissance, et le portèrent en triomphe sur une civière, jusque chez lui, au son de la vielle et des buccines.

Les voisins se mirent aux fenêtres, et Catherine de Braie vit, dans toute sa pompe, le cortége de ce roi des *Hanouards,* qui, ne doutant pas que sa haute fortune n'eût bien disposé le cœur de l'orgueilleuse orpheline, résolut de la faire demander solennellement en mariage par la femme d'un barbier-étuviste.

Tandis que son frère était devenu roi, Médéric était plus pauvre que jamais; car aucun écolier, aucun amoureux ne voulait acheter de ses oiseaux, parce qu'ils n'avaient

cussion que termina le comte Dunois, en promettant de les satisfaire. (Voy. le *Cérémonial franç.*, t. 1; et Velly, t. XVI, p. 318.)

au bec que le nom de Catherine, et qu'on eût voulu leur faire apprendre tel ou tel autre nom. Tandis que tous ses oisillons restaient à son grain, ses confrères en vendaient le double.

Il arriva que le roi Jean, qui avait été sacré à Reims, fit son entrée à Paris, où il vint en droiture au *Te Deum* de la cathédrale Notre-Dame. C'était un grand jour pour les oiseleurs qui étaient établis sur le Pont-au-Change, à la charge de lâcher deux cents douzaines d'oiseaux, en pareille occurrence, au passage du roi, comme signe de joie et de liberté [1].

Les oiseleurs, qui avaient vendu tous leurs oiseaux et qui s'étaient moqués de Méderic, se trouvèrent au dépourvu, et le chapitre de Notre-Dame, qui était seigneur foncier du pont, en fit son rapport à l'archevêque, et l'archevêque en parla au roi, qui, craignant que le peuple, excité par Charles-le-Mauvais, ne l'accusât d'avoir, dès l'avènement de son règne, supprimé le symbole des vieilles li-

[1] *Chroniq. de Louis XI*, p. 17. — D. Felibien, *Hist. de la ville de Paris*, p. 847. — Piganiol, *Descript. de Paris*, t. II, p. 75.

bertés françaises, ordonna d'acheter tous les oiseaux de Méderic trois fois plus qu'ils ne valaient, et de plus le fit nommer roi des oiseleurs, avec juridiction sur les pies voleuses et droit exclusif de dénicher, une fois par an, les merles de la forêt de Senlis.

Et quand, le lendemain, le roi Jean passa sur le pont aux Changeurs, au son des cloches et noblement escorté, Méderic lâcha les deux cents douzaines d'oiseaux, après avoir mis dans son sein celui qui répétait le mieux le nom de Catherine. Alors les magistrats crièrent par trois fois *liberté*, et le peuple répondit : *Vive le roi Jean !*

Méderic, devenu roi ainsi que son frère, dont il ignorait l'amour pour Catherine de Braie, crut pouvoir sans témérité faire demander la main de cette belle par la veuve d'un vannier. Ainsi, Catherine fut recherchée, le même jour, à la requête du roi des *Hanouards* et du roi des oiseleurs. Elle sourit de la sérieuse importance qu'on donnait à ces naïves grandeurs, et soit que l'orpheline eût eu, avant sa départie de la maison maternelle, une vision de fortune et d'amour qui, quoi-

que dissipée, la préoccupait encore, soit que les malheurs qui avaient frappé sa jeunesse eussent fait de sa vie une source de larmes, soit enfin que, plus exigeante par sa nature que par sa condition actuelle, elle voulût déposer au pied des autels le mystère de ses dédains pour ce monde obscur, elle chargea sa mère adoptive d'un double refus qui fit soupirer Méderic et mit son frère en fureur. « Refuser le roi des *Hanouards !* s'écriait ce dernier dans le transport de sa jalousie, ceci n'est pas naturel, et il faut qu'un autre ait obtenu sa foi ! Malheur à lui ! Ce n'est pas, j'en jure par la tasse d'argent de mon bisaïeul, non ce n'est pas en vain qu'on aura rebuté celui dont le bâton ferré, converti aujourd'hui en sceptre honorifique, a fait reculer les princes du dueil, les six cents officiers du palais, les dix mille diables de l'université et le parlement en robes rouges. » Tandis qu'il se lamentait ainsi, perdant l'appétit et le sommeil, ce qui faisait dire aux siens que la royauté ne l'avait point amendé, voilà qu'une fièvre mit Catherine en danger ; car, au nombre des causes de sa tristesse, nous avions oublié

(eh ! comment ne pas l'oublier en la voyant si jeune, si fraîche et si belle), que le ver du sépulcre avait piqué cette fleur, et qu'au moment où elle se disposait à retourner à Dieu par le cloître, le ciel, pressé de la revoir, lui ouvrait une voie plus courte encore : la chute de la dernière feuille amena son dernier soupir.

La bourgeoise, qui l'avait recueillie en son abandon, fut grandement surprise lorsqu'à son lit de mort cette fille méconnue lui fit don, pour sa peine, d'un collier de diamans avec un reliquaire, lequel valait une couronne de baron ; plus suprise, elle fut encore quand elle lui révéla le secret de sa naissance, et qu'elle lui conta, sur ce monde et sur l'autre, des choses si merveilleuses qu'on eût dit que déjà elle était en la compagnie et l'émulation des anges : Est-ce là, disait la bourgeoise à Pierre Bluteau, son mari, cette Catherine qui vécut oubliée près de nos cendres casanières, et qui semblait logée et nourrie pour l'amour de la Sainte-Vierge ?

Ainsi, le grain d'encens qui tombe à terre est traité comme une vile poussière, mais

s'il approche du feu sacré il publie tout-à-coup, en s'enflammant, sa noble origine, et celui qui le foulait à ses pieds se prosterne devant ses parfums en lui recommandant ses prières.

Oh! que de miracles on eût fait en son honneur, si, de l'ombre jalouse où elle végéta, cette rose eût soudainement brillé au soleil du grand monde! Pour lui plaire, les grands seigneurs eussent appris à lire et peut-être même à écrire, les chevaliers se fussent mis en campagne pour redresser les torts, les princes seraient venus disputer sa main dans les passes-d'armes et les *behours;* ses yeux bleus eussent fait songer plus souvent au paradis, et sa devise fût devenue la parole magique de la gloire.

Mais à défaut de ces prodiges en voici un qui a bien son prix : Cette fille, qui fut aimée comme si elle avait été mieux connue, laissa d'elle un tel souvenir que sa tombe eut un culte et des hommages; et de qui reçut-elle ces hommages persévérans? de deux obscurs artisans qui, avant de l'avoir vue pour leur malheur, n'avaient d'amour qu'un instinct

matériel et grossier, et voilà qu'ils aiment tout-à-coup, comme n'auraient pas mieux aimé Lancelot-du-Lac et Amadis, les modèles des vrais amans; voilà qu'ils jurent, chacun à part soi, d'aller tous les soirs à la brune prier sur la petite place qu'elle occupe dans le cimetière Saint-Jean. L'*Hanouard* s'y rendit le premier novembre, après le coup de cloche du couvre-feu. Ce dur et robuste manœuvre, au moment d'approcher de la porte de l'enclos funèbre, sent une sueur froide inonder ses membres nerveux, ses cheveux se hérissent, et son cœur qui, avant d'aller à Catherine, semblait retenu immobile loin des orages de l'amour par des câbles rustiques, semble maintenant bondir sur les vagues et les écueils. Ce n'était pas seulement là l'effet d'un amour au désespoir, c'était en outre un pressentiment de terreur, un avis pressant que le ciel envoyait par pitié.

A peine l'*Hanouard* a-t-il foulé le fief de la mort qu'il aperçoit sur la tombe de Catherine un jeune homme répandant des fleurs. « Le voilà donc, se dit-il, le rival qui peut-être la vit sourire de tendresse, quand je n'ai pour

moi que la faveur de me pencher sur un froid cercueil... encore vient-on me disputer cet affreux bonheur.» Puis se reculant d'un pas en brandissant son bâton ferré, il le lance et s'écrie: *Place!*... L'arme funeste a sifflé comme le vent de la mort dans ce domaine des sépulcres, et va retentir sur le front de Méderic; car c'était lui qui croyait avoir droit d'aimer en paix celle qui ne pouvait plus être à personne.

Pauvres rois de roture et de labeurs dont le front n'a été consacré que par les sueurs quotidiennes, n'étiez-vous donc pas de l'innocente dynastie de ces rois de la fève, de ces princes de confréries pour lesquels la fortune n'avait jamais, avant vous, tressé des couronnes d'épines? autant vaudrait maintenant que vous fussiez rois tout de bon, puisque vous en avez le malheur; car l'un de vous pourrait pardonner, et l'autre, dans tous les cas, pourrait se faire absoudre. Mais il faut que les ordonnances de France aient leur cours. Déjà la rumeur publique a répandu la nouvelle du fratricide; à peine en savait-on le nom oublié depuis le règne des Chilperic et des Clo-

taire. A la lueur des torches, les *enquesteurs* du Châtelet viennent faire la levée du blessé, et recommandent le secret, afin de ne pas effrayer la population de Paris, durant la nuit, au récit d'un si grand désastre. Mais les Hanouards le savaient déjà; ils mettent des crêpes de deuil à leurs chapeaux, et se rendent chez leur roi aussi pâles que si chacun d'eux avait répandu le sang d'un frère. Ils se rangent sur deux lignes, et lui disent : Si tu es innocent, nous venons te défendre contre ceux qui t'accusent, et mourir plutôt que de t'abandonner aux *enquesteurs* [1].

Julien l'*Hanouard,* assis par terre, leur dit: « Je suis coupable. » Alors ils brisèrent leurs bâtons devant lui pour montrer qu'il n'était plus leur roi. Ils consentirent pourtant à lui rendre un dernier service : ce fut de murer, à sa prière, la porte de sa chambre, dont la fenêtre était grillée; puis ils s'en allèrent dans la chapelle de la confrérie faire chanter un *salve* pour lui [2].

[1] Delamarre, *Traité de la police*, l. 1, tit. XI, chap. VI.

[2] C'était l'usage que ceux qui accompagnaient un criminel au supplice fissent chanter un *Salve* pour le repos

On ne peut donner l'idée du désordre et des lamentations de tout le quartier lorsqu'au lendemain on sut qu'un frère avait été grièvement blessé par son frère dans une terre de paix et de bénédictions. Les boutiques furent fermées, les affaires furent suspendues; ceux qui apprenaient ce malheur sur la voie publique rentraient aussitôt pour se mettre en oraison. Les uns disaient que Dieu n'avait permis un si grand forfait que parce que la France avait cessé, à cause de ses péchés, de lui être agréable, et qu'après la peste il ne manquait plus que l'exécrable exemple d'un fratricide. Les autres accusaient de ce courroux céleste les gens de finance qu'on avait encore trop épargnés; car, au lieu de faire justice de leurs pilleries, on traitait chichement les pilliers de Montfaucon.

Au milieu de toutes ces clameurs, il arriva

de son âme. Lors du supplice de Ravaillac, les imprécations du peuple furent si fortes contre cet assassin du meilleur des rois, que les deux docteurs qui l'assistaient ne purent jamais faire continuer le *Salve*. — *Mém. pour l'Hist. de Fr.*, t. II, p. 3 et 317. — D. Felibien, *Hist. de Paris*, l. XXV, p. 1281.

un convoi au cimetière Saint-Jean; ceux qui escortaient le défunt, ayant ouï ce qui était arrivé, crièrent malédiction, et s'opposèrent à ce qu'on inhumât leur mort dans une terre souillée par un meurtre, dans une terre devenue la baronnie du démon. Mais les fossoyeurs, qui avaient travaillé à l'avance, ne voulaient pas perdre le prix de leur besogne, et se mirent en devoir d'ensevelir bon gré mal gré. Le curé de Saint-Jean, qui ne pouvait rester neutre dans une querelle où se trouvaient exposés une des prérogatives de son église et le plus sûr de son casuel, essaya d'insinuer à ses paroissiens que quand le cimetière aurait été purifié par une aspersion il en vaudrait bien un autre; que d'ailleurs on ne devait pas porter le goût du changement jusque dans les habitudes de la sépulture, et qu'enfin ce serait une impiété que d'abandonner ceux qui étaient déjà ensevelis en cet endroit. Il ajoutait fort sagement que, s'il fallait délaisser tous les lieux qui furent souillés par les excès des mortels, il faudrait non-seulement prendre congé de la terre, tant de fois arrosée de sang et de larmes, mais en-

core renoncer au paradis même, puisque le démon y fit tomber nos premiers parens dans la désobéissance.

Les paroissiens répondaient que les morts devaient être traités avec plus de ménagement que les vivans, qui, troublés par leurs passions et leurs intérêts, pouvaient demeurer sans s'en apercevoir au milieu du péché; mais qu'il n'en était pas ainsi de ceux qui, dégagés des liens terrestres et ayant rendu leur âme à leur créateur, sentaient bien plus subtilement qu'auparavant toute infraction aux commandemens de Dieu. L'ingratitude et l'oubli, disaient-ils, éloignent déjà trop vite de leur dépouille mortelle ceux qui les ont pleurés; il ne faut pas que la terreur, dont ce lieu funèbre sera désormais frappé, soit encore un prétexte pour détourner des tombes de leurs parens et amis les chrétiens qui leur doivent des prières, des cierges et des pleurs.

Les bedeaux et les fossoyeurs ayant insisté, le tumulte devint extrême, et les gens du convoi virent accourir à leur aide toute la population des lieux adjacens : là, vinrent les pâles habitans de la rue de la *Mortellerie*, ou

les *morteliers*, pilant chaque jour la chaux et le plâtre, dont la poudre les blanchit en telle façon de la tête aux pieds, qu'on les prendrait pour des statues de pierre animées par un maléfice [1]; ceux des rues de la *Levrette* et de la *Péronnelle*, où le soleil ne se montre un peu qu'aux mois de juillet et d'août; ceux de la Planche-Mibraie, où l'eau fait danser les futailles dans les celliers; ceux de la rue du Martroi, où le fils de Louis-le-Gros tomba roide mort, ayant été renversé par un cheval qu'avait effrayé un pourceau fourvoyé entre ses jambes; ceux de la rue de la Tannerie, qu'on ne peut habiter pendant la chaleur, à cause de l'infection qu'y répandent les écorcheurs et les teinturiers [2]; ceux de la rue de la Juiverie, où les juifs célèbrent le jour du sabbat [3]; ceux des rues de l'Avoinerie, Vieille-Oreille, Jean-de-L'épine, et de cent autres rues sales et bruyantes. Tous se formè-

[1] Sauval, t. I, p. 423 et 424. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, quartier de la Grève, t. II, p. 40.

[2] Sauval, t. I, p. 163.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 103. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, quartier de la Grève, t. II, p. 49.

rent en procession expiatoire : à leur tête marchaient les flagellans, se déchirant les membres à coups de fouet[1] ; puis venaient les ordres mendians et ceux qui, par excès de dévotion, suivaient la procession en chemise ; quelques-uns même, pour édifier encore davantage, y parurent entièrement nus[2]. Après avoir fait trois fois le tour du cimetière Saint-Jean, on en ferma la porte avec un fagot d'épines, puis on l'abandonna pour toujours[3]. Depuis, les paroissiens de l'église Saint-Jean se firent ensevelir au cimetière Saint-Gervais ; ceux qui en étaient déjà en possession voulurent d'abord les refuser, en disant que c'était leur jouissance, et qu'il n'y en avait pas trop pour eux ; mais on consentit enfin à les recevoir, à condition que le curé de Saint-Jean

[1] Alb. Arg., p. 149 et suiv. — Du Boulay, t. IV, p. 14. — Rebdorf, ann. 1347, p. 440. — Fleury, *Hist. eccles.*, t. XX, l. XCXV, p. 97. — Villaret, t. VIII, p. 473. — Levesque, *la France sous les cinq premiers Valois*, t. I, p. 530 et 531.

[2] Du Cange, *Gloss.*, aux mots *processiones publicæ*, *lapides Catenatos ferre*, etc. — *Continuat. Chronic. Nangii*, an. 1315. — *Spicil.* de d'Achery, t. III, p. 70.

[3] Corrozet, fol. 72, r°. — *Calend. histor.*, p. 213.

amènerait tous les ans ses paroissiens en procession, au cimetière Saint-Gervais, le jour des morts[1].

Et lorsqu'on eut ainsi abandonné le cimetière Saint-Jean, il arriva qu'au printemps suivant, un rosier, chargé de roses blanches, fleurit sur la tombe de Catherine de Braie, et tout le reste du terrain funèbre se couvrit d'une si belle verdure, qu'on appela ce lieu le *cimetière vert*[2].

Voilà ce que me raconta un frère hospitalier de l'hôpital du Saint-Esprit, nouvellement bâti sur la place de la Grève pour héberger les pauvres orphelins[3].

[1] Jaillot, *Rech. sur Paris*, t. II, quartier de la Cité, p. 38.

[2] Le Laboureur, *Hist. de Charles VI*, l. XII, ch. I.

[3] Du Breul, p. 994. — Sauval, *Hist. de Paris*, t. I, p. 648. — Piganiol, *Descript. de Paris*, t. IV, p. 103.

CHAPITRE LVIII.

Continuant par rêverie ma promenade urbaine, je remontai, en toute la longueur dont elle se poursuit et comporte, la grande rue Saint-Antoine[1], où Paris est moitié ville et moitié campagne. A ma droite, s'étendaient les dépendances de l'hôtel Saint-Paul; à ma gauche, s'élevaient çà et là, du milieu de leurs enclos, des hôtels avec des barrières, et des abbayes, chapelles et oratoires en quantité. Je vis, *premièrement*, la commanderie du petit Saint-Antoine, où des religieux hospitaliers se dévouent au traitement des maladies épidémiques[2].

Secondement, la culture Sainte-Catherine, ou les chanoines du val des Écoliers, dont l'église est l'accomplissement du vœu que firent les sergens d'armes de Philippe-Auguste, au pont de Bovines[3]. La culture Sainte-Cathe-

[1] Qu'on nommait aussi rue de l'Aigle, *Vicus de Aquilâ*.

[2] Corrozet, fol. 94.—Sauval, t. I, p. 617.—Le Maire, t. III, p. 298.—D. Felibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 663.

[3] Brice, t. II, p. 198.—*Gall. Christ.*, t. VII, col. 853.

rine se ressent de cette origine à la fois religieuse et chevaleresque : le matin, on y chante des cantiques, et l'on y fait des processions après vêpres, et, aux grandes fêtes, on y dresse les lices des tournois [1].

Troisièmement, l'hôtel que fit construire Charles, comte d'Anjou et de Provence, frère de Saint-Louis et roi de Sicile; ce qui a fait donner le nom de *rue du Roi de Sicile* à la rue qui mène à ce bel hôtel où je vis Pierre, comte d'Alençon, assis sur le rebord d'une fenêtre, et chantant ce refrain sur la guitare :

> D'une chose ai bien grand désir,
> Et c'est un baiser vous tollir.

Quatrièmement, l'hôtel des Tournelles, bâti par Pierre d'Orgemont, chancelier de France, et qui appartient à son fils. C'est un séjour vraiment royal, moins par la grandeur des bâtimens que par l'immensité des jardins. Il faisait pour lors grand'envie au

Jaillot, *Rech. sur Paris*, t. II, quartier Saint-Antoine p. 17.

[1] *Ibid.*, p. 118.

duc de Berry, frère du roi, qui en effet l'acheta quelques années après, moyennant quatorze mille écus d'or [1].

Au bout de la rue Saint-Antoine, si belle et si large qu'on y respire comme en pleine campagne, est la porte Saint-Antoine, et, en avant, la Bastille, que le roi fait élever pour défendre cette porte encore teinte du sang d'Étienne Marcel, ce fougueux prevôt des marchands, idole de la populace, et que la populace, comme de raison, finit par poursuivre de ses fureurs. Le séditieux Marcel, qui crut pouvoir se sauver par un crime de plus, avait résolu de livrer la porte Saint-Antoine aux troupes de Charles-le-Mauvais, et ce fut au moment où déjà les clefs tremblaient dans ses mains coupables qu'il reçut la punition de sa perfidie [2].

Cette Bastille, dont notre ami Hugues-Aubriot posa la première pierre en 1369, ses tours, ses murailles, sa vaste et redoutable enceinte

[1] Sauval, t. II, p. 117 et 185. — Jaillot, t. II, quartier Saint-Antoine, p. 133.

[2] Piganiol de la Force, t. V, p. 43. — Belleforêt, t. II, fol. 893. — Paul-Émile, fol. 360.

sortent à peine de terre; les enfans escaladent en jouant ces fortifications dont l'inexpugnable rempart arrêterait aujourd'hui des armées entières, eussent-elles toute l'artillerie que le diable vient d'inventer pour mettre la chevalerie en désarroi.

A la porte Saint-Antoine commence la grande rue de la Chaussée Saint-Antoine, exhaussée au-dessus des jardins marécageux[1], et conduisant à la belle et bonne abbaye Saint-Antoine, dont les nonnains vivent, avec leurs priviléges, dans la règle de Cîteaux. Foulques de Neuilly, ayant converti beaucoup de femmes légères qui faisaient péché de leurs corps, demanda qu'on bâtît bien vite un monastère, pour les y clore, avant que le démon ne revînt les tenter, ce qui fut fait à la fin du XII^e^ siècle[2]. Leur abbesse est dame du faubourg Saint-Antoine; mais

[1] C'est la rue du faubourg Saint-Antoine, qui porta le nom de Chaussée jusqu'en 1632.

[2] Du Breuil, p. 1236. — Germain Brice, t. II, p. 246. Lemaire, t. I, p. 296. — Alberic., *Chron.* ad an. 1199. — Le P. Dubois, *Hist. eccles. de Paris*, t. II, p. 209. — *Gall.-Christ.*, t. VII, col. 899.

ce n'est guère qu'un fief de roseaux, car le marais s'étend à plus d'une lieue à l'entour.

Près de l'abbaye Saint-Antoine est une petite chapelle appelée le *répit Saint-Hubert*. A la porte de cette chapelle délabrée était assis un vieil archer invalide, dont le triste emploi était de noyer les chiens qu'on soupçonnait d'être enragés. Les personnes qui étaient mordues par des bêtes atteintes de la rage, et qui n'avaient rien de mieux à faire qu'à se rendre au monastère de Saint-Hubert, dans la forêt des Ardennes, au diocèse de Liége, venaient, avant d'entreprendre ce long pèlerinage, chercher dans cette petite chapelle, terme et répit de quarante jours, pour être bien assurées que le mal ne les tuerait pas avant qu'elles ne fussent arrivées à l'autel miraculeux du saint évêque de Tongres. Le répit de quarante jours, qu'on peut renouveler à volonté, s'il y a empêchement à faire de suite le pèlerinage, est accordé par un clerc dans le front duquel, au moyen d'une petite incision, on a introduit un filament de l'étole de Saint-Hubert[1]. Ce clerc prescrit une

[1] *Histoire de saint Hubertin*, Liége, 1697. — Le

neuvaine à celui qui implore son intercession, et lui ordonne de se confesser et de communier durant neuf jours, de coucher seul en draps blancs, de ne pas se peigner pendant quarante jours, et de ne manger que des choses froides [1].

J'entendis tout à coup le son du grand cor, et vis venir à moi une belle troupe de chasseurs et de gens portant faucons et menant en laisse douze paires de chiens d'Artois. Je reconnus parmi ces jeunes seigneurs Hugues de Chatillon, seigneur de Dampierre, maître des arbalétriers, le vicomte de Melun, fils du comte de Tancarville, qui savait autant de chasse que Jean de Meun sut d'astronomie [2], le seigneur de Preuilli, Geoffroi de Collon, écuyer tranchant du roi, le sire de Vallemonde, dont l'aïeul avait été investi de son fief à la charge

père Le Brun, *Hist. crit. des prat. superst.*, t. II, l. IV, ch. I, p. 5.

[1] *Hist. sanct. Hub.*, ab. auct. inc., ch. XXI et XXIX. — Le P. Mabillon, *Act. SS. ord. P. Bened.*, part. I. — Piganiol de la Force, *Desc. de Paris*, t. V, p. 73. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, quartier Saint-Antoine, p. 41.

[2] La Curne Sainte-Palaye, *Mém. hist. sur la chasse*, II^e^ partie, p. 247.

d'une redevance de deux arçons de selle, l'un aux armes de France, l'autre aux armes de Clovis [1]; enfin, un chevalier flamand instruit, en fait d'oiseaux et de chiens, autant qu'homme qui soit à Bruges et à Rome.

Le sire de Vallemonde, qui était en avant, mit pied à terre à la porte de la chapelle, et, après m'avoir tendu la main sans le gant, il demanda au chapelain une messe *sèche*. On appelle ainsi une messe qu'on abrégeait de plus de moitié en supprimant l'oblation, la consécration et la communion [2]. On l'appelait aussi *venatoria*, ou messe de chasse, parce que les chasseurs, qui voient le soleil à travers les fenêtres de l'église, et qui entendent sous le portail les abboiemens de la meute haletante, et, dans l'église, les cris des éperviers et des tiercelets se pavanant sur le poing des fauconniers, ont une telle impatience, que la plus courte messe leur paraît la meilleure [3].

[1] *Trésor des Chartres*, reg. 38, lettre 1.

[2] Estius, *Orat.* 13, *théologie.* — Saint Anton. *in verb. abbreviat.*, ch. XXIX.

[3] Guill. Durand, l. IV, *Rational*, ch. 1, n° 23. — Thiers, t. II, l. III, ch. II, p. 275.

Le chapelain fronça le sourcil et se mordit les lèvres, car il se souvenait de ces paroles du fameux Pierre, chantre de l'église de Paris : La messe sèche ne se célèbre pas pour les fidèles, *missa sicca non celebratur pro fidelibus*[1].

Cependant, le reste de la compagnie étant arrivé, et tous demandant promptement une messe *sèche*, le chapelain, craignant de déplaire à ces gens de cour, fit signe du doigt au clerc chargé de donner le répit de Saint-Hubert, et, celui-ci s'étant approché, il lui demanda si aucun concile ne s'opposait à la requête des nobles chasseurs ; le clerc lui répondit : à la vérité les conciles ne l'interdisent pas, et l'on peut même induire du concile de Paris, de 1212, qui défend de la dire pour les morts, qu'il permet de la dire pour les vivans[2]. J'ai même vu, sur des épitaphes, des hommes pieux se glorifier d'avoir fondé des messes sèches, et plusieurs évêques estiment même qu'on peut la dire avec une

[1] *Verb. abbrev.*, ch. XXIX.

[2] *Concil. Paris.*, can. II.

simple étole[1]. Mais, de l'avis des meilleurs théologiens, je pense qu'on ne doit la dire que pour les pèlerins et sur les vaisseaux, d'où elle prend aussi le nom de messe *navale*, *missa nautica ;* elle fut dite ainsi pour Saint-Louis sur le navire qui le ramena de Palestine[2]. Hors ces deux cas, les prêtres, avant de célébrer la messe sèche, doivent prévenir ceux qui la demandent, qu'il leur en reviendra peu de profit, puisqu'elle n'est qu'une ombre des plus augustes mystères et qu'elle ne fait point participer les fidèles au bienfait du sacrifice. C'est un simulacre qui ne peut satisfaire qu'une piété hypocrite; or, tout ce qui est fiction révolte le Dieu de vérité : *Non amat falsum autor veritatis.*

« Par la barbe de mon trisaïeul, s'écria le sire de Preuilli, vous nous auriez dit la grand'-messe et les vêpres pendant cette homélie. Êtes-vous donc, vous autres, plus scrupuleux que les pères des conciles? et ne croirait-on

[1] Guill. Durand, évêque de Mande, l. IV, *Rational*, ch. I, n° 23. — Genebrard, ch. XXX.

[2] Gui de Montrocher, *Manuel des curés*, tract. IV, ch. VII. — Guill. Nang., *Vie de saint Louis.*

pas que nous venons vous demander les trente messes du comte S. Amateur, défendues à peine d'excommunication [1] ?

« — Eh bien ! dit l'indulgent chapelain, qui craignait l'accès de dévotion de ces étranges chrétiens, je vous donnerai une messe sèche, mais seulement avec le surplis et sans les autres ornemens sacerdotaux, car ainsi le veulent les docteurs en théologie [2]. » Les seigneurs reprirent qu'ils ne le souffriraient pas, et que ce serait leur manquer de considération que de supprimer, à leur occasion, quelques-unes des pompes accoutumées. Ces mots rendirent tous ses scrupules au chapelain, qui se repentait déjà d'avoir fait une concession ; se mettant à travers la porte de la chapelle, il s'écria avec force : « Puisque vous l'entendez ainsi, messeigneurs, vous n'entrerez pas céans ; car, après tout, mieux vaut ne pas venir à l'autel du vrai Dieu, que d'y venir en si mince

[1] *Concile provinc. de Mexico* en 1585, l. III, tit. XV, § 10. Saint Vincent Ferrier, *Serm.* 4, Dominic. 4 advent.

[2] Emmanuel Sa, *in aphoris. confess.* 5. *Messa*, n° 39. — Grimaud, docteur en théologie, et théologal de Bordeaux en sa *Liturgie sacrée*. — Estius, orat. 13, théologie.

disposition de piété. Est-ce devant celui qui, pour notre salut, naquit dans une étable et mourut sur une croix, qu'il convient d'avoir tant de vanité? Vous ignorez apparemment l'histoire miraculeuse et récente d'Oswald-Mulser? ce seigneur de Schlosperg était si fier de sa naissance qu'il ne voulait communier qu'avec des hosties plus grandes que celles qui servaient aux autres fidèles; mais, à l'instant où il communiait ainsi par orgueil, la terre s'entr'ouvrit sous ses pas et il disparut[1]. »

Ces paroles adoucirent merveilleusement les nobles chasseurs qui se mirent en cercle pour délibérer à voix basse sur le cas difficile où ils se trouvaient; puis, l'un d'eux, s'approchant au nom des autres, dit humblement au chapelain : « Mon père, si nous avons péché par ignorance et non par mauvaise intention, nous en éprouvons un sincère repentir, et nous requérons l'absolution. » Alors, ils se mirent à genoux devant le prêtre, et, se frappant par trois fois la poitrine, ils prièrent avec

[1] Tilman Bredenbach, lib. I, *Collat. sacrar.*, ch. LV.

une ferveur exemplaire; puis, ils furent absous et s'en furent gaîment *cornant à l'usage de France,* et jetant au vent des airs giboyeux, lesquels, pour un vrai chasseur, étaient de si douce mélodie, que, selon l'expression de Gasse de la Bigne, en son Déduit des chiens, *il n'est homme qui, s'il les entend, désire pour le moment d'autre paradis.*

Je rentrai dans Paris, et je vins par le derrière des jardins en labyrinthe de l'hôtel des Tournelles, dans la rue de l'Égout [1]; là, je traversai un petit pont, élevé au-dessus d'un sol marécageux où l'on cultive des choux, ce qui fait donner à cet endroit le nom de *Pont aux Choux* [2]. Suivant, à travers de grands jardins potagers, un chemin bordé d'oseille [3],

[1] Aujourd'hui la rue Saint-Louis au Marais. Jaillot *Rech. sur Paris,* t. II, quart. du Temple, p. 18. — A l'extrémité du jardin en labyrinthe de l'hôtel des Tournelles, Charles V fit planter un petit bois qui prit le nom de Parc royal. — Delamarre, *Traité de la police,* t. III, l. V, tit. XLIII, ch. II.

[2] Piganiol de la Force, *Descript. de Paris,* t. IV, p. 363. — Jaillot, lieu cité, p. 25.

[3] Aujourd'hui rue de l'Oseille, qui est la continuation de la rue du Poitou, depuis la Vieille rue du Temple jusqu'à celle Saint-Louis.

je me trouvai dans la rue Culture du Temple[1]; en la descendant depuis son égout, je vis à ma droite la rue des Quatre Fils Aimon[2], au bout de laquelle est le grand chantier du Temple, où le sire de Clisson fait bâtir un bel hôtel avec 4,000 francs, que le roi lui donna à cet effet[3]. Je laissai à ma gauche la rue de l'*Échelle du Temple*, où se trouve un tripot carré qui passe pour le mieux entendu de Paris; il a, pour enseigne, la Perle; ce qui le fait surnommer la *Perle des triptos*[4]. Plus bas est l'hôtel Barbette, avec ses grands jardins et ses poternes et ses barrières; il appartenait au seigneur de Montaigu; mais, depuis

[1] La Vieille rue du Temple, appelée au XIV^e^ siècle *Culture du Temple*, puis *Clôture du Temple*, puis rue de l'*Égout du Temple*, puis rue de la *Porte Barbette*, de la *Poterne Barbette*, rue *Barbette* et *Vieille Barbette*, et enfin *Vieille rue du Temple.*

[2] On la nommait ainsi à cause d'une enseigne représentant les *quatre fils Aimon ;* aujourd'hui on dit simplement rue des *Quatre-Fils.*

[3] Saint-Foix, *Essais histor. sur Paris*, t. I.

[4] Sauval, t. I, p. 156. — Piganiol de la Force, *Disc. de Paris*, t. IV, p. 374. Cette enseigne a fait donner à la rue le nom de rue de la Perle, qu'elle porte encore aujourd'hui.

et au moment où j'écris, il a été acheté, dit-on, par Isabeau de Bavière, qui en a fait son petit séjour [1].

Vis-à-vis est la maison de Saint-Guillaume-des-Déserts, autrement dite des Blancs-Manteaux. C'est là que vivent, sous ce dernier nom, les guillelmites ou ermites de Saint-Guillaume, à la place des serfs de la Vierge, dont l'ordre fut aboli en 1274 [2]. Avant leur établissement au milieu des marais de Paris, ils habitaient une maison, sous le nom des Machabées, à Mont-Rouge, où saint Louis les avait lui-même installés [3]. En suivant la clôture de leur jardin, je me trouvai rue du Chaume, où sont situés l'hôpital et la chapelle des frères de la Merci, pieux chevaliers et gentilshommes qui consacrent leurs biens et leur vie à courir par terre et par mer racheter les pauvres captifs qui languissent dans

[1] Sauval, t. I, p. 68 ; et t. II, p. 121.

[2] Sauval, t. I, p. 622, 377 ; et t. III, p. 243. — Brice, t. I, p. 106. — *Gall. Christ.*, t. VII, col. 105. — Bolland. 10 febv. — L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. VIII, p. 442.

[3] Héliot, *Hist. des ordres religieux*, t. III, ch. XLV, p. 346.

les fers, faute de pouvoir payer leur rançon. On les appelle aussi les confrères de Notre-Dame-de-Miséricorde. Quand ils manquent de deniers, ils sacrifient leur liberté même et se mettent à la place de ceux qu'ils délivrent par cet acte de dévouement sublime, qu'une religion de charité et d'amour peut seule inspirer [1]. Oh! que de fois le prisonnier des mécréans, soupirant aux fenêtres grillées de ses cachots, sous des cieux étrangers, a-t-il tressailli de joie et d'espérance en reconnaissant de loin la tunique blanche et le scapulaire, aux armes d'Aragon, que portaient les sublimes enfans de Saint-Pierre Nolasque!

Près de leur maison est le champ aux Bretons [2]. Je me trouvai en face d'une rue que le peuple appelle la rue où Dieu fut bouilli [3]; les gens bien élevés l'appellent, de son ancien

[1] Héliot, *Hist. des ordres religieux*, t. II, p. 293.

[2] Aujourd'hui rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. (*Voy.* Jaillot, *Rech. sur Paris*, t. II, quart. Saint-Avoie, p. 31.)

[3] Le P. Théod. de Saint-René, *Hist. de la sainte hostie miraculeuse*. Paris, Deshayes, 1725, t. I, p. 306.

nom, rue *des Jardins*, ou, de son nouveau nom, rue des Billettes [1]. Cette rue est très-célèbre par l'horrible sacrilége qu'y commit, le deux avril 1290, le juif Jonathas : Une pauvre femme lui devait trente sols parisis; elle lui avait remis en gage sa robe de fête, qu'elle ne put retirer pour s'en parer à Pâques fleuries. Elle pria le juif de la lui rendre seulement pour ce grand jour; mais ce n'était pas là une considération qui pût toucher l'ennemi de Jésus-Christ. Au nom de Pâques, la fureur de Jonathas s'est réveillée, et il veut, le jour même de la résurrection du Sauveur, en renouveler la passion et le martyr. Il promet à sa débitrice de lui remettre son gage si elle lui livre l'hostie qu'elle recevrait à la communion. Dès que cette femme la lui eut apportée dans son mouchoir, il la déchira avec un clou et la flagella; aussitôt il en jaillit des flots de sang; l'israëlite, épouvanté, la jette dans une chaudière d'eau bouillante, d'où elle s'élève et voltige dans la chambre, où il ne peut la

[1] Piganiol de la Force, *Desc. de Paris*, t. IV, p. 304. — Du Breul, p. 979. — Fleury, *Hist. eccles.*, t. XVIII, p. 451. — D. Felibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 460.

saisir. A ce moment, une voisine entra pour demander du feu, et l'hostie s'étant posée sur les bords du vase qu'elle tenait à la main, cette femme la porta à l'église de Saint-Jean. On fit une enquête; le juif avoua son crime qu'il expia par le dernier supplice. Le bourgeois Reinier Flaming obtint du roi l'emplacement de la maison du condamné, et y fit élever une chapelle qu'on appela, avec permission du pape Boniface VIII, la *Maison des miracles.* Des religieux hospitaliers y desservent aujourd'hui un hôpital ouvert *aux malades et pauvres passans* [1].

Au bout de la rue des Jardins, ou des Billettes, est la rue de la Verrerie, où sont deux verreries à grandes fournaises [2]; et, en l'une

[1] Le P. Théodoric de Saint-René, *Remarques hist. sur la sainte hostie*, t. I et II. — Sauval, t. I, p. 626. — Lemaire, t. I, p. 407. — L'auteur du *Calendrier histor.*, p. 142. — Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. IV, p. 304, 312. — D. Felibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 459 et 460. — Corrozet, fol. 106, v°. — Fleury, *Hist. eccles.*, t. XVIII, p. 451. — M. de Saint-Victor, *Tableau hist. et pittor. de Paris*, t. II, 2e part., quart. Saint-Avoie, p. 978 et la note.

[2] Sauval, t. I, p. 166.

d'elles, sont des gentilshommes qui, réduits, par le faste et le jeu, en état d'indigence, sont venus là pour ne pas déroger [1]; car les hérauts d'armes, consultés sur ce point, ont dit que, si les arts mécaniques font déroger, parce qu'ils humilient l'homme en le rendant l'instrument des besoins vulgaires, il faut excepter les verriers qui, comme des salamandres, vivent au milieu des flammes. Ils se font un fief éclatant et lumineux de ces cavernes ardentes, où l'être faible ne peut respirer un seul moment. Tandis que leur souffle court à travers de longs tuyaux donner des formes variées aux feux liquides, où les cendres de la fougère deviennent les cristaux des festins et les coupes d'une joyeuse ivresse, ils sentent avec un noble orgueil que ce souffle rapporte dans leur sein une mort prématurée, comme s'ils n'avaient voulu accepter le travail et la pauvreté qu'à la condition du danger et d'une fin prochaine. Noirs comme des fantômes, couverts de sueurs comme le spectre du

[1] Loiseau, Tiraqueau et La Roque, dans leurs *Traités de la noblesse*. Voy. aussi le *Plaidoyer* de M. Le Bret à ce sujet. L'art. 8 de l'édit sur le règlement des exempts des

grand veneur, ils ne sortent qu'à la nuit de leurs ateliers invisibles; alors ils vont se plonger dans les étuves, et, reprenant l'habit noble et l'épée, ils reparaissent aux yeux des femmes, qui les aiment toujours parce qu'ils n'ont pas dérogé. Ces femmes reviennent, au clair de lune, les conduire jusqu'aux portes de leur enfer; restées seules sur le seuil couronné de pampres flétris, de tonnelles enfumées, où le faucon de ces gentilshommes n'a pu percher deux jours, elles suivent d'un regard, à la fois amoureux et compatissant, leurs amans sauvages et robustes qui s'enfoncent dans leurs grottes flamboyantes, où leurs ombres grandissent le long des murs écarlates.

Toute bizarre que semble la coutume qui exclut de tant de métiers paisibles et lucratifs les nobles tombés dans l'indigence, et ne leur permet que des travaux homicides, elle a cependant pour résultat de les garantir du mépris par le sentiment des périls qu'ils

tailles, du mois de juin 1614, porte : « Les verriers ne « jouiront d'aucune exemption, s'ils ne sont nobles d'ex- « traction. »

courent et la brièveté de leur vie. Elle prouve que c'est un besoin impérieux, plus que des idées mercantiles et l'espoir d'un gain sordide qui les entraîne dans ces ateliers brûlans, où ceux qui ne craignent pas de mourir semblent faire dire encore qu'ils étaient nés pour la gloire.

CHAPITRE LIX.

Rentré chez moi, je ne pus dormir de la nuit; tout m'agitait dans la pensée que je verrais, le lendemain, le roi Charles V; ce roi pour lequel, dès ma jeune enfance, mes père et mère me faisaient prier Dieu; ce roi dont je retrouvais le nom sacré dans les oraisons de l'Église, dans les acclamations de la bourgeoisie, dans les décisions de la justice; dont je retrouvais dans les camps les fleurs de lis, les drapeaux et les cris de guerre; ce roi qui reprit, en trois années, ce qui avait coûté à l'Anglais un siècle de combats obstinés, et dont les ennemis disent *qu'il n'y eut oncques roi qui si peu s'armat et qui leur donnat tant d'affaires;* ce roi qui calma les séditions des partis, déjoua les complots de Charles-le-Mauvais, et se sentit assez fort pour pardonner; ce roi qui sait requérir conseil, et ne se laisse, en aucune façon, gouverner dans les choses importantes; qui restaura le trésor de la couronne, et cependant sut alléger le poids des subsides; ce roi qui est acces-

sible, débonnaire, et qui pourtant ajoute à la majesté du trône par sa dignité personnelle; ce roi qui, non content d'avoir raffermi la couronne de France, fit rendre à Transtamare celle de Castille; ce roi, enfin, (si l'on peut finir, quand on loue un si vertueux prince,) qui fait fleurir les lois, les lettres et les arts, encourage le commerce et l'agriculture, embellit les villes de son domaine, et a mérité, de son vivant, le beau nom de Charles-le-Sage et l'éloquent [1].

Le taillandier des robes de la cour m'avait apporté de la veille une *cotte hardie*, selon la mode de Paris; c'est une espèce de tunique serrée par la taille; elle monte jusqu'au cou, descend jusqu'aux pieds, et a la queue traînante; mais pour les personnes de distinction seulement [2], outre les manches étroites

[1] Christine de Pisan, dans la *Collect. des Mém. relatifs à l'Hist. de France*, t. VI et VII.—Du Tillet, p. 350 et suiv. —Daniel, *Hist. de France*, t. VI, p. 149 et suiv. —Le président Hénaut, *Abrégé chronol. de l'Hist. de France*, p. 160 et 161. —Villaret, *Hist. de France*, t. X et t. XI. —Levesque, *Hist. de France sous les premiers Valois*, t. II. —Millot, *Élém. de l'Hist. de Fr.*, t. II, p. 159 et 160.

[2] Christine de Pisan rapporte comme une chose ex-

de cette robe, on y avait adapté une autre paire de manches à la bombarde, lesquelles étaient fendues pour laisser passer tout l'avant-bras, et flottaient à vide jusqu'à terre. Ces secondes manches coûtaient plus chers que les véritables, peut-être parce qu'elles ne servaient à rien; on leur doit ce proverbe : *C'est une autre paire de manches.* Il était entré dans cette robe cinq aunes de drap de Bruxelles, à la grande mesure.

Au lieu d'escarcelle, je portais à ma ceinture et sur ma cuisse gauche mon écu armorié, et sur le côté ma belle et bonne épée. Un riche manteau s'agrafait sur mon épaule, et ce manteau d'écarlate était pareillement diapré de mes armoiries peintes à grands traits. Je pris à ma main un chapeau pointu sans bords et sur lequel un nœud de rubis balais fixait deux plumes rouges et une noire, symbole expressif d'amour et d'absence.

Le page de l'avant-veille revint avec des chevaux et des varlets pour me mener à l'hôtel Saint-Paul. Cet hôtel était pour lors encom-

traordinaire, qu'une simple dame du Gatinois avait osé porter une *cotte hardie* à queue traînante.

bré de gens et d'équipages. Dans les cours, étaient en quantité des litières, des haquenées, des palefrois, des écuyers et des varlets aux brillantes livrées, attendant leurs maîtres et maîtresses. Une foule empressée allait et venait; les uns sortaient de la grande audience, et les autres se rendaient à la petite; les uns, à qui le roi avait dit quelques paroles gracieuses, s'en allaient gaîment et appelaient leurs pages d'une voix assurée; les autres, auxquels le prince avait fait petite attention, s'en retournaient l'oreille basse, et se glissaient, plus minces de moitié, à travers la multitude, pour gagner avec un air contrit le poteau où leurs serviteurs gardaient leurs montures.

Mais, quand je fus dans l'antichambre, je trouvai tant de monde que je ne pus passer, malgré les cris du page qui me conduisait, et les sergens, huissiers et gens d'armes frappant sur le plancher de leurs masses d'argent et de leurs hallebardes, pour que la foule s'écartât un peu; mais personne n'en tenait compte, car en cour on ne pense qu'à soi et au roi, tout le reste est mis au néant.

Nous parvînmes enfin à une première salle, puis à une seconde, où une demi-heure avant le prince avait donné audience au sortir de la messe; il était pour lors à dîner, et on me laissa là jusqu'au moment de l'audience privée où je devais être reçu. Là, je pus, tout à mon aise, observer tous ceux qui passaient et repassaient d'un air si effaré qu'il semblait qu'ils eussent perdu le droit sens. Les maîtres-d'hôtel portaient des robes de velours inde et tanné; les chevaliers d'honneur en avaient de velours vermeil; celles des huissiers étaient de camocas bleu et rouge; celles des panetiers échansons et valets tranchans, de satin blanc tanné; celles des valets de chambre étaient bleues d'un côté et noires de l'autre; celles des sommeliers, moitié brune et moitié vermeille. Les écuyers de cuisine étaient vêtus de houpelandes de soie [1].

Malgré tant de distraction et de variété, je languissais dans une angoisse extrême et mes genoux n'étaient pas fermes sous moi, par la crainte respectueuse que je ressentais au mo-

[1] Villaret, *Hist. de France*, t. x, p. 377.

ment de voir l'oint du seigneur et son vicaire temporel. Bientôt un charmant concert de flûtes douces m'apprit que le roi était au dessert, et un quart d'heure après je vis passer les musiciens. Presqu'aussitôt le chambellan Savoisy, jeune et brillant comme l'astre qui annonce les bienfaits d'un beau jour, ouvrit le battant d'une porte, et cria : *sire Tristan Rouhaut, approchez :* alors je le suivis, le cœur tout pantelant, et me trouvai, sans pouvoir dire par où j'étais passé, dans la chambre de parade, en face du roi et de sa cour.

Le roi était dans l'angle de la salle, sur une chaise à bras garnie de cuir rouge avec des franges de soie, et de chaque côté, le long des lambris, se tenaient rangés dans une contenance révérencieuse et modeste, de très-haut et puissans seigneurs en habits de cérémonie. Du milieu du plafond pendait par une corde de soie la cage du *papegaut* du roi [1].

Je fus d'abord rassuré en voyant ce prince

[1] *Le perroquet du roi.* (*Voy.* Sauval, t. II, l. VII, p. 179. — Villaret, t. XI, p. 143, dans la note.)

si affable et si bon, que les plus petits redoutent moins sa présence que celle de ses derniers serviteurs; mais en même temps je fus navré d'une tristesse dont je n'ai pas guéri, en voyant l'air débile et souffrant de ce roi béni, à qui le ciel semblait n'avoir permis de faire si vite de très-grandes choses, que pour le retirer bientôt de ce monde. A peine avait-il trente-huit ans[1]. Et sa vie, pleine et parfaite, était toute prête à se détacher d'un trône dont elle était l'exemple et l'ornement. Il avait été empoisonné dès sa jeunesse par Charles-le-Mauvais. Le médecin de son oncle, l'empereur d'Allemagne, parvint à le sauver; mais en lui laissant au bras une fistule par où s'échappaient les humeurs malignes, et en le quittant, l'habile médecin lui avait dit: « Sitôt que cette petite fistule se fermera, vous mourrez sans remède possible, et vous n'aurez que quinze jours au plus pour vous aviser et penser à l'âme[2]. »

[1] Il mourut en 1380, âgé pour lors de quarante-quatre ans.

[2] Villaret, t. XI, p. 94.—Le président Hénault, *Abreg. chronol.*, p. 160.

Le roi avait cette plaie salutaire depuis seize ans; maintes fois elle paraissait se dessécher, et pour lors Charles, comme une victime résignée, faisait ses adieux à ce monde; puis elle se rouvrait, et ce prince religieux disait: « Ce ne sera pas encore pour aujourd'hui; que la volonté de Dieu soit faite! » Et cependant, si près qu'il était de la mort, il conservait un visage serein, un doux sourire luttait même sur ses traits avec l'ombre funèbre que déjà la mort semblait y répandre comme une prise de possession. O roi! ô sage! ô chrétien! j'ai marqué en plus d'un endroit de mon logis le jour où je pus contempler votre personne sacrée! Ce fut le jour de S. Romuald, à midi un quart précis. Et lorsque, six ans après, nous arriva en Poitou la nouvelle de son décès, lorsque petits et grands pleuraient en la façon dont on pleure son père, il semblait que j'eusse encore plus que les autres le droit de pleurer le meilleur et le plus accompli des rois.

Il me semble le voir encore, car j'ai toujours en souvenir sa physionomie et corpulence. Il était haut de corsage, bien pris et

bien formé. Son visage était beau de tour, un peu longuet; son front grand et large était le vrai miroir de son excellente vertu; ses sourcils étaient bien arqués, ses yeux châtains étaient d'une forme charmante, et, quoique doux, avaient des regards très-vifs [1]. Son nez était effilé, les pommettes de ses joues étaient un peu saillantes, et ses lèvres étaient sur la partie inférieure couvertes d'une barbe assez bien fournie. Son teint me parut brun pâle; il y avait dans tous ses traits une expression calme sans froideur, bienveillante sans démonstration, réfléchie sans austérité. Sa voix, belle et sonore, au milieu du royal silence allait droit au cœur et à l'esprit.

Il avait le derrière de la tête couvert d'une petite coiffe ou bonnet, qui se rattachait sous le menton et lui laissait à découvert son front où s'épanouissait le calme de sa grande âme [2]. Il était vêtu d'une longue et large robe de velours à capuchon, couleur cramoisi, retenue

[1] Christine de Pisan, *Livre des faits et mœurs du sage roi Charles V*, 1re partie, ch. XVII.

[2] *Trésor des Antiquités de la couronne de France*, in-fol., t. 1, pl. 130.

par une ceinture avec agrafe de saphirs.

Dès que je fus introduit, comme il a été expliqué ci-dessus, devant ce prince, il resta un moment à me regarder sans m'adresser la parole; puis, me faisant signe de m'approcher davantage, il me demanda d'où je venais, où j'allais, et si je n'avais pas été vexé en quelque manière que ce fût par les gens de son autorité.

Ayant appris que je voyageais pour mon amendement, il m'adressa ces mémorables paroles : « Que Dieu bénisse votre entreprise! elle est pénible, mais elle est louable, et sera profitable à vous et aux vôtres; *tant que sapience sera ainsi honorée en ce royaume, il continuera à prospérer; mais quand elle y sera déboutée, il déchoira* [1]. » Je répondis que, si pour le vrai mon entreprise était pénible, il n'y avait pas de labeur qu'on ne tentât volontiers pour ouïr et contempler en la personne du roi la claire source de toute sapience; que l'écriture de mon voyage serait recommandée par l'honneur que je recevais aujourd'hui; que chacun me lirait pour re-

[1] Christine de Pisan, 3e part. du *Liv. des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*, ch. XIV, p. 32.

trouver les dits et gestes du nouveau Salomon, et que mes plus belles pages traiteraient de l'état présent du trône de France, dont les monarques descendaient de Francus, fils du preux Hector, lequel était fils de Priam, duc de Troyes [1].

Alors le roi se mit à sourire gracieusement, et tous les seigneurs sourirent si bien que ce jour-là fut certainement le plus honorable de ma vie.

— Beau cousin, dit le roi au comte d'Étampes, ayez soin de ce gentil chevalier, et tenez-le en votre compagnie. Puis il me fit un signe de tête en manière de congé. Alors vint à moi le comte d'Étampes, l'un des seigneurs les plus aimables et des plus courtois de toute la noblesse catholique. Après avoir pris les ordres de Charles, il me dit que je pouvais demeurer dans l'auditoire jusqu'au *retrait* du roi, ce qui n'était pas un petit honneur.

[1] Lucan., *Phars.*, l. 1. — Strab., l. 1, ch. XXII. — Aimoin, *Gest. Franç.*, l. 1, ch. 1, et seq. — Christine de Pisan, lieu cité, 1re partie, ch. VI, p. 253. — *Chronique de saint Denis*, l. 1, ch. IV.

M'étant mis de côté avec les officiers de la cour, je pus observer tout à mon aise ce qui se passa durant les deux heures de cette audience familière que le roi donnait aux affaires, aux sciences et aux plaisirs.

Depuis long-temps Charles désirait voir à sa cour un savant dont on racontait des prodiges; il travaillait subtilement en l'art d'alchimie, et quelques-uns pariaient même qu'il atteindrait avant peu à la pierre des philosophes. Ce clerc, disciple de maître Arnault de Villeneuve, après avoir résisté aux pressans messages du roi, céda, mais pour peu, car au bout de quelques jours il vint prendre congé de ce prince ; je le vis entrer, présenté par maître Gervais : il était chauve et courbé, ridé, pâle et pituiteux; mais en revanche ses regards étaient une vraie flamme, et l'on eût dit que la vie et la mort s'étaient partagé sa docte personne ; à la mort étaient échu ses pauvres membres desséchés et tremblans; la vie avait eu, pour son lot, le sourire où elle faisait merveille, et les yeux où elle était comme chez elle.

Le roi lui ayant demandé s'il se plaisait à

Paris, il répondit qu'il était homme solitaire et d'étranges manières, qu'il n'avait pas à tout propos sur les lèvres les *blandices flatteuses* qui convenaient aux seigneurs et gens du siècle, qu'il était plus aise et plus paisible en sa pauvre vie, mangeant choux et raves, que s'il convoitait des richesses et des honneurs. Le roi lui répondit qu'il ne voulait pas lui ôter son repos, que son désir n'était pas d'ouïr des flatteries mensongères, mais bien de s'entendre avec les bons clercs sur les points de sapience, de vérité et de vertu [1]. Quand il fut parti, Bureau de la Rivière dit que cet homme avait des façons grossières, et qu'il méritait peu la protection du roi. Mais le roi prononça ces paroles : « Aristippus ayant vu Diogène à la fontaine, lavant ses choux pour dîner, lui dit : Si tu voulais flatter Denis, tu n'en serais pas réduit à brouter les herbes potagères; » mais l'autre lui répondit : « Si ce légume ne te répugnait pas plus qu'à moi, tu ne flatterais pas tant Denis, et tu ne serais pas devenu ventru

[1] Christine de Pisan, ch. XXII de la 3e part., dans le t. VI de la *Collect. des Mém.*

à l'encontre de ta conscience [1]. » Alors tous les courtisans, et le sire Bureau de la Rivière tout le premier, louèrent d'un commun accord le clerc mathématicien ; l'un d'eux ajouta qu'il ne fallait pas lui savoir mauvais gré s'il avait dit la vérité, parce que la dissimulation était un petit rameau de la trahison; ce à quoi le roi répondit : « Certes, les circonstances font les choses bonnes ou mauvaises : dissimuler par contre la fureur des gens pervers, quand il est besoin, c'est vertu ; mais dissimuler pour attendre l'occasion de tromper, c'est vice [2]. Quant au clerc mathématicien, il n'est pas à blâmer d'aimer mieux être philosophe que prince. » Ce à quoi les courtisans observèrent que c'était pourtant une heureuse chose que d'être prince. —Certes, dit le roi, il y a plus charge que profit. Je ne connais pas de bonheur en la puissance, si ce n'est en un point... Ici le roi s'arrêta, jetant un demi-regard vers le ciel, sans apprêt, et comme involontairement : alors tous les courtisans de lui deman-

[1] Christine de Pisan, 3e part., ch. XXII ; lieu cité, p. 45 et 46.

[2] *Ibid.*, 3e part., ch. XXII.

der quel était ce point. Charles ajouta à voix basse : « C'est de faire le bien à autrui. » Puis il baissa la tête pour cacher une larme [1]. Et un des courtisans, faisant semblant d'être ébahi à ce sage propos du roi, se mit à crier beaucoup trop haut pour le lieu et le moment, « que c'est belle vertu de savoir si bien parler! — Certes, dit le roi, elle n'est pas moindre à savoir se taire [2]. »

On introduisit un nommé Pierre Scatice, qui sollicitait, pour son neveu, la place de trésorier de Nîmes, et se prévalait beaucoup d'une lettre que le duc d'Anjou avait écrite au roi son père pour la lui faire obtenir; mais Charles avait pris des renseignemens, et sachant que le neveu de Pierre Scatice était un jeune homme de petit sens et grand joueur de dés, il avait eu l'idée de nommer un autre individu, lequel était sage et prud'homme. Pierre Scatice, qui connaissait son dessein, eut la hardiesse de lui dire que ce dernier était pauvre, et que ses parens menaient la

[1] Christine de Pisan, lieu cité, ch. xxx.

[2] *Ibid.*, ch. xxxvii.

charrue; mais le roi lui répondit gravement, que le sage pauvre devait être plus prisé qu'un riche désordonné [1].

Le chambellan Savoisy vint dire au roi qu'un alchimiste était à la porte, requérant justice contre un des officiers de l'hôtel; et le roi ayant ordonné qu'on le fît entrer, l'alchimiste lui dit : « Je suis convenu avec un de vos échansons de lui apprendre, moyennant 100 francs, le secret de faire de l'azur, et maintenant il me refuse le prix convenu, prétendant qu'il ne sait pas faire ledit azur. » Alors le roi lui répondit : « Mon ami, puisque vous n'avez pas appris à l'échanson votre secret, il n'y a pas raison qu'il vous paie », et il le renvoya. Mais à peine l'alchimiste fut-il dehors, que le roi, regardant dans la salle s'il n'y avait pas quelqu'un inconnu à l'échanson, m'aperçut et me fit signe d'approcher; il me dit quelques mots à l'oreille, et aussitôt je fus trouver cet échanson dans sa chambrette : Je suis, lui dis-je, un étranger voyageant pour acquérir les secrets d'alchimie;

[1] Christine de Pisan, ch. XIX.

on m'a dit, l'autre jour, que vous saviez faire l'azur; apprenez-moi votre secret, et je vous donnerai 200 fr. Le marché fut conclu sur-le-champ, et l'échanson me donna par écrit la recette, que je portai au roi, qui fit payer l'alchimiste sur les gages de l'officier déloyal, lequel fut débouté de son office [1].

Et comme chacun admirait la sagesse du prince, disant qu'à lui était due la palme de la sagesse, le roi leur conta cette histoire :

« Au temps des sept Sages, un pêcheur pêchait en la mer; un curieux acheta son premier coup de filet, et le pêcheur ayant ramené une table d'or, le débat fut entr'eux à qui l'aurait. Pour se mettre d'accord, ils demandèrent à l'oracle d'Apollon à qui devait demeurer cette table d'or, et il leur fut répondu : *au plus sage;* ils la portèrent donc à Thalès, qui était un des sept Sages; mais Thalès la fit porter à Bias, Bias la fit porter à un autre des sept Sages : elle passa de cette manière jusqu'au dernier, lequel était Solon, et Solon

[1] Christine de Pisan, lieu cité, ch. XXVIII.

commanda que la table d'or fût offerte à Dieu, comme au plus sage [1]. »

Au mot de Dieu, les courtisans firent le signe de la croix, et j'admirai comment tous ces bons apôtres, qui, hors la présence du roi, suivaient à leur gré leurs appétits et inclinations loin de la droite voie, étaient tous, devant ce prince, disposés à bien dire et à bien faire. Ainsi, la vertu de Charles-le-Sage ressemblait au fleuve qui lave et purifie tout ce qui afflue en son cours.

Le chancelier entra ensuite avec quelques conseillers et gens de robe, les uns vêtus d'écarlate doublé de fourrure, et portant une petite barette rouge; les autres vêtus de robes violettes, et coiffés d'une longue pièce d'étoffe noire, de dix aunes au moins, laquelle se roulait autour de la tête en guise d'un turban; puis, du surplus, venait pendre sur l'épaule et tourner autour du cou, et descendre en forme d'écharpe, où, finalement, ce riche tissu, après avoir élégamment serpenté sur toute la personne, venait se rattacher à la ceinture [2].

[1] Christine de Pisan, lieu cité, ch. XIV.

[2] Cette parure était à la fois élégante et grave. On la

Le roi devant travailler avec son conseil, l'auditoire sortit, et le comte d'Étampes me dit qu'il devait me conduire chez la reine, madame Jeanne de Bourbon.

Nous traversâmes la salle des Bourdons [1], ainsi nommée parce que les pèlerins, qui avaient audience de la reine pour lui conter leurs aventures, déposaient leurs bâtons le long des murs de cette salle; puis, la galerie de Théséus, où les aventures de ce roi étaient brodées en laines peintes. Dans cette galerie étaient les sires de Chateaumorand, de Saimpy, de la Suze et de Montaigu [2], qui jouaient avec deux nains qu'on eût pris pour des marmots, bien qu'ils eussent au moins quarante ans, et peut-être plus; mais en eussent-ils eu septante ou nonante, qu'ils ne m'auraient guère semblé plus respectables. Ils avaient au menton

trouve dans plusieurs monumens du XIV^e^ siècle. (*Voy.* notamment *Trésor des Antiquités de la couronne de Fr.*, t. 1.)

[1] Felibien, *Hist. de Paris,* t. 1, l. XIII, p. 654.

[2] D'Orronville, *Hist. de Louis II, duc de Bourbon*, p. 50. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Bourbon*, t. 1, p. 319.

une barbe rousse et pointue; leurs fronts étaient déjà tout ridés, et ils clignotaient des yeux comme s'ils étaient blessés de la trop grande lumière; ils portaient des jacquettes courtes, toutes parsemées d'yeux de perdrix en paillettes d'argent. Et, lorsque le comte d'Étampes eut vu quelles gens étaient en la galerie de Théséus, il me dit : « Voici les chevaliers d'honneur et les deux nains du duc de Bourbon : ceci nous prouve que ce prince est avec la reine sa sœur [1] ; c'est à savoir si vous pourrez lui être présenté. » Il me laissa là et revint bientôt à moi en me disant : Entrons vite, car on nous attend.

Je m'avançai sans réflexion et sans trouble; car, après avoir vu le roi, il me semblait qu'il n'était plus pour moi de vraie cause d'émotion. Mais je me trompais lourdement, et le noble aspect de la reine m'enleva du coup mon assurance. Dieu! quel triomphe, quelle

[1] Louis II, duc de Bourbon, avait en effet la manie de se faire toujours accompagner de ces deux nains. On les retrouve près de ce prince dans toutes les peintures des manuscrits de son temps. (*Voy.* notamment *Trésor des Antiq. de la cour. de Fr.,* in-fol., t. 1, pl. CXXIII.

dignité paisible, quel ordre solennel règne en l'état de cette princesse, où le sang de saint Louis se prête à la beauté, comme il se prête à la vertu et à la gloire! Là ne se voient point nouveautés frivoles; là ne s'entendent point propos vagues et mondains; l'ordonnance de sa maison avait quelque chose de pontifical et de cérémonieux : c'étaient des habits royaux larges, longs, flottans [1]; c'étaient des meubles monarchiques venus là par lignée de rois et de reines; c'étaient pour chambrières et suivantes, des dames rassises en paroles, maintien et regards, retenues quoique jeunes, sages quoique belles, douces et bonnes bien qu'opulentes, des dames en qui toute honnêteté était gardée, et dont la main du blâme n'avait jamais pu marquer à la craie les portes respectées.

Toutes ces gentilles femmes étaient debout, derrière la reine au fond de la salle, où les vitraux couverts de saintes peintures transigeaient avec la lumière. Sur une escabelle à la droite du siége de la reine Jeanne, son frère

[1] Christine de Pisan, 1re partie, ch. xx.

Louis de Bourbon était assis, causant gravement, tandis qu'un oiseau perché sur sa main gauche becquetait le grain que le prince tenait en sa main droite, et qu'il prenait dans un petit sac de velours pendu à son côté, comme il est d'usage en fauconnerie. Les pieds de la reine posaient sur un carreau de velours bleu azuré à fleurs de lis d'or, et toute la chambre était tendue de cette riche étoffe [1].

Entre la reine et son frère était une petite table d'argent sur laquelle l'ouvrier avait représenté Silénus enflé comme une outre. Le duc avait un chapel doublé de plumes de paon, noble parure exclusivement réservée aux princes, et que nul autre n'eût osé porter; car les yeux semés sur le plumage de ce bel oiseau étaient un symbole de renommée [2].

[1] *Inventaire général du roi Charles V*, Bibl. du roi, coté n° 8, 356.

[2] Quelquefois, par la même raison, on permit aux troubadours de se couronner de plumes de paon. — Le P. Ménestrier, *Traité des tournois*, p. 40. — La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, 3e partie. Mais ce privilége était assez rare, et les plumes de paon n'étaient portées en général que par les rois et les princes. (Voy. *Généal. de Montm.*, p. 29 et 30. — *Nouveau Join-*

Ce fut pour moi une joie sincère de revoir ce bon duc de Bourbon, précieux vase de douceur et de courtoisie. Il était beau, vaillant, chevaleresque, amoureux sans péché, et dépensant son avoir pour le service du roi [1].

Madame, dit-il à la Reine sa sœur, voici le sire de Tristan qui, je vous assure, n'eût point déparé le bon temps où les Lancelot, les Gauvain et les Perceforest faisaient merveille pour avoir merci de leurs belles. Il a une *emprise* comme un vrai pénitent d'amour, et s'il meurt en cet état, il n'est pas douteux qu'il n'aille en paradis.

La reine répondit sans lever les yeux sur moi, qu'elle prisait la foi en toutes choses, qu'au surplus, si j'avais la ferme volonté d'acquérir de la gloire, j'en serais un jour raisonnablement pourvu; car, ajouta-t-elle sentencieusement, celui qui désire fortement un cheval d'or en a déjà la bride en main.

Je fus tellement ébahi de la gravité de sa

ville, p. 485. — Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. 1, p. 363 et la note, éd. de Roquefort.

[1] D'Orronville, *Hist. de Louis II, duc de Bourbon*, ch. XXVIII et suiv.

voix, et de toute la majesté de sa personne, que je ne pus proférer une seule parole. Cette noble reine m'ayant gracieusement fait un signe de tête en manière d'adieu, je me retirai ému et tremblant. Louis de Bourbon sortit avec moi et me dit : Beau sire, vous voilà dans le pays des épreuves amoureuses, c'est dans cette ville de tentation et de péché que les *emprises* ont souvent pincé le bras des amans infidèles; mais, avec le souvenir de votre dame et la grâce de Dieu, il faut espérer que vous triompherez du démon, car vous êtes un vaillant homme, et de bon lignage. Ce à quoi je répondis que si je valais quelque chose, c'était, sans nul doute, de m'être trouvé en sa compagnie, et d'avoir profité de son exemple dans le cours d'une guerre honorable pour la France. — Et bien glorieuse pour le connétable, reprit-il : que Dieu lui soit en aide et le préserve des méchans; car la seule chose que ne peut vaincre son épée, c'est la cour.[1]

[1] D'Orronville, *Hist. de Louis II, duc de Bourbon*, ch. XXXVIII. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Bourbon*, t. I, p. 327 et suiv.

CHAPITRE LX.

J'ai dit ci-dessus que plusieurs seigneurs, et notamment le comte d'Étampes, cousin du roi, tenaient table ouverte pour représenter la personne de ce prince. Je reçus donc une invitation pour aller dîner et souper chez le dit comte d'Étampes qui avait le plus bel et le meilleur hôtel, celui où l'on faisait la plus joyeuse chère, celui qu'on citait à la cour comme l'école des modes élégantes, des grands airs, des propos courtois. Une chaîne de plaisirs non interrompus liait ensemble tous les instans de la journée qu'on passait dans ce vrai temple des délices. C'était la douce causerie assaisonnée du sourire et du regard des belles, c'était le divertissement des danses et des chants, c'était le piquant récit des nouvelles de ville et de cour [1].

Je me rendis de bonne heure au logis de ce seigneur. Il n'y avait encore en la grande salle que lui et sa femme. Cette belle dame,

[1] Christine de Pisan, 3e partie, ch. xxxii.

bonne et gracieuse[1], me força à m'asseoir près d'elle, et me dit que, bien qu'ils me reçussent pour l'honneur et révérence du roi, ils y avaient autant de plaisir que si c'était de leur chef et pour leur compte; qu'ils espéraient d'ailleurs qu'il en serait ainsi les autres jours, et qu'en cette rencontre Charles V n'aurait eu que les prémices de l'invitation, sans en garder à lui seul la douceur et satisfaction. Ces aimables paroles passant à travers les perles et le corail d'une bouche jolie, glissèrent dans mon cœur en le chatouillant avec délicatesse, et tandis que la comtesse s'exprimait ainsi, son mari souriait par approbation. Il me demanda à voix basse si je voulais prendre un bain, et lui ayant répondu que j'en avais pris un dans mon quartier, il me gronda de ne pas en avoir agi sans façon, ajoutant que les étuves de son hôtel étaient fort commodes, et qu'en y venant tout droit je n'aurais pas été exposé à la froidure au sortir de l'eau. Il fit claquer fortement ses doigts pour appeler un page auquel il demanda

[1] Christine de Pisan, 3e part., ch. xxxii.

l'hypocras, qui se servait ordinairement à jeun, et que le page apporta sur un plateau d'argent avec des pâtisseries sèches qu'on appelle des *supplications*, espèce d'oublies que les solliciteurs offrent quelquefois à ceux qu'ils vont supplier.

Sur ces entrefaites, le comte d'Eu, les sires de la Trémoille, de Braine, et bientôt après des seigneurs et des dames à foison, arrivèrent chez le comte d'Étampes, puis maître Gervais, médecin du roi, et mon bon ami Phi lippe de Maizière que sa mauvaise étoile amenait là, comme on verra bientôt.

Je vis aussi arriver Enguerrand VII, sire de Couci, de Marle, de la Fère et d'Oisy, l'un des plus beaux hommes, des mieux faits et des plus agréables diseurs de la cour. Ce noble seigneur était venu à Paris demander au roi la permission de rassembler une partie des aventuriers de tous pays qui depuis la trève couraient les provinces, et d'emmener cette armée en Alsace pour se mettre en possession, la lance à la main, de la riche succession de sa mère, Catherine d'Autriche, que refusait de lui livrer le duc d'Autriche son

cousin [1]. Les pages d'Enguerrand portaient par devant et par derrière son écu armorié, avec cette orgueilleuse devise : *Je ne suis roi ni prince aussi, je suis le sire de Couci* [2].

Tous les convives avaient pris un tel soin de leur toilette, qu'il n'y avait pas une perfection du corps qui ne fut mise en évidence. La robe bien jointe, l'habit bien rétréci où il le fallait, les manches serrées si le bras était massif, sinon larges et enrichies ; des plis arrangés à dessein ; des robes à la *grand gore*, laissant la gorge sans abri contre l'empressement des regards, et dont la mode qui n'eût dû être que le privilége des plus jeunes et des plus jolies, était celui des plus nobles, qu'on appelait *dames goriè-res* [3] ; des accoutremens de tête si avenans et de si bon goût que l'art semblait l'époux chéri

[1] Cette permission lui fut accordée. (*Voy.*, sur cette expédition, Tschudy, *Chron. de Suisse*, l. VI, p. 489. — Stumpff, *Chron. de Suisse*, l. VII. — Duchesne, *Hist. de Couci, Preuves*, 421. — *Hist. généal. de Couci*, l. III, ch. VII, p. 165.

[2] Le P. Ménestrier, *Rech. du blason*, part. II, p. 81.

[3] *Menot. sermones*, éd. de 1530, fol. 25.

de la nature, tout enfin attestait la diligence de chacun à plaire de son mieux. Le vêtement n'était plus seulement nécessité, mais parure, ou plutôt il prenait si bien les intérêts corporels, qu'on eût dit la feuille autour du fruit.

Les damoiselles, vêtues plus modestement, portaient deux robes, celle de dessous dont l'on ne voyait que les manches, celle de dessus dont la couleur tranchait avec la première, et dont les fausses manches, ouvertes à l'avant-bras, flottaient en arrière. A cette seconde robe tenait le corsage dont une légère broderie ou des rubans suivaient les contours dans toutes leurs gracieuses ondulations. Le devant de ce corsage, aux formes palpitantes, était ordinairement d'une étoffe et d'une couleur qui différaient avec le reste; quelquefois c'était de l'hermine dont la moelleuse blancheur ne faisait aucun tort à l'éclat d'un teint éblouissant. Les cheveux partagés sur le front dans leur simplicité venaient se réunir sur chaque tempe pour y former des nattes qui tombaient jusqu'à la naissance du cou, et se relevaient dans leur double longueur pour aller s'y grouper

sur le derrière de la tête avec d'autres nattes roulées en forme de colimaçon.

Les dames en puissance de mari portaient, comme je l'ai dit en plus d'un lieu, des robes dont tout un côté était d'une couleur et l'autre d'une couleur différente; ainsi ces robes *mi-parties* étaient bleues et rouges, blanches et jaunes, noires et vertes, selon qu'elles avaient à représenter le synople, l'azur, le sable, l'argent, l'or et le champ de gueules des deux écussons de l'alliance conjugale; et sur le fond de ces couleurs généalogiques étaient semées parfois les figures des armoiries.

La coiffure de ces femmes mariées offrait une grande variété : tantôt c'était une espèce de turban plat à bourrelet, chamarré de diverses couleurs, ou étincelant de toutes sortes de pierreries, tantôt c'était une toque dont le caprice changeait souvent la forme, et qui souvent n'était qu'un simple cercle qu'on appelait *frontier*, et posé sur un petit voile qui enveloppait la chevelure[1]. On avait récemment

[1] *Monumens français inédits, pour servir à l'inst. des arts*, par X. Willemin, 14e livraison.

imaginé une mode qui faisait grand bruit : c'était une coiffure élevée en pointe, et du sommet de laquelle tombait un long voile qui flottait comme la banderole d'un vaisseau. Cette coiffure pyramidale qu'on appelait des *hennins*, était d'une hauteur si prodigieuse qu'une petite femme semblait un colosse et que de loin on l'eût prise pour le clocher d'une chapelle. Les prédicateurs s'élevaient contre une mode dont le premier inconvénient était, disaient-ils, de nuire à la dignité corporelle des maris, qui près de leurs femmes n'étaient plus que de petits buissons perdus dans une forêt de cèdres [1]. Un carme breton, Thomas Conecte, prêcha surtout avec tant de vigueur contre cette coiffure que les femmes y renoncèrent pendant quelque jours, mais les *hennins ne furent jamais plus pompeux et plus superbes qu'après le parlement de frère Thomas* [2]. Ce qui faisait dire aux plaisans de

[1] Adisson, *Spect.*, t. II, VII^e *Disc.* — *Rec. des costumes du* XIV^e *siècle.* — *Mém. de littér.*, t. VI, p. 735. — Villaret, *Hist. de France*, t. XI, p. 192. — M. de Paulmy, *Mélanges d'une grande bibl.*, lettre C, p. 241.

[2] *Mém. de littér.*, t. VI, p. 375.

la cour : Les limaçons ont retiré leurs cornes durant l'orage, et les sortent à présent qu'il est passé [1].

Je remarquai entr'autres bonnes façons, que ceux qui arrivaient se gardaient bien d'entrer brusquement, pour ne pas prendre les gens au dépourvu, et qu'ils s'annonçaient de loin, soit en toussant, soit en parlant [2].

On ouvrit les deux battans de la porte, et par trois fois un varlet donna du cor. A ce signal du dîner, de jeunes pages portant, les uns des vases d'argent, et les autres des serviettes, offrirent à laver, et versèrent l'eau rose sur les blanches mains des dames. On passa dans la salle du banquet où le comte d'Étampes me fit asseoir près de lui, afin, dit-il, de m'expliquer les façons et usages de Paris.

On servit huit soupes différentes pour que chacun en eût à son goût; les deux plus ex-

[1] Adisson, lieu cité — Paradin et d'Argentré, *Hist. de Bretagne.*

[2] *Fabliaux* de Barbazan, édit. de Méon, t. II, p. 184.

quises me parurent l'une à la purée et au gruau avec des jaunes d'œufs, des épices et du safran[1] ; l'autre, appelée *soupe dorée*, composée de tranches de pain, jetées dans un coulis de sucre, de vin blanc et de jaunes d'œufs d'où on les avait retirées pour les faire frire, après quoi on les avait servies dans l'eau rose saupoudrée de safran[2]. Les autres soupes étaient variées de couleur, presque toutes assaisonnées au sucre et semées de grains de grenade[3].

Les valets de cuisine servirent à chaque convive un petit pain blanc, ou *pain primos*, en forme de boule[4], et en outre des pains *tailloirs*, en guise d'assiettes, et sur lesquels on taillait sa viande. Eux-mêmes devenaient dans le courant du repas des mets excellens[5]. Ces pains onctueux étaient à la fois pour les

[1] Le Grand d'Aussy, *Hist. de la Vie privée des Français*, édit. de M. Roquefort, t. II, p. 229.

[2] Roman du *Petit Jehan* de Saintré.

[3] *Voy.* l'auteur de *Modus* et *Ratio*, déplorant en 1342 le luxe de son temps.

[4] Du Cange, en son *Gloss.*, v° *Panis*.

[5] Martial de Paris, dans ses *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 25.

pauvres une vaisselle économique, et pour les riches un aliment. C'était une friandise exquise. On en fait de copieuses distributions dans les fêtes solennelles, et l'on m'assura qu'au sacre des rois le grand panetier de la couronne n'en fait pas délivrer moins de douze cent quatre-vingt-quatorze douzaines [1].

Il y avait une foule de mets dont je n'avais jamais ouï parler, et que le caprice ou le luxe avait imaginés [2]. Parmi ces fantaisies dispendieuses, je vis de menues tranches de bois de cerf qui, lorsqu'il est jeune et tendre, est servi en friture avec succès [3]; des boudins blancs faits avec du blanc de chapon, du lait, des épices et de l'ambre; des rôties de pain toutes chaudes sur lesquelles on étendait de la moelle de bœuf; des pieds de veau au safran, et des pieds de mouton grillés avec du

[1] On en distribua le même nombre au sacre de Louis XII et de Charles IX.

[2] *Taillevant,* cuisinier des rois Charles VI et Charles VII, dit lui-même qu'on servait alors *grant planté de metz et entremetz si estranges, et si déguisez qu'on ne pourrait les deviser.*

[3] *De re cibaria.* — Le Grand d'Aussi, t. II, sect. 6, p. 34.

persil et du vinaigre. Le premier service était composé de viandes dont le goût était fortement relevé par d'abondantes épices, afin d'aviver la soif des convives et de stimuler leur gaîté. On servit un cochon de lait rôti, lequel était farci de viandes hachées, d'herbes aromatiques, de raisins secs et de pruneaux [1]. Les plats qui l'escortaient étaient garnis de gelinottes des Ardennes [2], de merles blancs de Savoie ou d'Auvergne [3]; de pluviers, qu'on prend par troupes et à coups de filets dans les fertiles champs de la Beauce [4]; enfin toute sorte d'oiseaux, sur lesquels, au sortir de la broche, on avait fait pleuvoir tour-à-tour du jus d'orange, de l'eau rose, et de la poudre d'Iris. Entre ces mets parfumés et brûlans étaient des salades de carottes cuites dans le vin ou sous la cendre, ornées des fleurs qu'avait pu épargner la mauvaise saison.

Les écuyers vinrent relever le cochon rôti,

[1] Le Grand d'Aussi, t. II, p. 261.

[2] Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, t, IV, p. 153.

[3] Belon, *Hist. des oiseaux*, l. VI, ch. XXIV.

[4] Aldrovand., l. XX, ch. LXV. — Delamarre, *Traité de la police*, l. V, tit. XXIII, ch. II, DCCCXXVI.

et apportèrent dans un plat d'or un paon couvert de toutes ses plumes. Ce noble oiseau est célèbre dans les fastes de la chevalerie dont il reçoit les vœux de gloire et d'amour, lorsque dans les grandes solennités il est apporté devant chaque paladin au son des fanfares[1]; mais il fait encore les délices de tous les festins, où même, sans procéder à la cérémonie des vœux chevaleresques, on aime à goûter la chair savoureuse que nos romanciers appellent, comme on sait, la nourriture des amans et la viande des preux. Selon le proverbe, les fripons ont autant de goût pour le mensonge qu'en ont les gourmands pour la chair du paon. Le cuisinier qui sait l'apprêter et le servir comme il faut est un personnage honorable, qui a son escabelle à la meilleure place des foyers de la cuisine et une baguette blanche plus haute que celles dont se servent les écuyers ordinaires. Le plus dif-

[1] Le roman des *Vœux du Paon*, mss. de la Bibl. du roi, nos 7973, 7689, 7990. — *La Généalogie de la maison de Montmorenci*, par Duchesne, l. 1, p. 29 et 34. — La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, t. 1, p. 184.

ficile est de conserver au paon ses plumes et son aigrette dans tout l'éclat de leur vif émail. Pour y réussir, au lieu de le plumer, on l'écorche adroitement, puis on enveloppe sa tête d'un linge qu'on arrose sans cesse d'eau glacée, tandis qu'il tourne à la broche, afin que cette aigrette légère ne soupçonne pas même la présence du feu [1]. Quand l'oiseau est cuit à point, on le recouvre de sa peau, à laquelle il ne manque pas une de ses plumes d'émeraude et d'azur; on déploie sa queue en éventail; son front dépouillé des bandelettes humides, fait briller de nouveau son mobile diadème, et jamais on ne croirait que cette parure, aussi fraîche que si le paon avait passé tout une nuit d'été perché sur les poteaux armoriés d'un manoir, ne cachât plus qu'un oiseau rôti et farci.

Selon l'usage, la dame la plus considérée de la compagnie se lève pour prendre le paon des mains de l'écuyer, et va le porter devant le convive le plus estimé par sa noblesse, ses vertus et sa valeur. Le comte d'Étampes in-

[1] Platin., l. v, *De tuendâ valetudine.*

vita la comtesse d'Eu à prendre le paon, et cette noble dame l'ayant pris, le porta devant le sire de Couci. Ce seigneur se leva à son tour pour saluer la comtesse d'Eu, puis ensuite chacune des autres dames de la compagnie, et se mit à découper l'oiseau en autant de portions qu'il y avait de convives, ce qu'il fit avec une telle dextérité, qu'on eût pu le vanter comme l'auteur de Lancelot vante le roi Artus d'avoir dépecé un paon en cent-cinquante parts d'égale grosseur.

Toute exquise que soit la chair de paon, laquelle, selon saint Augustin, est incorruptible [1], ce bel oiseau ne coûte pourtant qu'un sol, et l'on en fait un si prodigieux débit que les champs de certaines provinces en sont couverts [2]. Quand on les a engraissés avec le marc des pommes ou du raisin, on les conduit par troupeaux dans les marchés des grandes villes [3]. Mais il n'a de prix que servi

[1] Saint Aug., *De civit. Dei*, l. XXI, ch. II.

[2] Champier, *De re cibariâ*, l. XV, ch. XXVIII. — On ne voyait guère ces troupeaux de paons qu'en Normandie, ailleurs ils n'étaient pas fort communs. Delamarre, *Tr. de la police*, t. II, l. V, tit. XXIII, ch. II.

[3] *Cout. du Bourbonnais.* — Champier, *De re cibariâ*,

sur les tables courtoises, et dans les grandes maisons où l'on peut l'apprêter comme il vient d'être dit, pour entretenir de belles coutumes chevaleresques et galantes. Ailleurs, on le mange tout bourgeoisement comme on mange une oie grasse.

Tant que dura le premier service on but des vins d'Orléans et de Bordeaux, renfermés dans des outres de cuir. Quelques-uns préféraient une bierre épicée dans laquelle on avait laissé fermenter du piment, de la poix résine, de la lavande, de la gentiane et du miel [1].

Après les viandes, et avant les pâtisseries et les légumes, on apporta des vins de Beaune et d'Aï, avec des anis, du fenouil et de la coriandre. Les pâtés avaient la forme de plantes ou d'animaux. Les uns étaient façonnés en choux et en navets, les autres en oiseaux et en petits chiens. On servit un légume très-prisé par sa nouveauté, et que quelques-uns appellent *verdure espagnole*, parce qu'il nous vient des Arabes d'Espagne; ce sont les épi-

l. xv, ch. xxviii. — De Serres, *Théâtre d'agricult.*, t. ii, p. 24, l. v, ch. ix.

[1] Le Grand d'Aussy, t. ii, p. 356.

nards, dont chacun voulut goûter par curiosité [1]. Il n'en était pas de même des lentilles, connues depuis Ésaü, et qui, méprisées dans les festins, n'y sont tolérées que grâce à des assaisonnemens d'épices, et des jus de volailles ; encore maître Gervais, tout en mangeant de ce légume avec appétit, nous dit-il qu'il était fort pernicieux, parce qu'il se digérait difficilement, qu'il troublait la vue, et qu'il causait des songes hideux [2]. Il se prononça avec plus de force encore contre le boudin de sang de volaille, qu'il appelait une *viande périlleuse* [3]. On apporta sur un plat d'argent doré un sanglier fait avec de la crème frite, et des cygnes en pâtisserie, ayant au col les armes du comte et de la comtesse d'Étampes [4]. Au dessert, on servit une grande

[1] Mizauld, *Hortus medicus*, p. 38. — Gerarde *the Herball*, p. 33. — Champier, *De re cibariâ*, l. XII, ch. VIII.

[2] *Voy.* l'opinion de ce médecin de Charles V dans Tibaut et dans Le Grand d'Aussy, lieu cité, t. 1, p. 64 ; *voy.* aussi Gontier, *De Sanitate tuendâ.*

[3] On ne connaissait pas encore le boudin de sang de cochon. Les boudins les plus recherchés étaient ceux au foie.

[4] *Le livre du grand et très-excellent cuisinier Taillavant*, mss. T, n° 3838,5583, Bibl. du roi.

diversité de vins artificiels, de conserves et de sucreries ; parmi les vins artificiels étaient ceux qu'on appelle *vins herbés*, parce qu'ils sont assaisonnés de myrte ou d'aloës, et *vins épicés*, parce qu'on y mêle des clous de girofle, des noix muscades et des raisins secs. Les drageoirs étaient pleins de cotignac musqué, et de dragées faites avec des grains de genièvre ; on les appelle dragées de saint Roch, parce qu'on les croit propres à rafraîchir, à purifier l'haleine et à préserver du mauvais air [1].

Ce qui flatta le plus mon goût dans cette foule de choses agréables, ce fut la saveur du sucre blanc, car dans nos provinces on ne connaît que le doux assaisonnement du miel durci en cristal. Mais rien n'est comparable au sucre blanc, qui, ajoutant à nos sensualités, rend le palais indifférent aux mets qui faisaient jadis nos délices, aussi le poëte Eustache Deschamps appelle-t-il cette voluptueuse denrée l'*auxiliaire de la civilisation*. Les négocians français et italiens tirent le meilleur

[1] Le Grand d'Aussy, t. II, p. 308.

sucre de Sicile et d'Andalousie, de Chypre, de Rhodes et de Candie, d'où il arrive en gros pains [1]. On n'en sert guère que sur les tables des plus riches seigneurs, et les apothicaires chez lesquels on l'achète, le vendent au poids de l'or.

Après dîner, on repassa dans la grande salle où durant notre absence le bûcher entassé dans l'immense cheminée s'était réduit en une braise dont la chaleur eût suffi pour réchauffer le carrefour des Quatre-Vents. Les convives s'assirent sur trois bancs placés des deux côtés, en face de l'âtre ardent et paisible.

On introduisit peu après Thomas de Pisan, célèbre astrologue italien, que Charles V épris de l'astrologie avait attiré en France, où il avait, chose merveilleuse! cent livres de gages par mois [2]. Maître Thomas tenait par la main

[1] De Serres, *Théâtre d'agricult.*, t. II, p. 411.

[2] Ce que nous disons ici de Thomas et de sa fille, la fameuse Christine de Pisan, est tiré de ce qu'en ont dit Le Laboureur, l'abbé Lebeuf, *Dissert. sur l'hist. ecclés. et civile de Paris*, t. III.; l'abbé Boivin, *Mém. de l'acad. des inscript. et belles-lettres*, t. II; et Christine de Pisan elle-même dans *la Mutation de fortune, la vision et le chemin de longue étude, etc.* On peut voir aussi une notice

sa fille vêtue à la lombarde, et qu'on citait comme le prodige de son temps, bien qu'elle eût à peine douze ans[1]. C'était Christine de Pisan dont les ballades, rondeaux et autres ouvrages ont depuis charmé la ville et la cour. La comtesse d'Étampes la prit entre ses genoux, et me dit : « Sire Tristan, soyez certain qu'en vos voyages vous ne verrez pas une telle merveille; Christine parle français, latin et italien, et si vous voulez, elle vous dira de fort belles sentences de Platon, d'Aristote, de saint Jean Chrisostome, de Sénèque, de saint Augustin et de vingt autres philosophes, dont je ne connaîtrais pas même les noms si je ne les avais pas ouï citer à ce prodigieux enfant[2]. »

« Ma mie, dit le comte d'Étampes à sa femme, les doctes personnages sont fort respectables assurément; mais, comme vous le dites en votre sagesse accoutumée, ils ne sont guère

excellente sur le même sujet, dans la *Collect. des Mém. relatifs à l'hist. de France*, t. v.

[1] Elle n'en avait même que onze; car elle dit elle-même qu'elle avait cinq ans, lorsqu'elle vint à Paris en 1368.

[2] *Mém. relatifs à l'hist. de France*, t. v, p. 213.

de notre connaissance, et il serait plus agréable à la compagnie que Christine nous dît cette ballade ou l'innocente créature a si bien devisé sur l'amour quoiqu'au hasard, et sans savoir de quoi il s'agissait : » et en effet, Christine écoutait avec distraction les propos dont elle était l'objet, et sans changer de couleur, ni témoigner d'embarras : elle jouait avec le chapelet de jayet qui pendait à la ceinture dorée de la comtesse; puis laissant aller ce rosaire qui n'était encore pour elle qu'un joujou d'enfant, comme l'amour n'était qu'une poupée, elle leva les yeux avec la seule crainte de manquer de mémoire, et répéta ce joli couplet [1] :

Seulette suis, et seulette veux être;
Seulette m'a mon doux ami laissée,
Seulette suis, sans compagnon ni maître,
Seulette suis, dolente et courroucée,
Seulette suis en langueur mésaisée,
Seulette suis plus que nulle égarée,
Seulette suis sans ami demourée.

La comtesse l'embrassa de bon cœur, et la passa aux autres dames qui en voulaient faire

[2] Poésies de Christine de Pisan, mss. 7087.

autant. Nous étions tous ébahis de ce talent prématuré, de cette fleur d'amour, éclose sans les feux de l'orage et du seul rayon d'une tranquille aurore.

« Que je ne porte jamais sur ce poing épervier ou faucon, s'écria le sire de Braine, si votre fille, maître Thomas, ne devient pas un jour la couronne de votre vieillesse et l'honneur du XIV^e^ siècle. — Oui-dà, reprit le sire de Couci, et cette prédiction de messire de Braine est aussi sûre que tous les oracles de l'astrologie judiciaire. — Doucement, doucement, nobles seigneurs, dit gravement maître Gervais, astrologue intrépide, et qui ne pouvait facilement abandonner les intérêts d'une science à laquelle il devait la haute faveur dont il jouissait près de Charles V; doucement, et ne sacrifiez pas à l'avenir d'une petite fille la gloire de l'astrologie, cette commensale du firmament, qui écrit sous la dictée du soleil et des étoiles des choses tellement notables et surprenantes que les incrédules ont été contraints de se soumettre à sa prééminence. Maître Thomas de Pisan, justement renommé par son puissant entendement ès-sciences ma-

thématiques et jugemens d'astrologie, ne voudra pas, si bon père qu'il puisse êtrè, agréer un compliment au préjudice des célestes connaissances qui tiennent ouvert devant lui le livre des destinées humaines. — L'un ne saurait empêcher l'autre, répliqua le docte Italien, avec l'emphase ordinaire aux gens de sa profession, et si un jour le nom de Christine monte jusqu'aux astres, il s'enflera d'un nouvel orgueil en y trouvant celui de son père écrit entre les signes du zodiaque. »

Je profitai de l'occasion pour apprendre enfin ce qu'était cette astrologie judiciaire dont les meilleurs esprits se montraient engoués. J'avais interrogé sur ce point, et à voix basse, maître Thomas, mais ce docteur qui trouvait apparemment que ce n'était pas la peine de se mettre en frais d'éloquence et d'érudition pour moi seul, me répondit à haute voix, et comme Foulques de Neuilly l'eût pu faire, lorsque cette trompette de la terre sainte prêchait en plein air les croisades. Ayant ainsi fixé l'attention de l'assemblée, ce mathématicien nous dit que dans un état bien ordonné on n'entreprenait rien d'important

sans consulter préalablement les astrologues, qui, à cet effet, devaient faire partie du conseil des rois [1]; qu'en Espagne et en Italie les femmes avaient tant de confiance et de respect pour ces doctes personnages, qu'elles les appelaient leurs *barons* [2].

« En étudiant les positions et les divers aspects des astres sous lesquels naissent les humains, nous savons, continua-t-il, deviner par les influences heureuses ou funestes de ces mêmes astres si les destinées seront bonnes ou mauvaises. De plus, l'observation des planètes qui président à leur naissance nous apprennent quelles seront les mœurs, les qualités et les aventures des nouveau-nés; de plus encore, nous savons en examinant la connexité des étoiles de deux personnes, si leur alliance sera fortunée, ou si, au lieu de

[1] Aussi les rois et les seigneurs avaient-ils leur astrologue. (*Voy.* Phil. de Maizières, *Songe du vieux Pèlerin*, l. II, col. 62. — La *Collect. des Mém. relatifs à l'hist. de France*, t. V, p. 209. — Sprengel, *Hist. de la Médecine*, t. II.

[2] Il en était de même en France sous les Médicis. (*Voy.* le P. Delrio, l. III, *Disquis. magic.*, p. 2, quest 4, sect. 6.

s'unir il vaudrait mieux qu'elles ne se fussent jamais rencontrées; de plus enfin, des pièces de métal fondues ou forgées sous certaines constellations, dont le fluide céleste vient pénétrer ce métal, deviennent un talisman propre, comme on sait, à préserver de tous les maux [1]; j'ai pronostiqué l'année, le jour, le moment de ma mort, et soyez sûr que je ne manquerai point à mourir droit à l'heure dite [2]. Voilà les inappréciables avantages de l'astrologie, et pour les faire mieux goûter encore, je puis vous dire, si tel est votre plaisir, quand et comment chacun de vous mourra, et ce qu'il adviendra de sa lignée. »

« — Par le cœur de monseigneur saint Paul, qui est le saint de cette paroisse, interrompit le caustique Philippe de Maizières, que ne pouvait éviter aucune des folies du temps, se peut-

[1] M. Gadrois, *Des influences des astres*, ch. VII. — Le P. Lebrun, *Hist. critique des prat. superst.*, t. I, l. III, ch. I. — *Hist. de l'univers.*, t. III, l. V.

[2] Christine de Pisan raconte elle-même ce fait. (*Voy.* aussi la *Collect. des Mém.*, lieu cité, p. 207.) Il prédit aussi le jour de la mort de Charles V. (*Voy.* M. de Paulmy, *Mél. d'une grande bibl.*, lettre D, p. 90.)

il, maître Thomas, qu'ayant à vous seul plus de barbe au menton que n'en ont à eux tous les docteurs de l'Université, se peut-il que vous nous comptiez sérieusement de pareilles fables [1] ? Sans parler de ce qu'elles ont d'absurde en elles-mêmes, il suffirait pour les repousser comme des inventions sataniques de démontrer qu'elles tendent à détruire tout principe de morale en substituant aux nobles déterminations de la conscience les irrévocables arrêts de la nécessité. Dès-lors, pourquoi la religion nous prêcherait-elle afin de nous rendre meilleurs, pourquoi les lois s'appliqueraient-elles à redresser nos penchans vicieux, si l'homme était soumis en naissant à je ne sais quelle étoile dont l'irrésistible influence gouvernerait tout le cours de sa vie? Allez donc, vous qui croyez qu'il en doit être ainsi, allez convertir en autels expiatoires les fourches patibulaires de Montfaucon, et le pilori des Halles, où tant d'innocens criminels ont péri par la faute du soleil et de la

[1] Phil. de Maizières, *Songe du vieux Pèlerin*, l. II, col. 62.

lune. Mais si les plus intrépides scélérats n'ont que le tort d'être nés sous telle ou telle constellations, les héros, les sages, que l'univers contemple, usurpent une gloire qu'il faut rendre aux astres de leur nativité. Leur vertu n'est qu'un mouvement donné, leur caractère généreux n'est qu'une conséquence machinale de ce que vous appelez la rencontre et conjonction des planètes, bien que de leur nature elles soient peut-être immobiles [1].

« —Ainsi donc, à vous entendre, s'écria maître Thomas, les étoiles n'ont été mises dans le firmament que pour y vivre oisives, et y servir de simple ornement, ni plus ni moins que le saphir dans une bague. Mais, bon homme, à qui ferez-vous croire que ces maîtresses pièces de l'univers n'ont ni force ni pouvoir, et que la sagesse éternelle les a créées en aveugle? Si au contraire, comme on ne saurait en douter, une céleste vertu réside en

[1] C'est ce que depuis a démontré Copernic; mais Philippe de Maizières ne pouvait, au XIV^e^ siècle, qu'émettre un doute à cet égard, et c'était déjà beaucoup. (*Voy.* le *Traité des influences célestes*, par le P. Jean François, p. 12.)

elles, cette vertu suprême ne doit-elle pas tomber sur l'homme, en qui chaque objet de la création épanche ce qu'il a de meilleur[1] ?»

« — Et quand on devrait penser, repartit Philippe de Maizières, que les astres n'ont pas, dans l'intention de Dieu, les fins que vous leur attribuez, seraient-ils donc un hors d'œuvre de la création, et faudrait-il les expulser du ciel parce qu'ils ne disent pas la bonne aventure? Pour moi, humble adorateur de la magnificence divine, je les contemplerai toujours sans y chercher autre chose que la parure de ce firmament où leur merveille appelle incessamment notre pensée et nos extases sur les traces de celui dont le souffle alluma leurs impérissables clartés. Oui, je les admire comme moyen de s'élever au Créateur, puisqu'ils témoignent de la puissance et de la grandeur de cet architecte radieux, qui posa la terre dans l'espace, comme première pierre de l'édifice au fond de l'abyme, et qui ensuite la couvrit des combles lumi-

[1] *Traité des influences célestes*, par le P. Jean François, § 5, p. 20.

neux du ciel. Mais mon esprit ne leur demandera jamais la science de l'avenir, ni la fortune, ni la gloire, ni l'affranchissement de mes peines, car tout vient en droiture de l'Éternel, et c'est se dérober à la reconnaissance qu'on lui doit que d'attribuer à des corps intermédiaires ce que seul il peut dispenser dans sa justice impartiale. »

« — Avez-vous, répliqua l'astrologue de Pise en rougissant de colère et d'orgueil, avez-vous donc plus d'expérience et de raison que tant de sages qui depuis le commencement du monde ont interrogé les astres sur les destinées humaines ? Si, par hasard, vous avez entendu parler de la ville de Babylone, si le nom de Constantinople est venu jusqu'à vous, sachez que les astrologues s'y trouvaient en honneur, ainsi que nous l'apprennent le prophète Isaïe[1] et les empereurs Dioclétien et Maximien dans la loi *Artem*[2] ».

« — Oui sans doute, reprit Philippe; mais ce prophète et ces empereurs n'en parlent que

[1] Ch. XLVII.

[2] Au Code *de Malef. et Mathem.*

pour condamner les erreurs que saint Basile appelle extravagantes [1], que saint Ambroise appelle insensées, et que saint Augustin signale comme des pratiques frauduleuses et impies [2], et si vous n'êtes pas convaincu par ces vénérables autorités, prenez garde que je ne vous cite encore les lois de Constance et de Julien, d'Honorius et de Théodose, qui condamnent vos confrères au bannissement, et leur font défense de pronostiquer sous peine de la vie [3]; enfin, si tant de raisons vous trouvent encore rebelle à la vérité, il faudra bien recourir à Eusèbe, à Origène, à saint Épiphane [4], et dussions-nous finalement invoquer saint Éloi, saint Grégoire, et le grand et docte saint Thomas, dans son fameux passage *si quis consideratione astrorum, etc.* [5], dussions-nous recourir pour dernier moyen aux conciles et aux sermons, nous saurons

[1] *Homil.* 6, *in hexaëmer.*

[2] L. IV, cap. III, *Des confess.*

[3] L. *Mathem.*, Cod. *de episc. Audient.*

[4] Eus., l. VI, *de Præpar. Evang.*, ch. IX. — S. Epiph., *de Ponderib., etc.*

[5] S. El., l. II, vict. ch. XV. — S. Greg., *Homil.* 10, *in Evang.*, lib. I. — S. Thom., quest. 95.

bien vous prouver la vanité de vos conjectures vaines et superstitieuses[1].»

Maître Gervais, qui d'abord avait paru confus et embarrassé des argumentations de Philippe, prit tout à coup un air d'assurance, et l'on eût dit à la joie maligne dont ses yeux pétillaient qu'il avait à sa disposition une raison sans réplique. Il écoutait avec une paisible ironie les discours de son adversaire, et semblait jouir par avance de sa défaite; on eût même dit qu'il en prenait pitié en voyant le piége où Philippe donnait tête baissée. Tranquille dans ce superbe orgueil que tempérait légèrement un faux air de commisération pour le rival que sa parole allait broyer, il s'inquiétait fort peu de toutes les citations qu'il lui laissait accumuler, et d'un air distrait il comptait les solives armoriées du plafond, ou caressait la levrette qui avait posé sur son genou ses deux pates blanches.

Lorsque Philippe eut cessé de parler,

[1] *Conc. de Paris* en 829, lib. III, ch. II. — Jean Sarisbery, évêque de Chartres, *Polycrat.*, ch. XIX et XXVI. — Le 1er *Conc. de Milan* en 1565, *Constit.*, p. I, tit. X. — *Conc. provinc. de Reims*, tit. *De Sortilegiis*, etc., num. 2. etc.

maître Gervais lui demanda poliment s'il n'avait rien à ajouter, et l'autre, tout étonné de le trouver encore debout, quand il le croyait terrassé sous le code Théodosien et la Somme de saint Thomas, ressentit une inquiétude secrète qui devint bientôt inexprimable.

—Sieur de Maizières, lui dit l'astrologue, je respecte, après tout, votre opinion, et me garderai bien de la contredire en tant qu'elle attaque ma faible renommée, qui tout en frayant avec les astres n'en est pas moins aussi fugitive et aussi chétive que la poussière poussée un moment vers le soleil qui la change en vapeur brillante. Mais comme il serait dommage qu'un homme de votre mérite, et qui gagne sa vie au milieu des cours, se perdît faute de recevoir un avertissement charitable, je vous rappellerai que votre roi, Charles, cinquième du nom, ce prince dont la profonde sagesse a troublé tant de fois le sommeil de ses ennemis et assuré celui de ses amis, ce prince qui est à la fois l'admiration de l'Europe et l'amour de ses sujets, après avoir long-temps médité sur l'astrologie judiciaire

en a fait l'objet de ses plus chères prédilections; il a fondé un collége pour qu'elle y fût spécialement cultivée, et ses bienfaits vont chercher au loin tous ceux qui peuvent propager les célestes vérités de cette science sublime[1]. Après cela, critiquez l'astrologie si tel est votre bon plaisir, mais n'oubliez pas que vos traits tomberont bien moins sur nous que sur le souverain dont la munificence nous encourage dans l'étude qui fait le sujet de vos emportemens dédaigneux.

Durant cette admonestation que l'auditoire accompagnait d'un murmure flatteur, Philippe de Maizières, repentant mais non convaincu, tenait les yeux baissés, et eût bien voulu reprendre ses paroles au risque d'en étouffer. Mais ce fut bien pis quand il entendit plusieurs seigneurs cajoler maître Gervais en le priant de leur procurer de ses élèves, pour qu'ils en fissent les astrologues de leurs manoirs, promettant de ne rien entreprendre sans les consulter. Quelques autres se di-

[1] Le présid. Hénault, *Abreg. chronol. de l'hist. de Fr.* — Villaret, *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 119. — *Collect. des mém. relatifs à l'hist. de Fr.*, t. V, p. 209.

saient à voix basse que Philippe de Maizières était un mal appris, un *affronteur* de réputations. Ne voyant autour de lui que des visages glacés, et cherchant à déguiser sa honte, le pauvre Philippe paraissait jouer avec le petit garçon de la maison, qui le laissa pour courir après la levrette. Alors je fus à lui et le reconfortai d'un sourire de bonne amitié. Il en fut reconnaissant, et me serrant la main, il me dit : « Que Dieu vous le rende en l'occasion ; mais si vous aimez la vérité, fuyez cette ville dont l'air empoisonné la tue. Le mensonge et la flatterie qui glissent ici sous les roses iraient bientôt jusqu'à votre âme loyale et pure ». A ces mots il s'éloigna. Quand je me rapprochai du foyer, la jeune Alix de Preuilli, l'une des plus avenantes et des plus jolies dames de la compagnie, me dit que j'étais un vrai et généreux chevalier, puisque je n'avais pas eu peur de la disgrâce de Philippe, car, ajouta-t-elle, je pense qu'au fond vous aimez l'astrologie. —Vos yeux me la feraient aimer, madame, répondis-je[1]. — Vrai-

[1] On était loin encore de l'hôtel Rambouillet, mais la réponse de Tristan promettait; au surplus, ce madrigal

ment, dit-elle, en tenant la tête baissée et regardant en dessous du mieux qu'elle pouvait, vraiment, vous feriez de petits progrès à cette étude, car mes yeux disent toujours la même chose.

qui nous paraîtrait avec raison fort ridicule aujourd'hui, est dans le goût de toutes les poésies galantes des Troubadours.

CHAPITRE LXI.

Ceux qui n'avaient été invités que pour le repas du matin prirent congé du comte d'Étampes, et ceux qui étaient priés à passer chez lui la journée attendirent en devisant que l'on servît le souper. De nouveaux convives arrivèrent et notamment le sire de Castillon, grand-maître des arbalétriers, le comte de Dammartin, Jacques de la Marche, qui dépensa tant d'argent *à l'entour des dames* [1], le sire de Noviant, qui depuis pleura tant en sa vieillesse qu'il en devint dit-on aveugle; les dames de Saint-Pol, de Châteaumorand, de Savoisy et Catherine de Villiers, demoiselle fort considérée, parce qu'elle aidait la reine à dire ses heures [2].

On servit le souper à sept heures. Bien que la table fût garnie de riches candélabres d'or avec des cierges ardens, c'était un ancien usage conservé dans les maisons des grands

[1] *Chron. mss.*, Bibl. du roi, n° 10,297, p. 72, v°.
[2] Villaret, *Hist. de Fr.*, t. x, p. 382.

seigneurs, de se faire en outre éclairer par des varlets qui tenaient des torches de cire odorante, non-seulement pendant le repas, mais encore dans les bals et les divertissemens.

Je remarquai avec surprise qu'il n'y avait à souper que des mets légers, et qu'on appelle dans un langage nouveau, des mets de facile digestion. J'en fus surpris, car dans nos provinces robustes j'avais vu les tables du soir se couvrir de la chair du porc et des sangliers, des renards[1], des cormorans, des butors, des hérissons[2], des chiens de mer, des marsouins, de quartiers de baleine [3], et autres

[1] Quand ils étaient jeunes, et principalement en automne, lorsque ces animaux se nourrissent de raisin. — Bruyer. Campeg. *de re Cibariâ*, l. XIII, ch. XVIII.

[2] Bruyer. Campeg. *ibid.* — Dans les premiers temps de leurs républiques, les Grecs et les Romains mangeaient des ânons, des chiens et des chameaux. (*Voy.* Pline, lib. VIII, ch. XLIII; lib. XXIX, ch. IV. — Arist. Anim., lib. VI, ch XXVI. — Athen., l. IV, ch. VI.) — Les Tartares mangent de la chair demi-crue; quelques peuples du Nord ont mangé des ours (Olaus magn., *Hist.*, lib. XVIII. — Scheffer, *Hist. Lapponiæ*, ch. XIX.)

[3] *Bataille de Charnage et de Caresme*, mss. n° 2830, fond de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, fol. 91. —

mets qu'affronte l'estomac des Français que n'a point amollis le régime des cours, et qui arrosent cette dure nourriture d'un vin qu'ils font chauffer été comme hiver à mesure qu'ils le boivent, soit en y jetant du pain grillé, soit avec des charbons ardens qui stimulent les fumées de cette liqueur bachique. J'observais maintenant des êtres dégénérés effleurant d'une dent craintive des mets dont l'énergie effarouche une santé débile. Il faut même pour agacer leur appétit dédaigneux que l'art altère, en les émoussant, les substances d'une nature généreuse. Les viandes et les légumes ne passent qu'à la faveur des sauces; les meilleures sont la sauce *cameline* et *l'eau bénite*, avec lesquelles on mange les brochets, le *saupiquet* et le *mostechan*, perfectionnés par *Taillevant*, maître queux de Charles V; les sauces froide, rouge, verte, la sauce à *la dodine*, la sauce à *madame Rapée*[1]. Une autre sauce encore plus relevée était faite

Fabl. de Barbazan, t. IV, p. 80.—Rabelais, t. IV, l. IV, ch. LX, p. 254.

[1] M. de Paulmy, *Mélanges d'une grande bibl.*, lettre C, p. 42.

avec de vives amandes, du vin vieux et du verjus. La plus grande partie des mets étaient assaisonnés d'eau rose ou de jus de coing [1]. Les fruits du souper ne sont servis qu'en conserves ou en pâtes sucrées, et ces pâtes figurent des armoiries coloriées.

Les nèfles n'osent s'y montrer que dans un vin parfumé, les marrons que dans des compotes à l'eau rose, les avelines que confites et blanchies dans la poudre du sucre : le *pignolat*, cette lubrique friandise, composée avec l'amande du pin, et qu'on appelle en rougissant le mets des amoureux, parce qu'il excite leurs désirs, et brûle sans les ranimer, des corps qui végètent hors des lois de la bonne nature.

On servait plusieurs espèces de fromages délicieux, mais le plus délicat et le plus recherché est le fromage de Chaillot. Pour encourager cette pastorale industrie on accorde aux habitans de ce village le droit de faire paître leurs vaches dans l'île des Cygnes, près Paris, là où, dit-on, la fille du roi Bardus avait sa maison d'été entre des saules [2]. En reconnais-

[1] Le Gr. d'Aussy, *Vie priv. des Français*, t. III, p. 324.

[2] Quelques auteurs donnent à cette île, située vis-à-vis

sance de cette faveur, ils vont porter tous les ans, le jour de l'ascension, à l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, deux grands bouquets, six petits et un fromage gras[1].

Mais ce qui me causa le plus de surprise, fut de voir que l'eau qu'on servait pour mêler au vin, était une eau dorée. On m'apprit que l'or étant regardé avec raison comme un remède universel, on le rendait potable, non-seulement dans les maladies, mais encore en bonne santé. On ajouta que Charles V en buvait habituellement, d'après cette recette que les alchimistes avaient rédigée, et qui fut hautement approuvée par la faculté de médecine : « Prenez des lames ou platines d'or, chauffées au feu le plus ardent, trempez-les dans l'eau de fontaine, et gardez dans une fiole de cristal cette eau où l'or pur s'est dé-

Chaillot, le nom de l'*Ile des Cygnes*, dès ces temps éloignés. D'autres pensent qu'elle ne prit son nom que depuis l'ordonnance de Louis XIV, du 16 octobre 1676, qui y fit mettre *sous la protection du public*, un grand nombre de cygnes.

[1] *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, Le Grand d'Aussy, t. II, p. 54.

layé, pour la boire à votre fantaisie[1]. » Par suite de ce régime opulent, on semait de la poudre d'or sur les mets que mangeait le malade, et l'on faisait avaler des pilules d'or aux chapons qu'on lui servait[2]. On préparait des élixirs d'or, des bouillons d'or, des sauces d'or, et à cet effet, les cuisiniers vont prendre des leçons d'alchimie, et même, dans les grandes maisons il est d'usage d'avoir son alchimiste comme on a son astrologue, son fou, son poëte et son nain.

Je vis avec plaisir qu'au milieu de toutes ces inventions bizarres, on avait conservé chez le comte d'Étampes l'usage qu'ont toutes nos provinces, de chanter à table vers la fin du souper. La dame de la maison fit porter tour à tour aux convives, par le plus beau de ses pages, un rameau de buis vert, orné de rubans de couleur : c'était pour celui qui le recevait l'obligation de chanter une chanson,

[1] Cette recette se trouve dans le livre intitulé : *Le Propriétaire*, ouvrage traduit du latin en français pour Charles V.

[2] Sprengel, *Hist. de la Médecine*, t. II, p. 319 et 320. — Cabanis, *Coup d'œil sur les réformations, et sur la réf.*

ou de dire un conte [1]. Jacques de la Marche, à qui le rameau passa le premier, chanta cette chanson en jetant furtivement les yeux sur Alix de Preuilli :

Las, si j'avais le pouvoir d'oublier
Sa beauté, sa beauté, son bien dire
Et son très-doux, très-doux regarder,
Plus n'aurais mon martyre.
Mais de mon cœur je n'en puis rien ôter;
Et grand affolage
M'est d'espérer :
Mais tel servage
Donne courage
A tout endurer.
Et puis comment, comment oublier
Sa beauté, sa beauté, son bien dire
Et son très-doux, très-doux regarder,
Mieux aime mon maryre [2].

Lorsqu'il eut chanté, Alix de Preuilli, près de laquelle j'étais à table, chanta à son tour

de la médecine, p. 133. — Le Grand d'Aussy, t. III, ch. IV, sect. 5.

[1] *Voy.* les ouvrages intitulés le *Vrai parfait amour*, les *Déduits de la Chasse*, les *Fabliaux* et l'*État de la Poésie franç.* dans les XII^e^ et XIII^e^ siècles, p. 200. — Laborde, *Essai sur la musique*, t. II, p. 253. — M. Roquefort, de la *Poésie franç.* dans les XII^e^ et XIII^e^ siècles, p. 215 et 216.

[2] *Voy.* les *Chansons* de Thibault, comte de Champagne.

une naïve complainte que lui avait apprise Raoul de Presle, poëte et confesseur du roi, laquelle ramène ce doux refrain par trois fois :

Allouète
Jolièt̀e,
Que t'importent de mes maux [1] ?

La douce voix de cette jolie blonde filtrait dans le cœur et l'inondait : lorsqu'elle eut fini, elle passa à son tour le rameau. « Ah ! gardez-le, lui dis-je : ce serait péché que de chanter après vous. Quand on a entendu de pareils accens, il faudrait s'enfuir dans la solitude pour que nul autre son ne vînt en troubler le souvenir. » Elle me regarda finement en penchant de côté la tête ; elle n'avait ni le modeste embarras, ni la pudique simplicité des femmes de nos provinces, lorsqu'un chevalier ose leur adresser des hommages [2] ; mais il faut bien le dire, ne fût-ce que pour achever d'expier par

[1] Mss. de la Bibl. du roi, nos 7,218, fol. 357, r°, col, 1.

[2] Sur la dépravation de la cour. (*Voy.* Henri Étienne, *Apolog. pour Herod.*, ch. VI. — *Hist. de saint Denis*, ch. VI, p. 170 et 171. — *Fabliaux*, mss. du roi, n° 7,615, fol. 210, v°, col. 1. — Eustache Deschamps, *Poésies manuscrites.*)

une pénible confession une erreur qui toute courte qu'elle ait été, me fit faire une longue pénitence ; ce qui devait, alors même que je n'eusse pas été le serviteur de la vicomtesse de Thouars, me repousser d'Alix de Preuilli et de toutes les femmes de la cour qui jouaient le même jeu, était au contraire ce qui me séduisait en elles. J'aimais cette coquetterie légère qui savait irriter le désir et parcourir rapidement toutes les nuances du sentiment, depuis une indifférence enfantine et une gaîté folâtre, jusqu'aux pesantes langueurs d'une tendresse passionnée.

Lorsque la jeune Alix eut, comme je l'ai dit, jeté de côté sur moi ses yeux plus perçans que ceux du basilic, elle fit semblant de ne m'avoir pas entendu ; et changeant de propos, elle me dit avec autant de simplesse que le ferait une sœur parlant à son frère :

« Ces *passerilles* sont exquises, n'en goûterez-vous pas, beau sire ? » Puis d'un air moitié distrait, elle poussa entre nous deux son assiette de vermeil, pour que j'en fisse à ma fantaisie. J'eusse remercié Alix, sans la crainte de passer pour un présomptueux, en prenant

pour une faveur ce qui n'était qu'une politesse d'usage ; car à Paris même, on mange encore quelquefois à la même assiette[1]. « De fait, je les trouve délicieuses, répondis-je, et telles que je n'en goûterai jamais d'aussi bonnes. » Changeant encore de discours, elle me demanda, montrant du doigt l'enflure que l'anneau de mon *emprise* faisait à ma manche gauche, si j'étais donc blessé au bras ; lui ayant dit que je ne l'étais point, elle devina mon secret, et cette fois rougit tout de bon. Elle ne me dit plus une parole le reste du souper, mais affecta de rire et s'ébattre avec Jacques de la Marche, qui était à sa droite.

J'étais confus et me disais : *C'est bien fait ;* le cœur droit et joli de la noble Alix de Preuilli s'est offensé de voir un chevalier paraître s'occuper d'une dame lorsque son vœu l'engage à combattre. Mécontent de moi-même et frappant par trois fois ma poitrine, je m'écriais avec Pierre de Celles : *O Paris, que tu es séduisant et corrupteur! que de*

[1] Le Grand d'Aussy, dans ses *Fabliaux*, t. I, p. 24 ; t. III, p. 31 de sa *Vie privée*. — La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, 1re partie.

piéges tes dangereux attraits dressent à l'ardente jeunesse[1] ! Et cependant, puis-je l'avouer sans honte, ce qui me causait le plus de peine, c'était d'avoir donné sujet de blâme à une femme dont les grâces piquantes et l'enjouement voluptueux troublaient en quelque sorte ma raison. Aussi mon repentir venait-il moins d'avoir commis une faute, que de ne pouvoir en profiter, et je ne me trouvais coupable, que parce que je l'étais sans fruit.

Après souper, on reprit place au coin du feu. Le chapelain lut, selon le désir de la compagnie, quelques passages du fameux roman de la Rose, composé de plus de vingt-deux mille vers, et qui, commencé par Guillaume de Lorris, fut achevé il y a soixante ans par Jean de Meung, dit *clopinel;* car il est d'usage lorsqu'il meurt un auteur de faire examiner si les ouvrages qu'il laisse sont finis, et dans le cas où ils seraient imparfaits, on charge officiellement quelqu'un de les continuer [2].

Dans ce roman, qui excita un enthousiasme

[1] *Petri abbatis Cellensis epistolæ,* lib. IV, epist. 10.

[2] Massieu, *Hist. de la poésie française*, p. 80.

universel, l'auteur suppose qu'endormi dans un verger, il voit en songe une rose qu'il parvient à cueillir après mille obstacles que *faux semblant* lui suscite. La lecture finie, chacun glosa sur cet ouvrage, et y vit ce qui n'était qu'en son imagination. Maître Gervais soutenait qu'on trouvait dans la mystérieuse et symbolique obscurité de cette poésie non pareille, des secrets d'alchimie, et la science du grand œuvre de la transmutation des métaux [1]. Le chapelain prétendit que le roman de la Rose était un vrai miroir de théologie morale, et que cette rose dont la cueillette avait causé tant de peine à l'amant, n'était autre chose que la sagesse; que si mieux on l'aimait, on pouvait entendre par la rose, premièrement, *la rose papale qui est de trois choses composée, c'est à savoir d'or, de musc et de baume; car la vraie sapience doit être d'or, signifiant l'honneur et révérence que nous devons à Dieu; quant au musc, c'est un emblème de la fidé-*

[1] Lantin de Damerey, *Supplem. au roman de* la Rose, p. 2. — Goujet, *Bibl. franç.*, t. IX, p. 40. — Lenglet Dufresnoy, en son édit. du roman de *la Rose*, t. I, préf., p. 32 et 33; et t. V, *Dissert.* sur le même roman, p. 2.

lité et de la justice que devons avoir à notre prochain, et le baume signifie que nous devons tenir nos âmes en bonne odeur. Secondement, on peut entendre par la rose l'état de grâce ; troisièmement, on peut voir dans la splendeur de cette rose spirituelle la glorieuse Vierge Marie [1].

Jacques de la Marche dit qu'il ne fallait pas prendre les détours de l'école pour aller au but, et que le roman de *la Rose* était tout simplement un désir d'amour satisfait ; pour le prouver il citait ces deux vers :

Ainsi eus la rose vermeille,
A tant fut jour et je m'éveille.

N'est-ce pas en effet, ajoutait-il, le plaisir d'amour, fugitif comme un songe ? n'est-ce pas le plaisir que l'homme poursuit durant ses belles années, et qui s'évanouit dès qu'il peut le saisir, ainsi que les anciens le racontent à l'endroit de la damoiselle Psyché ?

Un docteur de l'Université qui se trouvait là, dit que le roman de *la Rose* n'était qu'une

[1] Préf. de Clément Marot, sur le roman de *la Rose*, de l'édit. goth. in-fol., Paris, 1527.

satire contre le beau sexe et les gens d'église[1], qu'une apologie des mauvaises mœurs, et l'aiguillon d'une vie dissolue ; que les auteurs de ce livre détestable ne seront pas moins damnés que Judas, si tant est qu'ils soient morts sans s'être repentis d'avoir publié de telles obscénités.

Le débat fut vif, chacun y prit part, et les avis étaient si divisés, que pour les départager on en vint à recueillir le mien.

« Certes, dis-je à mon tour, il faut priser en cette œuvre la gentillesse des rimes et la beauté des images printanières et fleuries. Mais, à vrai dire, c'est là tout son mérite, et l'esprit est bientôt rebuté de tant d'allégories obscures et de fictions glacées. Un livre ne vaut que par le précepte ou par le sentiment ; car le précepte fait participer les novices à l'expérience des maîtres, et quant au sentiment, il nourrit l'âme de grands exemples, ou de fécondes émotions qui l'empêchent de

[1] *Tractatus magistri Joannis Gerson. contra romanticum de Rosa, etc.* — Christine de Pisan, *Épîtres du débat de la Rose.* — Massieu, *Hist. de la Poésie française*, p. 166.

languir et ramper sur ce bas univers. Il en est de la poésie comme de l'alouette, qui chante quand elle s'élève, et jamais quand elle pose à terre. Aussi les trouvères et les romanciers de la chevalerie doivent-ils être couronnés de laurier, de myrte et de lis, pour avoir su enlacer dans leurs ouvrages des pensées d'amour à des faits historiques et à des actions glorieuses. Tous les preux dont ils nous présentent la conduite comme un modèle, ont entrepris des choses prodigieuses pour acquérir de l'honneur, et par cet honneur obtenir le don de l'amoureuse merci. Il y a dans ce mépris des intérêts humains et ce sacrifice de la vie si galamment risquée au souvenir de deux beaux yeux, l'idée d'une autre vie et d'un autre bien qui même en se trompant d'objet n'en est pas moins dans la droite voie de la piété où tôt ou tard l'amour mènera l'âme, tandis que la gloire lui inspirera le mépris de la terre et de ses périssables grandeurs. Nos romans de chevalerie, écrits avec du sang et des larmes, n'eussent-ils d'autre résultat que d'élever le caractère et de mêler une mystérieuse tristesse aux joies d'ici-

bas, qu'ils atteindraient le vrai, le seul but de la poésie.

« — Messieurs, s'écria un gentilhomme du duc de Bourbon, si tel langage est étrange, il ne faut pas s'en étonner, car vous saurez que ce chevalier, digne d'être le frère d'armes de messire Gauvain, ou de Méliadus-le-Leonnois, pratique encore les anciens usages de la chevalerie, comme s'il venait de souper à la table ronde du roi Artus et de ses preux, dans le manoir de Kramalot. Il voyage par monts et par vaux, portant le *cercle de fer au bras senestre*, et la couleur verte en signe de lointaine espérance [1]. Il ne lui manque, pour être un paladin parfait, qu'un chapel de giroflée de Mahon ou de fleurs de cerisier, comme pour dire à sa mie : *Ayez de moi souvenance et ne m'oubliez pas* [2]. »

Mais je fus bien vengé de ce propos, lorsque la dame de Preuilli, qui depuis une heure

[1] *Le Moine de Saint-Denis, Hist. de Charles VI*, l. IX, ch. II, p. 169. — Sicile, *Blason des couleurs*, p. 36. — La Curne de Sainte-Palaye, t. II, p. 8.

[2] M. Roquefort, *De la poésie franç. dans les* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles*, p. 186 et 187.

semblait ne plus faire attention à moi, prit la parole ainsi qu'il suit : « C'est mauvais signe quand vertu et loyauté sont en telle déconvenue, qu'il y a plus à rougir avec elles que sans elles. Il ne serait pas fort sage, beaux sires, de tenir petit état de ce qui fit l'heur et la renommée de vos pères, et de joindre au tort d'avoir laissé dépérir les bonnes coutumes de la chevalerie, le tort encore plus grand de ne pas les respecter dans ceux qui les ont saintement conservées?—Ah! madame, s'écria le noble sire de Couci, quel gentilhomme pourrait sans forligner médire de cette chevalerie qui fit du bouclier le berceau de nos ancêtres et leur abri de l'oriflamme? Qui ne sait qu'on lui doit les vigilantes polices de nos temps, le redressement des torts, les maximes de nos libertés, les pratiques de notre foi, et cet honneur qu'elle nous fit trouver jusque dans les fers de la Massoure, jusque dans le désastre des champs de Créci? Elle alluma dans nos cœurs agrandis l'émulation du bien, la fièvre de la vertu, le désir de la perfection. La fierté qui porta les paladins à briser toute résistance orgueilleuse et

à protéger toute faiblesse, leur fit choisir pour objet de leurs vœux, de leurs hommages un sexe qui, ayant besoin de secours, faisait de la force et du courage des titres pour lui plaire; en telle sorte que les dames nous attachèrent à leur culte par les nœuds de notre propre gloire : on les vit, pour doubler cette gloire, mettre si loin et si haut leurs moindres faveurs, qu'il y avait, pour les atteindre, nécessité de multiplier les prodiges de vaillance et les épreuves de fidélité. Ah! s'il faut un rêve dans la vie, afin que l'âme y puisse durer sans impatience, en est-il de plus doux que celui qui berça de cette manière la courtoise chevalerie, au bruit des chansons de la langue d'oc, et des contes de la langue d'oil[1] ?

« Notre poëte Eustache-des-Champs, et le dur Philippe de Maizières nous disent sans cesse que les temps héroïques des preux se sont évanouis. Cela peut être dans cette grande ville de Paris, et surtout à la cour, où l'indus-

[1] Eustache Deschamps, *Poés. manusc.*, fol. 55, col. 4; fol. 80, col. 2 et 3; fol. 137, 255, 365. — Phil. de Maiz., dans son *Vieux Pèlerin.*

trie des petits intérêts quotidiens. finit par fondre l'or de l'énergie et de la pure loyauté en une monnaie d'intrigues et de façons frivoles ; mais, par le corps de saint George de Bourgogne, il n'en est pas ainsi dans nos provinces ; et, s'il plaît à Dieu, l'astre du royaume n'est pas prêt à se coucher dans la poussière de nos institutions. »

Toute la compagnie applaudit, et les jeunes seigneurs promirent de rompre, à la passe d'armes des fêtes de Pâques, quelques lances en l'honneur des dames qui étaient là présentes.

Il y eut donc raison à moi de remercier Alix de Prueilli : je m'en approchai ; elle était d'une étonnante beauté : ses traits animés par la verve de son généreux discours respiraient une douce fierté ; on eût dit qu'elle était au grand balcon d'un tournois à l'instant où l'on proclamait vainqueur le preux qu'elle avait reconforté le matin de ses couleurs et de ses devises ; ou plutôt, on eût dit une fée évoquant, par amour pour la France, l'ombre de l'antique chevalerie, revenue tout-à-coup à sa voix, avec l'armure invincible et l'écharpe

magique : quand je l'eus remerciée, elle me répondit à voix basse et avec des yeux radoucis :

« Ces gens-là ne savent plus comprendre la religion et les commandemens d'amour ; renfermez votre secret, ou, si vous avez besoin de parler de votre maîtresse, venez me voir, et nous deviserons ensemble de ses qualités et vertus. »

CHAPITRE LXII.

Je dormis peu et mon réveil fut triste. La voix, les regards, les traits et les moindres mouvemens de la blonde Alix revenaient comme autant de pointes cuisantes blesser mon cœur plein d'élancemens. Je sortis en hâte sans autre motif que de prendre l'air, car je ne songeais guère à visiter cette dangereuse beauté. Nenni, disais-je à moi-même, je n'irai pas me jeter au foyer dont je ressens déjà l'étincelle; car, selon le mot d'un prud'homme, « Qui connaît le mauvais passage, et ne s'en garde, n'est pas sage; » et, comme dit le proverbe, Tel croit se chauffer qui se brûle... Mais quoi! ne pourrais-je donc la voir sans craindre d'être parjure, et ma fidélité ne tient-elle qu'au défaut d'occasion? Le chevalier errant va jouter à tous venans pour contraindre ceux qu'il rencontre à confesser que sa maîtresse est la plus belle; l'hommage ne sera pas moins flatteur pour ma fiancée, si, toute absente qu'elle est, je la fais triompher en présence d'une blonde au joli corsage et aux

yeux caressans. Mais un instant, Tristan mon ami, ne serait-ce point là une ruse de guerre pour entrer dans la place malgré les sentinelles, qui ont pour mot d'ordre *Thouars* et *Constance ?* J'allais examiner scrupuleusement ce cas de conscience, lorsque je me trouvai, je ne sais comment, sur l'escalier dont la spirale richement sculptée conduisait au corridor et à l'appartement d'Alix. Cette belle était pour lors à la messe; sa chambrière m'invita à l'attendre : en l'attendant, mes genoux fléchissaient sous moi, et j'étais ivre de l'air que je respirais. De son armoire ouverte s'exhalait la douce senteur des pommes de *blanduriau*, que les élégantes renferment dans les meubles pour parfumer leurs robes [1]. Son *prie-Dieu*, par un mélange de piété et d'affections mondaines, servait à la fois d'autel à la fervente oraison, et de table de toilette ; près du missel et d'un psautier, dont la première page enluminée représentait un chevalier assis sur l'herbe près d'une bergère occupée à tresser ses cheveux [2], étaient

[1] Le Grand d'Aussi, *Vie privée des Franç.*, t. 1, p. 271.

[2] Ce psautier, d'où M. Willemin a extrait quelques dé-

maintes nouveautés, notamment les ballades d'Eustache Deschamps, et les contes de Guillaume de Machault; les colliers, les bagues et ceintures se confondaient avec les rosaires et les *agnus*. Les reliquaires s'y montraient mêlés à des talismans faits avec des pierres ou des métaux de sympathie qui correspondent à certaines constellations. Sur l'une de ces bagues, où la figure du bélier était gravée avec le signe de Mars, il y avait écrit : *Bon pour guérir les vapeurs d'une blonde de vingt ans*[1]. Ce *prie-Dieu*, à la fois profane et sacré, était orné de tablettes d'ivoire finement découpées en divers sujets. L'une représentait deux chevaliers joutant pour une dame qu'un troisième chevalier enlevait pendant le combat. Des moines priaient pour chacun des deux champions, et d'autres priaient aussi en arrière pour le succès de l'enlèvement, dans l'espoir fondé que mariage s'ensuivrait[2].

tails de costumes du XIV^e^ siècle, est à la Bibliothèque du roi, n° 175, dépôt des Cordeliers.

[1] Fray, *in admirand. Galliar.*, ch. x. — Ant. Mizauld, *Centur.* 1, 2, 3, 4 et 9. — Les *Talismans justifiés*, p. 109.

[2] Ce petit médaillon d'ivoire, ouvrage du XIII^e^ siècle, est conservé dans le précieux cabinet de feu M. Denon.

L'autre représentait trois évêques, pairs de France, ayant la mitre sur la tête, l'épée au poing, le rochet par dessus l'armure, également prêts à célébrer l'office divin et à combattre en champ clos.

Près du lit de la belle était un bénitier et un crucifix; plus loin, une guitare était suspendue à la muraille avec une aumônière [1]; au-dessus de la cheminée était une madone au milieu de deux figures, l'une de l'archange Michel terrassant le démon, l'autre de saint Thésée emmenant le chien d'enfer. Et la chambrière qui filait au rouet près de l'escalier, ayant vu venir sa maîtresse, me dit avec un air aussi tranquille que si c'eût été une chose indifférente : *voici Madame.* En un moment ces lieux si déserts me parurent aussi clairs et rians qu'un des meilleurs clos du paradis. Alix qui, la veille, eût intimidé le plus

[1] La guitare, que nos vieux poëtes appellent indifféremment *guiterne, guitarne, guistarme,* et qui est la *cithara* des Latins, était connue au XIV^e^ siècle, car il en est fait mention dans Guillaume de Machault, qui écrivait dans ce temps. (*Voy.* dans ses *Poésies,* la pièce intitulée : *Le Temps pastour.,* Bibl. du roi, mss. n° 1, 7,612, 7,995, 7,609, 7,221.)

hardi *vavasseur*, par ses manières, accoutremens, langage et maintien, était alors aussi simple qu'une pastourelle des rives de la Sèvre et de la Gore. Le grand jour ne lui faisait pas tort. Belle je l'avais vue à la lueur des torches ardentes, belle je la retrouvais aux rayons du matin, et le soleil n'avait rien à redire à ses charmes. Elle avait un chapeau de roses, car c'était sa coutume d'en porter un de cette façon tous les vendredis, en souvenance de la sainte couronne d'épines [1]. On eût dit que nous étions d'anciennes amitiés, tant elle était avenante et de facile accointance. « Or ça, me dit-elle, en tournant son escabelle en face de celle où j'étais assis, et en frappant légèrement de ses blanches mains sur mes genoux défaillans, nous allons donc causer à notre aise de votre amoureuse? Est-elle brune ou blonde, vive ou langoureuse, fille ou veuve, comment et où l'avez-vous connue, en quel pays gît-elle

[1] C'était l'usage chez les personnes très-pieuses et chez celles qui voulaient le paraître alors. Saint Louis faisait porter tous les vendredis, un chapeau de roses ou autres fleurs à ses filles, *en remembrance de la sainte couronne d'épines*, dit Guillaume de Nangis, p. 238. /

à cette heure, quels sont ses goûts et son humeur?» Mais tandis que je répondais bonnement et en détail à ces questions diverses, Alix, sans nul souci de mon discours, jetait un coup d'œil distrait tantôt sur le sablier, tantôt sur le miroir d'argent qui reflétait ses appas ; elle portait sa main aux boucles de ses cheveux, aux plis de sa collerette, au nœud de sa ceinture ; puis, quand j'eus fini, elle reprit : « Ainsi donc, beau sire, votre mie, dites-vous, est une jeune fille brune et vive. — Eh ! non, lui dis-je, elle est blonde et veuve. — Oui-dà, cher sire, je ne vous croyais guère en peine des blondes. — Vous m'auriez appris à les aimer, répondis-je, si ce n'était pas chose faite en d'autres lieux. — Oh ! pour ce qui est de moi, ce serait légèreté d'esprit d'y penser tant seulement : vous avez un vœu, et c'est raison d'y rester fidèle. Voyons-le donc, ce tant fameux cercle de fer, dont les *gabeurs de la cour* ont voulu gloser, voyons s'il est de bon aloi et du poids requis par les saints commandemens d'amour. » En devisant ainsi, Alix releva sans cérémonie la manche qui recouvrait l'*emprise* que

je portais en façon de bracelet. « Ah! voilà, continua-t-elle, qui crie miséricorde, votre bras est rouge et mâchuré par cet anneau, aussi rude que celui d'un pèlerin grand pénitent [1]. Ne peut-on vous soulager, sans du reste, vous affranchir d'un si dur servage? » A ces mots, elle me lia un ruban bleu au bras, et le fit glisser sous mon *emprise*, afin, dit-elle, que cette doublure de soie rendît le fer moins meurtrier. Mais aussitôt après je l'ôtai sans qu'elle s'en aperçût, car, selon l'adage des légistes et du prince d'amour, *emprise sur emprise ne vaut* [2]. Elle me dit ensuite que ce n'était pas tout d'être loyal amant, mais qu'il fallait encore être bon catholique : elle m'interrogea sur le catéchisme, et ses yeux furent pleins d'inquiétude jusqu'à ce que j'eusse finalement répondu à ses questions, tant elle craignait que j'eusse négligé mon salut [3].

[1] Mabill., *siècle Bene.*, préf., n° 41. — Fleuri, *Mœurs des Chrétiens*, p. 394 et 395.

[2] Du Cange, *Gloss.* latin. *Circuli ferrei.* — Oliv. de La Marche, *Mém.*, l. 1, p. 243. — Le *Petit Jehan de Saintré*, ch. XLVIII, p. 309. — *Aresta amorum.*

[3] *Voy.*, sur cet incroyable mélange de religion et d'amour, Guiart dans son *Art d'amour*, *Fabl.* mss. de la

Ce mélange de galanterie et de piété, de pratiques saintes et d'habitudes coquettes et légères ne m'étonna pas autrement, car Philippe de Maizière m'avait appris, en censurant les mœurs de Paris et de la cour, que les femmes y poussaient leurs superstitions téméraires jusqu'à faire communier leurs amans avec elles, dans l'espoir qu'elles en seraient aimées davantage; que plus d'une fois l'Église avait réprimandé sévèrement des prêtres assez complaisans pour, se prêtant à cette intention coupable, diviser une hostie en deux portions, et la donner à ce couple dévotement sacrilége [1]. Lorsque j'eus satisfait à l'interrogatoire d'Alix, elle parut plus à son aise avec moi, et fut chercher sur son prie-Dieu une petite relique en forme de croix, qu'elle me suspendit au col. Craignant avec raison que si douce privauté ne mît mes sermens au vent, et me sentant ému à ce point, que j'étais prêt à

Bibl. du roi, n° 7,615, fol. 178 et suiv.—Le Gr. d'Aussy, *Fabliaux*, t. II, p. 328.

[1] Thomas Brossius, l. XIV, *De notis eccles.*, ch. VII.—Grilland, l. III, *De sortileg.* q. 3, n° 18.—Césaire d'Heisterbach, l. IX, *illust. mirac.*—Thiers, *Traité des Superstitions*, t. II, l. III, ch. IX.

n'avoir ni parler ni couleur, je crus qu'il fallait en toute hâte changer de propos, et avisant la guitare agrafée à la muraille, je dis à Alix : « Damoiselle, je vous requiers un don. — Oui bien, fit-elle, si par ce don il ne m'advient ni reproche ni dommage. — Je vous prie de chanter sur cet instrument, repris-je, car puisque votre voix m'a enlevé hier une bonne moitié de mon repos, autant vaut que vous preniez le reste. » Ainsi voulant fuir le danger, j'y revenais par un chemin encore plus court, et il n'y avait plus à s'en garantir, car Alix prit sa guitare et chanta ces couplets, que je n'eus pas la force d'oublier :

Toi, qui pour séduire et pour plaire,
Plus que pour aimer sembles fait ;
Par Vénus, ta divine mère,
Par les grâces qui t'ont parfait,
Craon, beau Craon, que j'adore,
Dieu de mon cœur, défends ma foy !
C'est toi qu'elle implore,
Toi, qu'elle implore contre toi !

Que me sert d'invoquer les charmes
Par qui Circé dompta les cieux ?
Où sont les remparts et les armes
Qui tiendraient contre tes bieaux yeux ?

Mais si, malgré ma louange,
Tu ne veulx croire à leur pouvoir,
Tu n'haz, mon bel ange,
Bel ange, tu n'haz qu'à te voir.

Veux-tu qu'Amour charme ta vie ?
Cent beautés vont briguer ton choix;
Hélène, Corinne, Aspasie,
Renaîtront à ta douce voix.
Mais, qu'ai-je dit? Ah ! daigne attendre
Que pour le bonheur de tes jours
Il revive de ma cendre,
De ma cendre ung phénix d'amours.

Alix avait pris sa guitare en riant, mais par degrés ses propres accens l'attendrirent. Qu'elle me parut belle ! parfum de rose s'exhalait de ses lèvres mélodieuses, rayon du ciel tremblait dans ses yeux bleus, perles humides roulaient sur son teint fleuri des couleurs de la pomme, et pure lumière caressait le tour gracieux d'un visage vrai miroir d'amour! Mais ma pensée changea bientôt mon ravissement en douleur; car, voyant ses larmes, je crus qu'elle ne pouvait être à ce point émue pour une feinte, et que le beau Craon était l'ingrat qu'elle aimait. « Ah ! lui dis-je, veuillez-moi rendre la paix une fois, je vous prie, en

me baillant congé à cette heure, car je ne saurais voir vos larmes couler pour un autre, encore bien que je n'en puisse être loyalement l'objet. — Méchant, répondit-elle, ne voyez-vous pas que c'est la chanson qui prend sur elle de répéter :

Craon, beau Craon, que j'adore!

Mais ce Craon n'aura jamais sur moi seigneurie. — Et d'où viennent donc vos pleurs? — Ils viennent de mon secret, reprit-elle. — Et ce secret, quel est-il? — Il se devine et ne se dit pas; mais parlons d'autre chose, car ce sont là propos d'enfans. »

Tout mon sang était un pur feu, et mon cœur battait à coups pressés, lorsqu'il me vint un secours. C'était Jacques de la Marche : je craignis que ce malin chevalier ne s'aperçût de l'émotion d'Alix; mais je fus plus rassuré que je n'aurais voulu l'être, lorsque je vis cette véritable magicienne prendre aussitôt un air enjoué et folâtre, sans nulle trace de pleurs ni de soupirs.

Ils parlèrent d'une partie de pèlerinage arrangée à l'hôtel de la dame de Châteaumo-

rand avec toute sa compagnie, et délibérèrent si ce pèlerinage serait plus gai et plus divertissant à Aubervilliers qu'à Saint-Maur, deux endroits également célèbres dans le diocèse par les courses dévotes et galantes des gens du bel air [1]. Ils se décidèrent pour l'abbaye de Saint-Maur; mais en s'entretenant de leur toilette, ils convinrent de ne pas porter de rouge, parce que cette couleur est, dit-on, contraire aux possédés du démon qu'on amène dans l'église en criant à haute voix : *place au malade, gare le rouge* [2].

Durant cette conversation, Alix, qui peu auparavant était avec moi si tendre, si ingénue, me parlait à peine, ou ne le faisait que d'un air distrait. Mais comment le cœur humain est-il donc fait? Le mien que n'avaient pu forcer ni les doux regards de deux beaux

[1] Les grandes dames allaient aussi à Notre-Dame-des-Vertus; mais le pèlerinage le plus fréquenté était celui de Saint-Maur-les-Fossés. (*Voy.* Christine de Pisan, *Vie de Charles V*, ch. XLV. — Gall. Christ., t. VII, p. 299. — Le P. Dubois, *Hist. ecclés.*, Paris, t. I, p. 451. — L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. V, p. 129 et suiv.)

[2] Le P. Labbe, *Bibl. mss.*, t. I, p. 656. — Gall. Christ., t. VII, col. 27. — L'abbé Lebeuf, lieu cité, p. 132.

yeux pétillans d'une vive et amoureuse flamme, ni les prévenances de faits et de paroles, se sentait hors de lui-même par la crainte de voir le sire de la Marche ou tout autre galant de la cour posséder celle qui ne pouvait pas être à moi. Tandis que j'aurais dû fuir cette dangereuse sirène plus vite que le faucheur ne se retire de l'aspic qui se revire sous son pied; je savourais à longs traits un poison mortel, et la jalousie venait ajouter son supplice à la fièvre de l'amoureux désir. Alix, qui par des apparences de tendresse m'avait d'abord alarmé, m'alarmait bien davantage par ses froideurs présentes, et je la trouvais plus *muable que la girouette d'un clocher.*

Combattu d'intérêts divers, et opposé à moi-même, je ne pouvais ni la voir plus longtemps, ni m'en séparer, ni l'aimer, ni l'oublier. Jacques de la Marche, qui m'avait tiré du danger, me devenait par ce service même un être insupportable que j'eusse volontiers défié à fer émoulu; enfin le dépit, plus fort que le conseil de la sagesse, me fit sortir avec un air boudeur de ces lieux, où je devais me retrouver encore une fois.

En sortant je vis les rues pleines de peuple : on venait d'arrêter en flagrant délit quatre *turlupins*, deux hommes et deux femmes. Ces misérables fanatiques renouvelant le scandale des *Begards*, publiaient que tout ce qui était naturel étant l'ouvrage de Dieu, on pouvait s'y abandonner sans scrupule, et que c'était même un devoir : joignant l'exemple aux paroles, ils commettaient en public les actes les plus obscènes, et allaient tout nus portant leurs vêtemens sous le bras[1]. On les conduisit en prison, et en attendant on fut brûler leurs habits dans le marché aux pourceaux[2].

[1] Rain., an 1373, nos 19, 20. — Du Cange, en son *Gloss.*, v° *Turlup.*

[2] Gaguin., lib. IX, *Contin. Nang.*

CHAPITRE LXIII.

Je voulus me distraire; car, selon le proverbe, *l'exercice est la mort de tout péché.* J'y parvins durant quelques momens, en allant visiter le sire Bureau de la Rivière, chez lequel j'assistai à la plus étrange conférence qu'il soit possible d'imaginer par deçà ni delà la mer.

Je trouvai chez le premier chambellan grande assemblée d'officiers de l'hôtel Saint-Paul, rangés sur des escabelles, comme s'il s'agissait d'ouïr des plaids, et de bailler jugement. Le maître du logis, que le gracieux accueil à moi fait par le roi son maître, disposait en ma faveur, me dit avec une bouche riante: « Ne vous effrayez pas de cette manière de cour judiciaire, nous ne siégeons pas céans pour prononcer une sentence; mais vous saurez que Thévenin de Saint-Légier, fou de Charles V, est trépassé il y a quelque mois[1];

[1] Il mourut le 11 juillet 1374, ainsi qu'il résulte de l'épitaphe de son tombeau, qu'on voyait encore avant la révolution dans l'église de Saint-Maurice de Senlis. Sau-

que le roi notre sire ayant écrit aux maire et échevins de Troyes en Champagne, qu'ils eussent selon la coutume à lui envoyer un autre fou [1], ces municipes pour se conformer à leur devoir et ne pas laisser tomber en désuétude l'honneur de voir sortir de leurs murs les princes de la Marotte, nous ont envoyé deux fous, pour que nous puissions choisir lequel remplirait le mieux son joyeux office.

Vous nous voyez tenir les assises pour prononcer entre les deux concurrens, et puisque vous voici, vous aurez voix délibérative.

Je trouvai l'idée des maire et échevins champenois excellente; car, me disais-je, tel est fou dans un pays, qui dans un autre est réputé fort sage; ce serait donc agir prudemment que d'envoyer en cour tous les échantillons de l'esprit humain, afin que la folie pût s'assor-

val, t. I, p. 331; et t. III, p. 34, en donne une description exacte. On y lisait cette épitaphe : *Cy gît Thevenin de Saint-Légier, fou du roi notre sire, qui trépassa le* XI *juillet, l'an de grâce* M. CCC. LXXIV, *priez Dieu pour l'âme de li.*

[1] Sauval, lieu cité. — Saint-Foix, *Essais hist. sur Paris*, t. II, p. 213 et suiv. — Du Radier, *Récréations hist.*, t. I, p. I et II. — Villaret, t. XI, p. 144.

tir à son gré, selon le vent qui fait tourner la marotte.

Bien que ce soit un pauvre emploi que celui d'amuser les autres, voire les rois et empereurs, cet emploi est aussi recherché que le meilleur office du royaume. Les gages, les priviléges, et surtout le franc parler dont jouissent les fous, tentent souvent les plus raisonnables, qui, se mettant sur les rangs, se font recommander par de graves personnages, en disant qu'il n'est rien tel que d'être fou pour réussir près des princes et de leurs ministres [1]; que peut-être même un jour, lorsque le progrès des lumières aura perfectionné les rapports de l'espèce humaine, il sera encore plus adroit d'être imbécile, si bien que celui qui ne le sera pas par nature, fera prudemment de le devenir par ambition, attendu que la sottise (ou du moins la médiocrité, si l'on ne peut avoir mieux) est la plus grande politesse qu'on puisse faire à certaines gens.

[1] Boileau a dit dans sa 1re satire :

Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli,
N'y parviendra jamais au sort de l'Angeli.

D'après l'idée générale qu'on a de la folie, considérée comme moyen d'avancement, on croira aisément que les fous des rois et des ducs ne ressemblaient pas à ces maniaques furibonds qu'on exorcise et qu'on ventouse ; presque tous étaient facétieux et ne se distinguaient des autres, qu'en ce qu'ils disaient la vérité : c'était là toute leur maladie, mais l'air de la cour ne la rendait pas contagieuse.

On fit entrer les deux candidats : l'un était gras et joufflu : un teint vermeil épanoui dans toute sa fleur annonçait qu'aucune tribulation d'esprit n'altérait son imperturbable santé.

L'autre, sec et maigre comme un pénitent qui revient de Palestine avec un certificat de pèlerinage et d'abstinence en bonne forme, prouvait qu'il était au triste régime de la pensée. Ils se mesurèrent d'un œil dédaigneux. L'un semblait dire : « Quelle pitié ! ose-t-on être plaisant avec ce visage hétéroclite ? » Et l'autre semblait dire : « Fi donc ! comment a-t-on la prétention d'avoir le génie d'un fou quand on a l'embonpoint d'un chanoine ? » Après leur avoir demandé leur noms, âge et lieu de naissance, le sire Bureau de La Rivière,

désirant procéder séparément à l'examen, fit sortir l'homme blême, et garda son camarade qu'il interrogea ainsi qu'il suit :

Demande : Quelle idée avez-vous de l'importance des hautes fonctions que vous aspirez à remplir ?

Réponse : Mes nobles fonctions seront d'amuser un roi, si c'est possible, et de le faire rire, pour que les courtisans puissent rire aussi par la même occasion. J'aurai sa gaîté à l'entreprise : quand son médecin dira *oui*, je dirai *non*, et par ce moyen il guérira, à moins que Dieu n'en dispose autrement.

Demande : Comment vous y prendrez-vous pour tâcher de faire rire le roi, et pardessus le marché sa compagnie ?

Réponse : Je donnerai une part de mes profits au valet de chambre de notre gracieux souverain, pour qu'il me tienne au courant de ses bonnes et de ses mauvaises nuits ; je saurai, à une indigestion près, l'état de sa royale santé, et j'agirai en conséquence. Je saurai le premier quels favoris sont en disgrâce, et je l'apprendrai même au roi, étonné de trouver mes railleries et mes dédains en

rapport avec ses secrètes répugnances, dont à peine il se sera rendu compte à lui-même. On me croira de l'audace, tandis que je ne ferai que moissonner à coup sûr dans les primeurs d'une inconstance où la foule se jettera bientôt sur mes traces. C'est ainsi que j'arracherai un à un les grelots de ma jaquette bigarrée, pour les attacher à chacun de ces pauvres disgraciés, en leur disant : « Devenez fous afin de mieux savoir une autre fois votre métier, ou s'il n'y a plus de rémède, devenez fous pour rire de votre mauvaise fortune. »

Ici le candidat se ressouvenant, en voyant le sire de La Rivière froncer un noir sourcil, que ce seigneur était lui-même favori du roi, ajouta adroitement : « Mais comme un roi aussi sage que Charles V n'ôte pas aisément son affection à ceux qui ont su une bonne fois la mériter, et qu'il faudra cependant que pour le devoir de ma charge et l'acquit de ma conscience, j'immole une victime à la risée quotidienne, je choisirai de préférence ces traînards, qui dans le chemin de la fortune vont moins vite que les autres, parce qu'ils ont aux pieds et aux mains les entraves de

leurs préjugés et de leurs scrupules. J'épuiserai mes traits acérés sur quiconque marchera en arrière d'un siècle, et sera en retard d'une sottise.

Demande : Qu'entendez-vous par ces derniers mots ?

Réponse : Si vous ouvrez le glossaire de la cour, chapitre *des dupes*, paragraphe *de la sottise*, vous lirez ces lignes mémorables :

« Là où l'ambition et la fortune sont sou-
« vent le partage des plus minces esprits,
« c'est *sottise* de vouloir montrer plus d'habi-
« leté que n'en ont ceux qui étant parvenus
« sans lui, rebuteraient le talent comme
« chose superflue, s'ils n'aimaient pas mieux
« le combattre comme chose menaçante et
« hostile.

Item : « Là où le destin plus mobile que
« l'onde nous apprend à renier tout sentiment
« de prévoyance, et où l'avenir s'escompte en
« petite monnaie de vingt-quatre heures, c'est
« *sottise* que de sacrifier le moment présent
« à des améliorations futures, et de semer ce
« qu'on ne pourra recueillir sous le soleil de
« la journée.

Item : « Là où de petits intérêts, de petites « passions, de petites coteries, ont réduit à « de petites dimensions les résolutions des « hommes ; là où l'on croit être dévoué à la « monarchie, parce qu'on crie à tue-tête *vive « le roi*, et où l'on se vante d'être aussi bon « chevalier que Godefroi de Bouillon, parce « qu'on reçoit de la lessive une écharpe blanche, « c'est *sottise* de laisser brûler dans son cœur « un enthousiasme méconnu, et de penser « solitairement au bien public : il suffira jus- « qu'à nouvel ordre de porter des souliers à la « poulaine, de ne pas trop faire rire le roi, « s'il n'a pas les dents blanches, et d'appren- « dre à donner du cor, s'il est chasseur [1]. »

Demande : Si furetant dans les appartemens du roi, dans la chambre du conseil et dans les antichambres, vous surprenez le secret de l'état, quelle sera votre conduite ?

[1] Les plus grands seigneurs s'adonnaient à cet exercice; et, comme on le voit en plus d'un endroit de cet ouvrage, celui qui savait donner du cor était un personnage très-considéré. (*Voy.* les livres de *Gace de la Bigne*, de *Gaston Phœbus*, et les *Mém. hist. sur la chasse*, par M. La Curne Sainte-Palaye.

Réponse : Quand on laissera tomber devant moi un secret, je le ramasserai bien vite, et après l'avoir pesé pour connaître sa valeur, je le porterai à quelqu'honnête juif, afin qu'il en trafique moyennant une part dans l'industrie de son agiotage [1].

Demande : Et si le prince, irrité de votre indiscrétion, vous livrait au bras séculier, que feriez-vous pour vous soustraire à sa rigueur ?

Réponse : celui qui a tant de flèches dans son carquois, peut bien avoir deux cordes à son arc : *primo*, on ne pend point les fous, et si quelque jour on leur enviait ce privilége,

[1] Cet art était déjà fort connu, grâce aux compagnies des Israélites organisées pour des affaires d'argent dans plusieurs parties de l'Europe. Les Lombards partagent avec eux la gloire d'avoir posé les premières pierres de la *Bourse*, où depuis ils ont trouvé des maîtres qui ont éclipsé leur savoir-faire. (Voy. *Invent. chart. Regi*, en 1482, fol. 252, v°. — *Bullarium*, t. IV, 1re part., p. 321. — *Giannone, Storia civile di Napoli*, ch. IV, L, XXXII, LI. — D'Aguirre, t. III, p. 502, 625. — *Ordonn. du Louvre*, t. VI, p. 477, et t. VII, p. 225. — Delamarre, *Traité de la police*, t. I, l. II, tit. III, ch. II, p. 284. — *Recueil* de Fontanieu, t. LI, p. 221. — Beckmann, *Hist. of invent.*, t. III, p. 430.)

ils n'en dormiraient pas moins en paix; car de même que les sorciers qu'on veut noyer surnagent toujours à cause de l'esprit volatil qui les gonfle comme les outres d'Éolus, suzerain des vents [1], de même aussi, les fous sont tellement légers, que leur faible poids ne pourrait serrer la hart, et qu'ils n'auraient d'autre déplaisir que de ne pas avoir quelque sylphide pour compagne de cette danse aérienne, dont Zéphirus serait jaloux. *Secundo*, en supposant que la sentence me condamnât à porter une pierre au col, comme supplément de pesanteur, je ferais venir un de ces officiers compatissans qui ne veulent pas la mort du pécheur, et je lui dirais avec simplesse : point n'est besoin du renfort de cette vilaine pierre, il suffira d'avoir dans mes poches tout l'or que j'ai gagné. A la vérité ce sera grand dommage d'abandonner une si riche dépouille au prevôt, et je voudrais qu'un

[1] C'était alors une opinion générale. (*Voy.* Wier, *De præstigiis demonum*, lib. vi cap. vii, p. 589. — *Scribonii epist. de purgat. sagarum super aquam frigidam project.* — Godelman, *De magis veneficiis et lamiis cognoscendis et puniendis, Francof.*, 1591, ch. v, p. 42.)

honnête homme en profitât. Sur ce, j'irais me coucher paisiblement, et il faudrait me réveiller pour me faire sortir de prison, d'où je m'enfuirais d'autant plus vite que j'aurais été, grâce à mes libérateurs, soulagé du poids de mon escarcelle.

A ces mots, les murmures de l'assemblée redoublèrent au point de faire craindre à l'aspirant de la marotte qu'il n'eût scandalisé l'auditoire par sa morale indulgente, et il allait s'en excuser lorsqu'on le fit sortir pour délibérer sur son admission.

Alors presque tous les assistans donnant un libre cours à leur humeur, s'écrièrent : Cet homme n'est pas plus fou que ne l'est chacun de nous, et les échevins de la ville de Troyes auraient pu se dispenser de faire venir de si loin comme une pièce curieuse un sujet qu'on trouverait ici multiplié par centaines, ou plutôt, s'il se distingue des autres, c'est par une plus forte dose d'entendement. Quelle modération ! quelle souplesse et quelle complaisance d'opinion ! Voilà les gens qu'il nous faut, et tout en le refusant comme bouffon du roi, il est juste et convenable de lui pro-

mettre le premier office vacant dans les péages ou dans les haras [1].

On introduisit ensuite le second candidat: à lui demandé ce qu'était le *fou de la cour,* il répondit que c'était un homme tellement dévoué à la vérité que pour l'amour d'elle il se soumettait volontiers au ridicule dont on lui impose l'obligation, soit dans son langage burlesque, soit dans son costume bizarre, comme si l'on voulait par cette lâche précaution amortir le bon sens de ses paroles, et faire dire à ceux qui seraient tentés de l'écouter, *c'est un fou.* Mais que malgré le bruit de ses grelots quelques accens véridiques pouvaient frapper l'oreille des Princes, et répandre une salutaire amertume dans le rire des courtisans.

A lui demandé quels étaient ceux qu'il désignait sous ce nom de courtisans, il répondit

[1] Dès cette époque il y avait en France beaucoup de haras. (*Voy.* ce qu'en dit Ragueau en son *Indice*, v° *Haras.*) Les pratiques de la chevalerie avaient du être en effet très-favorable à l'éducation des chevaux. Les *destriers* qui étaient de grands chevaux de bataille, et les *palefrois* qui servaient de montures de luxe étaient choisis parmi les plus belles races de chevaux.

qu'il appelait ainsi ceux dont l'unique métier était d'épier des bassesses lucratives, de se mettre aux gages du pouvoir et d'accréditer par leur exemple tous les genres de scandale et d'immoralité, pourvu qu'ils rapportassent quelque chose : que vivant de mensonges, ils flattaient les vices comme s'ils étaient des vertus, et dénigraient les vertus comme si elles étaient des vices. Qu'étrangers aux affections de famille, ils n'avaient pour domicile que l'antichambre, pour dignité que l'orgueil, pour religion que l'hypocrisie. Qu'on les voyait préférer les personnes aux choses, parce que les personnes paient et que les choses ne paient pas, que, d'après ce calcul, ils font passer le roi avant le royaume, et le ministre avant l'intérêt public.

A lui demandé comment il s'y prendrait pour oser donner un conseil au roi, il a répondu que si le roi voulait conclure un mauvais traité, ou lever un injuste impôt, ou choisir un voleur pour surintendant des finances, il lui dirait : « Sire, vous plairait-il troquer votre couronne contre mon bonnet de fou en me donnant du retour? » et s'il lui demandait

pourquoi du retour, il lui prouverait qu'une couronne ternie vaut moins que le bonnet d'un pauvre fou, qui dort en paix et ne fait de mal à personne.

A lui demandé ce qu'il ferait si pour telle insolence on le menaçait des fourches de Montfaucon, il a répondu qu'il ne demanderait pour toute grâce que d'écrire l'anecdote du jour sur ses tablettes, qui sont un fidèle récit des faits et gestes du prince; qu'alors une royale pudeur rendrait sans doute ce prince à lui-même, que s'il en était autrement, il se bornerait à lui dire : « Adieu, sire : je souhaite qu'un jour ma mort ne vous attriste pas plus que ma vie ne vous a diverti. »

A lui demandé quel serait son remercîment s'il recevait sa grâce, il a répondu qu'il dirait : « Bien vous a pris, sire; et vous me devez remercier de ce que je veux bien accepter la vie, car la potence eût fait prendre au sérieux le propos de votre fou, et c'est une occasion que je ne retrouverai pas aisément. »

Après cet interrogatoire, on fit éloigner le candidat pour opiner. « A la bonne heure, dirent ses juges, en voilà un qui peut comp-

ter pour deux fous, et l'on n'en voit pas ici de cette force; à la vérite on pourrait désirer qu'il donnât à ses extravagances une tournure plus facétieuse, mais il se formera, et le fonds est excellent. »

Alors on le fit rentrer, et les pages du premier chambellan lui apportèrent sur un carreau de drap bleu fleurdelisé une marotte, un capuchon pour l'hiver, et pour l'été, une petite calotte terminée d'une houppe, une robe chamarrée de diverses couleurs, et une ceinture avec deux bourses vides [1].

Il était évident que le sire Bureau de La Rivière et ses assesseurs avaient pris le fou pour le sage, et le sage pour le fou; mais malgré la fâcheuse opinion qu'une telle méprise devait donner de leur jugement, il y avait pourtant à eux une sorte de bonne foi à permettre qu'un homme déterminé à dire la vérité au roi eût près de lui l'office de fou; car mieux vaut encore que vérité soit dite

[1] Ces différentes pièces de l'habillement d'un fou, à titre d'office, se retrouvent également sur le tombeau du fou de Charles V. — Sauval, t. 1, p. 331. — Dreux du Radier, *Récréations histor.*, t. 1, p. 2.

par un fou que par personne. Peut-être qu'un jour, au train dont les principes et les mœurs déclinent à la cour, cette pauvre vérité n'aura-t-elle pas même pour refuge l'ombre d'une marotte, et les fous qui voudront la faire connaître seront chassés et poursuivis comme des trouble-fêtes et des ennemis de la tranquillité publique.

CHAPITRE LXIV.

Le comte d'Étampes m'invita de nouveau à venir m'ébattre et me réjouir dans son hôtel la journée du mardi gras. Je m'y rendis avec l'espérance de rencontrer celle dont je craignais la trop séduisante présence. Elle y vint en effet, vêtue d'une petite robe bleue courte, sans manches, et sous laquelle était une robe rose à manches et descendant jusqu'à la pointe de la chaussure. Ses cheveux étaient renfermés dans une résille d'or, et son front était couronné d'un petit cercle de pierreries. A sa ceinture pendait une aumônière brodée en soie de mille couleurs, et représentant au milieu d'une forêt d'arabesques deux jeunes filles qui sciaient un cœur [1].

Il y avait déjà grande foison de seigneurs et de dames. J'arrivai à temps pour prendre ma part d'un divertissement nouveau ; c'était la représentation des *mystères*, qui depuis sont

[1] *Voy.* les *Monumens du* XIV^e^ *siècle*, dessinés dans le bel ouvrage de M. Willemin.

devenus publics, mais qui, alors, en étaient à leur premier essai. Voici comment la chose se passa.

Le comte d'Étampes dit à la compagnie : « De notables bourgeois de Paris, animés d'une fervente piété, ont imaginé de représenter pour l'édification des fidèles et la conversion des pécheurs, des *mystères*, où seront fidèlement exposés les martyres et les miracles des saints. Ces bons bourgeois, que Dieu bénisse, feront au naturel les personnages des bienheureux, et d'autres joueront le rôle des Sarrasins mécréans et bourreaux ; d'autres encore figureront le Père Éternel, la Vierge, les anges et toute la cour plénière du paradis. Pour être mieux vus et entendus, ils paraîtront sur des tréteaux qu'ils appelleront *théâtre*, et s'affubleront de costumes convenables. Au pied du théâtre il y aura force musiciens pour accompagner le chant et les gestes. Les *confrères de la Passion*, c'est ainsi que se qualifient lesdits bourgeois, requièrent humblement du roi des lettres patentes pour avoir le droit de jouer leurs mystères au pèlerinage de Saint-Maur et à Paris, où ils offrent

de bâtir à cet effet, sur un terrain acheté de leurs deniers, un hôtel qu'on appellera le *théâtre de la sainte Trinité.*

« Les confrères de la passion nous ayant supplié de leur accorder près du roi notre bienveillante protection, nous les avons admis en notre présence pour juger par nous-même du mérite et de l'utilité des spectacles qu'ils se proposent de rendre publics. Ils ont consenti non-seulement à nous exposer le sujet de leurs mystères, mais encore ils ont dressé dans notre salle des pages leurs machines et tréteaux, afin de nous donner une juste idée de leur savoir faire. »

Le comte d'Étampes après avoir ainsi parlé à la grande satisfaction de l'assemblée, ordonna de faire entrer les confrères. Ils parurent au nombre de six, vêtus de petits pourpoints avec des ceintures de cuir ; leur chevelure était très-touffue à l'endroit des tempes, et

[1] *Voy.* de Beauchamps, *Rech. sur les Théâtres*, p. 91 et 99. — D. Felibien, *Hist. de la ville de Paris*, l. XIV, p. 687, 688, 706, 707. — *Hist. du Théâtre français*, par les frères Parfait, t. 1, p. 42 et suiv. — *Hist. de l'établissement des théâtres en France*, in-12, Paris, 1807, p. 2.

leurs mains étaient couvertes de moufles de peau de chamois. Ils avaient amené avec eux un cordelier, lequel avait préparé un docte discours pour faire ressortir l'importance et la sainteté des *mystères*. Ce bon religieux ne doutant point qu'on n'octroyât aux confrères l'autorisation qu'ils impétraient, avait déjà fait des démarches près de l'official et de l'évêque de Paris, afin qu'on avançât l'heure des vêpres, pour donner ainsi le temps aux fidèles d'aller au spectacle entre l'église et le souper [1].

Le cordelier ayant demandé la permission de parler, s'exprima en ces mots, au nom des confrères de la Passion, et après avoir fait le signe de la croix :

« Nobles seigneurs et belles dames ici présens, saint Thomas, l'apôtre, ne crut à la résurrection de Notre-Seigneur qu'en mettant ses doigts dans les plaies divines : ceci nous enseigne que les incrédules ne veulent croire que ce qu'ils voyent de leurs propres yeux ;

[1] Mathieu Paris, *in vitâ* S. Albani. — M. Roquefort, *Essai sur la poésie franç., des* XII^e^ et XIII^e^ *siècles*, p. 263 et 264.

c'est donc pour ne laisser aucune excuse à l'incrédulité, que les confrères de la Passion ont résolu, sauf le bon plaisir du roi, de faire voir les souffrances, le martyre et la mort des saints, afin que la foi des plus indifférens en soit réchauffée, et qu'il en revienne, autant que de raison, gloire et honneur à tous les bienheureux dont le sang fit lever les semences évangéliques.

« Peut-être maintenant désirez-vous savoir, nobles seigneurs et belles dames, si c'est par révélation ou par force d'intelligence que les confrères de la Passion conçurent un si pieux dessein. Je vous dirai que plusieurs d'entr'eux étant allés *aux pardons*, en l'Église de Ville-Juy, où les pèlerins viennent en grande solennité et révérence, le premier jour de mai aux châsses de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte[1], ils virent sous l'orme de cette église quatre pénitens avec leurs bourdons, panetières et le collet de leurs robes bien et dûment couvert de coquilles. Ils chantaient des cantiques au

[1] Du Breul, p. 1009. — Duchêne, t. II, p. 591. — L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. X, p. 36.

son du *rebec* [1], et lorsque par leur musique ils avaient attiré suffisante assemblée, ils racontaient d'une voix lamentable la passion de Notre-Seigneur, telle qu'ils l'avaient apprise des pères gardiens de son tombeau [2].

« L'auditoire fondit en larmes, et jamais on n'avait prié plus dévotement. Les bourgeois de Paris pensèrent donc que ce serait chose merveilleuse que d'entretenir cette pieuse émotion, en mettant en action la vie des saints, et en représentant ces *mystères*, au lieu des jeux partis et fabliaux à personnages dont les jongleurs amusent depuis deux siècles les châteaux des campagnes et les carrefours des cités [3].

[1] Sorte de violon bâtard qui rendait un son aigre.

[2] Il en était de même des pèlerins qui revenaient de Saint-Jacques de Compostelle, de la Sainte-Beaume, en Provence, du Mont Saint-Michel, de Notre-Dame-du-Puy, etc.; ils composaient des cantiques sur leurs voyages, et y mêlaient le récit de la vie et la mort des saints dont ils avaient visité les lieux. (Voy. *Hist. du Th. Franç.*, par les frères Parfait, t. 1, p. 41.)

[3] Beauchamps, *Rech. sur les théâtres*, p. 79. — *Hist. de la ville de Paris*, l. 11, p. 523. — Catalog. de La Vallière, t. 11, p. 228 et suiv. — Le Grand d'Aussy, *Fabl.*, t. 1,

« Déjà l'Angleterre a conçu cette édifiante pensée, et Geoffroy, abbé de Saint-Alban, introduisit dans cette île, amoureuse de chevalerie et de chansons, les saintes représentations des miracles et des mystères, qui font aujourd'hui les délices de Londres [1].

« Et pour que vous n'accusiez pas les confrères de la Passion de promettre plus qu'ils ne pourront tenir, vous saurez qu'ils ont déjà appris quinze *mystères* et douze *miracles*. De plus, ils ont fait acquisition de plusieurs machines très-ingénieuses, et dont voici l'inventaire :

« *Primo*. Un paradis représenté par un trône avec des rayons d'or à l'entour, et au-dessus la savante peinture de neuf ordres d'anges les uns sur les autres [2].

« *Secundo*. L'enfer, en manière d'une grande gueule de dragon, qui s'ouvre à volonté par

p. 339 et suiv. — *Hist. du Th. Franç.*, par les frères Parfait, t. 1, p. 41 et 42.

[1] Math. Paris, *in vitâ abbat. sancti Albani.* — Fitz Stephen, *Descript. of London*, p. 73. — M. de La Rue, *Archæol.*, t. XIII, p. 239.

[2] *Hist. du Th. Franç.*, t. 1, p. 64.

des cordes et poulies, et par laquelle entrent et sortent les diables [1].

« *Tertio.* Une brouette dans laquelle Satan a coutume d'emmener les âmes des pécheurs [2].

« *Quarto.* Des peignes de fer pour carder les chairs des martyrs, des maillets, des fouets, des cordes et autres instrumens de supplice à la discrétion des bourreaux [3].

« *Quinto.* Des peaux de lions, de tigres et d'ours, pour figurer au naturel les bêtes féroces dont l'office est de dévorer les martyrs [4].

« *Sexto.* Et enfin, les *citoles*, *cornets*, *trompes*, *violes*, *micamons*, *psaltérions*, *flajols*, et autres instrumens de musique, confiés aux enfans de chœur qui ont l'honneur de représenter les anges et chérubins [5]. »

[1] *Hist. du Th. Franç.*, p. 64, et la note.

[2] *Myst. de saint Andry*, *myst. de sainte et Barbe*, dans l'*Hist. du Th. Franç.*, t. I, p. 21 et 33.

[3] *Myst. de sainte Barbe*, 4e journée.

[4] M. de La Rue, *Archæol.*, t. XIII, p. 239.—M. Roquefort, lieu cité, 3e partie, ch. V, p. 256.

[5] Guill. de Machault, en son poëme du *Tems pastour*, au chapitre : *Comment li amant fut au dîner de sa dame.*

Après la lecture de cet étrange inventaire, le cordelier ajouta :

« Nobles seigneurs et belles dames, vous êtes invités à passer dans la salle voisine, où les confrères de la Passion auront l'honneur de vous donner le mystère de saint Andry [1]. »

Nous passâmes dans la salle où les confrères se trouvaient au nombre de cent. Des deux côtés de l'espace où ils devaient représenter le *mystère* étaient des gradins où ils venaient s'asseoir après avoir joué; et ceux qui étaient assis étaient présumés absens [2].

Dans ce mystère, on voit d'abord le préfet Égéas que ses parens et amis cherchent à dissuader de faire mourir Andry. Il paraît d'abord céder à leurs instances, à condition que celui pour lequel ils intercèdent se prosternera devant les idoles. On envoie à ce saint homme deux nymphes, pour le tenter et lui faire ab-

—M. de Caylus, t. xx des *Mém. de l'acad. des inscript.* —M. Roquefort, lieu cité, p. 102 et 103.

[1] *Vie et miracles de saint Andry, mystères à quatre-vingt-six personnages;* Paris, Pierre Sergent, in-4°, Goth.

[2] Jules Scaliger, dans sa *Poétique*, l. 1, ch. xxi. — L'abbé d'Aubignac, *Pratique du théâtre*, t. 1, p. 240.

jurer la religion de Jésus-Christ. Ces deux filles du péché étaient entièrement nues[1], telles que paraissent les pénitentes dans les processions expiatoires, et les adultères dans les courses qu'elles sont condamnées à faire par la ville un jour de marché[2], ou telles encore qu'à l'entrée de nos rois, on voit à la fontaine du Ponceau de belles filles sans vêtement aucun, faisant personnages de sirènes, et récitant motets et bergerettes[3].

Cette apparition ayant fait rire les uns et

[1] Les saintes que l'on conduisait au martyr étaient également représentées nues. (Voy. *Vita vel tragœdia beatæ Barbaræ.*) Quoique le titre soit en latin, l'ouvrage est en français; c'est un des mystères les plus curieux. (*Voy.* l'extrait qu'en donnent les frères Parfait dans l'*Hist. du Th. Franç.*, et les auteurs de la *Bibl. du Th. Franç.*, depuis son origine, t. 1, p. 34.)

[2] *Cout. de Bergerac*, art. 86; *anc. Cout. d'Anjou*, art. 5; *Cout. de Saint-Severt*, tit. 11, art. 111; *Cout. de Bayonne*, tit. xxv, privilége des habitans de *Prissey*, de *Castelnaudary*, de *Vienne*, de *Montfaucon*, rapportés dans le *Traité de l'adultère* de M. Fournel, p. 358 et suiv.

[3] Jean de Troyes, en sa *Chroniq. scandaleuse*, sous l'an 1461. — *Contin.* de Monstrelet, fol. 79, 1. — *Pontus Heuterus*, lib. v, p. 385, *in car. pugn.*, édit. de 1639, in-8°. — Dreux du Radier, *Récréations hist.*, t. 1, p. 237, 238, 240.

murmurer les autres, un des confrères s'avança gravement vers l'auditoire, et implora l'indulgence pour l'économie du costume [1].

Andry invoque saint Antoine qui avait su résister en pareille occasion, et aussitôt les deux prostituées furent métamorphosées en bêtes. Cette transmutation s'opéra en jetant adroitement sur leurs épaules des peaux de moutons.

Le préfet Égéas n'ayant pu forcer Andry à renier le vrai Dieu, l'abandonna aux bourreaux. Ceux-ci, armés de fouets, de tenailles et de massues, frappèrent tout de bon le saint martyr, dont le corps parut ensanglanté, sans qu'il poussât une plainte, le meilleur acteur étant celui qui souffre avec le plus de courage ces sortes de supplices; aussi les personnages de bourreaux croyaient-ils lui fournir l'occasion de se faire beaucoup d'honneur en le torturant de leur mieux, en toute conscience et vérité [2]. Mais bientôt ils purent eux-mêmes aspirer à semblable honneur, car lorsqu'ils

[1] *Vita vel tragœdia beatæ Barbaræ.* Loc. citato.

[2] *Hist. du Th. Franç.*, par les frères Parfait, t. I et II.

eurent immolé Andry, ils furent tout-à-coup frappés de cécité, et croyant frapper le saint, ils se frappèrent eux-mêmes à tour de bras [1]; artisans de leur propre gloire, ils auraient cru la compromettre s'ils se fussent épargné les coups, et quand ils revinrent s'asseoir sur leurs gradins, couverts de plaies et d'enflures, ils se firent entre eux de sincères complimens, qu'ils recevaient avec modestie, et c'était peut-être le seul genre de succès qui n'excitât pas l'envie des autres.

Le préfet Égéas était resté sur le lieu du supplice, le corps à demi passé dans un cheval de carton qu'il faisait marcher avec lui; mais à peine Andry eut-il rendu le dernier soupir que l'animal se cabra et renversa le païen, qui mourut à l'instant.

Alors les confrères poussèrent en avant deux machines à roulettes, l'une figurant, comme je l'ai dit, le *fauteuil du paradis*, et l'autre la grand'gueule du dragon d'enfer. Sur le fauteuil du paradis était le Père Éternel avec une robe armoriée, et une couronne

[1] *Mystère de sainte Barbe*, 4^e^ journée.

de baron sur la tête, à sa droite étaient la Paix et la Miséricorde, à sa gauche, l'Espérance et la Vérité [1].

Le Père Éternel ordonna à deux anges qui jouaient à la *mérelle* au pied de son trône d'aller lui chercher l'âme de saint Andry pour la mettre dans le préau des délices. De l'autre côté s'ouvrait la grand'gueule du dragon, trois fois large et flamboyante comme la gueule d'un four. On entendit du fond de ce gouffre la voix rauque et terrible de Satan, qui, apprenant la mort d'Andry, s'écriait : *J'enrage de joie* [2] ! Mais un démon lui ayant crié que le préfet Égéas était également trépassé, il envoya deux de ses satellites prendre possession de son âme. Les anges et les démons se rencontrèrent sur le théâtre, et les enfans du ciel ayant entonné un long *benedicamus* rimé, les suppôts de l'enfer prirent la fuite en emportant leur proie, et en chantant ce couplet en chœur :

Plus en a, plus en veut avoir
Luciferus notre grand diable :

[1] *Hist. du Théâtre Franç.*, t. 1, p. 64 et 65.
[2] *Ibid.*, p. 80 et 81.

Quand il voit des âmes pleuvoir,
Plus en a, plus en veut avoir ;
Toujours il en veut recevoir,
Car il en est insatiable :
Plus en a, plus en veut avoir
Luciferus notre grand diable [1].

Après la pièce, un confrère vint chanter quatre vers en l'honneur de l'assemblée, et le comte d'Étampes lui fit donner une robe et une couronne de fleurs de soie peinte [2].

Lorsque les confrères de la Passion eurent pris congé du maître du logis, chacun devisa sur leur entreprise ; les uns disaient qu'elle était louable, et qu'elle ouvrait une voie à l'esprit humain, dont un jour elle pourrait devenir l'honneur et la gloire ; d'autres pensaient qu'après avoir joué Dieu et les saints, on jouerait les créatures, et qu'on en viendrait à tenter les désirs des sens par le récit des intrigues amoureuses. Que si l'on donnait ces représentations les jours ouvrables, ce serait une distraction onéreuse aux labeurs des citadins, et que si on les donnait les fêtes et di-

[1] *Mystère des Actes des apôtres.*

[2] Pasquier, *Rech. de la France.* — Beauchamp, *Rech. sur le théâtre*, p. 79.

manches, ce serait détourner, au profit des choses luxurieuses et mondaines, la ferveur qu'attendrait vainement la prière; que dans tous les cas, les bonnes habitudes de famille en souffriraient, parce qu'au lieu de s'assembler chaque soir autour du foyer où s'alimentent les traditions héréditaires, les coutumes et les souvenirs, on irait au dehors du logis chercher un plaisir qu'on n'y trouve jamais sans mélange.

« Holà, holà, mes bons seigneurs, dit le sire de Savoisy, voilà trop de raison pour un jour de mardi gras; ce que j'ai tant seulement à redire à la farce des confrères de la Passion, c'est qu'ils se sont plus amusés que nous, et qu'il ne faut pas laisser partager à ces marauds un plaisir que nous pouvons avoir tout entier. Je vous propose donc de jouer entre nous la *procession du renard*[1] ou le *ballet des sauvages*[2]. » On goûta beaucoup cette idée, et les

[1] *Hist. de Paris*, l. II, p. 523, année 1313. — *Hist. du Th. Français*, t. I, p. 42.

[2] La mascarade des sauvages était alors un plaisir fort à la mode dans les fêtes de la cour. On peut consulter, sur ce point, Godefroy, *ib.* — Juvénal des Ursins, *Hist*

jeunes seigneurs de ma connaissance m'entraînèrent dans les galetas de l'hôtel [1], pour y procéder à notre déguisement.

de Charles VI. — *Le Laboureur,* trad. de l'*Hist. anonyme de Charles VI,* l. XII, XIII et XIV.—M. Lévesque, *la France sous les premiers Valois,* t. III.; Villaret, t. XII, p. 145 et 146.

[1] Les *galetas* étaient de petits appartemens pratiqués au-dessus du premier étage.—Sauval, *Hist. des Antiq. de Paris,* t. II; et Villaret, t. XI, p. 141.

CHAPITRE LXV.

Le sire de Savoisy fit le maître sauvage, et il tint six autres sauvages desquels j'étais, enchaînés et menés en laisse. Nous étions vêtus d'habits de toile qu'on avait enduits de poix résine pour y coller des étoupes de laine, et lorsque nous parûmes dans la salle, il y eut de grands ébattemens et de *grands rigolas*. Selon l'usage, les valets nous suivaient avec des torches ardentes d'où s'échappèrent des étincelles qui tombèrent sur moi. La laine de mon habit flamboya, et j'eusse été embrasé avant d'avoir pu dire un *pater*, si par présence d'esprit et de dévouement, Alix de Preuilli ne fût venue à moi le manteau ouvert, et ne m'eût enveloppé à deux bras, le tout pour étouffer la flamme, ce à quoi elle réussit merveilleusement, aux louanges de toute la compagnie [1].

[1] Un pareil événement arriva encore peu d'années après dans une mascarade de sauvages, où périrent plusieurs seigneurs, et où le roi Charles VI ne fut sauvé que par la duchesse de Berri, qui fit, pour ce prince, ce

Et comme je lui disais, grand merci, belle dame, le feu est éteint à cette heure, elle restait pressée contre moi, me disant : « Nenni, il ne l'est pas encore, car j'en sens la chaleur sur mon sein, et le grand air pourrait l'aviver. — Pour Dieu, repartis-je, s'il ne l'est pas, ôtez-vous, car nous brûlerions ensemble. — Je ne sais comment vous l'entendez; mais il paraît, ajouta-t-elle à voix basse, que vous êtes devenu en effet sauvage, et tellement, qu'il n'est plus possible de vous apprivoiser. — Comment voulez-vous, répliquai-je, que je vous parle de reconnaissance et d'autre chose en ce piétre costume, qui vous ferait rire des paroles les plus sérieuses. — Ah! je conçois, se prit-elle à dire en riant aux éclats, que vous avez besoin, pour faire une déclaration en bonne forme, de votre habit de chevalier; allez donc le reprendre ; aussi bien, vous avez l'air d'un Indien captif, échappé du bûcher de l'ennemi.

Je revins bientôt en bonne tenue ; la grande

qu'Alix de Preuilli fit pour Tristan. (Voy. *Froissart*, *le Religieux de Saint-Denis*, *Juvénal des Ursins*, sur l'année 1393.)

salle de la fête était pleine de la fumée des brandons et flambeaux, il y faisait une chaleur insupportable : aussi, plusieurs dames accompagnées de jeunes seigneurs allaient chercher le frais dans les autres appartemens, et l'on voyait çà et là, dans les pièces demi-obscures et presque solitaires, se perdre amoureusement des couples baissant la tête et parlant doucement.

Alix était restée dans la grande salle, et se faisait rafraîchir par un page avec un éventail de plumes de paon; dès qu'elle me vit, elle prit mon bras, et quand nous fûmes quasiment seuls dans un corridor qui menait aux tourelles, Alix me dit en boudant avec grâce : « Or çà, dites-moi donc pourquoi vous êtes parti si vite et si mal l'autre jour? J'avais encore tant de choses à vous dire! —Vraiment, répondis-je en riant, vous en aviez pour le moins à raconter autant à Jacques de la Marche! » Alors les yeux de la demoiselle de Preuilly s'allumèrent d'un malicieux contentement, et appuyant un peu plus son bras sur le mien, elle reprit : « Qu'est-ce à dire, beau pèlerin de la chevalerie, vous êtes jaloux et

n'êtes point amoureux ? Il n'y a là que chagrin sans profit, et dès-lors je ne vous devrai nul compte d'un cœur qui n'est point mis à votre garde. Mais quand vous seriez par le fait ce qu'il faut être pour se donner les tristes droits de la jalousie, la vôtre serait mal fondée, car il est certain que je ne me soucie peu ou prou du sire de la Marche ni de tout autre. — Ce dernier mot, chère dame, nuit au reste de votre gentil discours : je savais assez que vous n'aviez souci de moi, et vous auriez pu m'épargner de l'entendre de votre bouche.— Voici bien autre chose, reprit Alix : et en quoi donc, ingrat, vous ai-je tant montré d'indifférence ? moi qui vous reconnus lorsque vous êtes entré dans la grande salle, rien qu'à votre ombre qui vous devançait sur le seuil ! moi, qui vous pressais tout à l'heure dans mes bras, comme pour attirer sur mon cœur les flammes dont vous alliez être embrasé ! moi, qui peut-être risquais les angoisses du purgatoire, et peut-être davantage encore pour une amitié en laquelle, je le vois trop bien, il ne faut espérer ni liesse ni bonheur. »

Ah! Satan, que tu es un grand ouvrier pour surprendre l'homme! Les propos d'Alix vinrent de nouveau mettre ma raison en péril, et combattre une sainte résolution de fidélité. Je dis doucement un *pater*, pour que la sainte Vierge me secourût en ce danger où le pernicieux Paris exposait mon corps et mon âme : je voulais être avec Alix, injuste, fantasque ou plaisant, pour éviter un entretien décisif ; un funeste délire, trop facilement excité au milieu de ces fêtes mondaines, où l'homme change en quelque sorte de nature, faisait courir dans mes veines un feu plus âpre et plus dévorant que celui dont je venais d'être sauvé ; mais quel que fût ce piteux état, j'éprouvais une telle horreur à la seule idée de trahir mon serment, que je me sentais la force de résister à tant de séductions. « Non, me disais-je, non, je ne serai pas déloyal et *foy mentie* : non, Paris, l'odieux Paris, cette ville de mensonge et de perdition, ne me verra pas forfaire à l'honneur, et la fidélité de Tristan sortira de ces brûlantes épreuves plus inébranlable que jamais.

Alix et moi étions à l'insu de nous-mêmes

entrés dans une des tourelles, qu'éclairait faiblement une lampe de fer suspendue à la voûte; nous nous trouvions assis l'un près de l'autre sans le savoir, et, sans le savoir aussi, ma main était dans celle de la séduisante beauté, dont la chevelure qui, au milieu du désordre de la fête, s'était à demi soustraite aux liens d'or qui la captivaient, exhalait les suaves parfums de l'eau rose et de l'électuaire. Alix se levant subitement, s'écria comme au sortir d'un long rêve : « Bel ami, voyez-vous dans les cours du château la compagnie qui s'en va? Il ne reste plus que nous céans, la cloche du couvre-feu a sonné depuis long-temps, et il est bien dix heures. »

A ces mots elle m'entraîna hors de la tourelle : en un instant elle fut assise à cheval derrière moi, et précédés de deux pages du comte d'Étampes, élevant en l'air des brandons allumés, nous cheminâmes par les rues dont le sol s'affermissait sous le froid piquant d'une belle nuit d'hiver. Pour se garantir de la bise, elle avait fourré à travers les ouvertures de mon manteau ses jolis bras enlacés sur mon sein, et chaque fois que notre mon-

ture bronchait dans l'obscurité, elle me serrait encore plus étroitement, si bien que j'avais tout un côté du visage réchauffé par sa douce haleine. « Damoiselle, lui dis-je avec cette langueur d'une âme qui se fond dans un amoureux désir, damoiselle, le feu et la froidure me sont également favorables; tantôt vous m'étiez unie pour éteindre la flamme dont j'allais brûler, et à présent c'est pour me garantir d'un vent glacé. »

Arrivés aux portes de l'hôtel de Preuilly, je donnai la main à la gentille Alix pour monter à son appartement, qui n'était éclairé que par la lune et les étoiles scintillantes. O nuit pleine d'enchantement et de perplexités, nuit d'orgueil et de confusion, nuit de crainte et d'espérance, étais-tu un bonheur ou bien un supplice! Paris lui-même goûtait un repos profond; le long cri de démence qui sort sans cesse de ses entrailles consumées s'était un moment assoupi, et moi je veillais en proie aux ardentes passions qui semblaient avoir désemparé le reste de la terre, pour s'acharner sur mon cœur déchiré! Ah! si un jour le ciel disait : il faut que l'enfer même connaisse

la loi d'amour, ce que j'éprouvais deviendrait la béatitude de Satan, et c'est ainsi seulement que cet archange des flammes éternelles aurait permission d'aimer. . . . . .

. . . . . .

(Il manque ici deux pages du manuscrit, qui continue comme il suit.)

CHAPITRE LXVI.

La campagne était couverte de neige, et les ruisseaux étaient enchaînés dans leur cours ; le front appuyé sur un balustre de fer, je regardais cette nature morte et glacée, trop fidèle image d'une âme pour toujours dépouillée de ses illusions, d'une âme consternée, et qui n'osant plus aller ni vers le passé, ni vers l'avenir, ronge de ses tristes rêveries l'amertume du présent. Oh! si je pouvais, m'écriai-je avec toute la ferveur des regrets les plus cuisans, si je pouvais arracher une seule page du livre de ma vie, avec quelle douce volupté je vous éprouverais encore aimables espérances d'un amour pur et fidèle, nobles sentimens qu'inspirent au loyal chevalier la garde de sa foi, et le contentement de soi-même; mais c'en est fait, je ne vous goûterai jamais, et au lieu de vos chastes délices, je me sens en proie à tous les excès d'un sombre désespoir. Alors je me frappai par trois fois la poitrine, et poussant un cri de

douleur j'ajoutai : « Dieu du pécheur rends-moi mon innocence ! »

Mon vœu fut exaucé, car mes cris m'ayant réveillé, je sentis avec un bonheur inexprimable que mes terreurs n'étaient qu'un vain songe dont j'achevais de dissiper la vapeur funèbre, en me rappelant par quelle courageuse résolution je m'étais la veille échappé de l'appartement d'Alix, au plus fort du danger, et sans y avoir succombé. Pleinement rassuré et satisfait de ma conduite, j'essayai de rentrer dans le sommeil comme pour jouir encore des restes d'une crainte que le réveil changeait en un sentiment délicieux. Je me rendormis en effet, et je vis en songe un ange amenant un dominicain qu'il tenait par la robe, ils vinrent droit à moi sur un nuage, et s'étant arrêtés à la portée de la voix, l'hôte du ciel dit au religieux : *dites maintenant ce que vous savez*, et ce religieux ayant fait le signe de la croix, parla en ces mots :

« Deux amours habitent la terre, l'un est descendu du ciel, l'autre est sorti de l'enfer ; le premier est l'amour honnête et sincère, l'autre est une passion sensuelle et fugitive,

qui n'a de durée que par les ravages dont elle fait porter la cruelle empreinte à ceux qui n'ont pas la force de s'en garantir. Ainsi le torrent, lorsqu'il s'est écoulé, et qu'il n'en reste plus une goutte entre ses graviers, atteste encore son passage par le déchirement de ses rives, et l'aridité de son lit desséché. Un animal immonde est demeuré dans ses roseaux poudreux, pour être le symbole du remords, croupissant au fond d'un cœur dévasté. Cette infernale volupté est le partage de quiconque croit pouvoir aimer sans constance, sans avenir et sans vertu. Il y a dans un pareil amour autant de rage et de désespoir que de tendresse et de délire : boutons d'amour dont la racine est corrompue ne fleurissent jamais.

« Mais l'amour loyal et fidèle ne fait de la terre qu'un point d'appui pour prendre son vol vers le paradis, et déposer son bonheur dans le sein de l'éternité : pur comme il est, il pourrait se montrer en présence de Dieu même ; ses accens et ses soupirs seraient soufferts jusque dans la sainte harmonie des concerts qui résonnent nuit et jour autour du

trône de ce Dieu tout puissant. Loin d'être une occasion de repentir et de chagrin, son plaisir est une joie pour la vertu. Il se souvient et jouit; il espère et jouit, et la réalité même du moment présent a satisfait son cœur. »

Pendant que le dominicain parlait si bien, l'ange qui ne comprenait pas son discours tant qu'il traita de l'amour sensuel et déloyal, s'amusait d'un air insouciant à caresser l'aile des colombes lorsqu'elles passaient au-dessous du nuage, mais il devint attentif et rayonnant lorsque le religieux vanta les charmes de l'amour licite et fidèle. Ses yeux jetèrent des étincelles, ses ailes frissonnèrent, sa chevelure bleuâtre comme la flamme de l'encensoir, répandit un parfum divin, et son sourire fit éclore, au lieu de la neige qui couvrait la terre, des roses d'une blancheur virginale.

M'étant réveillé une seconde fois, je dis un acte de contrition pour les mauvaises pensées qui avaient assailli mon cœur. Je résolus de requérir par des œuvres de pénitence, absolution de ce péché, le seul que j'eusse commis, dieu merci, près d'Alix. Le moment était bien choisi, car nous étions pour lors au mercredi

des cendres, et Paris, qui dans les jours du *charnage*[1], s'était enivré de joies insensées, se recueillait dans le silence et la prière.

Le carême est observé ici, comme dans toute la France, avec une rigidité scrupuleuse[2]. Une femme que l'odeur des rissoles avait trahie, tandis qu'après la procession elle dînait grassement avec son amant, fut condamnée par le peuple à se promener dans la ville, ayant pendus à son col le quartier d'agneau et le jambon dont elle se régalait[3]. Charles V, à qui sa santé débile ne permettait pas de suivre toutes les inspirations de sa piété, ne put obtenir du pape Grégoire XI la permission de tempérer l'austérité du maigre par l'usage du lait et du beurre, qu'après avoir fourni au saint Père un certificat du confesseur et du médecin. Ces pièces ayant été exhibées, Charles reçut une bulle, mais ce

[1] Les jours gras.

[2] On s'était cependant bien relâché de la rigueur des premiers siècles. Un capitulaire de Charlemagne, en 789, punissait de mort les infractions au carême.

[3] Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 110.

fut à la condition, *primo*, que le roi mériterait cette indulgence par des prières et des aumônes; *secundo*, que les officiers du prince ne pourraient goûter aux sauces et aux ragoûts qu'ils apprêteraient pour lui [1]. Les courtisans blâmaient ces restrictions, mais l'Église répondait avec raison que lorsqu'il s'agit de servir Dieu, il n'y a aucune distinction à faire entre un roi et le plus pauvre de ses sujets. Pendant long-temps en France les volailles furent rangées dans le maigre, et, bien que le concile d'Aix-la-Chapelle eût décidé le contraire, des docteurs se sont prononcés pour l'ancienne opinion : tel était saint Thomas-d'Aquin, qui pensait que la volaille n'était point de la chair, parce que les oiseaux et les poissons avaient été créés au même instant [2].

On s'abstient du fromage, du lait, du beurre et des œufs, parce que ces alimens

[1] Le Grand d'Aussy, lieu cité, t. II, p. 44.

[2] L'Église grecque regardait encore au XIVe siècle la volaille comme une nourriture maigre. Les Portugais et les Espagnols mangent encore aujourd'hui, pendant le carême, des abbatis d'oiseaux.

proviennent de la chair. Les personnes dévotes se privent même pendant le carême de poisson et de vin, afin de mériter cet éloge de Théodulphe, évêque d'Orléans : *C'est un chrétien de grande vertu que celui qui peut s'abstenir de poisson et de vin.* Quelques-uns poussent le zèle jusqu'à ne goûter d'aucun aliment cuit depuis les jours gras jusqu'au retour du *charnage* [1]. Le peuple fait une prodigieuse consommation de harengs : il est d'usage, qu'à cette époque, les rois et ducs en fassent distribuer une certaine quantité aux pauvres. Saint Louis, dont Charles V imite la pieuse libéralité, donnait soixante-huit mille harengs aux hôpitaux de ses domaines; une charte de Thibaut VI, comte de Blois, en donnait cinq cents à l'hôpital de Baugenci. C'est aussi pour le carême que les seigneurs et les abbayes stipulent de leurs vassaux des redevances de poissons [2].

[1] On appelait quelquefois le *charnage* tout le temps de l'année qui n'était pas le carême. (Voy. *Bataille de Charnage et de Caresme,* mss. n° 1820, fonds de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, fol. 90. — Barbazan, t. IV, p. 80. — Rabelais, t. IV, l. IV, ch. LX, p. 25.)

[2] L'abbé Lebeuf, *Hist. de l'église et de la ville d'Auxerre.*

A Dieppe, et en d'autres villes de mer, lorsque les matelots ont pris un marsouin, ils sont tenus de le porter au seigneur du lieu, et de frapper trois fois à la porte avec la queue de ce poisson. Cet usage a pour but de rappeler qu'ils doivent d'abord proposer la vente de leur pêche à celui dont ils relèvent.

CHAPITRE LXVII.

Selon l'avis d'un prud'homme, celui qui fuit l'occasion de malfaire est dans la voie de la sagesse. Je ne voulus donc pas me prévaloir du courage avec lequel j'avais résisté aux séductions d'Alix, pour les braver de nouveau. je me promis, au contraire, de ne plus voir cette friande beauté, et de ne plus fréquenter les lieux où je pouvais la rencontrer. Alors il me fallut d'autres occupations pendant le reste de l'hiver, puisque les chemins étaient peu praticables pour reprendre un voyage que j'avais suspendu jusqu'au printemps. J'eus la bonne pensée de suivre les leçons de l'École de médecine, car c'est un devoir pour tout gentilhomme de connaître l'art de guérir, et les lois [1], afin qu'il apprenne à ses filles à sou-

[1] La Rose vermeille parmi les *Fabliaux*, mss. du roi, n° 7,815, fol. 149, r°, col. 1. — Le roman de *Gérard de Roussillon*, mss. du roi, fol. 67, v°. — *Rech. sur l'origine de la chirurgie*, p. 5 et 6. — La Curne de Sainte Palaye, *Mém. sur l'ancienne chev.*, t. 1, part. IV, p. 303 ; et t. 2, part. V, p. 22 et 73.

lager les infirmes et les blessés en même temps qu'il dresse les officiers de sa maison à l'endroit de la justice[1].

L'art de guérir a quatre chapitres bien distincts : le premier est la médecine religieuse, exercée par la vertu des pèlerinages, des prières, des miracles, des attouchemens, et de quelques recettes conservées dans un grand nombre de monastères[2]; la seconde est la médecine populaire, composée de superstitions absurdes et de pratiques bizarres, dont j'ai rapporté maints exemples dans le cours de ce livre; la troisième est la médecine empirique, qu'en fraude des ordonnances et des règlemens de l'Université, pratiquent des fra-

[1] Froissart, vol. I, ch. 121 et 127.—Bodin, *De Republ.*, lib. III, ch. V. — Loiseau, *Trait. des offices*, l. I, ch. I, III, VIII et XIV; l. II, ch. II, l. IV, ch. IV. — Monstrelet, vol. I, ch. CLV. — Pasquier, l. II, ch. V et XIV, et l. IV, ch. XVII. — Turneb., *Observ.*, l. XXVIII, ch. II.

[2] Raynald, t. XV, ann. 1306, n° 18, p. 13; 1308, n° 19, p. 34. — Semler, *Hist. ecclés.*, vol. III, p. 383 et 384. — Fleury, *Hist. ecclés.*, vol. XIX, p. 246, 375. — Bzovius, ann. 1373, n° 8, p. 1425; ann. 1374, n° 16, p. 1502; ann. 1376, n° 30, p. 1537. — Petr. Diacon., *De viris illust. Casin. in Grœv. et Burmann. Thesaur. rer. italic.*, vol. IX, p. 341.

ters ignorans et des jongleurs effrontés. Le dernier chapitre, le seul dont je vais maintenant parler, est la science, proprement dite, de la médecine, et l'art de la chirurgie, tels que les professent les docteurs à Montpellier et à Paris.

Voici, autant que les leçons de l'école de Paris m'ont permis de l'approfondir, quel était, au XIV^e^ siècle, l'état de la médecine et de la chirurgie.

On suit généralement les préceptes des Arabes, dont la médecine, puisée dans les ouvrages des Grecs, se nuança sous les cieux de l'Arabie et de la Perse, de mille pratiques exaltées et superstitieuses. Cette médecine offre donc un singulier mélange de la métaphysique d'Aristote, et de l'exaltation des mages; les principes positifs d'Hippocrate et de Galien s'y trouvent confondus avec les observations astrologiques; elle introduisit dans l'art de guérir une sorte de merveilleux, de mystère, de poésie; mais, par un contraste assez frappant, elle est incrédule, et refuse de reconnaître l'assistance de Dieu [1]. Non con-

[1] L'étude des médecins arabes, et surtout d'Averrhoës,

tente d'étudier avec succès les vertus des plantes, et de chercher l'influence des étoiles, elle fouilla jusque dans le sein de la terre, pour en arracher des métaux, dont elle composa des préparations chimiques. On lui doit les élixirs, l'or potable, et le nitrate d'argent[1].

Cette médecine a fait des progrès immenses en Europe depuis les croisades, et, grâce au voisinage de l'Espagne, où les Arabes ont vu fleurir leurs écoles fameuses. Elle s'accommode volontiers avec le goût populaire pour les pratiques surnaturelles. L'école de Paris explique aux élèves, Aristote, Galien, Avicenne et Averrhoës. Ce sont les maîtres, les oracles de la science. Ces deux derniers sont les plus célèbres des médecins orientaux. Avicenne, surnommé le prince des médecins[2], a depuis

menait à l'athéisme : c'est un aveu que font Pierre Abano, Pétrarque et Sprengel. (Voy. *Dissert.* 99, fol. 143. — Petr. Senil, lib. v, ep. III, p. 719. — Sprengel, t. II, ch. VI.)

[1] Abulfed, vol. II, p. 22. — D'Herbelot, *Bibl. orient.*, p. 387. — Gmelin's Geschichte, partie I, p. 15. — Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. II, ch. XXV.

[2] *Schekh-Reyes.* — Son vrai nom est Al Husssain-Abou-Ali ben-Abdallah-Ebn.-sina.

quatre cents ans une autorité suprême. Il fit pâlir la gloire de l'illustre Rhazès, et dès sa seizième année, fut, dit-on, le médecin le plus célèbre de l'Orient[1]. Son livre, intitulé *le Canon*, est souvent le texte des docteurs de l'Université. C'est un traité complet sur l'art de guérir. Il expose d'abord les causes des maladies, et indique ensuite le remède propre à chacune. Il essaie de prouver que la mélancolie ne peut être attribuée aux démons, mais bien à l'altération des substances aériennes qui gouvernent nos sensations, altération que produit souvent un violent amour ou le souvenir d'un bonheur évanoui.[2]

Pour guérir cette tristesse de cœur il recommande le jeu de la balançoire[3], il défend d'ensevelir avant trois jours ceux qu'on croit morts d'apoplexie, et qui souvent ne le sont qu'en apparence[4]. Les épileptiques doivent, à

[1] Abulfarag., p. 350. — Casiri, vol. 1, p. 269.

[2] Lib. III, tr. 3, ch. VI, p. 475; *ib.*, tr. 4, ch. XVIII, p. 488 et 494.

[3] Lib. III, fen. 1, tr. 4, ch. XVII, p. 448. Ce remède a été remis en vogue par un médecin anglais, il y a quelques années.

[4] Lib. III, fen. 1, tr. 5, ch. XII, p. 509.

l'entendre, manger deux fois plus à leur dîner qu'à leur souper, ce qui est contraire au sentiment de Galien ; reste à savoir qui a raison des deux [1].

Dans la phthisie du poumon, il conseille la saignée, puis le sucre et le lait [2].

Il indique l'or, l'argent et les pierres gemmes pour purifier le sang [3]. C'est depuis Avicenne que les apothicaires savent dorer et argenter les pilules [4]. Il parle d'une maladie durant laquelle les yeux deviennent bleus, et donne les moyens de les rendre noirs comme auparavant, si on préfère cette couleur à l'autre [5]. Il pense que la cataracte est l'épanchement des humeurs du cerveau dans l'œil, et guérit la dyssenterie par les myrobolans, la rhubarbe, la gomme et les œufs frais.

Averrhoës, né un siècle après Avicenne, et mort en 1217, professa avec éclat dans les

[1] Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. II, p. 321.

[2] Lib. III, fen. 10, tr. 5, ch. VI, p. 667.

[3] Lib. II, ch. LXV, p. 273, ch. LXXVIII, p. 277.

[4] Canon., l. V, summ. I, tr. 9, p. 544.

[5] Il ne nomme pas cette maladie, mais il est vraisemblable que c'est la lèpre. (*Voy.* lib. III, fen. 3, tr. 2, ch. XXXIV, p. 551.)

écoles de Cordoue, et jouit en France d'un crédit qu'il doit à l'alliance de la médecine avec la philosophie. Préférant Aristote à Galien, il ramène le raisonnement dans une science dont les Arabes l'ont souvent banni. Son meilleur ouvrage est le *Koullyath*, dédié à un émir de Maroc.

Ainsi, l'étude d'Avicenne et d'Averrhoës amène naturellement celle d'Aristote et de Galien, dont les deux médecins orientaux invoquent sans cesse les opinions, que trop souvent ils comprennent fort mal, ou interprètent à leur manière. Il en résulte que la médecine garde tout à la fois l'emphase des Arabes, la froide métaphysique des philosophes grecs, et les préjugés des professeurs français. Aussi, presque toutes les leçons de l'École de médecine sont-elles employées à résoudre des milliers de questions subtiles et oiseuses auxquelles on ne peut souvent rien comprendre, avec la meilleure volonté et la plus dévote attention. Ainsi, par exemple, on examine si la tisane d'orge convient aux fiévreux, et on prouve que non, *parce que la tisane est une substance, et que la fièvre est*

un accident[1]. On se demande si la chaleur et l'esprit sont la même chose, et l'on répond que l'une est le principe mouvant, et que l'autre est le principe mu[2]. On se demande encore si une grosse tête vaut mieux qu'une petite, et l'on décide, d'après l'autorité de Pierre Abano, qu'une petite tête n'est pas désirable, si sa petitesse tient au peu de capacité du crâne, mais qu'elle en vaut bien une autre quand elle ne paraît petite qu'à cause du peu d'épaisseur de ses enveloppes[3]. J'entendis encore discuter gravement si la chair du faisan était préférable à celle des perdrix. Les uns préféraient le faisan, et citaient Galien, qui le regarde comme le meilleur des alimens; les autres se fondent sur l'autorité des médecins arabes, et préfèrent décidément la perdrix[4].

[1] Petr. Aban., *Conciliator different. philos. et medic.*, Diff. 169, p. 225, *b*.

[2] *Ibid.*, Diff. 59, p. 87, *c*. — Cette solution est posée d'une manière vague et abstraite, mais au fond elle nous semble renfermer une grande vérité.

[3] Petr. Abano, Diff. 83, fol. 111, *b*, et 77, fol. 117, *b*.

[4] Galen., *De aliment. facult.* — Sim. Seltsi, *De aliment. facult. litt.* φ c. v. — Gesner, *De Avibus*, l. III. — Aldrovand. Ornitholog., l. XIII, ch. v.

On examinait si les pigeons, dont la chair, selon Galien et Hippocrate, hâte la convalescence et fait fleurir la santé, sont meilleurs au printemps qu'en automne. Les uns s'autorisaient d'Aristote, qui préférait les pigeons du printemps, mais d'autres assuraient avec Albert-le-Grand que ces oiseaux avaient un suc plus généreux entre la moisson et la vendange. Souvent les professeurs commentent Aristote par saint Augustin, et Averrhoës par saint Thomas [1]. Cependant quelques nouveaux médecins s'efforcent de soulever le joug de la médecine des Arabes, et de repousser à la fois les rêveries astrologiques et alchimiques des Orientaux, ainsi que la scholastique des Grecs, pour n'avoir d'autres guides que les anciens Grecs, tels que Paton et Hippocrate, ou plutôt pour n'étudier que la nature elle-même [2]. L'anglais Duns, Durand de Saint-

[1] Fr. Petrarc., *Ep. sine titulo,* p. 810.—Raynald, t. xv, ann. 1333, n° 58, p. 465.

[2] Dès le XIII^e^ siècle quelques hommes célèbres avaient tenté d'opérer cette révolution, dont les progrès ne se firent sentir qu'au XIV^e^ siècle, et ne furent très-sensibles qu'au XV^e^ siècle. (*Voy.* Gilbert. *Angl., Compendium me-*

Pourcain, et François Pétrarque ont tenté de répandre à ce sujet plus de lumière que n'en peut contenir le siècle. Malgré leurs critiques, l'Université de Paris reste fidèle à l'ancien ordre de choses, et les nouveaux docteurs n'osent pas trop insister, dans la crainte de passer pour des sorciers [1].

J'ai dit que la médecine arabe, fondée tout ensemble sur la philosophie scholastique, et les études de l'Astrologie, reconnaissait pour maîtres Aristote, Galien, Avicenne et Averrhoës. Outre les ouvrages de ces quatre grands hommes, l'Université de Paris examine les systèmes particuliers de leurs disciples, lorsqu'ils ont quelque célebrité. L'un des médecins les plus renommés de notre temps est Arnaud de Villeneuve, intrépide champion de l'astrologie. Il cherche un remède à tous les maux dans l'influence des planètes et des sai-

dic., etc., fol. 42 *c.* — Sarti, *De profess. Bonon.*, vol. 1, part. 1, p. 467, 472. — Sprengel, *Hist. de la Médecine*, t. II, ch. VI. — Pagi, *Critic. anti-Baron. ad ann.* 1290, n° 11.—Ficin, opera, vol. 1, p. 648.— *Flavii Ital. illustr.*, p. 53.)

[1] Sprengel, *Hist. de la Médecine*, t. II, ch. VII.

sons; il attribue à chaque heure une force particulière, qui, suivant la décision de l'horoscope, influe sur les diverses parties du corps[1]; il ne saigne que sous telle constellation, et ne purge que sous telle autre[2]; il reconnaît au médecin le funeste pouvoir d'ensorceler ses malades, sans le savoir, et contre sa propre volonté[3].

La chirurgie a fait, dans ce siècle, beaucoup plus de progrès que la médecine, et elle en ferait davantage encore si les médecins, jaloux de la confrérie de saint Côme et de saint Daniel, ne lui suscitaient pas sans cesse des querelles et des persécutions dont l'utilité pratique et journalière de ce collége de chirurgie le fera triompher tôt ou tard.

L'art de la chirurgie dut peu de choses aux

[1] *Specul. introd. med.*, ch. LXXVI, p. 169, et *de parte operat.*, p. 274.

[2] *De phlebotom.*, p. 494. — *De reg. sanit.*, p. 767. — *De consider. oper. medic.*, p. 881. — Presque tous les médecins du temps donnaient dans les mêmes erreurs. (*Voy.* notamment Bernard, Gordon., *Lilium medicinæ*, p. 843. — Savonarola, l. c. — Petr. Aban., *Conciliat. diff.*, ch. XIII, t. 167.)

[3] *De parte operat.*, p. 274.

Arabes, pour qui la dissection des cadavres était un acte sacrilége ; d'après les croyances de ces Orientaux, l'âme d'un mort n'abandonne pas le corps subitement, elle s'y promène d'un membre à l'autre, comme le prisonnier qui, au moment de recouvrer sa liberté, se plaît à voir les cachots où il a si long-temps langui. De plus, ils pensent que les morts sont jugés dans leurs tombeaux, où, par respect pour les deux anges chargés de prononcer la sentence, ils doivent se tenir debout [1].

C'est pour ne pas nuire à l'accomplissement de ce devoir, et pour ne pas mutiler un édifice où l'âme respire encore à l'insu de la vie, que les Arabes se sont abstenus des études anatomiques : ils n'ont appris à connaître la structure du corps humain qu'en observant les os blanchis dans les cimetières, et en consultant les ouvrages des Grecs.

C'est surtout à l'Italie et à la France que l'humanité doit l'art de la chirurgie. Lanfranc,

[1] Marsigli, *État milit. de l'emp. Ottom.*, vol. 1, p. 39. —Alcoran sur. XLVII, 27, p. 655.—Mazacci in sur. VIII, p. 300.

que les factions exilèrent de Milan sa patrie, vint à Paris, où il professa, il y a soixante ans, avec un grand succès. Il desséchait les plaies et les ulcères par des remèdes échauffans [1]. Du reste, il n'osa pas disséquer; et ce fut en 1315 que, pour la première fois, le professeur Mondini de Luzzi ouvrit publiquement deux cadavres, et publia bientôt après une description du corps humain [2]. Depuis cette époque, l'usage s'est introduit dans toutes les universités, et à Paris comme ailleurs, de disséquer, mais pas plus d'une ou deux fois par an, des cadavres humains. J'assistai, quoiqu'avec répugnance, à une de ces leçons d'anatomie. Les élèves disent en premier lieu des prières pour l'âme du trépassé; puis l'on fait venir un garçon barbier qui, avec un rasoir, dissèque grossièrement le corps, sur lequel le professeur enseigne, ayant devant lui l'ouvrage de Mondini [3].

[1] Guid. Cauliac., l. c.

[2] Guid. Cauliac., f. 1 *b.*—Garzoni, *in Murat. script. rer. ital.*, vol. 21, p. 1162.

[3] Astruc, *Morb. mulier.*, lib. IV, p. 173.—Sprengel, *Hist. de la Médecine*, t. II, p. 434.

Cependant, comme l'autorité ecclésiastique et judiciaire s'oppose fréquemment à ces démonstrations anatomiques, on dissèque pour l'ordinaire des cochons au lieu de corps humains [1].

Gui de Chauliac, natif du Gévaudan, a fait paraître, il y a dix ans, un ouvrage qui a répandu de grandes lumières sur la chirurgie. C'est, de tous les livres que j'entendis commenter à la confrérie de Saint-Côme et de Saint-Damien, celui qui m'a paru le plus clair et le plus instructif. Quelques-uns lui préfèrent Pierre de la Cerlata, qui professe aujourd'hui à Boulogne [2]. Mais ce chirurgien, admirable dans la pratique, a des opinions bizarres sur un grand nombre de maladies ou de cures imaginaires. Il pense que la perte des humeurs de l'œil est irréparable, parce que

[1] Ce ne fut que dans le XVe siècle qu'un arrêt du parlement permit de substituer aux cochons des cadavres humains. Cet arrêt fut, dit-on, obtenu par Jacques Dubois, plus connu sous le nom de Sylvius, et qui fit faire de grands progrès à la physiologie.

[2] Muratori, *Script. rer. ital.*, vol. 21, p. 1162. — Il vivait encore en 1410, année où il embauma le corps du pape Alexandre V.

les humeurs sont des corps spirituels et animés; il ne veut, pour guérir les plaies de la tête, qu'une poudre vulnéraire et le *Pater*[1]; il se vante de faire tomber les dents, sans douleur, avec une lie d'huile et de l'opiment. Les plus petits détails ne semblent pas indignes de son attention; il a un traité tout entier sur les taches blanches qui paraissent aux ongles, et enseigne la manière d'étendre les cheveux qui frisent trop[2].

Au surplus, les principes que les élèves puisent dans les écoles s'altèrent bientôt lorsque ces élèves, devenus médecins, passent de la théorie à la pratique. Alors chacun mêle aux traditions de l'enseignement des préjugés populaires ou des systèmes extravagans; les uns, d'après l'autorité de Gaddesden, prétendent rendre la lumière aux aveugles avec une infusion de fenouil et de persil dans le vin[3]; d'autres disent que le corps a une rosée qui, selon qu'elle devient abondante ou rare, fait la maladie ou la santé; ceux-ci

[1] Lib. III, ch. II, fol. 74, et lib. I, tr. 8, ch. IV.

[2] Sprengel, *Hist. de la Médecine*, t. II, ch. VIII.

[3] *Angl. praxis medica, rosa Anglica dicta*, p. 204.

veulent que dans la pleuresie on ouvre la veine du bras au côté où se trouve la douleur, ainsi que le disent Hippocrate et Galien; ceux-là pensent au contraire que le malade succombera si l'on ne prend pas la veine du côté opposé, ainsi que le prescrit Avicenne[1]; quelques-uns conseillent fréquemment les plaisirs de l'amour, pour guérir leurs malades[2]; ils veulent qu'en bonne santé on s'enivre une fois par mois, et qu'on se fasse saigner une fois par an[3]; et, quand ils sont au bout de leur savoir, ils ordonnent des pèlerinages.

J'en connus un qui, pour guérir par la transpiration, conseillait ce qu'il appelait des *illusions sudorifiques*, au moyen desquelles le malade imaginait telle ou telle position qui, si elle eût été véritable, lui auraient causé

[1] *Essai d'un plan pour servir à la continuation de l'Hist. de la médecine*, par Le Clerc, in-4°, 1729, p. 779.

[2] Jacques de Vitry, *Hist. occident.*, cap. IV. — M. Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 75. Au surplus, Hippocrate lui-même conseille les plaisirs de l'amour pour guérir certaines maladies.

[3] C'était notamment l'opinion d'Arnaud de Villeneuve.

émotion, embarras, honte ou frayeur, et cette seule pensée provoquait une sueur plus ou moins abondante.

L'auteur du *Propriétaire des choses*, traduit l'an dernier par frère Jean Corbichon, indique, dans son septième livre, des remèdes non moins curieux : il guérit de la lèpre avec un ragoût de vipère mangée en guise d'anguille; il guérit de la migraine par les vomissemens; la frénésie par la musique, et la rage par un topique composé d'un coq ou d'un pigeon dont on applique le corps tout chaud sur la partie malade, afin qu'il attire le venin au dehors; il guérissait de la piqûre des scorpions et des abeilles avec du beurre et de l'huile [1]; mais son remède par excellence était la mandragore : prise dans une infusion de vin, elle procure un sommeil si profond, que rien ne pourrait le dissiper; elle rend fécondes

[1] *Le Propriétaire des choses* fut composé au XIVe siècle, par un cordelier anglais, nommé Barthélemi Glanville, et translaté du latin en français, peu de temps après, par ordre de Charles V. (*Voy.* ce qu'en dit M. de Paulmy, *Mélanges d'une grande bibliothèque*, lettre D, p. 105 et suivantes.)

des femmes jusqu'alors stériles ; et c'est cette plante maternelle que la tendre Rachel allait cueillir sur les monts, tout en poussant des sanglots parce que ses fils n'étaient plus.

CHAPITRE LXVIII.

Durant mon séjour à Paris, j'observai les mœurs et usages des bourgeois et des artisans. Les sages institutions de nos pères ont si admirablement classé les différentes parties de la société, qu'on trouve dans chacune des coutumes et des habitudes qui lui sont propres. Ainsi, les mœurs de la magistrature n'ont aucune accointance et similitude avec celles de la noblesse; la bourgeoisie a également ses façons et ses plaisirs à part, et les artisans n'ont rien de commun avec les autres classes. La religion et la loi sont les seuls liens qui réunissent ces diverses classes pour en composer la grande communauté sociale; du reste, elles vivent isolées dans leurs traditions, leurs priviléges et leur manière d'être.

Les bourgeois de Paris sont renommés par la sainteté de leurs croyances, la faveur de leur foi, l'exactitude de leurs devoirs, la régularité de leur conduite. Ils cultivent dans leurs pieux foyers des pratiques héréditaires qui,

depuis plusieurs siècles, n'ont pas interrompu leur cours.

Ils trouvent leur jouissance chez eux et entr'eux, ou, s'ils vont chercher par hasard au dehors quelques récréations, c'est dans le champ de l'arquebuse, ou la salle du *Parloir aux bourgeois*. L'échevinage, les dignités de leurs confréries, une place au grand banc de leur paroisse, une invitation de venir délibérer en quelque assemblée des notables et des prud'hommes, voilà les innocens sujets de leur ambition; et lorsque sur la fin de leur vie ils ont pu, grâce à l'ordre et à l'économie de leur maison, faire, sans causer nul préjudice à leurs enfans, une pieuse fondation en faveur des pauvres et de l'Église; si, pour prix de la bienfaisance et des vertus qu'ils ont long-temps exercées, comme il est de notoriété dans leur voisinage, ils obtiennent l'honneur de donner leur nom à quelque rue du quartier; si, en récompense de leurs pratiques religieuses, ils obtiennent une sépulture dans quelque chapelle, où de leur vivant ils ont tant prié, et si la pierre de leur tombe unit leurs noms à ceux des compagnes de leurs

vieux jours, qu'ont-ils encore à demander à la terre et au ciel?

Hugues Aubriot qui préférait la société de ces bons bourgeois à celle des gentilshommes, me conduisit chez plusieurs, et je soupai chez l'un d'eux, qui se nommait Jean Roussel. Il avait, conjointement avec Alix Roussel sa femme, fait construire dans la rue *Vieille Barbette* un hospice composé de vingt-quatre petites chambres, pour y retirer de pauvres bourgeois, lesquels étaient francs de tout impôt à cause de leur indigence, ce qui fit donner à cette rue le nom de Francs-Bourgeois [1].

Le ménage des *mariés Roussel* respirait une odeur de vertu qui inspirait le plus profond respect. Habits, meubles, langage et façons, tout chez eux rappelait l'ancien temps, et donnait à la fois une gravité solennelle et un intérêt de famille aux moindres circonstances de la vie. Oh! que le bonheur est facile aux cœurs simples! Les bourgeois de Paris ont su trouver des occasions de réjouissances hos-

[1] Sauval, t. 1, p. 135, 136, 511. — Jaillot, quartier Saint-Antoine, p. 75.

pitalières et des époques de sentimens jusque dans les choses les plus vulgaires et les plus matérielles. Ainsi, par exemple, l'oie rôtie, arrosée de libations fraternelles, et répandant son parfum à la table qui consacre quelques touchans anniversaires, est pour la bourgeoisie, ce que le paon servi au son des cymbales par des filles de princes, couronnées de roses, est pour les grands seigneurs et les preux. Une oie est la pièce indispensable des agapes domestiques; il est surtout d'usage d'en servir une à la fête de la Saint-Martin, jour où les parens et les amis se rassemblent tour à tour chez l'un deux pour goûter le vin nouveau [1].

Le porc est, ainsi que l'oie, le fondement des fêtes domestiques. Les gens de cour redoutent sa chair indigeste, mais les bourgeois le servent sur leurs tables, non-seulement par goût, mais encore par réminiscence des banquets joyeux, dont il fut dans tous les temps le mets préféré. Il y a même certains repas de

[1] Il en était de même en Italie, en Allemagne, etc. (*Voy.* Aldrovandus. *Ornithol.*, l. XIX, ch. XVII. — Stukius, *Ant. convivialium*, l. II, ch. VIII. — Delamarre, t. II, l. V, tit. XXIII, ch. II, § 10.)

confrérie et de grand parentage où, par suite de ce souvenir révérentiel, on ne sert que de la viande de porc. J'admirais la sagesse du législateur, qui par l'attrait des fêtes et des souvenirs, ramenait fréquemment à la table des hommes la nourriture la plus saine et la plus favorable au développement des forces de l'homme ; car le porc, ainsi qu'il me fut démontré dans la faculté de médecine, est la nourriture par excellence ; tous les autres animaux ont un autre emploi, et ne sont mangés que par dessus le marché. Ainsi, le bœuf laboure, les poules pondent, les oies donnent le duvet, les moutons la laine, les chèvres du lait, mais le cochon n'est créé que pour être mangé ; inutile de son vivant, la vie ne lui est donnée que comme une espèce de sel, pour le conserver jusqu'au moment de s'en servir. Les docteurs disent que les athlètes mangeaient du porc avant d'aller aux jeux publics, et les romains en nourrissaient leurs armées la veille d'un combat[1]. Il n'est pas de

[1] Galen., l. III, *De aliment. facult.* idem. *de cibis boni et mali succi*, idem., l. VII, *De method. metenti.* — Athen., l. III, ch. VII et IX ; l. IX et ch. VI. — Varron, *De re rus-*

bourgeois qui ne fasse tuer chaque année un cochon. Ceux qui n'ont pas assez d'aisance se cotisent avec quelques-uns de leurs voisins pour en avoir un en commun. Pendant long-temps, presque tous les habitans de Paris nourrissaient chez eux un ou deux porcs qu'ils laissaient même paître dans la ville. Obligés maintenant de les renfermer chez eux, ils préfèrent les acheter quand ils sont gros et gras; aussi les foires de cochons sont-elles très-fréquentes. La foire aux jambons, qui se tient la semaine sainte au parvis Notre-Dame, où se tient aussi une foire aux fleurs, le jour de la Nativité de la sainte Vierge [1], est la plus célèbre et la plus ancienne [2]. C'est là qu'on achète les salaisons appétissantes, qui doivent, le jour de Pâques, faire oublier dans un festin *baconique* l'abstinence du caresme et irriter la soif des convives qui trouvent à la fois dans ce festin une partie de plaisir, une

tica, l. II, ch. IV. — Pline, l. VIII, ch. LI. — Nonius, *De re Cibariâ*, l. II, ch. III. — Spartianus, *in vitâ Adriani.*

[1] Delamarre, t. II, l. V, tit. XXI, ch. VII.

[2] De Serres, *Théât. d'agricult.*, t. II, p. 624. — Roquefort, *Gloss.* de la langue romane, t. I, p. 121.

réunion de famille, et une solennité religieuse[1].

Les porcs viennent à pleins bateaux de la Champagne. Dans les marchés, on met à gauche ceux qui ont été nourris d'orge et de fèves, et dont le lard sans consistance est peu estimé; on met à droite ceux qui, nourris de glands, ont une chair ferme et savoureuse[2].

Les bourgeois tiennent si invariablement à leurs *us* et *coutumes*, que je vis une foule de peuple suivre la femme de l'un d'eux, et faire charivari à sa porte, parce qu'elle avait changé la forme de la coiffure, qu'on avait dans sa condition et dans sa famille depuis un temps immémorial. Chaque fois qu'elle osait paraître en public, elle était escortée de huées et de reproches. Ceci dura plus d'un mois, bien que la pauvre femme eût, dès les premiers jours, quitté cette parure d'apostasie, et qu'elle en eût fait pénitence et amende honorable[3].

[1] Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. I, p. 315, et *Fabl.*, t. III, p. 14.

[2] Delamarre, *Traité de la police*, t. II, l. V, tit. XXI.

[3] Cette censure populaire s'exerça encore long-temps après : ainsi, par exemple, quelques bourgeoises ayant

Les marchands et les artisans ont aussi leurs priviléges, leurs fêtes, leurs coutumes, et par conséquent leur bonheur. Chaque fois qu'ils font entr'eux un marché, l'acheteur donne au vendeur une pièce d'argent pour les pauvres ; on appelle *denier à Dieu et à charité*[1] cette marque d'un accord qui, dès-lors, est réputé aussi irrévocable que s'il avait été passé par devant les tabellions.

Presque toutes les professions ont des appuis près du roi, dans la personne des grands officiers de la couronne. Les offices de la couronne étant, pour ainsi dire, des fiefs sans glèbe, on y suppléa en leur donnant pour vassaux les arts et métiers, qu'ils devaient protéger, et dont ils recevaient des rede-

quitté, au XVI^e^ siècle, le chaperon de drap pour prendre celui de velours, comme les dames et les demoiselles nobles, Louvet, dans son journal, crut devoir consigner leurs noms, et pendant long-temps, ces femmes n'osèrent pas sortir. (*Voy.* aussi M. Bodin, *Rech. sur l'Anjou et le Bas-Anjou*, t. II, ch. XI, p. 112.)

[1] *Cout. de Lille*, art. 50, 80, 81, 92, 160. Un arrêt du parlement de Paris, du 1^er^ avril 1386, ordonne que les enchérisseurs en justice baillent ès mains du greffier *le denier à Dieu.*

vances. Cette féodalité des villes avait pour objet de grouper une foule d'individus, qui, n'étant pas réunis par les intérêts d'une terre inféodée, seraient restés isolés et faibles à défaut des juridictions dont il s'agit. Ces patrons des marchands et artisans leur délivrent leurs lettres de maîtrise, écoutent leurs plaintes, portent leurs réclamations au pied du trône, et choisissent ceux qui excellent dans leur profession, pour leur livrer les fournitures du roi, et même pour leur faire suivre la cour, ce qui est un point d'émulation pour toutes les corporations industrieuses et commerçantes [1].

Le grand échanson a pour vassaux les marchands de vin; le grand chambrier a parmi les siens, les merciers, drapiers, fripiers et fourreurs; le grand panetier a les boulangers dans ses attributions; il est l'arbitre des querelles et des difficultés qui s'élèvent entre

[1] Miraumont, p. 178. — *Confér. des ordonn.*, l. XII, tit. XII, p. 632. — Delamarre, t. I, l. I, tit. IX, ch. IV, p. 155. — En 1374 il ne restait plus guère de ces juridictions que celles du grand chambellan et du grand panetier, les autres avaient été supprimées en 1355.

eux, mais les peines qu'il prononce sont limitées : elles ne peuvent excéder six deniers d'amende à l'égard des maîtres, et trois deniers, si c'est un compagnon. Il peut, en outre, confisquer pour deux sous de pain sur chaque fournée, quand le boulanger est trouvé cuisant un jour de dimanche, ou la veille après les chandelles allumées [1].

Le grand panetier est très-jaloux de sa juridiction sur les boulangers. Philippe-le-Bel avait essayé de la lui enlever pour la donner au prevôt. Mais Bouchard de Montmorenci, alors grand panetier, au retour de son ambassade en Angleterre, s'adressa au parlement pour être maintenu dans les priviléges de sa charge, et il le fut [2].

[1] Delamarre, *Traité de la police*, t. II, l. V, tit. XII, ch. VI, p. 847.

[2] L'arrêt est du 31 décembre 1333; la petite justice du grand panetier de France sur les boulangers existait encore au XVI^e^ siècle, ainsi qu'il résulte d'un grand nombre d'arrêts et de règlemens. (*Voy.* le P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la couronne et de la maison du roi*, l. II, ch. VII.—*Les Bannières du Châtelet*, vol. 6. fol. 141. — Liv. blanc, petit fol. 231. — Liv. vert neuf, fol. 101. — Delamarre, t. II, l. V, tit. XII, ch. VI, p. 849.)

Il existe de sages règlemens sur la profession de boulanger, afin qu'il ne se commette pas de fraude et d'abus dans cette profession où tous les citoyens trouvent à la fois l'aliment de leur vie. Les boulangers doivent vendre leur pain par eux-mêmes, ou par ceux de leur maison, dont ils répondent naturellement, mais non par des tiers sans responsabilité. Tout le pain qu'ils apportent au marché doit être vendu dans le jour, et ils ne peuvent le représenter le lendemain. Depuis le matin jusqu'à midi, il leur est permis de fixer au pain un prix arbitraire, mais de midi à quatre heures, le pain ne peut plus varier, et le soir il est au rabais[1]. Quant au pain qui se vend en boutique, il se vend toujours le même prix, et ce prix est déterminé par des ordonnances, selon les années de disette ou d'abondance. Chaque jour un maître boulanger et les jurés vont par la ville pour inspecter le pain qui doit être exposé sur les fenêtres des boutiques, et à côté des balances. Le maître prend le pain et le baille aux jurés qui

[1] Delamarre, t. II, l. V, tit. XII, ch. XIII.

l'examinent, après avoir fait le signe de la croix; s'il est du poids suffisant, ils le remettent poliment sur la fenêtre, autrement ils l'emportent pour le donner à Dieu, c'est-à-dire aux pauvres de l'hôpital [1], le tout sans préjudice des peines accoutumées.

Je rencontrai un jour quatre boulangers, lesquels n'ayant pas le salut de leurs âmes devant leurs yeux, avaient vendu à faux poids. Ils étaient menés depuis le Châtelet jusqu'au parvis Notre-Dame, nu-tête ayant plusieurs petits pains pendus au cou, tenant chacun un cierge du poids de deux livres allumé, et après avoir fait amende honorable aux portes de l'église, ils furent conduits dans l'intérieur. Ils y restèrent à genoux jusqu'à ce que leur cierge fût consumé à deux lignes au-dessus de leur poing [2].

Au dire des anciens, le métier de boulanger était bien moins profitable dans le dernier siècle qu'à présent, car il y avait un grand

[1] Premier vol. des Métiers, fol. 1. — *Reg. du Châtelet*, liv. vert, anc. fol. 8. — Liv. noir, fol. 286.

[2] Liv. rouge, anc. fol. 75. — Delamarre, t. II, l. V, tit. V, ch. X; tit. XII, ch. IV et XI, tit. XII, ch. XIII.

nombre de fours banaux, où les habitans de certains quartiers étaient obligés de faire cuire leur pain. Philippe-le-Bel en supprima bon nombre, et permit aux bourgeois d'avoir des fours en leurs maisons, ce qui n'arrangeait pas mieux les boulangers[1]. Ceux-ci se nommaient alors *tameliers*, parce qu'ils allaient chez les particuliers *tamiser* les farines, et bluter en chantant de joyeuses chansons[2]. Mais la faculté accordée à chacun de cuire son pain exigea dans la construction des fours tant de précaution et de prudence, que peu à peu les bourgeois préférèrent acheter leur pain[3].

Alors les *tameliers* firent le pain, et on les appela boulangers, parce que le pain a la forme d'une boule. Ils font plusieurs espèces de pain; il y a le pain *primos*, le pain de la

[1] Chopin, sur la *Cout. de Paris*, l. II, tit. VIII, n° 1 p. 218.

[2] *Édit du roi Jean*, du mois de janvier 1350. — Delamarre, t. II, l. V, tit. XII, p. 830.

[3] *Cout. de Normandie*, art. 615; *de Clermont en Beauvoisis*, art. 255; *de Nivernais*, ch. X, art. XI; *de Montargis*, ch. X, art. 7; *de Bourbonnais*, art. 206; *de Melun*, art. 105; *de Reims*, art. 236; *de Sens*, art. 105; *de Troyes*, art. 64.

cour, le pain de salle, le pain *vassalor* ou de *servans*, le pain *tribolet* [1]; on vend aussi des pains *matinaux*, qu'on sert à déjeuner, des pains de noël, des pains d'étrennes, et des pains de redevance [2].

La corporation des boulangers a des réunions et des fêtes en mars et en septembre, et ils appellent ces époques solennelles la *martèche* et la *septembrèche*. Ils forment une confrérie, et ont une chapelle dans l'église Saint-Honoré, où ils ont fondé une messe pour les défunts, tous les vendredis de l'année [3].

Les boulangers ont aussi une grande dévotion pour saint Lazare, patron des lépreux, parce qu'ils sont eux-mêmes facilement atteints de la lèpre, à cause du feu auquel ils sont sans cesse exposés. Chaque boulanger fournit un pain par semaine à la maison de Saint-Lazare, qui s'oblige en retour à recevoir eux ou leurs femmes et enfans, dans le cas où ils deviendraient lépreux [4].

[1] Du Cange, v° *Panis* et v° *Besquit.*

[2] Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Franç.*, t. 1, p. 100.

[3] Liv. rouge, anc. fol. 99.

[4] *Reg. du Châtelet*, liv. rouge, anc. fol. 99.

Les meuniers forment également une communauté relevant du grand panetier de France, qu'ils peuvent aborder le chapeau sur la tête. Ils travaillent nuit et jour pour profiter de la bonne fortune des cours d'eau ou du vent, mais le dimanche, ils doivent suspendre leur labeur depuis l'eau bénite jusqu'aux vêpres de l'église la plus proche [1]. Ils font serment de s'entr'aider mutuellement, et ne peuvent percevoir qu'un sol pour moudre un septier de blé [2].

La corporation des rôtisseurs est considérable, leurs règlemens sont en quelque sorte une école de cuisine, car le législateur, considérant le plaisir de la table sous le double rapport de la santé et des assemblées de famille, qui ont lieu notamment aux fêtes religieuses, a mis un soin particulier à ce que les citoyens ne fussent pas trompés dans leurs jouissances naïves. « Que nul, portent les sta-« tuts des rôtisseurs, ne cuise chair de bœuf, « de mouton ni de porc, si elle n'est bonne,

[1] *Grand livre blanc*, ou *premier vol. des Métiers*, fol. 5.

[2] *Ordonnance du roi Jean*, du 30 janvier 1350. — Liv. noir du Châtelet, fol. 66.

« loyale et suffisante, à bonne moelle [1]. » On lit dans les statuts des assaisonneurs : « Et « d'autant que la vie des hommes dépend « d'une fidélité inviolable en la confection des « sauces, moutardes et autres denrées dépen- « dant dudit art, nul ne s'en pourra mêler « dorénavant, qu'il ne soit expert, habile, et « reconnu par une approbation générale [2]. »

Les statuts des saucissiers et chaircutiers portent : « Que aucun ne fasse saucisses d'au- « tre chair que de chair de porc frais ou d'autre « chair bonne, convenable et digne d'entrer « en corps humain; qu'elle soit hachée bien « menu, pour qu'elle prenne mieux le sel, « et qu'en icelles saucisses on ne mette que « du fenouil bon, net, bien élu et de bonne « espèce, sous peine de vingt sols d'amende [3]. »

Les jurés du métier visitent chaque jour les maisons des maîtres poulaillers et rôtisseurs, pour certifier la bonté des viandes. La

[1] *Statuts des Oyers,* dressés en 1258. — Châtelet, liv. vert ancien, fol. 135.

[2] Delamarre, l. v, tit. XLV, ch. 1.

[3] *Ibid., Traité de la police,* t. II, l. v, tit. XXI, ch. v, p. 1324.

viande cuite qui a plus d'un jour, est brûlée incontinent, ou jetée à la rivière [1].

Des ordonnances royales, voulant réprimer la sensualité, défendent d'engraisser des poules; on s'en console en chaponnant les jeunes coqs qui, privés de l'ardeur qui les consumait, engraissent volontiers pour les tables des riches [2].

Les plus sages mesures de police protégent le commerce de la marée. Les chasse-marées doivent amener leur fraîche marchandise à Paris d'un jour à l'autre, et être rendus aux halles à l'heure de prime, sonnée à Saint-Magloire [3]. Depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remi, le poisson doit être vendu le jour même où il arrive, et depuis la Saint-Remi jusqu'à Pâques, il est permis de le garder deux jours.

[1] *Bannières du Châtelet,* vol. 1, fol. 421, et vol. 6, fol. 77.

[2] Delamarre, t. II, l. v, tit. XXIII, ch. II, p. 1374.—On éluda par la même invention, les lois somptuaires de l'ancienne Rome. (*Voy.* Aulu-Gell., l. II, ch. XXIV.—Macrob., l. III, ch. XVII. — Pline, l. X, ch. L.)

[3] C'est-à-dire à huit heures du matin. — Reg. de La Marée, fol. 103, art. 41. — Fontanon, t. I, l. v, tit. VIII, p. 852, art. 38.

Si le poisson en panier n'est pas aussi bon dessus que dessous, il est saisi avec amende [1]. Pour surveiller le débit de la marée, il y a des *jurés vendeurs,* des maîtres de petits paniers, des sergens gardiens et un conseil de la marée. Tous ces officiers sont liés par des statuts, des usages anciens, des pratiques religieuses et des priviléges [2].

La corporation des bouchers est fort ancienne, mais elle n'a pas, comme les autres professions, un patron-justicier en cour, et ne participe point au pacte des inféodations dont j'ai parlé tout à l'heure; car on ne veut pas que des hommes de sang paraissent dans le palais du monarque. Il ne leur est pas non plus permis de se choisir un roi, comme on le laisse faire aux autres communautés [3]. Ils ne pouvaient élire qu'un maître,

[1] Liv. blanc du Châtelet, premier règlement des métiers de Paris, fol. 57. — Fontanon, l. v, tit. VIII.

[2] Delamarre, t. III, tit. XXXIV et XXXV, art. 39, n° 1; art. 8, 47, 63, 64, 70 du ch. XI.

[3] On trouve ici une nouvelle preuve de ces royautés populaires si répandues au XIVe siècle. On lit dans les vieux *Glossaires* leur singulière énumération, aux mots *Rex arcariorum, Rex juglatorum, Rex mimitellorum, etc.*

qui avait sur eux droit de petite justice[1].

Il règne dans les arts et métiers une subordination admirable entre les maîtres et les apprentis. Un maître a une sorte de juridiction et d'autorité, non-seulement sur les apprentis qui travaillent chez lui, mais encore sur tous les artisans subalternes de la même profession, il peut, lorsqu'il les trouve en faute, leur interdire le métier pour un certain temps, durant lequel il n'est permis à personne de les employer. Si l'apprenti auquel on ôte le métier se croit condamné injustement, il vient prier le maître, accompagné de deux prud'hommes de lui rendre son pain, et si le maître refuse, l'apprenti a recours aux jurés qui examinent l'affaire : dans le doute, ceux-ci donnent toujours raison au maître[2].

Les apprentis qu'on appelle *geindres*[3],

[1] *Magister carnificum.* — Delamarre, t. II, l. V, tit. XX, ch. I, p. 1204.

[2] Delamarre, t. II, l. V, tit. XII, p. 834.

[3] Les *geindres* sont les *juniores* des Romains. (*Voy. Cod. Théodos.*, l. I, VI, VII, X, XV et XVIII. — Symmach., l. VI, ep. 58. — *Dagobert, Capitul.*, ann. 630. — *Capitul. Carol. mag.*, ann. 800, 802, 810 et 812. — Hincm., *De ord. palat.*, ch. XVII. — Grég. Turon, l. V, ch. XXVI.)

après avoir été simples garçons deviennent compagnons ou principaux serviteurs, et après trois ans d'apprentissage, ils peuvent aspirer à la maîtrise. Quand un compagnon a justifié, aux jurés du métier, de sa bonne conduite et de son temps d'apprentissage, il est reçu à chef-d'œuvre. Le jour indiqué, les jurés s'asseoient gravement accompagnés de plusieurs maîtres dans l'atelier ou la boutique, et là voient le compagnon travaillant au chef-d'œuvre. Ainsi, par exemple, dans le métier de tailleur on donne à faire au *geindre* trois coutures et trois sortes de points ; si c'est le métier de boulanger, le chef-d'œuvre est un pain blanc, *brayé* et coiffé [1]. Quand le chef-d'œuvre est fait et parfait, il est porté avec cérémonie au grand officier de qui relève le métier, et les lettres de maîtrise sont délivrées.

La réception d'un maître donne lieu à des usages anciens et quelquefois bizarres. Le nouveau maître boulanger, après quatre ans

[1] C'était un pain de pâte ferme, tourné en forme pyramidale, dont la pointe coupée à l'entour formait dans le milieu une petite bosse. (*Voy.* Delamarre, t. II, l. V, t. XII. p. 841.)

d'exercice, doit, accompagné des anciens de sa communauté, présenter au lieutenant du grand panetier un pot de terre neuf, rempli de *noix* et de *nieules*. Après la présentation, toute l'assemblée sort dans la rue pour aller briser le pot contre la muraille, puis le nouveau maître paie un denier au lieutenant qui doit fournir un gâteau et du vin aux assistans [1].

Tout boucher qui se fait recevoir maître doit un *aboivrement* et un *past*. Pour son *aboivrement*, il donne savoir, au chef de sa communauté un cierge et un gâteau, à la femme de ce chef quatre pièces à prendre dans chaque plat du festin, et au prevôt quatre setiers de vin, et quatre gâteaux de maille à maille. Le voyer de Paris et le concierge du parlement ont droit à de pareilles offrandes; mais, en revanche, ils doivent deux deniers aux ménestriers qui jouent des instrumens pendant le repas de réception [2].

[1] *Statuts des arts et métiers*, dressés par Boislève.— Delamarre, t. II, l. V, tit. XII. — Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. I, p. 95.)

[2] *Ibid.*, t. I, p. 306.

Quand un crieur public décède, tous ceux de sa communauté assistent au convoi en robes de confrérie, en agitant des sonnettes. Ce convoi s'arrête fréquemment, et à chaque pause, un des crieurs verse du vin dans un gobelet et l'offre aux passans, pour rappeler que les fonctions du défunt étaient d'annoncer le vin [1].

Tandis que j'observais ainsi les mœurs et coutumes de chaque état, le temps ramenait les beaux jours, et je résolus de partir après les fêtes de Pâques. Ces fêtes sont célébrées à Paris, comme dans tout le royaume, avec beaucoup de dévotion et d'appareil. La longue abstinence du carême fait retrouver un nouveau plaisir aux mets dont on a été privé. Les jambons après avoir été bénis [2], sont couronnés de lauriers et de fleurs à leur retour sur la table du chrétien. Les œufs qu'on s'était également interdits reparaissent sous les plus vives couleurs. Les parens et les amis se les offrent en présents [3].

[1] Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Fr.*, t. III, p. 14 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 315.

[3] M. de Paulmy, *Mél. d'une grande bibl.*, vol. C, p. 29.

Après la grand'messe, on apporte au roi des œufs dorés qu'il distribue à sa famille et aux plus grands seigneurs [1]. Paris voit à Pâques se renouveler l'année [2], et cette circonstance concourt avec la religion pour faire de cette époque une occasion de fêtes et de solennités.

Confréries, communautés, arts et métiers, petites et grandes compagnies vont complimenter leurs chefs, leurs syndics, connétables, rois et autres dignitaires. Les apothicaires courent par la ville, allant selon l'usage offrir l'hypocras en étrennes à leurs malades [3]. Les amoureux et les galans déguisés, les uns en garçons pâtissiers, les autres en bergers, vont présenter à leurs belles de grandes boîtes de massepains et d'écorces de

[1] Cette coutume s'est prolongée jusqu'au XVIII[e] siècle : elle subsiste encore dans plusieurs cours du Nord.

[2] L'édit de Charles IX, du mois de janvier 1584, qui ordonne qu'à l'avenir l'année commencerait au 1[er] janvier, ne fut reconnu par le parlement qu'en 1587. Cependant, comme on l'a vu, quelques parties de la France, et notamment l'Aquitaine, dataient de Noël la nouvelle année. (*Voy.* Du Cange, *Gloss.*)

[3] Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Franç*, t. III, ch. IV.

citrons confits, entourés de rubans ou de bandes de parchemin doré.

On tint cour plénière à l'hôtel Saint-Paul, et le roi donna des robes ou livrées à tous ses officiers petits et grands [1]. Durant les trois jours de Pâques, Charles V eut la couronne sur la tête [2]. Il y avait, sur des échafauds, couverts de tapisseries d'Arras, des ménestrels jouant des *naquaires*, du demi-canon, de la flûte behaigue et de la guitare moresque [3].

Après la grand'messe, le peuple courut en foule voir un homme d'une industrie telle qu'il faisait plusieurs expertises sur corde tendue haut en l'air depuis les tours Notre-Dame jusqu'au palais, et par dessus ces cordes il dansait si bien qu'on eût cru qu'il volait, aussi l'appelait-on *le voleur*. On assure qu'après l'avoir vu le roi dit aux siens : « Celui-ci a grande force et légèreté, mais il est par trop fier de son art, et présume trop de son adresse.

[1] Spelman, *Gloss.* — Will. Malmesb., l. II, p. 178. — Howed., p. 738. — Mathieu Paris, A. 1243. — Mon. Sangall., l. II, ch. XLI. — Du Cange, 3e *Dissert. sur Joinville*.

[2] Du Cange, *ibid.*

[3] Du Cange, *ibid.*

Je crains qu'il ne lui en mésarrive à la fin [1]. »

Les grands officiers de la couronne servirent à table, et durant le festin quelques-uns d'entr'eux avaient répandu de la poudre d'or sur leur chevelure [2]. Le roi d'armes cria par trois fois aux entremets *largesse*, et chaque fois qu'il criait *largesse*, il faisait de profondes révérences à qui de droit. Trois hérauts d'armes nommés Touraine, Berry et Pontoise, répétèrent le cri *largesse*, et prenant des coupes pleines de monnaie, ils les jetèrent au peuple, qui cria à son tour : *Noël, et vive le roi* [3] ! Après quoi les trompettes jouèrent grandement.

Comme le roi se rendait à vêpres, suivi de toute sa cour, habillée d'étoffes d'or et d'argent, Raoul de Presle lui présenta deux jeunes garçons en lui disant : « *Sire, il est certain que telle puissance vous est donnée et attribuée*

[1] Christine de Pisan, *Vie et mœurs de Charles V*, ch. xx.

[2] La Colombière, *Théâtre de chevalerie*, t. I, ch. XIV, p. 224.

[3] Thomas Mille, *De nobilit. polit.*, p. 59, 72, 109. — *Cérém. de Fr.*, t. II, p. 742.

de Dieu, pour faire en son honneur et gloire des miracles, au moyen desquels vous guérissez d'une horrible maladie qui s'appelle les écrouelles, *dont nul autre prince terrien ne peut guérir hors vous.* » Alors le roi trempa dans l'eau les doigts de sa main droite, en lava le col des deux malades et fit le signe de la croix en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérisse, » et il est de fait qu'ils guérirent comme il fut dit [1].

Les uns pensaient que cette vertu des rois de France leur venait de la sainte Ampoule avec laquelle ils étaient sacrés, d'autres prétendaient que l'attouchement d'un être fort et puissant produit sur l'être faible et crédule un effet surnaturel [2]. Quant à moi je ne le nierai pas ; car si au milieu des mystères dont nous sommes environnés on voulait se refuser à croire tout ce que l'on ne peut comprendre,

[1] Thevet, l. xv de la *Cosmographie univ.*, ch. II, p. 568. — *Nang. vita Ludov. sancti Orderic Vital.*, lib. III, *Hist. eccles.*, p. 999. — Crusius, *De præeminentiâ*, p. 445. — S. Thomas, au 2e liv. *De regimine principum.* — Du Laurent, *De Strum. curat.*, p. 60 et seq.

[2] Barthol., *anatom. Hist.*, lib. II, c. LXXVIII.

il faudrait contester le monde entier, et récuser sa propre existence. « L'homme fort, me dit Oresme, a la vertu de guérir ses semblables par la puissance de sa volonté, et l'imposition des mains. Ce remède sublime fut indiqué par Dieu même, qui souvent inspira les prophètes et guérit les malades en les touchant de ses mains divines [1]. La main de justice perpétue dans son antique emblème le secours salutaire de ces attouchemens connus des prêtres d'Esculape qui appelaient la main *medica manus* [2].

[1] Reg. 4, cap. III, v. 15 et 16. — Ezechiel., cap. I, vers. 3; cap. XXXIII, vers. 22; cap. XL, vers. 1 et 2. — *Dict. de Calmet*, au mot *main*, p. 594. — Luc., cap. I, vers. 66. — *Act. Apost.*, cap. II, vers. 20 et 21. — *Exod.*, cap. VIII, vers. 19. (*Voy.* encore sur l'imposition des mains considérées comme agent magnétique pratiqué chez les anciens et parmi nous, Arist., *De divin. per somn.*, cap. I. — Cic., *de Divin.*, lib. II, n° 119. — Pausan., lib. I, cap. XXXIV. — Saint August., l. XIV, *De civitate Dei*, cap. XXIV. — Barthol., *anatomic. Hist.*, lib. II, cap. LXXVIII. — Boreli, *Observ.* 2, *observ.* 90, 185. — Darwin, *Encyclop. méthod.*, v° *Médecine mentale.*)

[2] Pierrius Valerianus, *Hieroglyphica, Basil.* 1556, in-fol., lib. XXXVI, p. 260. — Virg., *Ænéid.*, l. XII, vers. 402. — Suet., *Vita Vesp.*, cap. VII, § V. — Du Cange, *Gloss.*,

Il y avait dans les temples anciens des mains consacrées dont les simulacres d'or attestaient la reconnaissance de ceux qu'avaient sauvés des attouchemens miraculeux [1].

v° *Manus.* — Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, p. 250, et t. V, p. 126, et *Monum. de la Monarchie franç.*, t. I, disc. prélim., p. 38.

[1] Elys., *Jucund. quæst. Campus*, p. 30. — Tacit., *Hist.*, lib. IV, n° 81. — Plin., *Hist. nat.*, lib VII. — Vopisc., *in Aurel.* — Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, p. 250; t. V, p. 126.

GLOSSAIRE ET ANNOTATIONS

A L'APPUI DE CE QUATRIÈME VOLUME.

Page 11. — Sous le nom d'États-généraux.

Philippe-le-Bel osa le premier convoquer des états-généraux, composés des trois ordres de la nation; il les assembla d'abord en 1302 pour donner plus de poids à sa cause dans la querelle qu'il eut avec le pape Boniface, et en 1314 pour obtenir des subsides [1].

Lors de la première de ces assemblées, le peuple fut tellement confus et surpris d'une telle nouveauté, qu'il n'osa donner son avis que dans une requête présentée à genoux, et tout-à-fait conforme aux désirs du roi [2]. Mais quand il eut pris un peu d'assurance, il en fut tout autrement, et nos princes ne tardèrent pas à se repentir d'avoir éveillé des ambitions populaires qu'ils essayèrent de restreindre. Ils avaient cru en admettant les classes plébéiennes aux délibérations politiques, humilier les barons par une puissance rivale, et abattre à jamais

[1] On croit généralement que les états-généraux furent convoqués la première fois par Philippe-le-Bel; cependant on trouve quelques convocations des bonnes villes, antérieures au règne de ce prince, mais cette convocation était partielle et de simple tolérance. (*Voy.* M. de Boulainvilliers, *Hist. de l'anc. gouvernem. de France*, t. II, p. 20.)

[2] M. de Boulainvilliers, *Lettres sur les anc. parlem.*, lettre VII, p. 14 et 15.

une aristocratie territoriale qui avait trop à se plaindre, pour qu'on ne la supposât pas mécontente; bientôt cette puissance si terrible renversa en effet l'aristocratie, mais pour s'élancer contre la royauté elle-même.

Il pouvait être utile de faire intervenir le tiers-état dans la discussion des affaires publiques, mais il fallait déterminer d'une manière positive et littérale, sa compétence et les effets de sa participation; il fallait ensuite créer à cette masse, dont les efforts déchaînés sont incalculables, un contrepoids capable de la balancer. Ces deux précautions indispensables et préliminaires n'ayant point été prises, il en résulta une longue et déplorable anarchie.

Et d'abord, nous disons que la compétence des états-généraux ne fut jamais constitutionnellement précisée, cela est incontestable; les publicistes n'ont pu exhumer un titre authentique propre à faire connaître quels droits constitutionnels furent octroyés aux états-généraux, depuis 1302 jusqu'à 1789[1]. M. de Boulainvillers, qui prétend que Louis-le-Hutin s'engagea, lui et ses successeurs, à ne lever aucune taxe sans le consentement des trois ordres, n'a pour garant de cette assertion hardie que le témoignage du chroniqueur Nicole Gilles, peu digne d'être invoqué comme autorité. D'autres écrivains plus respectables ont pensé que les rois, depuis Philippe-le-Bel, n'eurent pas le droit d'imposer des taxes de leur seule volonté, c'est une opinion, et non pas un fait, car on ne trouve aucun texte dans la vaste collection des ordonnances, qui tende à persuader que cette prohibition fut spécifiée.

[1] Boulainvilliers, *Hist. de l'anc. gouvernement*, t. II, p. 128.

A la vérité Louis-le-Hutin, dans un acte appelé la Charte de Normandie, déclare, pour lui et ses successeurs, renoncer à toutes les exactions et taxes illégales, excepté dans le cas d'une utilité évidente [1]. Cette réserve singulière, faite par le plus fort, retenait en définitive tout ce que le prince semblait abandonner.

Le plus odieux de tous les impôts, puisqu'il pèse journellement sur les classes les plus indigentes, la gabelle fut établie et maintenue sans la convocation des états-généraux. Philippe-le-Long, qui imagina cet impôt, calma les mécontentemens populaires en promettant par une ordonnance de le supprimer aussitôt qu'on aurait découvert un autre moyen de faire face aux besoins de l'État [2]. Cette promesse ne fut point réalisée; car, si depuis on trouva mille autres impôts, tous prélevés simultanément, on conserva la gabelle jusqu'en 1789; ces perceptions sur le sel furent même augmentées par Philippe-le-Valois et ses successeurs. Tous ces rois, jusqu'à Louis XIV, augmentaient ou modifiaient le régime fiscal sans la convocation des états-généraux, et même sans entendre les parlemens. Avant le ministère de M. Nécker le travail des tailles se faisait dans tous les pays d'élection sur une simple lettre du contrôleur général [3].

En ne déterminant pas avec loyauté quels droits constitutionnels appartenaient aux états-généraux, c'était ou leur donner tacitement le droit de tout contester s'ils étaient les plus forts, ou de leur enlever tout si on en avait les moyens C'est ce qui s'est vu souvent dans le cours de

[1] *Ordonn. des rois*, t. 1, p. 589.

[2] *Ibid.*, p. 679.

[3] M. de Montlosier, *De la Monarchie franç.*, t. 1, p. 270 et 271.

notre histoire, et en dernier lieu, sous Louis XVI, où les députés furent si arrogans, et sous Buonaparte, où ils furent si docilement esclaves.

Tour à tour nuls ou factieux, les états-généraux n'eurent donc jamais avant la charte donnée par Louis XVIII, et qui elle-même attend son complément des institutions, une existence régulière et un code invariable de maximes et de droits. Ils furent tout ou rien, selon l'occurrence; tantôt despotes, et tantôt lâchement serviles; tantôt spoliateurs, et tantôt spoliés. Il ne faut donc pas s'étonner si les publicistes qui ont écrit sur cette matière incertaine, mouvante et capricieuse, ont étrangement varié dans leurs opinions contradictoires : Mably nous dit que les états-généraux sont le nerf de l'État; Étienne Pasquier pense qu'ils ne sont qu'*une vaine tapisserie;* Nécker et l'abbé Syeyes proclament pompeusement que le tiers forme à lui seul la nation; Edmund Burke et le comte de Montlosier disent que le tiers est une puissance illégitime et monstrueuse.

Toujours est-il vrai que l'expérience confirme cette fâcheuse réflexion, que les états-généraux n'ont jamais été convoqués par des princes faibles, ou à des époques de trouble et d'erreurs, sans exposer la patrie à de meurtrières hostilités. Les étincelles que vomit ce foyer d'ambitions, d'intérêts, de vanités souffrantes, de jalousies secrètes, ont trop souvent allumé un incendie général; la France en est encore fumante et désolée.

Le roi Jean, qui par ses ordonnances avait augmenté l'autorité des états-généraux et la représentation du peuple[1], ne tarda pas, en effet, à expier son imprudente

[1] *Ordonn. du Louvre,* t. III, p. 674, et préf., p. 29, 47, 48 et 49.

concession. Dans les états-généraux, convoqués en 1355, les députés des bonnes villes déclarèrent qu'ils n'accorderaient les subsides demandés pour faire la guerre aux Anglais, que si on leur faisait raison sur plusieurs points qu'ils se mirent à délibérer. Comme l'ennemi s'avançait, le roi fit aux états les concessions exigées [1]. Enhardis par ces succès, ils déployèrent encore plus d'opposition, lorsque ce monarque ayant été fait prisonnier, le dauphin les convoqua de nouveau pour aviser au moyen de sauver le royaume et de délivrer son chef. Au lieu d'être touchés des malheurs de la patrie, et de remettre à des temps plus tranquilles les explications de famille, les états-généraux firent des demandes exagérées et insolentes, qui tendaient évidemment à dégrader et avilir le pouvoir monarchique. Ils eurent l'audace d'imposer, pour conditions des secours que le dauphin implorait au nom du roi, l'arrestation des plus fidèles serviteurs du trône, la mise en liberté de tous les séditieux, et notamment de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui conspirait avec un cynisme révoltant; ils voulaient que tous les officiers royaux fussent suspendus, et que l'autorité fût exercée par des commissaires spéciaux, choisis dans les trois ordres des états-généraux.

Le dauphin eut la faiblesse d'obtempérer à la plupart de ces prétentions forcenées; les députés du tiers-état n'en devinrent que plus intraitables, et se liguèrent avec Charles-le-Mauvais. L'un d'eux, Marcel, prevôt des marchands, prépare un triomphe à ce prince tout dégouttant de forfaits, le conduit solennellement à Paris, ouvre les prisons pour grossir de tous les brigands déchaînés ce

[1] M. de Boulainvilliers, *Lettres sur les anc. parlem.*, t. 1, l. IX, p. 27.

cortége menaçant, arme des assassins qui, jusque dans le palais des rois égorgent les maréchaux de Champagne et de Normandie, puis, mettant le comble à ses attentats, il force le dauphin à les approuver et à se revêtir en public des signes de la rébellion [1].

Dans cette position désespérée, le dauphin appelle la noblesse au secours de la monarchie expirante; soudain cette noblesse qu'on venait récemment de dépouiller de ses privileges les plus précieux, cette noblesse que sous les règnes précédens on avait privée du droit de faire la guerre et d'armer ses hommes, du droit de faire battre monnoie et d'être jugée par ses pairs, cette noblesse spoliée, envahie, oublie soudain ses pertes et ses affronts à la voix d'un prince malheureux qui l'implore au nom de la patrie [2]. Elle s'unit au dauphin; cette union irrite les factieux qui soulèvent les communes contre les seigneurs. Leurs perfides insinuations allumèrent la guerre civile. Les communes de Picardie, de Vermandois et de l'île de France formèrent des attroupemens armés; conduites par des orateurs populaires qui répetaient sans cesse que la noblesse était oppressive, superbe, insolente, elles se débordèrent comme un torrent furieux, et répandirent sur une grande partie de la France la devastation, le carnage, et toutes les horreurs. Durant ces troubles fameux, connus sous le nom de la *Jacquerie*, les paysans livraient les châteaux aux flammes, massacraient leurs habitans, et

[1] Froissart, t. 1, ch. CLXXVIII. — *Tresor des Chartes*, reg. 89, pièce 259. — *Annales de France*, ann. 1356. — *Continuat. Nangii.* — M. Lévesque, t. II, p. 105.

[2] M. de Boulainvilliers, lieu cité, lettre IX, p. 174 et 175. — Millot, t. II, p. 129.

pour assouvir leur rage allaient chercher des victimes jusque dans les flancs des femmes enceintes. Ils forcèrent la fille d'un châtelain à manger le corps de son père. Les nobles furent contraints de se défendre; le désordre devint extrême lorsque des hordes et des compagnies désertant les armées, sans chef et sans discipline, rançonnèrent l'un et l'autre parti, et frappèrent indistinctement [1]. Les fureurs de cette soldatesque firent regretter les temps féodaux où les hommes de guerre sortaient du manoir et y rentraient à point nommé.

Tout le fracas des assemblées démagogiques n'avait abouti à rien, car après la paix de Bretigny, Jean et Charles V, bien que les états eussent vingt fois répété qu'on ne pouvait lever des taxes sans leur adhésion, en levèrent tant qu'ils voulurent, et ne convoquèrent plus ces états [2].

Le faible et débonnaire Charles VI, soit qu'il oubliât les troubles des règnes précédens, soit qu'il se flattât de concilier l'esprit populaire en accordant un droit qui jusqu'alors avait été plutôt conquis que stipulé, rendit la fameuse ordonnance de 1380 qui, mieux rédigée, eût pu devenir enfin la base d'une constitution durable. Dans cette ordonnance, il révoque toutes les taxes arbitrairement imposées depuis Philippe IV, et veut qu'à l'avenir soient respectés les priviléges et immunités dont jouissait le peuple du temps de Philippe-le-Bel [3]. Mais cette ordonnance diffuse et mal rédigée, ne précise pas quels étaient ces priviléges et immunités. Si l'on interroge les

[1] Du Cange, *Gloss.*, v° *Campagnia.* — Froissart, t. I, fol. 95. — Velly, t. IX, p. 253 et suiv.

[2] Mably, *Observ. sur l'Hist. de France*, l. V, ch. V, note 5.

[3] *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 564.

monumens du règne de Philippe-le-Bel, on y trouve un dédaigneux silence sur les droits du peuple, que ce prince foulait avec un inconcevable orgueil.

L'ordonnance de Charles VI laisse donc subsister la déplorable incertitude qui couvrait l'existence équivoque des états-généraux. Cette ordonnance fut d'autant plus dangereuse qu'elle réveillait les prétentions populaires, sans leur tracer de but et de limites : aussi le règne de cet infortuné monarque fut-il la proie des dissensions et des émeutes, des soulèvemens anarchiques et des guerres civiles [1]. Plus tard, Charles VI, éclairé sur le danger d'appeler les états-généraux, leva des impôts sans leur concours, au mépris de sa propre ordonnance [2], et Charles VII suivit cet exemple, bien qu'il eût convoqué les états-généraux et déclaré qu'il n'avait renouvelé que du consentement des trois ordres les aides précédemment abolies [3]. Louis XI, son successeur, qui lui seul leva peut-être plus d'impôts sur son royaume que tous ses prédécesseurs ensemble, ne chercha point à colorer ses exactions inouïes par l'assistance des assemblées représentatives. A la vérité, ce prince impérieux et sombre les convoqua deux fois sous son règne, mais ce ne fut point pour y délibérer sur les impôts.

Mais si Louis XI sut comprimer l'opposition par

[1] *Annotations sur Juvénal des Ursins*, p. 679. — Mss. de Brienne, coté 197, fol. 108 et suiv. — *Chron.* mss., n° 10,297. — Villaret, t. XIII, p. 129 et suiv. — M. Lévesque, *Hist. de France sous les premiers Valois*, t. III.

[2] Hallam, *l'Europe au moyen âge*, t. I, p. 316.

[3] *Ordonn. des rois*, t. XIII, p. 211. — Brequigny, préf. du 13e vol. *des Ordonn.* — Boulainvilliers, t. III, p. 108.

son adresse et son despotisme, cette opposition n'en existait pas moins; les doctrines populaires, les prétentions des communes tantôt caressées et accueillies, tantôt rebutées et contraintes, couvaient sourdement, alimentées pas les souvenirs et les espérances, par des résistances individuelles et des écrits polémiques. Les principes populaires frappaient déjà à la porte des cours. Courtisan lui-même, Philippe de Commines osait écrire sous Louis XI : « *Il n'y a ne roi, ne seigneur sur terre qui ait pouvoir,* « *outre son domaine, de mettre un denier sur ses subjects,* « *sans octroy et consentement de ceux qui le doivent payer,* « *sinon par tyrannie ou violence*[1]. »

Comme il arrive trop souvent que les bons rois paient pour les mauvais, les états-généraux voulurent se venger à l'avènement de Charles VIII de l'oppression où les avait tenus la main de fer de son père. Convoqués à Tours en 1484, pendant la minorité et la première année du règne de cet aimable prince, ils élevèrent des prétentions exagérées. Ils soutinrent que le droit de nommer à la régence des rois mineurs appartenait aux états-généraux; ils demandèrent surtout l'abolition des taxes imposées sans leur aveu par Charles VII, et qu'à l'avenir aucune ne pût être perçue avant d'avoir obtenu cet aveu.

Les habiles conseillers du roi surent amortir l'orage en partageant les députés en six sections qui délibéraient séparément et sans communiquer ensemble. Ainsi divisées, ces grandes masses perdirent des sentimens d'indépendance, d'audace et de fierté, qui s'élèvent naturellement du sein de la multitude. Plus accessibles aux insinuations de la cour, les sections des états s'apprivoisèrent tellement

[1] *Mém. de Commines*, l. v, ch. xix.

qu'on en obtint tout ce qu'on voulut avec peu de concessions [1].

Les états-généraux de Tours sont les seuls peut-être avec lesquels on eût pu discuter sans danger. Il eût été à propos d'en tirer parti pour stipuler enfin une charte constitutionnelle, et sortir de ce long système d'hésitations, d'incertitudes, de perplexités, en un mot, de ce chaos politique où la France était plongée depuis l'abolition du gouvernement féodal.

Ces convocations d'états-généraux, déjà si irrégulières, à défaut d'attributions précises, étaient oubliées pour des états provinciaux par lesquels les trois ordres d'une province accordaient ordinairement aux rois l'argent qu'ils demandaient, sans leur faire courir le danger des assemblées nombreuses. Cette institution des états provinciaux, où parfois les nobles représentaient le tiers-état, attestait, comme l'ont remarqué les publicistes, le vice radical des constitutions de ce temps, ou plutôt l'absence d'une véritable constitution [2].

Page 11. — Si un jour le gouvernement des communes veut nous grever, nous lui ferons mettre un frein par les parlemens.

Les rois qui se servirent des communes quand ils en eurent besoin contre les seigneurs, les abandonnèrent aussitôt qu'ils n'eurent plus à craindre la féodalité, ou

[1] Garnier, *Hist. de France*, t. XVIII, p. 154 à 348.

[2] *Ordonn des rois*, t. III, préf. — Villaret, t. II, p. 270. — Hallam, l'*Europe au moyen âge*, t. I, p. 313 et 314. — Arrêt du 22 octobre 1788.

plutôt ils conçurent de l'ombrage en voyant s'élever cette force nouvelle qu'ils avaient imprudemment isolée de la noblesse territoriale, son contrepoids naturel.

Privés des secours efficaces de cette noblesse, sans laquelle il n'est point de solide monarchie, les rois eurent peur des communes. Philippe-le-Long ordonna le désarmement des bourgeois, sous le prétexte qu'ils vendaient leurs armes, et non content de cette mesure il leur envoya des capitaines de son choix. Bientôt après on enleva aux communes tous les autres droits qu'on leur avait accordés lorsqu'on favorisait leurs entreprises contre les institutions féodales; on leur ôta successivement le droit de s'imposer elles-mêmes, le droit d'avoir des lois fixes, des chartes particulières, des coutumes locales rédigées par elles, le droit d'élire leurs municipes, leurs juges, et d'avoir des juridictions indépendantes, le droit de défense et de guerre, et par conséquent celui d'élever des tours, et de se ceindre de fossés et de remparts.

Non-seulement les rois dépossédèrent les communes de leurs droits et de leurs prérogatives, ils cherchèrent encore toutes les occasions de rendre ces confédérations aussi impuissantes qu'onéreuses [1]. On s'avisa aussi de leur contester la validité de leurs affranchissemens; on exigea qu'elles représentassent des lettres de confirmation délivrées par le roi, moyennant un prix, qui souvent excédait les facultés des bourgeoisies [2]. Le parlement supprima de sa propre autorité la commune de Chelles, sous prétexte qu'elle ne pouvait représenter des lettres de

[1] Voy. le *Répertoire de jurisprudence*, au mot *commune*, t. IV de l'édit. in-4°, p. 225.

[2] *Ordonn. du Louvre*, t. XI et XII, au commencement.

cette nature. Quelques-unes, telles que Verneuil, Pontoise, Meaux, Crespy, Neuville, consentirent à ce qu'on doublât leurs charges pour avoir des droits plus étendus [1]. Ce fut lorsqu'on les eut à la fois ruinées dans leurs fortunes, et compromises dans leurs relations avec les seigneurs; ce fut lorsqu'on les eut séduites par le vain appât d'une indépendance toujours équivoque, indéterminée, litigieuse, qu'on entreprit ouvertement à leur égard ce qu'on avait fait au préjudice des seigneurs suzerains.

Page 12. — Intitulé : *les Portes de Sion.*

Adrianus Relandus, *Antiq. sacr. hebræor.*, p. 161. — Bartholocci, t. III, p. 912, n° 969. Plusieurs savans rabbins parurent dans le XIVe siècle, et notamment en Provence : on distingue vers 1320 le juif Mordechai, auteur du *Min hachai* (du Védam), du *Beth hasciaarim* (la maison des portes), du *Seiaar nedarim* (les portes des vœux). En 1384, florissait le juif Jerucham Bar Mescivllam, auteur d'un livre intitulé : *Adam Vechaua umesciarim* (les générations d'Ève et d'Adam). [*Voy.* Bartholocci, t. III, p. 933, n° 1034. — Rossi, t. I, p. 77. — Mackensie, t. I, p. 439.]

Page 13. — Les juifs ont été chassés vingt fois du royaume.

La condition des Juifs a varié sans cesse, non-seulement en France, mais dans tous les états de la chrétienté.

[1] *Dissertation sur les communes*, par M. de Brequigny. — *Bibl. des Coutumes.*

Charlemagne les protégea, mais obligé de se soumettre à l'opinion qui les repoussait, il ne put les élever au rang de citoyens, et les laissa, comme ils étaient sous ses prédécesseurs, dans une sorte de mort civile. Du reste, les dispositions bienveillantes de cet empereur en attirèrent un grand nombre en France, et, sous Louis-le-Débonnaire, ils y furent très-bien accueillis.

Le premier prince qui persécuta ouvertement les juifs, fut Philippe I^er^; il les chassa de ses états, et les barons en firent autant dans leurs fiefs. (*Voy.* M. Arthur Beugnot, *des Juifs de l'Occident*, p. 83.) Mais leurs immenses richesses leur firent trouver grâce; par degrés ils rentrèrent en France, et y devinrent aussi puissans qu'auparavant : Philippe-Auguste les expulsa de nouveau (Guil. Breton, p. 112), puis il les rappela bientôt, ayant besoin de recourir à leurs énormes capitaux pour soutenir la guerre contre les Anglais et les Flamands. Ceux des barons qui avaient un égal besoin d'argent imitèrent ce monarque, et les autres maintinrent la sentence d'exil.

Saint Louis les traita durement; en 1234 il remit aux chrétiens le tiers des sommes qu'ils devaient aux juifs, et paralysa en quelque sorte l'action qu'il laissait à ces derniers pour obtenir le paiement des deux autres tiers, puisqu'il défendait aux baillis de prononcer la contrainte par corps, dans leur intérêt, contre aucun de leurs débiteurs, et d'exproprier ces derniers pour le paiement de leurs dettes. Dans plusieurs autres ordonnances, saint Louis défendit sérieusement aux juifs de faire l'usure, le assimila aux esclaves, les obligea de porter la rouelle, refusa leur témoignage en justice, etc. (*Ordonn. de France*, t. 1^er^, p. 53, 54, 60, 75, 85, 294.)

Peu à peu ils obtinrent un adoucissement à cet état ri-

goureux par l'importance forcée que leur donnaient les richesses qu'ils amassaient au moyen de l'usure, en dépit de toutes les prohibitions. Philippe-le-Bel crut devoir sévir de nouveau contre eux. On lit dans son ordonnance de 1311 : « Il est venu à nos oreilles, par une clameur « digne de foi, que les juifs que nous avons chassés, à « cause de leurs crimes affreux, et que nous n'avons mo- « mentanément rappelés qu'en cédant aux prières de « leurs débiteurs, trompent audacieusement les chré- « tiens, oppriment et vexent les veuves et les orphelins, « tourmentent tout le monde par des procès injustes, et se « font, à l'aide de terreurs et de menaces, donner de « fortes sommes d'argent... »

Louis-le-Hutin, successeur de Philippe-le-Bel, rappela les juifs qui lui comptèrent une somme de 122,125 livres. Cette permission ne leur était accordée que pour douze ans, mais à l'expiration de ce délai on ne songea plus à les troubler, et Philippe-le-Long leur accorda même des prérogatives qui semblaient devoir les fixer pour toujours en France, lorsqu'en 1348 on les accusa d'avoir empoisonné les fontaines et occasioné la peste qui régnait alors ; ils furent poursuivis et massacrés. Dans les premières années de son règne Charles V les chassa, mais leur exil fut de courte durée, et ces israélites rentrèrent en 1370, moyennant finance. Au bout de dix ans on prolongea leur droit de séjour, au prix de 3,000 florins. (*Ordonn. du Louvre*, t. IV, p. 439, 440; t. V, p. 498; t. VI, p. 44.) Pendant la minorité de Charles VI, les oncles de ce malheureux monarque qui avaient pris en main l'autorité, étaient trop avides et trop affamés d'argent pour ne point tolérer les juifs; ils confirmèrent leur privilége, et prolongèrent leur résidence. (*Ordonn. du Louvre*, t. VI,

p. 519.) Quand Charles VI eut atteint sa majorité, ce roi à qui ils fournirent de l'argent pour équiper ses troupes, les traita encore plus favorablement, mais bientôt un incident changea ses dispositions à leur égard. Les juifs de Paris furent accusés d'avoir tué un des leurs pour le punir d'avoir embrassé le christianisme. Alors fut rendue la loi du 17 septembre 1394, qualifiée d'irrévocable, et qui prononce pour toujours leur expulsion [1]; mais ils rentrèrent peu à peu. Les médecins juifs furent même recherchés. Telle était encore leur réputation sous François Ier, que ce prince écrivit à Charles-Quint pour avoir un médecin juif, et qu'ayant *soupçonné* de christianisme celui qu'on lui envoya, il le fit repartir sur-le-champ sans vouloir lui parler de sa maladie. (Cabanis, *Révolutions de la médecine*, ch. II, § 3, p. 108 et 109.)

Page 17. — Ils ont le privilége, pendant six ans, de prêter exclusivement.

On lit dans les *Ordonnances du Louvre*, t. VI, p. 477, des lettres patentes qui autorisent cinq usuriers à faire exclusivement l'usure dans la ville de Troyes. L'art. 5 est ainsi conçu : « Si aucunes femmes renommées estre « de fole vie, estoient dedans les maisons des dits mar-

[1] La date précise de cette loi rendue en forme d'établissement est assez incertaine. (*Voy.* Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 129 et 675. — *Hist. des Juifs*, par Henri Basnage, l. IX, ch. XXI, p. 604. — Du Haillant, *Hist. de France*, t. XVII, p. 804. — Le président Hénault, *Nouv. abrég. chronol.*, t. Ier, p. 359. — M. Arthur Beugnot, *Des Juifs de l'Occident*, p. 131.)

« chands, qui voulsissent dire et maintenir par leur cau-
« telle et mauvaistié estre ou avoir esté essorciées par
« les diz marchands ou aucuns d'eulz; que à ce proposer
« ycelles femmes ne fussent point reçues, ne les diz mar-
« chands ou aucun d'eulz, pour ce empeschier en corps
« ne en biens. »

Au surplus, il paraît que dans tous les temps les juifs opulens surent, non-seulement se mettre à l'abri de la persécution, mais encore s'assurer des prérogatives que n'avaient pas les chrétiens eux-mêmes. En effet, on trouve dès le temps d'Humbert I^er^ une permission accordée à deux juifs d'établir leur commerce à Grenoble, et en tout lieu de ses états où bon leur semblerait, en payant chacun vingt livres d'entrée, et une redevance annuelle de dix livres, sur quoi ils devaient être affranchis des charges publiques, et jouir de plusieurs priviléges : ils pouvaient entr'autres prêter sur gages et avec intérêts, avec cette dure condition pour le débiteur, de perdre le gage s'il ne le retirait dans l'année. Il y est dit de plus, qu'ils en seraient crus à leur serment pour la quantité de la somme prêtée, et pour les termes des paiemens, lorsqu'il n'y aurait point d'acte qui en fît foi. On ne peut douter que les dauphins n'aient été favorables à ces sortes de clauses : outre le profit qui leur en revenait par le tribut que les juifs étaient obligés de leur payer, ils étaient toujours sûrs de pouvoir faire des emprunts sur eux, et d'avoir cette ressource dans leurs besoins ; mais, comme par succession de temps, les juifs se seraient appropriés tout le bien des particuliers par leurs usures, on trouva à propos de limiter ces permissions à un certain nombre d'années, comme on peut voir par l'acte qu'on vient de citer ; celle qui y est portée

ne devait durer que quatre ans. (M. de Valbonays, *Mém. pour l'hist. du Dauphiné*, p. 79.)

Page 32. — L'hôtel solennel des grands ébattemens.

Charles V étant encore dauphin acheta, pendant la captivité du roi Jean son père, l'hôtel du comte Louis d'Étampes, rue Saint-Antoine. Bientôt il joignit à cet édifice la maison de campagne de Simon Verjat, puis l'hôtel Saint-Maur, et l'année suivante l'hôtel des archevêques de Sens. L'emplacement de ces divers hôtels était immense; cependant Charles V et ses successeurs l'agrandirent encore. Ils y firent entrer l'hôtel *Pute-y-Muse*, dont le nom bizarre, transmis aujourd'hui par corruption à la rue du *Petit-Musc*, a exercé la bizarre imagination des étymologistes. Corrozet l'appelle rue de *la Petite-Pusse*, et Germain Brice prétend que Pute-y-Muse est l'altération du mot latin *petimus*, nom qui selon lui a été donné originairement à l'hôtel bâti où cette rue a été percée, parce qu'il était occupé en partie par les maîtres des requêtes, et que les requêtes commencent par le mot *petimus*. (Voy. Germain Brice, t. II, p. 308.) Mais Piganiol a réfuté cette étymologie.

Au moyen de tant d'acquisitions, l'hôtel Saint-Paul s'étendit depuis la rue Saint-Paul jusqu'aux Célestins, et depuis la rue Saint-Antoine jusqu'à la rivière.

Cet hôtel, si célèbre par le séjour qu'y firent Charles V et ses successeurs, fut réuni au domaine de la couronne, par un édit de ce roi en date de 1364, dont la teneur a quelque chose de la naïveté des temps. Voici cet édit tiré du registre de la chambre des comptes, coté D.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir « faisons que nous qui avons toujours désiré et désirons « de tout nostre cœur l'accroissement de l'héritage de tout « le royaume et de la couronne de France; considérant « que nostre hostel de Paris, appelé l'hostel de Saint-Paul, « lequel nous avons acheté et fait édifier de nos propres « deniers, est l'hostel solemnel des grands ébatemens, et « auquel nous avons eu plusieurs plaisirs, acquis et recou- « vré à l'aide de Dieu, santé de plusieurs grandes mala- « dies que nous avons eues et souffertes en nostre tems, « pour lesquels choses et autres qui à ce nous ont es- « mues, ayans audit hostel amour, plaisance et singulière « affection, avons voulu et ordonné de nostre propre « mouvement, certaine science, pleine puissance et auc- « torité royale, voulons et ordonnons par ces présentes, « que nostre hostel desusdit, tout ainsi comme il se com- « porte en long et large en toutes ses parties haut et bas, « avec tous les jardins, appartenances et appendances « d'icelui quelconques, soit et demeure à toujours, et « perpétuellement propre domaine et héritage de nostre « dit royaume et de la couronne de France, pour nous « et nos successeurs rois de France, et lequel hostel, les « jardins, et toutes leurs appartenances et appendances « quelconques, en quelqu'estat qu'ils soient, et tout ce « que nous y avons acquesté, accreû, acquesterons et « accroistrons, nous ordonnons, enjoignons et adnexons « au domaine de la dite couronne, sans que jamais à nul « jour ils soient ou puissent être disjoints, divisés, ou « séparés, pour quelconques dons ou octroys que nous « en fassions ou puissions faire, fust à nostre très-chère « et très-amée compaigne la royne, et à nos enfans, « si aucuns en avions, à nos très-chers frères ou aulcuns

« d'eux, ne aultres quelconques de nostre sang, ne aussi « nos dits successeurs, ou d'assiettes de douaires faits « ou à faire par nous ou nos dits successeurs à Roynes « ou autres femmes, de quelque estat ou condition « qu'elles soient, ne autrement en aucune manière; les- « quels dons et octroys, partages ou assiettes, pour quel- « que cause de douaire ou autrement, si faicts en estaient, « comment que ce fust nous, dez maintenant pour lors « les cassons, irritons et adnullons du tout, et décla- « rons par ces mêmes lettres, par nostre décret royal « estre de nul valeur; et voulons et déclarons de nostre « auctorité et puissance royale, que d'ores en avant cel- « luy nostre hostel ne soit ou puisse être disjoint en « aucune manière du domaine de la dite couronne de « France et que y celui après le Palais-Royal, soit propre « et spécial hostel de nous et de nos successeurs rois, « du propre domaine et héritage du dit royaume et de « la couronne de France à toujours perpétuellement. Et « pour ce que ce soit chose ferme et stable sans rappel, « nous avons fait mettre notre grand scel à ces pré- « sentes. Fait et donné en nostre dit hostel royal de « Saint-Paul, l'an de grâce M. CCC. LXIV, au mois de « juillet. Ainsi signé, par le roy, Ogier. »

Malgré cet édit qui ordonne si expressément que cet hôtel ne serait jamais démembré de la couronne pour quelque cause et raison que ce pût être, François Ier en permit l'aliénation, et dès 1516 en vendit une partie au sieur de Genouillac : déjà même Louis XI, en 1463, avait donné au comte de Melun un des bâtimens qui s'y trouvaient enclavés. Aujourd'hui l'hôtel de Sens est occupé par une maison de roulage, des rues ont été percées sur l'emplacement de ce grand hôtel, et leurs noms l'indiquent assez.

Sauval, Piganiol et beaucoup d'autres écrivains ont donné une description plus ou moins exacte de l'ancien hôtel Saint-Paul, voici ce qu'en dit Felibien, dans son *Hist. de Paris*, t. I l. XIII, p. 654 et 655 :

« L'hostel de Saint-Paul estoit composé d'une ou deux « salles, d'une antichambre, d'une garde-robe, d'une cham- « bre de parade, d'une autre qu'on nommoit *la Chambre « où gît le roy*, avec une chambre des nappes. Il y avoit « outre cela une galerie ou deux, une chapelle basse et « une haute, deux cabinets, l'un grand et l'autre petit. « On nommoit celui-là *la Grand' Chambre de Retrait* et ce- « lui-ci *la Chambre de l'estude*; de plus, il y avoit un jar- « din, un parc, une chambre des bains, une des estuves, « une ou deux autres chambres qu'on appeloit *Chauffe- « Doux*, un jeu de paume, des lices, une volière, une « chambre pour les tourterelles, des ménageries pour « les sangliers, et pour les grands lions et les petits, une « chambre du conseil, une autre encore pour le con- « seil, mais plus grande, où ce prince et ses successeurs « assembloient leurs conseillers d'estat et faisoient souvent « venir le parlement. Aussi le roy Charles V avoit-il ren- « fermé, dans son hostel de Saint-Paul, plusieurs autres « hostels, comme ceux des abbés de Saint-Maur et de « Puteymuce, appellé par corruption Petit-Musc, outre « ceux des archevêques de Sens et du comte d'Estampes. « Dans l'hostel de Saint-Maur, qu'il nomma *l'Hostel de « la Conciergerie*, il logea depuis Charles, dauphin, son « fils et son successeur, avec Louis de France, son frère, « duc d'Orléans, Philippe de France, duc de Touraine « et depuis duc de Bourgogne, et quelques grands du « royaume. L'appartement du dauphin étoit presque aussi « grand et aussi superbe que celui du roy, et mesme on y

« trouve une chambre aux deniers qu'on ne trouve point « dans l'autre. L'appartement du duc d'Orléans n'avoit « guère moins de pièces et d'estendue. Ceux du duc de « Bourgogne, de Marie, d'Isabelle et de Catherine de « France, des ducs et duchesses de Valois et de Bour- « bon, des princes et princesses du sang, de Charles « d'Albret, de Pierre de Navarre, de Philippe de Sa- « voisy, de Montaigu, des officiers de la couronne, et de « quantité d'autres seigneurs et de gens de faveur, tant « hommes que femmes, étoient proportionnés chacun à « la dignité et au rang des personnes. Et pour faire voir « qu'ils contenoient des lieux superflus, le duc d'Orléans « avoit auprès de sa chambre des bains et des étuves, et « un cabinet qui lui servoit simplement à dire ses heures, « qu'on appeloit *Retrait où dit ses heures monsieur Louis « de France*; particularité remarquable, et qui nous ap- « prend ou la piété de ce prince, très-licentieux cepen- « dant, ou la coustume de prier Dieu de son tems et de « réciter régulièrement de certaines prières. Parmi les ap- « partemens de l'hostel de Saint-Paul, on distinguoit la « chambre lambrissée appelée *la Chambre-Vert*, la cham- « bre des grands armoires, la chambre de Just; la cham- « bre de Mathebrune, occupée par le grand maistre « d'hostel de la reine, et ainsi nommée à cause des faits de « cette héroïne qu'on y avoit représenté. Il y avoit encore « la salle de Sens, la salle de Saint-Maur, *la salle Vert*, « la salle aux Bourdons, la salle de Theseus, parce que « les gestes de ce héros y étoient peints sur la muraille. « Outre les chapelles du roy, de la reine, et de leurs « enfans et de chaque prince du sang qui en avoit une « dans son appartement, il y en avoit trois autres, la « première à l'hostel de Sens, l'autre à l'hostel de Saint-

« Maur, et la troisième à l'hostel de Puteymuce, où « Charles V venoit entendre la messe avec sa cour; et « dans la pluspart il y avoit des orgues, surtout à celle de « l'hostel de Sens. Les jardins étoient environnés de « galeries ou d'appartemens de différens noms et en « grand nombre. Les cours étoient vastes et spacieuses, « surtout celle qui servoit aux joutes et qui en portoit le « nom. Dans la pluspart des basses cours avoient été pra- « tiqués la maréchaussée, la conciergerie, la fourille, la « lingerie, la pelleterie, la bouteillerie, la sausserie, le « garde-manger, la maison du four, la fauconnerie, la « lavanderie, la fruiterie, l'eschansonnerie, la panneterie, « l'épicerie, la tapisserie, la charbonnière, le lieu où l'on « faisoit l'hypocras, la patisserie, le bûcher, la taillerie, « la cave au vin des maisons du roy, les cuisines, les « jeux de paume, les celliers, les colombiers, et les ge- « linières, c'est-à-dire les poulaillers. »

Les actions les plus remarquables de la vie des rois Charles V, Charles VI et Charles VII, se sont passées dans ce même palais. La plupart des enfans de ces princes y naquirent : *Jeanne de Bourbon* et *Isabeau de Bavière* y moururent : le parlement s'y tint plusieurs fois : les plus grands mariages y furent consommés : les hommages des pairies et d'autres grandes terres y furent rendus : les fêtes les plus solennelles y furent célébrées : mais il ne s'y passa rien de plus remarquable que l'attentat entrepris en 1413 par le duc de Bourgogne et par une foule de bouchers et de séditieux qui arrachèrent d'entre les bras du Dauphin, et de la Reine, les ducs de Bar et de Bavière, et un grand nombre de seigneurs et de dames qu'ils menèrent prisonniers au Louvre, et à l'hôtel de Bourgogne. (*Voy.* Piganiol de

la Force, *Descript. histor. de la ville de Paris*, t. IV, p. 176.)

Page 47. — Afin qu'il puisse rendre la justice à tous et à chacun.

Sous les deux premières races et dans les premiers temps de la troisième, les rois de France rendaient la justice en personne; quand ils ne le pouvaient pas, ils commettaient à leur place les premiers officiers de leurs palais, et envoyaient dans les provinces des commissaires (*missi dominici*) chargés d'examiner les affaires et de prononcer avec équité.

Lorsque les affaires se multiplièrent, et que les représentans des rois, au fait de justice, furent constitués en parlement sédentaire, ces rois siégèrent souvent dans la chambre des plaids; et quant aux réclamations qui n'étaient pas susceptibles de plaidoieries, ou qui, par leur peu d'importance, ne donnaient lieu qu'à de simples exposés, on établit, pour y faire droit, la chambre des requêtes, composée d'un certain nombre de conseillers, parmi lesquels le roi en choisissait deux, l'un laïcque et l'autre clerc, nommés *poursuivans le roi*, parce qu'ils devaient suivre la cour pour ouïr toutes les requêtes qu'on adressait au monarque : ils faisaient partie des officiers de la cour, ainsi qu'il résulte d'un passage curieux de l'ordonnance de Philippe-le-Long, en date du 17 de novembre 1317.

« De ceux qui suivront le roi pour les requestes, « aura toujours à court un clerc et un lay, et se ils sont « plus, ils ne prendront riens, se ils ne sont mandez, et « mangeront à court et seront hebergiez ensemble. Et

« s'ils ne viennent manger à court, ils n'auront nulle « livroison, et prandront chascun trois provendes d'a- « voine, et trente-deux deniers de gasges chacuns pour « leurs varlets, et pour toutes autres choses, fors que « chascun aura coustes et feurres à l'avenant. Et se les « deux gisent en un hostel, ils auront une mole de bus- « che, et livroison de chandelle, chascun deux quayers, « et douze menuës : et au temps qu'ils seront en parle- « ment, auront douze sols de gaiges par jour, et ne pran- « dront nulle autre chose à court. Maistre Philippe le con- « vers, maistre des requestes, pourra venir à court toutes les « fois qu'il lui plaira, non contrestant la clause des susdites « d'endroit ceux des requestes, et mangera son clerc en salle, « et son escuyer aura trois provendes d'avoine pour toutes « choses, et n'aura rien de plus, ne gaiges, ne autre- « ment. » (*Reg. de la ch. des compt., coté Noster*, p. 79.)

Le nombre des maîtres des requêtes fut successivement augmenté. Sous Philippe de Valois ils étaient au nombre de six, Charles V les porta à huit, etc.

Page 54. — Les beaux treillis de ses jardins.

Les jardins du Roi et ceux des grands seigneurs n'étaient que des vergers, des vignobles, des jardins potagers et diverses cultures. On y voyait aussi des bois dont les allées serpentaient mollement au bord des eaux. C'est donc une grande erreur de croire que les Anglais ont donné aux Français les modèles de ces beaux jardins romantiques où le chef-d'œuvre de l'art est d'imiter la nature. Kent n'a fait que les imiter de la France où ils étaient cultivés partout avant Louis XIV, qui introduisit la régularité, la pompe, la symétrie. Je n'en veux

d'autres preuves que les anciens châteaux des rois : le château de Verberie avait pour parc la forêt de Senlis et ses clairières et ses marres et ses coteaux escarpés; le château de Compiègne, la forêt et ses vallons mystérieux; le château de Saint-Germain, la forêt de ce nom plantée par la reine Blanche; le château de Fontainebleau, cette forêt que François Ier appelait ses déserts. Voilà ce que les Anglais ont imité, et il suffit, à cet égard, de lire le passage d'Addison dans le *Spectateur* (t. VI, XLV *disc.*, p. 304 et suiv.) « De là vient que nos jardins « en Angleterre ne plaisent pas tant à l'imagination que « ceux de France et d'Italie, où l'on voit une vaste éten- « due de terrain cultivé et d'autre qui ne l'est pas, un « agréable mélange de bois et de cascades qui représen- « tent partout une simplicité artificielle beaucoup plus « charmante que la propreté des nôtres. . . . . « Nos jardins anglais au lieu d'imiter la nature aiment à « s'en éloigner le plus qu'il leur est possible. Nos arbres « s'élèvent en cônes, en globes ou en pyramides. Nous « voyons la marque des ciseaux sur chaque plante et le « moindre buisson; je ne sais si c'est un goût singulier, « mais j'aimerais mieux voir un arbre avec tout le su- « perflu et l'étendue de ses branches, que lorsqu'il est « taillé en une figure mathématique, et il me semble « qu'un verger dont les arbres sont en fleurs, paraît in- « finiment plus agréable que tous les petits labyrinthes du « parterre le plus exact. »

Pages 61 et 62. — Ils étaient représentés sur le vitrage, travaillant de bon cœur à leur métier que Dieu bénissait.

On lit dans les Statuts des maîtres Foulons qu'ils firent bâtir cette chapelle sous le règne de Clovis II, mais c'est sans doute une erreur; car cette chapelle cimetériale existait auparavant. Du reste, les foulons et tondeurs de drap y faisaient annuellement leurs dévotions le lendemain de la Saint-Paul. Il est probable que ces corporations contribuèrent aux frais de l'église de Saint-Paul qui, au XIII^e^ siècle, fut bâtie à la place de la chapelle. C'est dans cette église qu'on voyait sous le clocher, du côté de la rue, ce vitrage dont parle Tristan, et qui peut-être avait pour objet de perpétuer le souvenir de cette contribution pécuniaire. (*Voy.* Jaillot, *Rech. sur Paris,* quartier Saint-Paul, p. 31, 32.)

Page 62. — Le *Béguignage*, et l'hôtel des *Béguignes*.

Ce couvent, occupé d'abord par des femmes dévotes qu'on appelait *Beguines*, fut donné en 1461 aux sœurs de Sainte-Claire. Louis XI, qui avait une dévotion particulière à la Sainte-Vierge, institua en son honneur les trois récitations de l'*Ave Maria*, et voulut que l'hôtel des Beguines portât le nom d'*Ave-Maria*, qu'il a conservé jusqu'à présent, quoiqu'il soit transformé en caserne. (Sauval, *Hist. de Paris,* t. II, p. 875.—*Gall. chris.*, t. VII, col. 959.—Piganiol, *De la Force*, t. IV, p. 283.—Dubreul, p. 902.)

Page 68. — Le nom de quai des Ormes.

Suivant La Caille, ce quai s'étendait depuis la rue Geoffroy-Lasnier jusqu'à la rue du Paon-Blanc; mais l'abbé de La Grive et Robert le placent entre la rue des Nonaindières et celle de l'Étoile. Le Marché-aux-Veaux y fut établi en 1646.

La rue Geoffroy-Lasnier s'appelait aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, rue Frogier et Forgier-Lasnier.

La rue du *Paon-Blanc* descend de la rue de la Mortellerie sur le quai des Ormes. Quelques auteurs lui donnent le nom de *rue de la Porte* ou de l'*Arche Dorée*, mais ils la confondent avec la rue de l'Étoile, à qui ce nom fut en effet donné, parce qu'il y avait une maison portant pour enseigne une *arche dorée*.

Page 71. — Elle devint le siége de cette antique administration municipale.

L'administration municipale de la ville de Paris est d'une haute antiquité. Quelques auteurs peu recommandables, et notamment Nicolas Gilles, dans ses Annales de France ne font remonter son institution qu'à Philippe-Auguste, bien que les historiens comtemporains de ce prince, tels que Guillaume-le-Breton, n'en disent pas un mot.

Philippe Auguste, dit Nicole Gilles, *alors qu'il se disposait à partir pour la Terre-Sainte, fit venir sept personnes qu'il nomma eschevins; et après leur avoir baillé le gouvernement de la ville, leur ordonna de la faire clore de gros murs, poteaux et fossés, etc.*

D'un autre côté, Robert-Gaguin qui écrivait dans le

même temps, prétend qu'il y avait à cette époque un prevôt des marchands, que Philippe chargea conjointement avec les bourgeois de Paris de quelques fonctions municipales et de police.

Ces assertions hasardées sont devenues des autorités pour les historiens crédules qui ont écrit sur l'origine de l'hôtel de ville de Paris. (*Voy.* Corrozet, *Antiq. et singul. de Paris*, ch. XI. — Jean du Tillet, en sa *Chron.* en 1190. — Belleforest, *Cosmog. univ.*, t. I, p. 185. — Du Haillan, l. I, l. IX, p. 477. — Paul Merula, l. III, part. 2, ch. XXI. — André Duchesne, *Ant. et rech.*, p. 170, 171, 172.)

Au surplus, l'erreur de ces annalistes s'explique aisément. Philippe-Auguste influa puissamment sur l'établissement des communes ; il devait donc paraître tout naturel, à des écrivains peu versés dans l'étude de nos antiquités, d'attribuer l'administration municipale de Paris à ce prince qui, d'ailleurs, affectionnant beaucoup sa capitale, lui donna de nouveaux priviléges, les uns favorables à ses droits et à sa liberté, les autres propres à étendre son commerce et sa population. (Rigor., *De Gestis Phil.-Aug.*, dans la *Bibl. de Pith.*, p. 188. — Dom Felibien, *Dissert. sur l'orig. de l'Hôtel de Ville*, dans son *Hist. de Paris*, t. I, p. 7.)

Cependant, quand on compare les chartes des communes avec les principaux caractères de l'administration municipale de Paris, on y trouve peu d'analogie : les prérogatives, les fonctions des communes ne ressemblent pas à celles de la ville de Paris, et l'on doit ajouter que si cette ville eût été érigée en commune dans le moyen âge on aurait retrouvé son acte d'érection [1]. Cet acte

[1] En effet, toutes les villes dont l'organisation municipale ont la

n'existe pas, car le testament de Philippe-Auguste, où l'on a voulu trouver l'institution littérale des échevins, ne contenait que des dispositions conditionnelles et temporaires; elle ne disposait d'ailleurs, que pour son absence ou le cas de son décès outre-mer; son retour a de plein droit annulé cette expression fugitive de sa volonté. Nous disons donc que l'acte qui fonde la commune de Paris, n'ayant jamais été rédigé, il en faut conclure que cette puissance municipale est due à un usage préexistant et immémorial.

Lorsque Charles VI, pour punir les excès des Maillotins, dépouilla la ville de Paris de ses anciens priviléges, lui enleva la prevoté, l'échevinage, le port d'armes, etc., le roi nomma des commissaires pour rédiger une nouvelle règle de police et de justice municipales. Ces commissaires voulant donner pour base à leur travail des traditions et des coutumes, compulsèrent les greffes, les registres, la notoriété publique, et trouvèrent apparemment que le caractère essentiel et primitif de l'hôtel de ville de Paris était une association privilégiée pour la navigation commerciale, puisque la plupart des dispositions de l'ordonnance générale qu'ils confectionnèrent, ont trait à cette association qui, dans nos vieux monumens, est appelée *Hanse*, c'est-à-dire confédération, et dans d'autres titres la *marchandise de l'eau de Paris*.

Il peut d'abord paraître peu vraisemblable que l'au-

date qu'on voudrait assigner à la ville de Paris, rapportent des lettres de concession. La défiance qui présidait à l'établissement des communes, voulait qu'on stipulât par écrit. (*Voy.* M. de Brequigny, dans la préf. *des Ordonn. du Louvre.* — Chopin, l. III, *Du domaine de la cour*, tit. XX. — Loiseau, *Des offices*, l. V, ch. VII — Registr. olim., vol. III, *in parl. oct.*, vol. 2, fol. 108.)

torité municipale de la ville de Paris ait eu le commerce pour origine et surtout le commerce par eau. Dans les premiers siècles ce commerce semble sans importance, et si l'on en croit même un judicieux et profond écrivain, *les Parisiens renfermés chez eux pour ainsi dire, et pourvus de la plus grande partie des choses nécessaires à la vie se passaient de navigation et de commerce de long cours.* (Delamarre, *Traité de la police*, l. v, tit. 1, ch. 11.)

Nonobstant cette grave opinion, il resulte de documens historiques et irrécusables, que de tout temps il y eut à Paris un commerce de rivière exploité par une association de gens notables. Ce commerce existait avant Philippe-Auguste, car Louis-le-Gros fit aux marchands de Paris un octroi qui constate leur réunion privilégiée; ce qui a fait dire à René Chopin que nos anciens rois se sont toujours appliqués à favoriser le commerce par eau de leur capitale. (*De Morib. Paris.*, lib. 11, tit. 1, num. 8.)

Si l'on remonte encore plus haut, on trouvera, dans les capitulaires des Carlovingiens, mille dispositions commerciales, et notamment celle du *tonlieu*, *du vol des bateaux*, *du transit des marchandises*, qui prouvent que la navigation de Paris était alors aussi florissante que le permettaient les courses des Normands. (*Cap. reg. fr.* t. 1, p. 137.—Dagob., 1, ann. 630.—Carol. magn., ann. 798, art. 23, ch. 1, 11, 111.—Carol. calv., ann. 865, ch. xiv. —Ducange, *Gloss.*, v° *teloneum.*) L'établissement de plusieurs foires à Paris, sous les deux premières races, et l'affluence des marchands qui se rendaient par terre et par eau à ces établissemens, prouvent également que le commerce était alors une partie assez considérable pour que ceux qui l'exerçaient eussent leurs statuts et leurs pri-

viléges. (Greg. Turon., *De glor. confess*, ch. XXXII. — Ducange, *Gloss.* aux mots : *Navigium*, *Pontaticum*, *Portulaticum*.—Dom Felibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, nº 25, 35, 41, 55 et 68.)

Si l'on jette les yeux sur les siècles qui précédèrent l'entrée des Francs dans les Gaules, on trouve à Paris, sous la domination romaine, un corps de commerçans par eau, appelés *Nautæ*; on ne peut en douter, puisqu'en creusant les fondations du chœur de l'église Notre-Dame, on trouva les fragmens d'un monument dont l'inscription, fort lisible, apprenait que ce monument religieux était consacré à Jupiter, sous le règne de Tibère, par les navigateurs parisiens. Et que l'on ne croie pas que ces navigateurs aient été de simples bateliers, car les recherches des antiquaires attestent que dans le corps des *Nautes*, on comptait des décurions, des questeurs, des chevaliers romains, des sénateurs, et que ce corps jouissait de beaucoup de priviléges et d'immunités. (Gruter, *Inscript. antiq.*, p. 398, num. 7, p. 413, num. 6, p. 426, num. 4, p. 445, num. 6, p. 440, num. 6. — Reonesius, class. 10, n. 1, class. 1, n. 170, class. 3, n. 26. — *Cod. théod.*, lib. 1, tit. v, *de Navicularüs*, l. XIV, *ex administ.*, id. l. XVI, *delatum*, l. XIII, tit. v, et l. VII, tit. XVI, l. III.)

Nul doute que cette association ne soit devenue la source de la hanse parisienne, désignée plus spécialement dans le moyen âge, sous le nom de *la marchandise de l'eau*. Les membres de cette confrérie virent successivement, sous nos rois, augmenter et consolider leurs attributions. Pour perpétuer le souvenir de leur origine ils prirent pour armoiries un vaisseau, et eurent longtemps pour premier magistrat un prevôt des marchands.

En 1532 et 1533, le prevôt des marchands et les échevins achetèrent les maisons bourgeoises contiguës à l'hôtel de ville, et l'on bâtit à la place de l'ancien édifice l'hôtel actuel sur les plans de Dominique Bocadoro dit Cortonne; mais il ne fut complétement achevé qu'en 1605.

Page 77. — Par suite d'un événement qui répandit dans tout le quartier l'horreur et la consternation.

Corrozet, assez instruit des vieilles traditions parisiennes, dit que l'ancien cimetière S^t^.-Jean fut abandonné à cause d'un fratricide qui s'y commit. Un autre auteur plus moderne (l'auteur du *Calendrier hist.*, p. 213), non-seulement affirme le fait, mais encore en fixe la date en 1373. Cette date est évidemment erronée; car il résulte de plusieurs titres, que dès le commencement du XIV^e^ siècle on appelait ce cimetière *Platea veteris cimeterii*, ce qui prouve qu'il était déjà abandonné. D'un autre côté, il a été démontré, par les épitaphes des pierres funéraires, trouvées rue de la Tixerandrie, an 1612, à un endroit qui faisait partie de ce cimetière, qu'il servait encore au XIII^e^ siècle. Jaillot, si scrupuleux dans ses recherches sur les antiquités parisiennes, avoue qu'il n'a pu découvrir l'époque précise où il cessa d'être destiné à la sépulture; mais il établit qu'on y enterrait encore au XIII^e^ siècle, et non plus au XIV^e^.

Page 79. — *Hanouard*, ou porteur de sel.

Les *Hanouards* ou *Henouars* formaient un corps privilégié, car les corporations des communautés les plus obscures avaient leurs prérogatives : celle des *Hanouards* était de porter le cercueil du Roi à Saint-Denis. Ces hommes de peine levaient le sel et le hareng. Ils étaient au nombre de vingt-quatre, et nommés par le prevôt et les échevins. On trouve dans les *Mss. des coutumes de la marchandise*, un vieux titre de 1293, qui prouve avec quelle sollicitude paternelle on protégeait les professions les plus obscures ; voici cette pièce :

« L'an de grâce M. CC. XCIII. fut regardé par sire Jehan « Popin, prevost des marcheans, Thomas de Saint-Be- « noast, Estienne Barbette, Adam Paon et Guillaume « Pisdœ, échevins, que quant aucuns des henouars seront « cheus en vellesse, ou sera malades, qui ne pourra son « pain gaanier à lever harenc, que cil qui sera si vieulx et « si malades, comme il est dessus dit, pourra mettre en « lieu de li, personne souffisant qui fera le service du « harenc tant comme le *Henouars* vivra seulement : et le « henouart mort, cil qui aura esté por li, ne porra plus « fere le service, ainçois les prevost et eschevins mettront « tel comme il leur plera. »

Page 84. — La table fut dressée pour lui.

On lit le passage suivant dans les *Mémoires de l'état de France*, t. III, p. 374.

« Étant la table dressée par les officiers de fourrière, le « service apporté par les gentilshommes servans, panetier,

« échanson et écuyer tranchant, l'huissier marchant de-
« vant eux, suivi par les officiers du retrait du gobelet, qui
« couvrent la table avec les révérences et essais que l'on a
« accoutumé de faire; puis après le pain défait et préparé,
« la viande et service conduits par un huissier, maître
« d'hôtel, panetier, pages de la chambre, écuyer de cui-
« sine et garde-vaisselle, la serviette pour essuyer les
« mains présentée par ledit maître d'hôtel au seigneur le
« plus considérable qui se trouve là présent, pour qu'il
« la présente audit seigneur-roi; la table bénite par un
« cardinal ou autre prélat; les bassins à eau à laver, pré-
« sentés au fauteuil dudit seigneur-roi, comme s'il était
« encore vivant et assis dedans; les trois services de ladite
« table continués avec les mêmes formes, cérémonies et
« essais, sans oublier la présentation de la coupe aux mo-
« ments où ledit seigneur-roi avait accoutumé de boire en
« son vivant; la fin du repas continuée par lui, présenté
« à laver, et les grâces dites en la manière accoutumée,
« sinon qu'on y ajoute le *De profondis*. »

Page 87. — Et malheur à qui soufflera sur leurs prérogatives.

Ce n'est pas la seule fois que les *Hanouards* élevèrent des querelles à l'occasion de leurs priviléges.

Velly rapporte, d'après Monstrelet, la cérémonie des funérailles de Charles VII, et il ajoute :

Il ne se passa rien d'extraordinaire à cette cérémonie,
« sinon qu'entre la foire du *Lendit* et la Chapelle, il survint
« une contestation entre les religieux de Saint-Denis et
« les *Hanouards*, ou porteurs de sel. Ces derniers préten-

« daient que c'était aux religieux à porter le cercueil jus-
« qu'à leur église, ou à leur payer la somme de dix livres.
« Sur leur refus, ils abandonnèrent le corps, que quelques
« bourgeois de Saint-Denis se mettaient en devoir de
« transporter eux-mêmes, lorsque le comte de Dunois,
« pour faire cesser cette dispute indécente, promit aux
« hannouars de les satisfaire. »

Page 102. — Le *cimetière vert.*

On trouve, en effet, dans les anciens plans un *cimetière vert*, près l'église Saint-Jean. Plusieurs auteurs pensent que c'est l'ancien cimetière de cette église, abandonné, comme le dit Corrozet, par suite d'un fratricide. Ils ont été induits en erreurs par l'historien de Charles VI. (Le Laboureur, liv. XII, chap. 1, p. 215.) Cet ancien cimetière fut converti en marché dans le XIV^e^ siècle, et le rôle de taxe de 1313 l'appelle le *Marciai Saint-Jean.* Ce n'était donc pas cet emplacement qu'on désigna sous le nom de *Cimetière vert*, mais bien l'emplacement de la maison de Pierre de Craon, abattue en 1392, lorsque ce seigneur fut condamné à mort, emplacement donné par le roi aux marguilliers de Saint-Jean pour en faire un nouveau cimetière. (MS. de Saint-Germain-des-Prés, coté 453, fol. 146 et 147. — *Trés. des Chartes*, l. III, fol. 32 et 57.

Page 104. — Où je vis Pierre, comte d'Alençon.

Cet hôtel passa d'abord au fils de Charles, comte d'Anjou et roi de Sicile, puis à Charles de Valois et d'Alençon,

fils de Philippe-le-Hardi. Les comtes d'Alençon, qui en sont issus, le possédèrent jusqu'au règne de Charles VI. Ce prince en eut envie, parce que de cet hôtel il pouvait entrer dans la lice des tournois qui se faisaient à la culture Sainte-Catherine; en conséquence, Pierre, comte d'Alençon, le lui céda par acte du 30 mars 1389. (Chambre des comptes, mémor. E, fol. 223.) Depuis, cet hôtel appartint aux rois de Navarre et au comte de Tancarville, puis au cardinal de Meudon qui le fit rebâtir en 1559, puis au maréchal de Roquelaure, qui le revendit à François d'Orléans de Longueville, comte de Saint-Paul, puis à M. de La Force, et aujourd'hui ce même hôtel est une des principales prisons de Paris.

Page 104. — L'hôtel des Tournelles.

Je ne sais où Saint-Foix a vu que l'hôtel des Tournelles appartenait au XIV^e^ siècle à Léon de Lusignan, roi d'Arménie, qui y mourut en 1393. Cet hôtel n'a passé de la maison des d'Orgemont que pour entrer dans le domaine du duc de Berry, qui en fit l'acquisition le 16 mai 1402. Les Anglais s'étant rendus maîtres de Paris, le duc de Belfort, régent du royaume pour le roi d'Angleterre, choisit l'hôtel des Tournelles pour sa demeure. Il y fit des augmentations considérables, et ce magnifique séjour, qui bientôt renferma tout le terrain compris entre le boulevard, la rue Saint-Gilles et celles de l'Égout et de Saint-Antoine, fut préféré par Charles VII et ses successeurs à l'hôtel de Saint-Paul. On voit dans les registres capitulaires du chapitre Notre-Dame (Reg. cap. VIII, p. 177), que dès 1417 cet hôtel est appelé *Domus regia Tornella-*

rum. Louis XI donna une partie des jardins de l'hôtel des Tournelles à Jacques Coitier, astrologue. Cependant les rois y fixaient toujours leur résidence, ou du moins l'habitaient par intervalle. Louis XII y mourut en 1559, ainsi que Henri II, qu'on y rapporta tout sanglant des lices où il fut blessé par le comte de Montgomeri. La démolition de cet hôtel fut ordonnée par l'édit du 28 janvier 1565, et les lettres patentes du 15 mai 1565.

L'emplacement des tournelles a été successivement couvert par la Place-Royale et par les rues adjacentes, dont une garde encore le nom de rue des *Tournelles*.

Page 105.—La première pierre en 1369.

L'histoire doit inspirer peu de confiance quand on voit les auteurs varier sur des faits qui semblent, par eux-mêmes, faciles à constater. Sauval et Lemaire prétendent que la première pierre de la Bastille fût posée le 22 avril 1369 (Sauv. t. III, p. 5 et 240. — Lemaire, t. III, p. 206.); l'abbé de Choisi, le président Hénault et Saint-Foix disent qu'elle le fut en 1370 (L'abbé de Choisi, *Hist. de Charles V*, p. 219. — Le président Hénault, *Abr. chron.*, et Sainte-Foix, *Essais hist.*); Du Breul, le commissaire de La Marre et Piganiol, fixent cette date à 1371 (Du Breul, p. 1051. — Delamarre, *Tr. de la Police*, t. I, p. 79. — Piganiol, t. V, p. 43), et Brice la recule jusqu'en 1353. Quelques autres croient également que la Bastille fut bâtie avant le règne de Charles V. A la vérité, on trouve ce nom dans des titres antérieurs à ce prince, mais il est évident qu'il s'appliquait à la porte Saint-Antoine, flanquée de tours, et formant par elle-même une forteresse qu'on a pu appeler Bastille, nom

qui se donnait volontiers à toute espèce de redoute, composée de tours et de murs.

J'ai fixé la pose de la première pierre à 1369, comme l'indiquent Sauval, t. III, p. 5, et Jaillot (*Rech. sur Paris*, t. II, quartier Saint-Antoine, p. 29), parce que tous les documens historiques consacrent plus particulièrement cette date. En effet, lorsque Charles V monta sur le trône en 1364, son premier soin fut de mettre Paris à l'abri des insultes de l'Anglais, qui parcourait le royaume. Il médita les plans d'une nouvelle muraille, et *en* 1369, dit Mézerai, *Hugues Aubriot fit édifier les tours de la Bastille, près la Porte Saint-Antoine, telles qu'on les voit aujourd'hui.*

Plusieurs historiens, et notamment Le Laboureur, pensent que la Bastille ne fut finie qu'en 1383; mais Jaillot croit qu'elle le fut auparavant. Dans tous les cas, notre voyageur dut la trouver en pleine construction.

Page 107. — Terme et répit de quarante jours.

Voici un placard assez curieux qu'offraient à la pieuse crédulité du public les quêteurs de saint Hubert.

« Les possédés et obsédés sont délivrés, les dévoiés « d'esprit recouvrent leur parfaite santé, les mordus, na- « vrés ou endommagés de quelques bêtes enragées, sont, « par la vertu de la sainte et miraculeuse étole que l'ange « apporta du ciel à saint Hubert, de la part de la glo- « rieuse mère de Dieu, préservés du funeste accident de « rage; laquelle sainte étole, depuis huit cents ans en çà « et davantage, l'on ne cesse d'y couper pour ce secours « et remède des affligés, persévère néanmoins en son

« être, sans se consommer ni défaillir. Et quiconque en « est muni est affranchi de tout péril de rage, pourvu « qu'il observe les règles de la neuvaine prescrite, parce « que l'expérience presque journalière fait foi indubi- « table que ceux qui ne les ont pas observées ont été saisis « de rage, et sont morts misérablement; et, au contraire, « ceux qui s'en sont dévotement acquittés ont été déli- « vrés de tant de danger et péril. C'est chose grande, cer- « tainement, et digne de très-grande admiration, que « cette céleste étole chasse et terrasse ainsi la rage; mais « beaucoup plus encore, qu'une si petite parcelle de la- « dite sainte étole entée au front de quelque personne, lui « donne ce privilége et prérogative qu'elle suspend et « empêche les effets et malignité de la rage en un autre, « qui ayant été offensé par quelque bête enragée, ne peut, « ou par la longueur et difficulté du chemin, ou par quel- « que maladie, ou par infirmité de son âge, ou par autre « empêchement légitime, faire le voyage audit Saint-Hu- « bert, sitôt que la grandeur du péril éminent le requiert, « pour là y recevoir le remède convenable et accoutumé; « et ce, en donnant à la personne ainsi offensée, terme « et répit de quarante jours à la fois tant seulement; lequel « terme ou répit se peut demander une, deux et plu- « sieurs fois, même se prolonger plusieurs années, si « ainsi la nécessité le requiert; pendant toutes lesquelles « quarantaines la rage (quoi qu'autrement très-certaine « et inévitable) ne peut opérer ses effets, pourvu toute- « fois que le susdit terme ou répit se demande avant la « fin de chaque quarantaine. »

Voy. aussi à ce sujet des détails fort curieux dans l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, par le R. P. Lebrun, t. II, l. IV, ch. I et suiv.

Page 109. — Il demanda au chapelain une messe *sèche.*

La messe sèche était autrefois fort en usage dans un grand nombre d'églises de France, d'Allemagne et d'Italie. Estius, qui a beaucoup écrit à ce sujet, dit qu'elle n'est guère plus ancienne que Gui de Montrocher, lequel vivait, selon Trithême, en 330. L'origine de cette messe sans eucharistie vient sans doute de la crainte que dans la messe célébrée sur les vaisseaux l'agitation de l'onde ne fit répandre le vin du divin sacrifice. Mais bientôt on célébra cette messe en d'autres occasions; les pèlerins, les chasseurs et tous ceux qui poussés par leurs affaires ou leurs plaisirs trouvaient à peine le temps d'entendre une messe entière, se faisaient dire une messe sèche qui durait quelques minutes seulement. Eckius l'appelle une invention impie et blasphématoire dont on n'a pas entendu parler depuis la passion du fils de Dieu. (*Verb. abbreviat.*, ch. 29.) Le cardinal Bona déclare que cette messe ne vient que de la dévotion indiscrète de quelques particuliers, et de la trop grande indulgence des prêtres. (L. 1, *rer. litur.* ch. xv, n° 6.) Cependant elle fut tolérée pendant plusieurs siècles, et ce n'est guère qu'au XVII^e^ que l'Église se prononça formellement contre cette étrange pratique. (*Rituel d'Angers, en* 1626, *de Chartres, en* 1640, *de Meaux, en* 1645, *de Malines, en* 1649, *de Bourges, en* 1666; le *Synode de Bordeaux du* 15 *avril* 1603, etc.)

Page 112. — Les trente messes du comte Saint-Amateur.

Les messes votives, connues dans les anciens missels sous le nom de messes de Saint-Amateur, n'étaient pas condamnées en elles-mêmes, mais à cause des cérémonies et des circonstances dont elles étaient ordinairement accompagnées. Le concile provincial de Mexico et les sermons de saint Vincent Ferrier, où il est question de ces messes, nous apprennent qu'on les disait au nombre de trente ou de trente-trois, de suite et sans interruption, avec un certain nombre de cierges distribués en certains endroits d'une manière particulière. Ces messes furent réprouvées ainsi que quelques autres, telles que la messe des quinze auxiliateurs, celle des cinq plaies, celle de sainte Véronique et de saint Longis, le trentain de saint Grégoire pour les vivans et pour les morts, etc. (*Voy.* Raoul de Rivo, l. *De Observat. canon.*, propos. 6 et 7. — Gaventus, *Comment. in rubric., Missal. rom.*, p. 4, tit. XVII, n° 14. — Le *Cérémonial des Feuillans*, l. III, ch. III, n° 5, ch. IV, n° 8.)

Page 115. — Plus bas est l'hôtel Barbette.

La rue Barbette, qui aboutit d'un côté à la vieille rue du Temple, et de l'autre à celle des Trois-Pavillons, doit son nom à l'hôtel Barbette. La famille Barbette était très-connue au XIII^e^ siècle. Le peuple attribuant l'altération des monnaies à Étienne Barbette, maître de la monnaie sous Philippe-le-Bel, força les portes de son hôtel, et le

pilla en 1306. Jean de Montaigu, devenu propriétaire de cet hôtel, le vendit en 1403 à Isabeau de Bavière, qui en fit son *petit séjour*. Le duc d'Orléans sortait de cet hôtel lorsqu'il fut assassiné par les ordres du duc de Bourgogne, le 23 novembre 1407. Depuis, l'hôtel Barbette appartint à la maison de Brezé. Diane de Poitiers, femme de Louis de Brezé, le posséda, et après la mort de son mari, il fut démoli. (Sauval, t. II, p. 121. — Jaillot, *Rech. sur Paris*, t. II, quartier Saint-Antoine, p. 46 et 47.)

Page 129. — En voyant l'air débile et souffrant de ce roi béni.

Christine de Pisan, dans le chapitre XVII de la première partie de ses Mémoires sur Charles V, dépeint ainsi la personne de ce prince :

« Or, me plaist deviser, et raison m'y instruit, la phi-
« zionomie et personne du susdit noble sage prince.

« De corsage estait hault et bien formé, droit et lé
« par les épaules, et haingre par les flans ; groz bras
« et beauls membres avait si correspondents au corps
« qu'il convenait, le visage de beau tour un peu longuet,
« grant front et large ; avait sourcilz en archiez, les
« yeuls de belle forme bien assis, chasteins en couleurs,
« et arrestez en regart ; hault nez assez, et bouche non
« trop petite, et tenues lèvres ; assez barbu estait, et ot
« un peu les os des joes hauls, le poil ne blont ne noir,
« la charneure clere et brune ; mais la chiere ot assez
« pale, et croy que ce, et ce qu'il estoit moult maigre luy
« estoit venu par accident de maladie et non de condi-
« cion propre. Sa phinozomie et façon estoit sage, at-

« trempée et rassise, à toute heure, en tous estas et en « tous mouvemens; chault, furieus en mil cas n'estait « trouvé, ains agmodéré en tous ses faits, contenances « et maintiens, tout telz qu'appartiennent à remply de « sagece, hault prince. Ot belle aleure, voix d'omme de « beau ton; et avec tout ce, certes, à sa belle parleure tant « ordenée et par si belle, arrengé sanz aucune super- « fluité de parolle, ne croy que réthoricien quelconques « en lengue françoise sceust riens amender. »

Page 154. — Donna du cor.

Les nobles seuls avaient le privilége de faire annoncer leurs repas au son du cor, voilà pourquoi cet usage avait lieu même à la ville, quoiqu'il y fût moins nécessaire qu'à la campagne où les convives étaient souvent dispersés dans les cours, les jardins et les vergers. Ce privilége était tellement l'apanage des grands seigneurs, qu'un historien dit, en parlant d'Artevelle, qui commandait les séditieux de Gand :

« Tant qu'il fut à Bruges il tint l'état d'un prince : car « tous les jours, par ses menestriers, *il faisait sonner et « corner devant son hostel à ses dînées et soupées*, et se « faisait servir en vaisselle d'argent, comme s'il eût été « comte de Flandre; et bien le pouvoit, car il avoit « toute la vaisselle du comte, d'or et d'argent et tous les « joyaux. » Les souverains et les généraux d'armée font encore battre, en Allemagne, des timballes pour annoncer leurs repas.

Page 155. — Et en outre des *pains tailloirs.*

Les *pains tailloirs*, qu'on appelait aussi tranchoirs, étaient fort en vogue au XIV^e^ siècle ; on les servait à la table des souverains et des grands seigneurs, comme à celle des gens de moindre état. Par une ordonnance de 1336, Humbert II, dauphin viennois, veut qu'on lui en serve tous les jours. Cet usage se perpétua long-temps ; c'est pour en conserver le souvenir que jusque dans les derniers siècles on en faisait faire une grande quantité en pain bis, pour les distribuer au sacre des rois et aux grandes fêtes.

Page 158. — Un paon couvert de toutes ses plumes.

L'orateur Hortensius fut le premier qui fit tuer et servir un paon dans les repas ; ce fut lors du souper qu'il donna pour célébrer sa réception au collége des Augures : on en parla comme d'une grande magnificence, et c'en fut assez pour que les gens riches voulussent l'imiter. (Varr., *De re rustica*, l. III, ch. VI.—Ælian., *De anim. nat.*, l. V, ch. XXI. — Plin., l. X, ch. XX.) Mais dans le premier temps cet usage fit peu de progrès à cause de la rareté de ces oiseaux ; ils étaient en effet si rares, que Tibère fit mourir un soldat de sa garde qui avait tué un des paons des jardins de cet empereur. Plus tard on parvint à les multiplier, et les Romains en mangèrent avec excès. Ils s'en faisaient porter jusque dans le bain, et cette chair dure et indigeste causa beaucoup de morts subites

(*Alexand. ab Alex.*, l. II, *Genial. dier.*, c. XIII. — Aldrovand., *Ornithol.*, l. XIII, c. I.)

Nos pères se faisaient servir le paon, bien moins comme un mets recherché, que comme un prétexte aux coutumes de la chevalerie; aussi, lorsque les vœux des preux ne furent plus en vogue, on exila ce brillant oiseau des tables françaises.

Page 161. — On but des vins d'Orléans, de Bordeaux et de Beaune.

On servait à cette époque, sur les tables choisies, une grande variété de vins, tous provenant des clos de France. On buvait de préférence les vins de Bourgogne, de Gascogne, de la Rochelle, de l'Orléanais, de la Champagne, et entre tous, le Beaune et l'Aï, étaient les plus estimés. Ce qui se comprendra plus difficilement, c'est qu'on faisait cas alors des vins de Montmorenci, de Ménil, de Pierrefitte, de Marly, d'Argenteuil, de Sèvres, de Meudon, etc. (Voy. *le Fabliau de la bataille des vins.* — L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, p. 27. — Baccius *de natural. vin. hist.*) L'Angleterre tirait tous ses vins de France, et à cet effet il y avait à Bordeaux une flotte Anglaise de deux cents voiles qui *allait aux vins.*

Méme page. — On servit un légume très-prisé par sa nouveauté.

Au XIV^e^ siècle, les épinards étaient encore un légume nouveau, les arabes d'Espagne qui nous les ont fait con-

naître, les avaient tirés de l'Asie mineure, bien qu'ils paraissent avoir été inconnus aux Grecs et aux Romains, à moins qu'on ne pense avec l'auteur de l'*Essai historique sur l'Agriculture*, que cette plante n'ait été le *Chrysolaca* des Grecs. Pendant quelque temps nos jardiniers l'appelèrent *Hispanicum olus*, ce qui prouve qu'en effet elle nous est venue d'Espagne, ainsi que le démontrent Beckmann et Champier. Elle se propagea si rapidement dans nos jardins, que dès le siècle suivant les pâtissiers de la capitale et de la province en faisaient des boulettes qu'ils exposaient sur leurs boutiques, et qu'ils vendaient à vil prix aux écoliers.

Page 163. — Ce fut la saveur du sucre blanc.

On trouve, dans un compte du dernier dauphin Viennois, compte daté de 1333, et dont j'ai déjà parlé, une mention du sucre blanc, qu'on appelait alors *cafetin*. Il en est également question dans une ordonnance du roi Jean, de la même année 1333. Mais comme le sucre était alors fort cher, on ne se servait généralement que du miel. C'est par erreur que M. de Paulmy (*Mélanges d'une grande Bibl.* vol. C., page 36) avance qu'on ne vit en France du sucre clarifié qu'en 1471; il était connu bien auparavant. Il se vendait alors chez les apothicaires, aussi disait-on, en forme de proverbe pour désigner une personne prise au dépourvu : *C'est un apothicaire sans sucre.*

Page 164. — Cent livres de gages par mois.

Le marc d'argent était alors de cinq livres; c'était beaucoup quand on pense que l'apanage du second fils du roi n'était que de mille livres par mois. De plus, Charles V qui goûtait la conversation et les connaissances de Thomas de Pisan, lui donna des gratifications et lui assura une existence fort honorable. Mais ce bonheur se dissipa à la mort de ce prince, et la vieillesse de l'astrologue italien fut assez obscure. On dit même qu'ayant prédit assez justement l'époque de la mort de Charles V, on lui sut mauvais gré de cette prédiction, et qu'il mourut du chagrin que lui causa cette disgrâce. (*Voy.* Boivin, *Mém. de l'acad. des insc. et belles-lettres*, t. II. — M. de Paulmy, *Mélanges d'une grande Bibl.*, lettre D, p. 90.—La collection des Mémoires relatifs à l'*Hist. de Fr.*, t. V, p. 206.

Page 165. — Dont les ballades, rondeaux et autres ouvrages, etc.

Christine a composé près de deux cents ballades, presque toutes sur les peines et les plaisirs de l'amour. Il ne paraît pas cependant que ce sentiment ait pesé sur sa vie, et ses historiens n'ont rien publié dont puisse s'alarmer la pudeur de cette femme célèbre. Les rondeaux, lays et virelays de Christine ne valent pas ses ballades; la poésie en est dure et inintelligible. On remarque, parmi ses poésies, *le Débat des deux Amans*, *le Dit de Poissy*, *et le Livre des trois Jugemens*, *le Dit de la Pas-*

toure, espèce d'églogue où l'auteur vante les charmes de la vie champêtre; *les Dits Moraux*, dont la morale est excellente et la versification détestable, exemple suivi depuis en entier par Pibrac, qui publia une imitation des quatrains qui composent ces *Dits Moraux; l'Épître d'Othea à Hector*, le livre de *mutation de fortune*, où Christine traite des vicissitudes du sort, sur la scène du monde; *le Chemin de longue étude*, poëme de six mille cinq cents vers, dernière production de l'auteur.

Les ouvrages en prose de Christine sont plus estimés, le plus important est *le livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*. Malgré ses longueurs et ses citations parfois parasites et pédentesques, cette production sous le rapport historique est infiniment précieuse, et fournit des renseignemens exacts sur la vie privée de Charles V.

Page 166. — Répéta ce joli couplet.

Ce couplet est le premier d'une ballade de Christine de Pisan, dont voici les deux autres couplets :

Seulette suis à huiz ou à fenestre,
Seulette suis en un anglet murée,
Seulette suis pour moy de pleurs repaistre,
Seulette suis doulente ou appaisiée,
Seulette suis riens n'est qui tant me siée,
Seulette suis en ma chambre enserrée,
Seulette suis sanz ami demourée.

Seulette suis partout, et en tout estre;
Seulette suis où je voise, où je siée,
Seulette suis plus qu'autre rien terrestre,

Seulette suis de chascun délaissée,
Seulette suis durement abaissée,
Seulette suis souvent toute esplorée,
Seulette suis senz ami demourée.

Page 171. — Que vous nous contiez sérieusement de pareilles fables.

Philippe de Maizières se moquait, en effet, de l'astrologie judiciaire, ce qui était assez hardi pour le temps où il vivait. On lit dans un de ses ouvrages : « Il est écrit au « livre des jugemens que toutes les fois que la lune par- « viendra au degré ascendant à l'heure de sa conjonc- « tion avec le soleil, si celui degré est pluvieux, il « ploura en cette région, en laquelle la lune lors étoit « à son ascendant, et toutefois il advient souvent et par « vraye expérience le contraire. » Le même Philippe de Maizières, personnifiant l'astrologie judiciaire, dans *le Songe du Vieux Pèlerin*, l. II, col. 62, la fait parler ainsi : « Les grands clercs, les grandes chapes et chape- « rons fourés et les grands princes séculiers, n'oseroient « rien faire de nouvel sans mon commandement et une « sainte élection. Ils n'oseroient châteaux fonder, ni « églises édifier, ni guerre commencer, ni entrer en ba- « taille, ni vétir robe nouvelle, ni donner un joyau, « ni entreprendre un grand voyage, ni partir de l'hostel. »

Page 175. — Que saint Basile appelle extravagantes.

Les réflexions de saint Basile sur les astrologues sont fort judicieuses, et ont servi d'argumens à presque tous

les docteurs qui ont réfuté l'erreur de ces conjectures imaginaires.

« Non-seulement, dit-il, ceux-là sont extrêmement « ridicules, qui s'appliquent à cet art qui ne subsiste que « dans l'imagination de ceux qui en font profession, « mais aussi de ceux qui leur ajoutent foi, comme s'ils « pouvoient leur prédire ce qui leur doit arriver. Leurs « maximes sont semblables aux toiles des araignées, où « les moucherons et quelques autres petits animaux se « prennent, mais que les plus gros et les plus forts rom- « pent facilement. Leurs discours sont remplis de folie, « mais encore plus d'impiété. Car, si les étoiles sont mal- « faisantes, le mal qu'elles font ne doit-il pas être attribué « à leur créateur? Quoi de plus injuste et de plus dérai- « sonnable que de faire le partage du bien et du mal se- « lon les diverses positions et les divers aspects des étoiles « sous lesquelles les hommes naissent? Si le bien et le mal « que nous faisons ne sont pas en notre liberté, et qu'ils « dépendent de la nécessité fatale de notre naissance, en « vain les législateurs ont prescrit ce qu'il faut faire, et ce « qu'il faut fuir; en vain les juges honorent la vertu et pu- « nissent le vice; car, si cela est ainsi, les voleurs et les « meurtriers ne seront coupables d'aucuns crimes, parce « qu'ils auront été forcés, même contre leur gré, de les « commettre; et l'espérance des chrétiens sera ruinée, « d'autant que la justice ne recevra aucuns honneurs, et « que le vice ne sera point châtié, à cause que les hommes « ne feront rien avec liberté. En effet, on ne peut rien « mériter, lorsqu'on agit par contrainte et nécessité. » (Saint Bazile, Homil. 6, *in Hexaëmer.*)

Page 181. — On servit le souper à sept heures.

Au XIV^e^ siècle, on soupait à cinq heures, et les gens de cour à sept. Après souper, dans les beaux jours, on faisait un tour de promenade, et l'on se couchait à neuf. On trouve dans l'Heptaméron de la reine de Navarre un passage assez curieux, et qui atteste que du temps de François I^er^ on observait encore la même heure pour les repas; c'est ce que nous apprennent aussi ces vers, qu'on disait encore en forme de proverbe sous le règne de ce prince :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante et neuf.

L'historien de Bayard dit en parlant de Louis XII : *Le bon roi, à cause de sa femme, avoit changé de tout sa manière de vivre; car où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi, et où il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit.*

Sous le règne de Henri IV on dînait à la cour à onze heures, et sous Louis XIV à midi. Avant la révolution, on dînait encore à onze heures, et l'on soupait à huit, dans les colléges et les couvens.

Méme page. — Bien que la table fût garnie de riches candélabres.

L'invention des flambeaux est assez ancienne en France: on lit dans les lettres d'Hilbert du Mans, auteur latin du XII^e^ siècle, qu'il avait reçu de Mathilde, reine d'Angle-

terre, des chandeliers d'or ciselé dont l'ouvrage était remarquable.

La bougie, au XIV^e^ siècle, était très-pure, et l'on veillait attentivement à sa fabrication. Une ordonnance de Philippe-le-Bel, de 1313, défend de mêler du suif avec de la cire. Alors les bougies s'appelaient cierges.

Au XIV^e^ siècle, la bougie était encore très-chère et fort rare. On trouve parmi les officiers du même Philippe-le-Bel *trois valets pour la chandelle.* L'étiquette de cour de ce temps portait que les reines veuves devaient passer les six premières semaines de leur veuvage sans voir *autre chose que la chandelle.*

Page 185. — L'or étant regardé avec raison comme un remède universel.

C'était l'opinion des alchimistes, et cette erreur s'est propagée plusieurs siècles. Il existe une quittance de Perrault de Bonnel, alchimiste de Louis XI, pour une somme payée l'an 1483, en remboursement de *quatre-vingt-seize écus d'or vielz, qu'il a mis pour ledit seigneur roi à faire certain breuvage appelé* aurum potabile, *à lui ordonné pour médecine.*

Page 186. — Et son nain.

Les grands seigneurs eurent pendant long-temps à leur cour des nains à titre d'office, et cet usage fut général en Europe. Tous les romanciers nous parlent des nains, dont l'emploi était *de donner du cor sur le donjon des châteaux, à l'arrivée des chevaliers d'importance et des dames.* Il y avait des nains à la cour de François I^er^. (Du

Radier, *Récréations histor.*, t. 1, p. 50.) La reine, mère de Louis XIII, remit les nains à la mode, mais il n'en fut plus question à la cour de Louis XIV.

Blaise de Vigenère, dans sa note sur les tableaux de Philostrate, fait voir qu'en Italie la manie des nains était encore poussée plus loin qu'en France. « Je me souviens, « dit-il, de m'être trouvé l'an 1556 à Rome, en un ban- « quet du feu cardinal *Vitelli*, où nous fûmes tous servis « par des nains, jusqu'au nombre de trente-quatre, de « fort petite stature, mais la plupart contrefaits et dif- « formes...

« L'on a pu encore en voir assez en cette cour du temps « même des rois François Ier et Henri II, dont l'un des « plus petits qui se pût voir étoit celui qu'on appeloit « *Grand-Jean*, qui fut depuis prothenotaire, hormis ce « milannois, qui se faisoit porter dans une cage, à guise « d'un perroquet, et une fille de Normandie, qui étoit à « la reine mère de nos rois, laquelle en l'âge de sept à « huit ans n'arrivoit pas à dix-huit pouces. »

Page 188. — Et dont voici le refrain.

Cette chanson, comme je l'ai dit, est tirée du roman *du Paradis d'amour;* la voici en son entier, d'après un manuscrit de la Bibl. du roi, n° 7,218, fol. 357, r°, col. 1 :

Alouète
Joliète,
Petit t'est de mes maus.
L'amor venist à plésir
Que me vousissent sésir
De la blondete,
Saverousete
J'en féusse plus baus.

Alouète
Jolièt̀e,
Petit t'est de mes maus.

Amors tant comme li plaira,
Ces maux souffrir me lera;
Jà par destrèce
Que en moi m'ède
Ne serai plus li faus.
Alouète
Jolièt̀e,
Petit t'est de mes maus.

Ne veuille amors endurer,
Ces maus longuement durer,
De la doucete
Que tant conveite,
Ne fent de ses assaus.
Alouète
Jolièt̀e,
Petit t'est de mes maus.

Page 191. — Lut, selon le désir de la compagnie, quelques passages du fameux roman de *la Rose.*

Peu d'ouvrages eurent plus de vogue que ce roman, au fond; ce n'est qu'une allégorie froide et insipide. Mais son style, assez élégant pour le XIII^e^ siècle, et les traits satyriques dont il est parsemé, expliquent en partie son étonnant succès. L'obscurité dont sa fiction est couverte concourut elle-même à cette fortune littéraire, car chacun voulait expliquer à sa manière le mot de l'énigme, et ces

recherches futiles favorisaient l'activité des esprits et le goût de la controverse métaphysique.

Guillaume de Loris, qui entreprit le premier le roman de *la Rose*, mourut de 1260 à 1262. Il n'a fait que les quatre mille cent-cinquante premiers vers de cet ouvrage. Jean de Meung le continua sous le règne de Philippe-le-Bel.

Ce roman eut des apologistes outrés et des détracteurs obstinés. Le célèbre Gerson, chancelier de l'Université, et la lumière du XIVe siècle, composa, pour en empêcher la lecture, un traité spécial, où il damne l'auteur et excommunie le lecteur d'un ouvrage qui, ne fût-ce que par ses expressions licencieuses et ses peintures lascives, n'était pas, en effet, une lecture fort édifiante. Tandis que Gerson l'attaquait en France, Martin Franc, prevôt et chanoine de Lausanne, l'attaquait en Suisse, dans un ouvrage en vers, intitulé *le Champion des Dames*, qu'il dédia à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Christine de Pisan publia aussi contre le roman de *la Rose* des épîtres qu'elle dédia à la reine Isabelle de Bavière, peu digne d'être associée à cette noble et chaste vengeance des mœurs françaises. (*Voy.* à la Biblioth. du roi, nos 7,087², 7,599).

Cependant, malgré ces critiques et beaucoup d'autres, la réputation du roman de *la Rose* se soutint pendant plusieurs siècles.

On lit dans la légende de Pierre Faifeu, par Bourdigné :

> Jehan de Meung tient son roman de la Rose,
> Fort estimé en substance et en sens.

Et ailleurs :

De Pathelin n'oyes plus les cantiques,
De Jean de Meung la grand joliveté.

Jean Marot, et Clément Marot son fils, poussaient jusqu'à l'exaltation leur admiration pour le roman de *la Rose ;* Pasquier prétend que son auteur égala le Dante et surpassa tous les autres auteurs italiens. (Pasq. *Rech.*, l. VIII, ch. III. — Baillet, *Jugement des Savans*, t. IV, part. III. — Massieu, *Hist. de la poésie française*, p. 166.

Il existe deux bonnes éditions de ce roman, l'une faite en l'an 7, sur celle de Lenglet Dufresnoy, avec une dissertation, une analyse, des variantes, et un glossaire de Lantin Damerey, Paris, 5 vol. in-8°, chez Fournier et Didot : l'autre par M. Méon, en 4 vol. in-8°, Paris, 1814, chez Didot.

Page 194. — La beauté des images printanières et fleuries.

Le passage suivant pourra donner une idée favorable du style de Jean de Meung.

Jadis au temps des premiers pères,
Et de nos primeraines mères,
Furent amours loyaulx et fines,
Sans convoitises ne rapines ;
Et le siècle moult précieux
N'estait pas si délicieux,
Ne de robes, ne de viandes ;
Mais cuilloyent ès bois les glandes,

Pour pain, pour chairs et pour poissons;
Et cherchoyent par ces buissons
Boutons, et meures, et prunelles,
Framboises, frezes et cenelles,
Fèves et poiz, et tels chosettes,
Comme fruits, racines, herbettes;
Des chesnes, le miel découroit,
Et l'eau simple chacun buvoit.
Terre d'elle-mesme apportoit
Ce dont chascun se confortoit;
Et faysoyent robes de laine,
Sans teindre en herbes, ni en graines;
Ez chesnes creux se reponnoient,
Quand les tempêtes redoubloient.

Et quand par nuit dormir vouloient,
En lieu de coytes apportoient
En leurs places monceaux de gerbes,
De feuilles, ou de mousse, ou d'herbes;
Et quand l'air estait appaisé,
Et le temps cler et arrasé,
Et le vent doulx et convenable,
Si comme un printemps permanable,
Que les oyseaux en leur latin
S'estudient chascun matin,
De l'aube du jour saluer,
Qui tout leur fait les cœurs muer,
Zéphyrus et Flora, sa femme,
Qui des fleurs est maistresse et dame,
Ces fleurettes lors estendoient
En courtes-pointes qui rendoient
Leur resplandeur par ces herbages,
Par ces prés et par ces rivages.
Sur telz couches que vous devise,
Sans rapine et sans convoitise,

S'entr'acoloyent et baisoyent
Ceux à qui jeux d'amour plaisoyent ;
Sous arbres verds pour ces gaudines,
Leurs pavillons et leurs courtines
Des rainceaux d'arbre estendoient,
Qui du soleil les défendoient.
Là démenoyent leurs caroles,
Leurs jeux et leurs douces paroles.
N'encor n'estoit ne roi ne prince :
Mal fait qui l'aultruy tolt et prinse ;
Trestous pareils être souloient,
Ni rien propre avoir ne vouloient
Bien sçavoyent celle parole,
Qui n'est mensongïère ne folle,
Qu'oncques amour et seigneurie
Ne s'entrefirent compaignie.

Page 207. — Elle me dit ensuite que ce n'était pas tout d'être loyal amant, mais qu'il fallait encore être bon catholique.

Les romans et les poésies du temps auxquels on peut s'en rapporter avec confiance quand il s'agit de connaître les mœurs et les usages, offrent mille exemples de ce mélange incroyable de dévotion superstitieuse et de galanterie. Quant à la pratique sacrilége qu'avaient alors les amans de communier ensemble, nous avons à cet égard une autorité plus respectable, celle de l'Église elle-même, qui combattit toujours avec courage les abus et les superstitions que l'ignorance tentait d'introduire dans son sein. (*Voy.* saint Thomas, t. III, quest. 8°, art. 6, ad. 3.) Thomas Bossius, prêtre de l'oratoire, rapporte qu'en 1273 une femme se servit de l'eucharistie, pour se faire

agréer de son mari qui avait cessé de l'aimer, et voilà, selon ce prêtre, comment elle s'y prit : *Aufidi, in Piceno,* dit-il, *anno* 1273 *quædam mulier cùm sumpsisset ore eucharistiam non deglutiit, sed servatam secum detulit, ut illa uteretur ad amorem mariti conciliandum sibi per veneficia.* (L. XIV *de Notis eccles.*, c. VII.)

Le savant Thiers, curé de Vibraie, dont le *Traité des Superstitions* a été trouvé si pur et si orthodoxe, raconte dans le t. II, ch. IX de ce Traité : « J'ai vu autrefois à « Chartres un capucin qui conseilla à un garçon et à une « fille qui s'aimaient l'un l'autre, de communier à inten- « tion d'être mariés ensemble, et qui, pour cet effet, en « les communiant, à la messe qu'il dit pour eux, rompit « une hostie en deux, et en donna une moitié au garçon, « et l'autre moitié à la fille. »

Césaire d'Heisterbach (l. IX. *Illust. miracul.*, c. VI.) raconte plusieurs faits semblables.

L'origine de cette coupable superstition remonte sans doute aux siècles barbares, où l'on faisait communier ceux qui étaient accusés ou soupçonnés de quelque crime, afin de les en convaincre ou de les en purger. En 870, le roi Lothaire étant allé à Rome pour se justifier de ce qu'on lui reprochait qu'il n'avait pas gardé les traités qu'il avait faits avec Nicolas I^er^, le pape Urbain II l'obligea de communier, lui et tous les seigneurs qui l'accompagnaient : et Sigebert, qui rapporte ce fait dans sa chronique, ajoute, qu'ayant communié contre leur propre conscience, ils moururent tous dans l'année.

Le comte Eulalius se justifia du parricide dont il était accusé, en recevant l'eucharistie des mains de l'évêque de Clermont qui l'avait excommunié. (Gregor. Turon., l. X, c. 8.) L'histoire rapporte de nombreux exemples de

cette superstition [1], que semblent autoriser quelques canons [2]; mais ces canons furent abolis par les règlemens des souverains pontifes, comme l'établit fort bien saint Thomas [3].

Page 209. — Et chanta ces couplets que je n'eus pas la force d'oublier.

Le fond de ces couplets est tiré d'une vieille chanson d'Agnès de Plancy, dont les poésies sont dignes de figurer avec celles de Clotilde de Surville et de Barbe de Verne.

Page 212. — Deux endroits également célèbres dans le diocèse par les courses dévotes et galantes des gens du bel air.

Les pèlerinages d'Aubervilliers et de Saint-Maur, dont l'origine était toute pieuse, devinrent ensuite des parties de plaisir, et étaient dès le XIV^e^ siècle, ce que sont aujourd'hui les promenades de Longchamps, qui, dans le principe, n'avaient rien que de respectable.

Le pèlerinage de Saint-Maur avait surtout une grande célébrité. Les reliques de ce saint, déposées dans l'église de l'abbaye de ce nom, attirèrent un concours immense

[1] Albert Crantzius, l. IV Saxon., ch. XLIII. — Trithème, *in Chron. Hirsaug.* ad ann. 1121.

[2] Les Canons, *Sæpe contingit* et *si episcopo*.

[3] 3 p., quæst. 80, art. 6.

de fidèles. Et selon La Martinière on y venait en foule, même des pays étrangers. Ce concours était déjà considérable au XIV^e^ siècle, puisqu'en 1391 il y eut un procès entre les habitans de Saint-Maur et les religieux sur le droit de vendre des chandelles aux pèlerins.(*Reg. parlem.* 1391, 7 décembre.) L'empereur Charles IV y vint en pèlerinage le 12 janvier 1377, donna à l'offrande cent francs, et se trouva soulagé de sa goutte.

L'abbé Lebeuf compare à une foire tumultueuse l'affluence des fidèles à l'abbaye de Saint-Maur; et la description qu'il en fait justifie assez sa comparaison (*Hist. du diocèse de Paris*, t. v, p. 129 et suiv.) Après avoir rapporté ce qui est à sa connaissance, il appuie son récit d'une note fort curieuse, et que nous transcrivons ici:

« Un savant et zélé chanoine de cette collégiale de qui « je tiens plusieurs Mémoires, et qui est décédé à pré- « sent, m'a affirmé qu'il est témoin, d'un grand nombre « d'années, que pendant quatre heures que duraient les « matines et la grand'messe de minuit, on n'entendait que « des cris et hurlemens continuels de malades, ou préten- « dus tels des deux sexes, que six ou huit hommes pro- « menaient, étendus sur les bras, tout autour de la cha- « pelle de Saint-Maur. Les malades criaient de toutes « leurs forces : *Saint-Maur, grand ami de Dieu, envoyez- « moi santé et guérison, s'il vous plaît.* Les porteurs fai- « saient encore plus de bruit en criant : *Du vent, « du vent!* Et des personnes charitables éventaient les « malades avec leurs chapeaux. D'autres criaient : *Place « aux malades, gare le rouge*, parce qu'on prétend que « cette couleur est contraire aux épileptiques. Quand un « malade avait répété trois fois de suite sa prière, on le « comptait guéri, et l'on criait à haute voix : *Miracle*,

« *miracle !* Enfin, c'était un vacarme si grand, que l'on « n'entendait point le clergé chanter, et qu'il se formait « trois ou quatre différens chants dans les différentes par- « ties de l'église.

« Pendant cette nuit, il y avait dans la même église de « petits marchands de bougies et d'images, des mendians « de toute espèce, des vendeurs de ptisane qui criaient : « *A la fraîche, à la fraîche !* Tout cela augmentait le « désordre. Et après la grand'messe, qui finissait vers « les deux heures, les pèlerins et pèlerines les plus sages « couchaient dans l'église, sans se gêner sur leurs pe- « tits besoins : les autres allaient passer la nuit dans les « cabarets ou aux marionettes, ou bien à la danse. C'est « ainsi que se passait cette prétendue dévotion. »

M. de Vintimille, archevêque de Paris, fit cesser ces scandales en 1735 par une ordonnance qui défendait aux chanoines de Saint-Maur d'ouvrir leur église avant quatre heures du matin, le jour de Saint-Jean, et d'y dire la messe à minuit.

Page 217. — Cet emploi est aussi recherché que le meilleur office du royaume.

Charles V eut deux fous, l'un fut Thevenin de Saint-Legier, inhumé, comme nous l'avons dit, dans l'église de Saint-Maurice de Senlis, l'autre est dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerois à Paris. Ce qui prouve qu'il y eut dans tous les temps de la monarchie des fous en titre d'office auprès des rois, c'est le jeu des échecs, connu en France, même avant Charlemagne, et dans lequel le fou est près du roi, comme le dit Reginer dans sa XIV^e^ satire :

Les fous sont aux échecs les plus proches des rois.

Louis XI, dont l'humeur sombre avait besoin d'être égayée par des bouffonneries, avait un fou sur lequel Brantôme raconte une aventure assez curieuse. (Brant. t. 1, p. 30.) Le fou *Triboulet* eut une sorte de célébrité sous le règne de Louis XII et de François Ier. Triboulet avait deux fous adjoints, *Caillette* et *Polite* dont parle Desperriers dans le second de ses contes.

A Triboulet succéda Brusquet, le plus fameux des bouffons de cour. Brantôme et Dreux Duradier [1] donnent sur ce fou des détails assez piquants.

On compte, dans la dynastie de ces princes de la Marote :

Thoni, fou de Henri II, *Sibillot*, fou de Henri III, maîtres *Guillaume* et *Chicot*, fous de Henri IV (il y avait de plus, à la cour de ce roi, une folle à gage nommée Mathurine [2]). Dans le même temps vivait Nicolas Joubert, surnommé *Angoulevent*. Ce bouffon n'était point attaché à la cour, mais il exerçait pour son compte et allait en ville : on le nommait *prince des sots* ou *prince de la sottise*. Cette principauté lui paraissait si lucrative, qu'il plaida, pour la conservation de ce titre, contre les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Un arrêt du 19 juillet 1608 maintient et garde Nicolas Joubert en sa possession et jouissance de la *principauté des sots et des droits appartenans à icelle, même du droit d'entrée par la grande porte dudit hôtel de Bourgogne, etc.* [3]. Le dernier

[1] Brant., *Cap. étrang.*, t. II, p. 262, 290.—Du Radier, *Récréations histor.*, t. I, p. 10, 24.

[2] Mézerai, *Hist. de France*, t. III, p. 1,112. — Ogier, dans son *Apologie de Balzac*, p. 100.

[3] Julien Peleus, 4e plaidoyer, p. 31. — *Pièces justificatives de l'hist. de Paris*, t. IV, p. 44.

fou qui figura dans les fastes de la cour est l'Angeli, qualifié de fou du roi sous Louis XIII et sous Louis XIV [1].

Il ne faut pas conclure, de la lettre de Charles V aux maire et échevins de la ville de Troyes, que la Champagne fut en possession exclusive de fournir des fous à la cour, ceux qui l'ont pensé ne savaient pas que la plupart des fous de nos rois n'étaient point nés dans cette province. *Brusquet* était provençal, *Chicot* était gascon, maître *Guillaume* était normand, etc.

Page 224. — A cause de l'esprit volatile qui les gonfle.

Dans les premiers siècles de la monarchie on était persuadé que les criminels ne pouvaient enfoncer dans l'eau à cause de l'esprit infernal qui était en eux. Hincmar, grand partisan de cette épreuve, dit qu'on la faisait ordinairement dans les rivières et quelquefois dans une cuve pleine d'eau (Hincmar, *De divort. Loth., etc. et in epist. ad Hildegar.*, t. II, p. 681.) On liait l'accusé et on le tenait avec une corde pour le retirer quand il enfonçait. Cette expérience fut long-temps usitée dans les procédures criminelles (Herman, *in Appendice Guiberti Novig.*, p. 558.— Baluz., *Capitul.*, t. II, col. 646, 652. — Le Père Cellot, *Hist. Gottesc.*, p. 582.

Ce fut par l'épreuve de l'eau froide qu'en 1114 on découvrit les manichéens, près de Soissons, et on employa cette expérience envers d'autres hérétiques dans le siècle suivant; mais cette superstition disparut entièrement

[1] *Voy.* sur ce personnage les notes de Brossette, dans son édition de Boileau, 1re satire.

au XIII^e^ siècle. Plus de deux cents ans après, on imagina de la renouveler pour découvrir les sorciers. L'épreuve commença en Westphalie, et Wier qui essaya d'en démontrer l'absurdité, ne put convaincre les juges de ce pays. (Wier, lib. 6, cap. VII, p. 589. *De Præstigiis dæmon.*) Adolphe Scribonius accrédita beaucoup cet usage barbare en établissant, dans un système qui eut beaucoup de vogue en Allemagne, *que les sorciers étaient nécessairement plus légers que les autres hommes, parce que le démon, dont la substance est spirituelle et volatile, pénétrant toutes les parties de leur corps, leur communiquait de la légèreté.* (*Scribonii Epist. de purgat. sagar. super aquam frigidam project.*)

Le savant jurisconsulte Godelman combattit vainement les ridicules démonstrations de Scribonius, les tribunaux allemands en firent un point de droit, et un de leurs magistrats publia même un ouvrage intitulé : *Justification de l'épreuve de l'eau froide, dont la plupart des juges se servent aujourd'hui dans l'examen des sorciers.*

On tenta, à la fin du XVI^e^ siècle, d'introduire en France l'épreuve de l'eau contre les sorciers; elle y fut adoptée en quelques provinces, malgré un arrêt du parlement de Paris, en date du 1^er^ décembre 1601, lequel *défend à tous juges de la Champagne et autres, du ressort de la cour, de ne plus faire d'épreuve par immersion en eau.* Cette épreuve fut adoptée généralement en Bourgogne pendant cent vingt ans, et le Père Lebrun rapporte à ce sujet des faits très-curieux, dans son *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. II, ch. IV.

Page 232. — Le droit de jouer leurs mystères au pèlerinage de Saint-Maur.

Il paraît qu'on leur fit attendre long-temps, *dans les bureaux*, cette autorisation, car il ne jouèrent pour la première fois à Saint-Maur qu'en 1398. Chassés de Saint-Maur, ils vinrent s'établir à Paris, et jouèrent devant Charles VI, qui, en ayant été satisfait, leur donna, le 4 décembre 1402, des lettres-patentes pour leur établissement. Ce fut alors qu'ils bâtirent le théâtre de la Trinité, où ils restèrent cent cinquante ans, et qu'ils ne quittèrent que pour aller à l'hôtel de Bourgogne.

Mais avant les *Mystères* des confrères de la Passion, et qui ne datent que des dernières années du XIV^e^ siècle, on connaissait déjà les *miracles* et *les jeux* qui forment la véritable origine de la poésie dramatique.

Jehan Blondel d'Arras, qui florissait sous le règne de saint Louis, avait composé *le jeu du pèlerin*, *le jeu d'Adam ou de la feuillée*, *le jeu de Saint-Nicolas*, et plusieurs autres. (Manusc., fonds de La Vallière, n° 2,736. — Catalogue de La Vallière, t. II, p. 228, 230. — Le Grand d'Aussy, *Fabliaux*, édit. in-8°, t. I, p. 339, 360 et 367.) Ces jeux dialogués et entremêlés de chants sont de véritables pièces que dans ces temps grossiers on jouait sur les places publiques, et souvent dans les églises et les cimetières. (Math. Paris, *in vitâ S. Albani.* — M. Roquefort, *de la Poésie fr.*, dans les XII^e^ et XIII^e^ siècles.) On peut faire remonter à ce premier âge du théâtre français, *les Deux Bordeors Ribauds*, le *Lay de Courtois d'Arras*, imitation de la parabole de l'enfant prodigue, *la Dispute du Croisé et du Décroisé*, par Ru-

tebœuf, *le Miracle de saint Théophile*, par le même, pièce à plusieurs personnages, et *le Jeu d'Aucassin et Nicolette*, le seul qui soit mêlé de prose, de chants et d'accompagnement. (*Manusc. de la Bibl. du roi*, n° 7218, fol. 198, v° col. 1. — Barbazan, t. IV. — Sainte-Palaye, *Amours du bon Vieux Temps*, Paris, 1756. — Le Grand d'Aussy, *Fabl.*, t. I, p. 373, t. II, p. 180.) En 1313, Philippe-le-Bel, à l'occasion de la chevalerie conférée à ses fils, donna à Paris une fête qui dura quatre jours : il y eut plusieurs spectacles où furent représentés *Adam* et *Eve*, *les Trois Rois*, *le Meurtre des Innocens*, *la Décollation de saint Jean-Baptiste*, *etc.* (D. Felibien, *Hist. de Paris*, liv. XI, p. 523, à l'année 1313. — Le Grand d'Aussy, *Fabl.*, t. I, p. 42, dans la note.)

On représenta publiquement des *miracles*, en 1380, à l'entrée solennelle de Charles VI à Paris, et, en 1385, lors du mariage de ce prince avec Isabelle de Bavière. (*Hist. de la ville de Paris*, l. XIV, p. 706 et 707. — *Hist. du théâtre fr.*, t. I, p. 44.)

Sous le règne de Louis XI on joua plusieurs de ces mystères. Monstrelet dit qu'au mystère du jugement *était saint Michel qui pesait les âmes, et ensuite la ville avait plusieurs autres jeux de divers mystères qui seraient trop longs à raconter ; et là venaient gens de toutes parts criant Noël* (Chron. de Monstrelet, sous l'an 1467, vol. 2, fol. 147.)

Il paraît même que les *mystères* faisaient une partie obligée du cérémonial de l'entrée des rois, et qu'on les exceptait formellement dans les cas où les princes qui faisaient leur entrée n'étaient pas du sang royal de France. Une délibération du corps de la ville de Paris, en date du 29 novembre 1536, porte : « Et a été conclu,

par ladite compagnie, d'obtenir lettre du roi, pour le présent qu'il a ordonné de faire audit roi d'Écosse, et que l'on fera l'entrée en la manière accoutumée, *excepté les mystères.* » (D. Felibien, *Hist. de Paris, pièces justificatives*, t. II, 3e partie, p. 347.)

Les *jeux* et les *miracles* avaient précédé les *mystères*, et les mystères furent accompagnés et suivis des moralités, sottises et autres farces, parmi lesquelles on distingue celle de *l'Avocat Patelin.*

Page 236. — En représentant ces *mystères*, au lieu des jeux-partis et des fabliaux.

Les jeux-partis, les fabliaux dialogués, les entremets préparés dans les grands festins, et les pompeux divertissemens qui avaient lieu à l'entrée des rois et des princes dans leurs états, furent, ainsi que les récits des pèlerins, l'origine des premières représentations théâtrales. A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, ces représentations se distinguaient en trois genres différens : *les moralités*, *les sottises* et *les mystères.* Les confrères de la bazoche, dont nous avons parlé dans le 3e volume, excités par l'exemple des confrères de la Passion, mais n'osant pas, à cause du privilége exclusif dont jouissaient ces derniers, puiser leurs sujets dans *l'Ancien* et *le Nouveau Testament*, ou dans *le Martyrologe*, renoncèrent à ces sources pieuses et s'adonnèrent aux *moralités*, pièces critiques dans lesquelles, personnifiant la vertu et les vices, ils cherchaient, à l'aide d'une action, à mettre leurs préceptes en pratique. Ce genre était sur la voie de la véritable comédie, mais il fut défiguré dès sa naissance par la licence et la malignité.

Vers le même temps, il se forma à Paris une réunion de jeunes gens, que leur goût pour les lettres et leur amour pour le plaisir portaient à chercher de nouvelles jouissances dans quelques représentations dramatiques. Ils conçurent le dessein de faire une guerre spirituelle et badine aux ridicules du siècle, et faisant allusion à cette mission plaisante et morale tout à la fois, il appelèrent leur société la principauté de la Sottise, et ceux qui en firent partie prirent le titre *des Enfans sans souci;* ils élurent parmi eux un prince des sots, et Charles VI se prêtant à cette confrérie d'une nouvelle espèce, confirma par lettres patentes l'élection de ce prince des sots : les pièces qu'ils jouèrent en public avaient le titre de *Sottises:* de même que les moralités, elles renfermaient une critique quelquefois ingénieuse et utile. Mais elles dégénèrerent également en burlesques équivoques, en personnalités grossières.

Voici l'extrait d'une Sottise à huit personnages, qui se trouve dans un manuscrit de la Bibl. du roi, n° 3,166, et dont les frères Parfait ont donné l'analyse dans leur *Histoire du Théâtre Français*, t. II.

NOMS DES PERSONNAGES.

LE MONDE.
ABUZ.
SOT DISSOLU.
SOT GLORIEUX.
SOT CORROMPU.
SOT TROMPEUR.
SOT IGNORANT.
SOTTE FOLLE.

Le Monde ouvre la scène, et se plaint amèrement

que sa puissance diminue chaque jour; il s'écrie de temps en temps :

C'est grand'pitié que ce pauvre monde!

Abuz arrive, et lui dit, que s'il veut rétablir son pouvoir il faut qu'il suive plaisance mondaine. Le Monde sent quelque répugnance à suivre ce conseil, et ne s'y rend que lorsqu'Abuz lui représente que son mal étant sans remède, il ne doit pas balancer un moment à prendre ce parti salutaire. « Vous êtes fatigué, ajoute-t-il, fei- « gnant de le plaindre, reposez-vous un peu, et soyez « persuadé que pendant votre sommeil j'aurai soin de « tout. » Le Monde, séduit par ses discours, s'endort, et Abuz, profitant de cette occasion, va frapper l'arbre le plus proche qui est celui de la Dissolution, et le premier Sot en sort.

SOT DISSOLU, *habillé en homme d'église.*

Voule[1], voule, voule, voule, voule.

ABUZ.

Veez ci gens de mon escolle.

SOT DISSOLU.

Voule, voule, voule, voule.

ABUZ.

Veez ci gens de mon escolle;
Mais, ay-je point perdu mon temps?

SOT DISSOLU.

Ay! ha, ha, toi, toi; voule voule
Ribleurs[2], chasseurs, joueurs, gourmens,
Et aultres gens pleins de tormens,

[1] Vole, vole, etc.
[2] Voleurs, larrons.

Seigneurs dissolutz, appostates,
Ivrognes, napleuz [1] à grans hastes,
Venez, car votre prince est né.

ABUZ, *s'adressant au peuple.*

Mais puis, n'est-il pas guerdonné [2].
En enfant de bonne maison?

SOT DISSOLU.

Allons des cartes à foison,
Vin cler, et toute gormandise.

(Sot Dissolu va embrasser Abuz.)

« Quoi donc, ajoute-t-il, en s'adressant à Abuz, suis-je seul ici? — Oui, jusqu'à présent, répond ce dernier, mais de peur que tu ne t'ennuies, je vais te donner des camarades »; à ces mots il frappe l'arbre suivant, et le second Sot paraît.

SOT GLORIEUX, *habillé en gendarme.*

A l'assault, à l'assault, à l'assault, à l'assault.
A cheval, sus en point, en armes.

ABUZ, *au peuple qui paraît étonné et qui rit.*

O sant bien quel prieur pour les carmes.

SOT DISSOLU.

Quel huissier pour crier deffault.

SOT GLORIEUX.

A l'assault, à l'assault, à l'assault, à l'assault.
A cheval, sus en point, en armes.
Je feray plourer maintes larmes
A ces gros villains de village.

ABUZ, *au peuple.*

Diriez-vous pas à son visaige
Qu'il est plaisante damoiselle?

[1] Napleux, attaqués du mal de Naples.
[2] Doué, récompensé.

« Maître Abuz, dit Sot Glorieux, resterons-nous en si petit nombre ? — Ne vous fâchez point, mon enfant, répond Abuz, je vais y pourvoir » : aussitôt il frappe l'arbre de Corruption, et fait sortir le Sot Corrompu.

SOT CORROMPU.

Procureurs, advocats; procureurs, advocats.

Abuz donne un coup sur l'arbre de tromperie, et le Sot Trompeur sort, habillé en marchand; ensuite, ouvrant celui d'Ignorance, il donne la liberté au Sot Ignorant.

SOT IGNORANT, *en chantant.*

Et Dieu la gard, la vart; la bergerette;
Et Dieu la gard, va vart seans ou non,
Ou beuf, ou lorimeau rat ta ta hou [1].

ABUZ, *au peuple.*

Veistes vous oncques si lect moruhon [2] ?

(Sot Ignorant chante; ici fera ung sifflet de boies [3].)

Lorsqu'il aperçoit l'arbre de Folie, il sent une extrême curiosité de voir ce qui peut y être renfermé; tous les autres sots pressés d'une pareille envie, prient Abuz de l'ouvrir. Abuz, pour les satisfaire, frappe cet arbre, et en fait sortir Sotte Folle, qui, par ses cris et ses mouvemens furieux, inspire une terreur mortelle dans le cœur des autres sots, et les fait repentir de leur curiosité.

[1] On ne sait ce que signifie ce discours.

[2] *Lect Moruhon*, Lect pour lait; on écrivait quelquefois *lait Moruhon*, peut-être pour *Moruhier*, vendeur de morue, poissonnier, avec changement de combinaison pour s'accommoder à la rime; ainsi que nos anciens poëtes en usaient ordinairement, sans aucun scrupule. Ou bien *Moruhon* pour *Morillon*, diminutif de *More*, *Moricaud*.

[3] Boier, bouvier.

SOTTE FOLLE.

Villain coquin, mes chants deffaict,
Ha ! fy, fy, à l'aide de Dieu.

(Ici se moudra [1] la robe comme enraignée, Sot Ignorant fuyra comme un regnard, et dira de loin :)

Qui diable amena en ce lieu
Ce dragon, ce serpent sauvaige ?

SOT DISSOLU.

Sang bien ! j'ai grand'peur qu'elle enraige.

SOT GLORIEUX.

Hélas ! Dieu, qu'elle est furibonde !

SOT CORROMPU.

Je ne crois pas que en tout le monde
Ait beste si fort dangereuse.

SOT TROMPEUR.

Elle me faict peur à la veoir ;
Le diable lui a faict la teste.

« Rassurez-vous, leur dit Abuz, elle n'est pas si méchante qu'elle vous le paraît, et si vous voulez lui parler avec douceur, vous verrez la personne du monde la plus complaisante. Nos sots suivent ce conseil, et Sotte Folle se radoucissant, leur fait mille caresses. Au bout de quelques temps ils aperçoivent Le Monde qui est endormi. — Quel est cet homme-là ? demande Sotte Folle. — C'est le vieux Monde, répond Abuz. — Il faut le tondre pour nous amuser, réplique Sotte Folle. » Les sots ne tardent pas à exécuter ce qu'elle vient de prononcer ; mais lorsqu'ils voient Le Monde en cet état, ils le trouvent si laid et si horrible, que ne pouvant le souf-

[1] Moudra pour mouvera, ou mouvra.

frir, ils le chassent indignement ; et après avoir détruit ce premier monde, ils prient Abuz de leur en construire un nouveau. « Cela n'est pas mal imaginé, répond le père du Désordre. Songeons, ajoute-t-il, au fondement sur lequel nous le poserons. »

ABUS.

Pour fère [1] ce monde nouveau
Faudrait une pierre de marbre ?

SOT DISSOLU.

Ou du bois de quelque gros arbre,
Gros et massif, et de bon poix.

SOT GLORIEUX.

Est-il au monde plus beau bois
Que avec duquel raiges je foix [2],
Fundons-le sur deux ou trois lances ?

SOT TROMPEUR.

Je veulx le funder sur un poiz,
Sur aulnes courtes de deulz doiz,
Ou au filet d'une balance.

SOT CORROMPU.

Je voudrais que les circonstances
Du monde, pour mes récompenses,
Fut parchemin, papier, procès.

SOT IGNORANT.

Sur mon Agulhon [3] à deux ances,
Pour le souhet de mes plaisances
Le sonder me serait assez.

[1] Fère, faire.

[2] Foiz, fais.

[3] *Agulhon à deux ances :* on ne doit pas chercher de sens dans tout ce que dit Sot Ignorant. Agulhon se trouve ici pour aiguillon, l'h. tenant lieu de l'l. mouillé ; comme quenoulhe, pilherie, pour quenouille et pillerie.

SOTTE FOLLE.

J'ai quatre fuseaulx amassés
Et ma quenoulhe, ores pensez,
Serait-ce point bon fondement ?

SOT DISSOLU.

Pour le funder plus rondement
Mettons-le au plus hault d'un clochier.

Nous perdons le temps inutilement, leur dit Abuz, de quelle qualité voulez-vous qu'il soit ?

SOT DISSOLU.

Chault.

SOT GLORIEUX.

Froit.

SOT CORROMPU.

Sec.

SOT TROMPEUR.

Humide.

SOT IGNORANT.

Pluvieux.

SOTTE FOLLE.

Il n'en sera rien, je le veulx.
A tous vens tousiours variable.

« Accordez-vous donc, répond Abuz. De quelle forme faut-il que je le fasse ? » Les sots conviennent encore moins de la figure, que de la qualité qu'ils veulent donner à leur bizarre ouvrage : ce qui fait qu'Abuz après avoir rêvé quelque temps, leur propose, afin de les contenter tous, de prendre Confusion pour fondement, et qu'ensuite chacun d'eux fera un pilier à sa fantaisie. Cet avis plaît à tous les Sots ; et après qu'Abuz a posé le fondement, il s'adresse à Sot Dissolu, et le prie d'ordonner la structure

de sa colonne. « Il est juste, répond ce sot, que l'on commence par la mienne. »

SOT DISSOLU.

Ne suis-je pas le sot d'Église ?
Or sus, qu'on fasse mon pillier.

On veut d'abord y placer Dévotion ; mais comme cette pièce n'y peut convenir, on pose hypocrisie qui y vient fort bien. « Qu'y mettrons-nous ensuite, demande Abuz qui fait l'office d'architecte ? — Chasteté, dit Sot Glorieux. — J'ai bien peur, ajoute Sot Dissolu, qu'elle ne puisse servir.

SOT DISSOLU.

Il y a long-temps que n'a esté
Avecques moy ; or essayez.

SOT TROMPEUR.

Rien n'y vault.

SOT IGNORANT.

Tout chait [1].

SOTTE FOLLE.

Bien voyez ;
Qu'ou a y celle façon apprise,
Que Chasteté et gens d'église
Ne se cognoissent nullement.

SOT GLORIEUX.

Veez-là le cas.

ABUZ.

Quoi ?

SOT GLORIEUX.

Ribaudise.

SOTTE FOLLE.

C'est le vray armet de l'Église
Par saint Jehu, ha tu es bon homme.

[1] Tout chait, tout tombe.

SOT DISSOLU.

Je l'ay faicte porter de Romme,
Où maints cardinaulx et prélatz,
Avoient été d'elle près las;
Et suivy à beaucoup de mains [1].

SOT GLORIEUX.

En treuve-t-on en France au moings?
Aulx haulx tousiours a été braist [2].
En maintz tourments faict son accrest [3]:
Carmes, augustins, cordeliers,
Ont pour elle corps desliez,
Pour en disputer contre moynes.

SOT CORROMPU.

La congnoissent point les chanoines
De la grant métropolitaine?

Ah! qu'ouy, dit Dissolu : mais continuons notre ouvrage. Comme Obédience ne peut pas convenir, on y supplée par Apostasie, et Lubricité remplit fort bien la place qu'Oraison ne peut occuper. —Voici, dit Sot Trompeur, une bonne pièce de symonie, qui ne gâtera rien. —Apportez vite, reprend Sot Dissolu.

SOT DISSOLU.

C'est le grant levain
Des bons bénéfices.

[1] A beaucoup de mains, à plusieurs reprises, comme dans cette façon de parler, *tout d'une main, pour tout de suite*. Cela peut signifier que Ribaudise, retenue en différens endroits, avait été long-temps dans son voyage.

[2] Ce vers n'a guère de sens, à moins que *Braist* ne se prenne ici, comme on en trouve beaucoup d'exemples, pour *réputation*. Et en ce cas, il signifierait que Ribaudise a toujours été en haute réputation chez les grands.

[3] *Accrest*, ou pour accroissement, ou pour *creste*, sommet. Et par métaphore, *orgueil s'accrester*, devenir orgueilleux.

Si pour couvrir le tout, dit Sot Trompeur, nous prenions Irrégularité, il me semble que cela n'iroit pas mal.

SOT DISSOLU.

Mon dieu, faites-en ma couverte, etc.

ABUZ, *à Sot dissolu.*

A ceste heure voit toute entière.
La pile des sots de l'Église;
Ypocrisie et Ribaudise,
Apostasie, Lubricité,
Symonie, Irrégularité :
Sang bien! quels six pièces d'arnoiz!
Es-tu contant?

SOT DISSOLU, *d'un air fier.*

Voire et tu doiz
Loz et honneur à tousiours maiz.

Puisque ce pilier est achevé, dit Abuz, commençons-en un autre. Vous, Sot Glorieux, ajoute-t-il, ordonnez le vôtre. On prend Noblesse pour en faire le fondement; mais comme cette pièce ne peut tenir en place, Sot Dissolu apporte un gros tronçon de Lascheté, nouvellement arrivé de Sens.—Comment donc, demande Sot Glorieux, je croyois qu'elle ne venoit que de Naples : du moins c'étoit autrefois de ce pays qu'on nous en amenoit. On pose ensuite Robance au lieu d'Humilité, et Pilherie et Avarice, au lieu de Libéralité. Je savois bien que vous ne pourriez faire autrement, dit Sot Corrompu; car, ajoute-t-il,

Libéralité, interdicte
Est aux nobles par avarice;
Le chief même y est propice,
Et les subjects sont si mechans

Qu'ils se font laiz, sales marchans ;
Nobles suivent la torcherie [1].

Pour achever la colonne on met une pièce de Mépris ; et, comme l'Amour ne peut tenir sur cet édifice, on y entremêle quelques morceaux de Courroux et de Menaces. Par la même raison on est obligé de se servir de Trahison au lieu de Fidélité, et *le support publicque* ne pouvant faire la couverture, on y supplée par l'art de domination. Commençons à faire la troisième colonne, dit Abuz ; approchez-vous, continue-t-il en s'adressant au Sot Corrompu, voici votre tour.—Prenez Justice pour en établir les fondemens, dit Sot Trompeur. — Je le veux, reprend Abuz ; mais donnez-moi quelqu'autre pièce, ajoute-t-il peu de temps après, car celle-ci est rompue en morceaux.

ABUZ.

Si très-fort a été cassé,
Qu'il ne tient ne à chau, ne à sable.

« Que n'employez-vous Corruption, dit Sotte Folle. — Où loge-t-elle ? répond Sot Dissolu. — En une infinité d'endroits, répond Sot Trompeur.

SOT TROMPEUR.

Maiz au palais, à la grand'salle,
C'est le lieu où plus à sciance.

SOT CORROMPU.

Tiendroit-elle point audience
Avec les chapperons fourrés ?

[1] *Torcherie*, action de battre, de piller ; *torcher*, piller, battre, *torcherie*, *pillerie*.

SOTTE FOLLE.

Dieu ! que par eulx sont maintz folz raiz
Sans rasoir, sans eau et sans pigne?

Cela est horrible, dit Sot Trompeur, et je m'étonne qu'on n'y apporte point de remède. — J'en sçay bien la raison, répond Sot Dissolu.

SOT DISSOLU.

Quelqu'un voulsit couper l'aureille
A Corruption bien sommerre [1].
Mais en passant par l'ordinaire,
Et allégant qu'estoit clergesse,
De logiz trouva grant largesse
Par toute l'officialité, etc.

Voici un tronçon de Qualité, dit Sot Corrompu. — Cela est inutile, répond Abuz, Affliction y suffit. — Essayez ces deux pièces d'Équité et de Juxte [2] vouloir, continue le premier. — On ne sauroit les placer, réplique Abuz, et il n'y peut tenir que Faveur.

SOT DISSOLU.

Ambition d'avoir de l'or,
D'Offices et Austérités,
Joindroit bien, et puis Faulceté?
Or sus, tost mectons y ses quatre.

Bon pour cela, répond Sot Corrompu. — Et que fera-t-on de Lite et de Miséricorde? demande Sotte Folle.

SOT CORROMPU.

Que s'en ailhent tirer la corde
Des Cordeliers de l'Observance.

[1] Bien *sommère*, bien courte, de fort près. [2] Juste vouloir.

Vous, Sot Trompeur, dit Abuz, ordonnez votre pilier. Voici Loyaulté qui pourra vous servir de fondement. — Personne n'en use, dit Sot Glorieux. — Elle est trop laide, s'écrie Sotte Folle. — Laissons-la donc, continue Abuz, et prenons Tromperie. — Qu'y mettrons-nous encore ? — Je tiens, répond Sot Glorieux, un bon morceau d'Usure. On se sert de ces deux pièces pour fonder ce pilier, et on l'achève avec les Faulces Mesures, les Parjuremens, l'Avarice et le Larcin.

SOT CORROMPU.

Veez ci un pilier très-beau,
Tromperie meslée d'Usures,
Parjuremens, Faulces Mesures,
Fainctise, et puis Avarice :
Cecy est aux marchans propices.

Le Sot ignorant qui s'ennuie de ne pas voir élever sa colonne, s'impatiente fort. — Ne te fâches pas, lui dit Abuz, tu n'as qu'à donner tes ordres. Veux-tu qu'on la fonde sur l'Obéissance aux supérieurs ?

SOT IGNORANT.

Hostés n'est point à ma plaisance.

SOT GLORIEUX.

Comme beste vivant sans foi,
Mengeant, buveant sans sçavoir quoy,
Te funderons-nous d'Ignorance.

SOT IGNORANT.

Mectés, car c'est mon asseurance.

Ce rustique refuse ensuite Innocence, Simplicité, Patience, Obéissance et Timidité, et choisit Convoitise, Chicheté, Rusticité, Murmure, Rebellion et Fureur. C'est aussi d'Ignorance et de ceux-ci qu'est composé son pilier.

SOT CORROMPU.

Veez-ci beau, et qu'à seure ance
Ignorance, Cupidité,
Rudese par Austérité
Murmurement, Rebellion,
Fureur, humble comme ung lion
Veez-ci de très bonnes vertus.

Vous voilà tous contens, s'écrie Sotte Folle, mais je ne le suis pas. — Que voulez-vous? dit Abuz. — Je veux, répond-elle, qu'on fasse mon pilier, cela me paroît juste. — Et pourquoi faire ? réplique Abuz. — Comment pourquoi faire ? répond-elle avec fureur : peut-on s'en passer ? — Oui, répond Abuz ; et nous avons un magasin assez assorti, pour pouvoir nous passer du reste. — Cela ne sera pas ainsi, ajoute Sotte Folle, et vous n'aurez point de repos que je ne sois satisfaite. — Je vois bien, dit Abuz aux autres sots, que nous ne saurions nous dispenser de faire ce qu'elle demande ; allons, continue-t-il, en s'adressant à cette criarde, ordonnez ce qu'il vous faut. — Voulez-vous fonder votre pilier sur Modestie, lui demande Sot Dissolu ? — Je n'en ai que faire, répond-elle. — Prenons donc folie, dit Sot Glorieux. — Très volontiers, replique la Sotte. Elle rebute Cœur Franc, Vergogne, Tempérance, Subjection et Faconde, pour prendre Despit, Caquet, Variation, Faiblesse et Enraigement. — Voici qui est bien à présent, dit-elle, lorsque tout est fini.

SOTTE FOLLE.

Voyons quieulz piesses à ceste heure
Tout le pilier où j'ai acquest ?
Folie, Despit, et Quaquet,
Variation et puis Faiblesse,

Enraigement : honc [1] tel noblesse
N'eust femme du monde ancien.

A présent, dit Abuz, nous aurons du repos.

ABUZ.

Or çà, mes sots, que ferons-nous ?

SOT DISSOLU.

Gaudio [2].

SOT GLORIEUX.

Tuer.

SOT CORROMPU.

Gripper.

SOT TROMPEUR.

A tous
Trancher du couteau à deux vans.

SOT IGNORANT.

Allons chasser des chats-huans.

Pour moi, ajoute Sot Dissolu, je prétends m'employer uniquement à faire l'amour à cette sotte. — Cet honneur m'appartient, dit Sot Glorieux. — C'est bien plutôt à moi, répondent promptement Sot Corrompu, Sot Trompeur et Sot Ignorant. Comme ils se disputent avec chaleur le cœur de cette nouvelle maîtresse; Abuz, voulant prévenir le désordre, dit à Sotte Folle de faire un choix. — Je donnerai la préférence, répond-elle, à celui qui fera le plus beau sault.

SOT IGNORANT.

Je saulte mieux.

SOT DISSOLU.

J'ai plus de biens.

[1] Honc, onc, jamais.

[2] *Gaudio*, au lieu de *gaudi*, se réjouir ; on dit aussi faire gaudion.

SOT GLORIEUX.

Pas ne suis vieux.

SOT CORROMPU.

A ma fin viens.

SOT IGNORANT.

Je m'ayne joie.

SOT DISSOLU, *tendrement.*

Choisissant, ne diras-tu rien ?
Hélas ! sotte, soye ma proye !

SOTTE FOLLE.

Or à brief parles je me octroye.
A qui plus soudain passera
Parmi le tronz [1] : celui fera
Mon seul ami. Suz avanssez.

Tous les Sots se mettent à courir, afin d'obtenir un prix si beau; et Abuz les y encourage.

ABUZ.

Or sus, sus, villains à l'assault.
Que gaignera doncques d'honneur.

TOUS.

Hay avant.

Comme ils font tous leurs efforts pour passer en se repoussant les uns les autres, ils se débattent avec tant de violence qu'il font tomber l'édifice.

[1] Pour entendre ce jeu de théâtre, il faut remarquer quelle était la construction de ce bâtiment. Une grande table que l'on appelait Confusion en faisait la base : dessus étaient élevés six piliers en égale distance, et sur ces piliers on posait une grosse boule de carton, que l'on appelait Le Monde. Après cela on n'a pas beaucoup de peine à comprendre que les sots voulant passer tous en même temps entre ces pilliers, dont l'espace n'est pas assez grand, les renversaient, et par conséquent le globe qu'ils soutenaient.

Abuz voyant la ruine du monde qu'il vient de construire s'écrie :

Adieu mon labeur.

TOUS.

Hé Dieu ! tout s'en va par Abysme !

Ils veulent se plaindre à Abuz, qui leur reproche qu'ils ne doivent imputer leur malheur qu'à leur propre imprudence : et que pour les punir, ils vont retourner au lieu d'où ils sont sortis, c'est-à-dire dans le sein de la Confusion.

TOUS.

Adieu, Adieu.

(Ils se retirent, l'un çà et l'autre là.)

« Le Monde vient et trouve tout vide. » Il moralise sur le sort de ces sots qui viennent de périr presqu'au moment de leur naissance. Et exhorte les assistans à profiter de cet exemple. Il finit par ces deux vers :

Ce n'est pas jeu que se fier au monde;
Bien est deçeu qui se fie en ce monde.

Ensuite il supplie l'assemblée de ne pas s'offenser des traits satyriques répandus dans cet ouvrage, qui, n'étant que généraux, n'ont pour but que la correction des mœurs, et le dessein d'inspirer l'horreur des vices.

Seigneurs et dames de la ronde,
Si en rien nous avons forfaict
Pardonnez-nous, car nul meffaict
Ne prétendons ne faiz, ne diz.
A Dieu qui vous doint paradis.

Deo Gratias.

Le bon René d'Anjou s'exerça dans ce genre dramatique. M. le vicomte Fr. de Villeneuve, dans l'histoire de ce prince, a donné des analyses exactes de ses *Œuvres poétiques;* nous en emprunterons celle de *L'Abuzé en court,* une des plus jolies pièces de René d'Anjou, elle achèvra de donner une idée des amusemens naïfs de nos devanciers.

« Aristote, le très saige et prudent philosophe, nous « a, pour doctrine laissé, que aucun bon commencement « ou moyen, est encore réprouvé et non digne de « louenge, si par semblable continuacion, n'est la fin de « ce labeur à ce correspondant. Car, supposé que le com- « mencement d'aucune œuvre soit bon et raisonnable, « et la fin mauvaise et désordonnée, à peine pourra « estre de nulle valeur, et peult ainsi estre entendu entre « toutes les entreprises de quelque estat qu'ils soient, du « plus grand jusqu'au moindre. »

Partant de cette maxime, et y ajoutant « qu'il faut fuir « la mauvaise compagnie et ne rien changer à sa bonne « voye, » l'auteur entre en matière, et pour mieux développer sa pensée, il raconte que le maître Aristote rencontra un jour auprès d'une antique église, et au milieu de plusieurs pauvres rassemblés, un vieillard dans l'accoutrement le plus délabré, mais dont les habits en lambeaux paraissaient avoir été faits d'une riche étoffe, et comme ceux qu'on porte à la cour.

Touché de compassion et poussé par la curiosité, il s'approche de l'indigent et le questionne sur ce qui a pu le réduire à un aussi déplorable dénûment :

« Je m'appelle *l'Abuzé,* » répond en soupirant le malheureux vieillard; puis il apprend au *maistre* qu'il avait employé ses premières années à l'étude de la morale,

et afin qu'il ne puisse en douter, il lui débite un discours rempli d'une longue et assommante méthaphysique. « Dégoûté de cet état, il ne songeoit cependant pas, dit-il, « à devenir courtisan, lorsque Abuz, serviteur de la « cour, et Fol Cuider, mari de Folle Bombance, sa sœur, « s'emparèrent peu à peu de son esprit et le séduisirent « par mille promesses aussi brillantes qu'illusoires... »

L'Abuzé continue à raconter tout ce qui le frappa dans cette famille qui ne quittait jamais la cour...

—Eh! beau sire, dit-il un jour à son ami Abuz, dictes-moy deux choses, dont assez suys esbahy?.. L'une est pourquoi Fol Cuider porte les oreilles tant grandes?.. L'autre, comment vous êtes ainsi contrefaict?..

Abuz élude en Normand ces questions embarrassantes, et appelle l'attention de son hôte sur les tableaux divers qu'offre la cour, et sur les singuliers moyens d'y réussir... Entr'autres conseils qu'il lui donne, on remarque ceux-cy :

A la cour, fault estre saige et discret;
Seois regardant, et feins de ne rien voir...
Seois écoutant, et feins ne rien savoir...
Ne sonnant mot des cas qu'on voit et sçait.
Qui fait ainsi, à son cas il pourvoit.

Le courtisan ne l'apprend que trop à ses dépens, et ne tarde pas à s'apercevoir lui-même

Que plus se fie l'homme en la court,
Moins en amende au temps qui court.

Après un grand nombre d'étourderies, de fautes ou d'imprudences, il réfléchit néanmoins a tout ce qui se

passe dans ce lieu, ou tout est mystère pour lui, et ne peut comprendre comment le temps et l'intrigue

> Y font les grans offices mettre
> Ez petites capacités...
> Il fait les clers aux cours venir,
> Et les laïques gouverner les biens
> De Dieu! . . . . . .
> Il fait les sages déboutés,
> Et les solz aux conseils boutés!...
> Et fait tel de soye habillez,
> Qui chez lui n'auroit à manger!...
> Il fait à tel avoir servant,
> Qui ne vaut pour être servant!

Le vieux courtisan Abuzé continue ensuite à raconter les folles chimères dont il a été le jouet pendant son séjour dans le palais des rois... Son début lui promettait cependant un avenir séduisant.

« Présenté, dit-il, à une dame, elle *me fist une chière comme si j'eusse desjà esté cent ans à son service;* me donna ung petit cheval et me bailla deux chiens et ung oiseau à garder ou à gouverner. Qui n'eût pensé être sur le chemin de la fortune? Mais voici le revers de la médaille..

« A donc, vint le Temps, (un des plus puissants seigneurs de la cour) à moi, et me dist, que je portoys la robe trop longue, et que pas n'estoit la coutume de voir ainsi ses serviteurs... Et lors me fut icelle robe tant escourtée, que pas ne me povoit couvrir, si non le demi de la fesse... » L'Abuzé eut beau gémir de l'inconstance de la mode, il chercha en vain à se soustraire à ses caprices, il lui fallut souscrire à tout ce qu'on exigeait, d'autant plus

qu'on lui avait assigné quelques légers appointemens comme salaire de ses services. Il souffrit donc avec patience en attendant mieux, et fut bientôt consolé de sa nudité, par un petit emploi dans la fauconnerie, accordé enfin à son mérite et à ses protecteurs.

Ravi de joie, il se livra de nouveau, et avec un peu plus de fondement à l'espoir de parvenir à un rang élevé, bâtit des châteaux en Espagne, etc. Toutefois il se promit de mener toujours une conduite exempte de reproche. Mais Folle Bombance vint lui persuader que pour réussir à la cour, il fallait absolument se faire distinguer par ses vêtemens, dont la richesse et l'élégance donnent une haute opinion de celui qui les possède. « L'Abuzé ajoute foi à ses paroles, et le voilà aussitôt acheptant robes et pourpoints de soye, taillez et brodez de velours; des chaperons superbes, etc.; il porte le bonnet fendu au-dessus du bout de l'oreille, et ceste fente est serrée d'une petite chaîne d'or... Il lui faut porter également la cornette de velours sur l'épaule, et au chapel, le beau cordon que Folle Bombance donnera... Puis de belles plumes à son chief... A sa ceinture une belle dague... Des souliers à une longue, grande et belle pointe recourbée... Enfin, son cheval sera orné d'une housse de velours, et deux pages et deux lévriers suivront aussi le nouveau fauconnier. »

Dans ce somptueux équipage, il parcourt les endroits les plus fréquentés de la ville, se montre dans toutes les assemblées, assiste à toutes les parties de plaisir, « et va jouer à la paume et aux échecs. »

Il eût fallu pour soutenir un genre de vie aussi dispendieux avoir à sa disposition des trésors rarement à l'usage des solliciteurs, ou augmenter chaque jour en di-

gnités et en places lucratives... Mais la fortune demeure rarement immobile sur sa roue, et l'Abuzé, au bout de sa finance, perdit son emploi, se vit sans argent et sans aucune espèce de ressource... Déplorant alors amèrement son inconduite, et se rappelant toutes ses folies, il s'écrie la larme à l'œil :

Veez ici, comme allant regardois !...
Et de chascun estoye regardé !
Veez-cy comment je me *loricardoye*,
Pour estre en court, par Abuz descognu...
A l'enfourner fait-on le pain cornu...
Plus sont en court, moins ont de conscience,
Regarde bien comme je *folliois*,
Regarde bien comme j'ai follié...
Car Fol Cuider à Abuz m'a lié...
Si maintenant je suis mélancolié,
Le plus de tort à moi-même je donne...
Mal va au chien qui son maître abandonne.
Tard ay cogneu la grant dérision,
Où Pauvreté me prépare ma couche...
Tard vient au lict, qui au point du jour couche,
Tost est roti qui à la grille tient...
Mal va aux champs qui boiteux en revient.

Toujours rebuté de plus en plus par madame La Court, sans néanmoins aucun motif apparent, et quoi qu'il ne néglige rien pour lui plaire, l'Abuzé fait de tristes et tardives réflexions sur le sort des malheureux courtisans ; mais il ne peut encore s'arracher de lui-même à ce joug rempli d'appas, et pour s'achever de peindre, il devient amoureux d'une moult belle dame.

Fol Amour, qui s'empare de lui, le fait renchérir alors sur toutes les sottises où l'a entraîné Folle Bombance ; il

est ensuite *poinct* de jalousie... Tout l'inquiète, le trouble et l'alarme.

> Faisant d'une ombre une figure,...
> D'ung pertuis, une pourtraicture...

Mais il ne retire aucun avantage de tant de tourmens, car la belle dame se moque de lui et de sa tendresse... Trompé par elle, et maltraité par La Court, le malheureux Abuzé se rend auprès de cette dernière, afin de lui exprimer ses trop justes plaintes, lui exposer sa déplorable position, et lui énumérer les dépenses sans nombre dans lesquelles elle l'a entraîné. Lui ayant conté *tout son cas*, il termine ses lamentations par lui demander le payement de ses gages, et un ample dédommagement pour ce qu'il a souffert ou dissipé à son service.

Pour unique réponse, madame La Court lui chante, le plus gracieusement possible, une ballade qui a pour refrain :

> Puisque tant avez attendu,
> Attendez jusques à demain.

Attéré par ces paroles ironiques, le vieux courtisan ne perd cependant pas toute espérance, quoiqu'il ne possède plus ni sou ni maille. Il a formé des liaisons intimes avec de riches et aimables seigneurs qui, au temps de sa prospérité, lui ont prodigué les témoignages les moins équivoques d'attachement, et fait des offres sincères... Ils doivent être charmés, selon lui, de trouver l'occasion de l'obliger... L'Abuzé qui n'en doute pas, se rend, en quittant madame La Court, au logis de celui de ses amis dans lequel réside toute sa confiance... Il épanche

ses peines dans son sein, lui avoue la pénurie où il se trouve, et lui demande enfin :

Quelque argent pour subsister,
Jusqu'à la saison nouvelle.

L'ami, si dévoué jusqu'alors, n'a pas la dureté de se refuser à cette prière, mais il répond : « qu'il a envoyé en message le page qui a la clef de sa cassette ; » et qu'il est donc dans l'impossibilité absolue de secourir son ami.

Un peu désappointé, le confiant Abuzé s'éloigne tristement, et va frapper à la porte d'un autre seigneur tout aussi serviable... Il lui tient à peu près le même piteux langage, et cherche à toucher son cœur... « Sur *soi malheureusement*, l'ami de Court ne porte argent ne bourse. . Son varlet l'a qui est aux champs. »

La tête basse et le cœur gros, le pauvre courtisan veut tenter encore une fois l'aventure, et court chez le troisième de ses anciens amis... Celui-ci l'accueille on ne peut mieux... l'écoute avec une attention pleine d'intérêt... le plaint de toute son âme ; « mais il a fait serment pour l'amour d'aucunes personnes de ne jamais soi prester d'argent. »

Ayant parlé de cette sorte,
Le nouveau saint ferme sa porte,

et le pauvre Abuzé revient chez lui, guéri désormais de toute confiance, et chantant tristement :

Mal fait chasser, où l'on ne peut rien prendre.
Peu de choses sont sans abus.

Gémissant plus que jamais sur les aventures précédentes, qu'il repasse en sa mémoire, il se rappelle surtout l'injustice et l'ingratitude d'un prince au service duquel il avait voulu s'attacher, et qui parut un moment être reconnaissant de ses soins assidus; mais bientôt, ajoute-t-il :

Plus j'approchois, plus s'en alloit!
Plus lui parlois, moins m'escoutoit!
. . . . . .

Il conclut enfin que

Brouet de court n'est héritaige.

Le *maître*, qui avait écouté le récit de l'Abuzé avec beaucoup d'attention, lui témoigne sa surprise de ce qu'il a pu être si long-temps dupe de la Court... Il en convient; mais que voulez-vous, dit-il naïvement, *ung mot, ung présent, me rendoient l'espérance.*

Le compatissant philosophe, ayant entendu jusqu'au bout les doléances du malheureux vieillard, en est touché de pitié, l'emmène avec lui et le conduit enfin dans un hôpital où Pauvreté *l'hébergera*, mais où du moins il ne mourra point de faim.

Cependant, avant de s'y rendre, l'ancien courtisan va faire part de cette résolution désespérée au seigneur Abuz, qui, loin de l'applaudir et de l'approuver, se moque encore de lui, et cherche même à l'entraîner de nouveau dans le piége; ils ont alors entre eux le dialogue suivant :

L'ABUS.

Nostre maistre où est Folle Amour,
Vostre mignarde, gente et belle,
Qu'avez ensuivie nuyct et jour?....

Par vostre serment, où est-elle,
Pour de son profit l'avertir ?...
Si vous prie que nul ne la scelle,
Et que me la fassiez venir...

LE COURTISAN.

Las ! Abus, me demandez-vous,
De Folle Amour, aulcune chose ?...
Par elle suis bien au dessous !...
A ces folies je m'oppose...
Avec patience repose,
Qui pour connoissance me vient,
Et la mendicité compose...
De Folle Amour ne me souvient...

L'ABUS.

Et Fol Cuider, vostre mignon,
Où est-il ? qu'est-il devenu ?
Il estoit si franc compaignon !
Que n'est-il avec vous venu ?
Vous en est-il mal advenu,
Qu'il vous a fallu éloigner.
De lui, qu'avez tant soustenu ?
Comment l'avez-vous pu laisser ?

LE COURTISAN.

De Fol Cuider, n'ay souvenance,
Par Dieu, et sur ma conscience
Plus ne l'ay en mon ordonnance...
Ne sçay, c'est folie ou science,
Fol Cuider n'a plus d'audience,
En nuls estats autour de moi...
J'ai pour lui prinse patience,
Fol Cuider plus je ne connois.

L'ABUS.

Et Folle Bombance, sa femme !
L'avez toujours entretenue ?...
Où est-elle ?

LE COURTISAN.

Par mon baptême.
Je ne sçay qu'elle est devenue...

L'ABUS.

Est Folle Bombance perdue
D'avec vous? ... C'est ung grand faict! ...

LE COURTISAN.

Je l'ay bien autrefois cognue...
Mais maintenant ne scay que c'est...

L'ABUS.

Au temps ne pôvez revenir,
Qu'avez perdu par négligence...
Qu'aurez-vous pour vous soubtenir?...

LE COURTISAN.

Et bien j'aurai ...

L'ABUS.

Quoi?

LE COURTISAN.

Patience...

L'ABUS.

Pour toutes promesses de cour,
Pour guerdon et pour récompense,
Vous aurez en dernier retour?...

LE COURTISAN.

Eh bien... oui.... j'aurai patience.

L'ABUS.

Pour tant de paines et de travaulx,
Où avez mis corps et science,
Pour despens de gens et chevaulx?
Qu'emporterez-vous?

LE COURTISAN.

Patience.

L'ABUS.

Pour dernieres taxations,
N'ayant plus vivres ni pitance,
Ni espoir de provisions.

LE COURTISAN.

Voire perdrai-je patience...

Après ce colloque, il s'apprête à se retirer dans son dernier asile.

Pôvre de richesse et d'avoir,
Riche de paroles et promesses,
Hors de la grâce de sa maîtresse
Près de toute mendicité.

Un autre dialogue s'établit alors entre la Pauvreté, l'Hôte et l'Abuzé.

LA PAUVRETÉ.

Où est le pauvre homme Abuzé,
Sous promesse, par court servir?
Où est le fol qui a musé,
C'est pour souvent ouïr mentir?...
Dites-lui qu'Abus faict venir
A son logis ici aval;
Pauvreté qui le vient querir
Pour le mener à l'hospital,
Avec maladie et sa sœur,
Qui acquitte sa conscience
Et est très-joyeuse en son cœur,
Qu'il a bien pris en patience...
Dites qu'à cheminer commence,
Et au lieu de mule ou cheval,
Je lui apporte une potence (béquille)
Pour le mener à l'hospital.

L'HÔTE.

Je le vous vais faire venir...
Il me tarde qu'on ne le voie,
Plus n'ay dequoy le soustenir...
De vostre venue ay grant joye...

En assez pensement estoye,
Comment sans lui faire nul mal,
Aucune ayde je trouveroye,
Pour le mener à l'hospital.

A L'ABUZÉ.

Sus galand, sus troussez vos quilles,
Et allez parler vêtement
Avec toutes vos agoubilles,
A Pauvreté qui vous attend,
Et Abus, qui légerement
Vous veulent mener, comme voy,
A l'hospital, de par le Roy.

(L'Abuzé finit ainsi.)

« Or, as-tu oy et bien veu touste ma vie, et la vérité « de mon faict, et comment je fus à l'hospital mené, pour « le guerdon de mon service, et la récompense de mon « temps perdu... Si vueillez toi et les aultres, qui à lire « vous esbattez, mieulx penser et de meilleure heure à « votre faict, que je ne fis... Et de ceste dangereuse attente « vous assevrer, de laquelle vont peu de saiges per- « sonnes au dangier. »

(Ici fine le livre de l'Abuzé en court, faict le 12 juillet, l'an de grâce 1473.)

Page 239. — Dans la salle voisine.

Il fallait que la salle du comte d'Étampes fût très-grande, car le nombre des acteurs était considérable dans ces sortes de représentations. Ordinairement on construisait à cet effet des échafauds (*chaffalia*), espèces de maisons ouvertes en entier du côté des spectateurs, et divisées en plusieurs étages subdivisés eux-mêmes en di-

vers compartimens. Plusieurs de ces échafauds, bâtis en plein air, avaient jusqu'à neuf étages, le plus élevé représentait le paradis, et le rez-de-chaussée l'enfer. Les étages intermédiaires représentaient ordinairement Jérusalem, Bethléem, Rome et autres lieux terrestres où se passait la scène.

Un auteur contemporain nous a laissé la description suivante d'un de ces théâtres des confrères de la Passion.

« Premièrement est paradis ouvert, faict en manière « de throsne et draps d'or tout au tour, au milieu duquel « est Dieu, en une chaire parée, et au costé dextre de luy « paix, et soubz elle miséricorde : au senestre justice, et « soubz elle vérité : et tout autour d'elles neuf ordres « d'anges les uns sur les autres.

« La maison des parens de Nostre-Dame.

« Son oratoire.

« Le creche ez beufz.

« Enfer faict en manière d'une grande gueule, se « cloant et ouvrant quand besoing est.

« Les limbes des pères fait en manière de chartre, et « n'estoient veus sinon au-dessus du faux du corps.

« Les places de prophètes ez divers lieux hors les « autres. »

Page 239. — Étaient présumés absens.

« Dans la Gaule ils jouënt maintenant les comédies de « telle sorte, que toutes choses sont exposées aux yeux « des spectateurs; toutes les décorations se voyent sur l'é- « chaffaud les personnages ne disparoissent jamais; ceux

« qui se taisent sont réputez absens. Mais, certes, il est « bien ridicule que les spectateurs connoissent bien que « tu entends ce que tu vois, et toy-même n'entende ce « qu'un autre dit de toy-même en ta présence, comme si « tu n'y étois pas, où tu es : et néanmoins le plus grand « artifice du poëte, est de suspendre les esprits, et de « leur faire toujours attendre quelque nouveauté; mais là, « il ne se fait rien de nouveau, et l'on est plutôt rassasié « qu'en appétit. » (*Pratique du Théâtre de l'abbé d'Aubignac*, t. 1, p. 240. — *Hist. du Théâtre franç.*, t. 1, p. 65, dans la note.)

Page 241. — Le meilleur acteur étant celui qui souffre avec le plus de courage.

Les acteurs exposaient souvent leur vie dans les tortures auxquelles les soumettaient leurs rôles. D. Calmet, dans son *Histoire de Lorraine*, t. II, aux Preuves, p. 225, rapporte le fait suivant :

« L'an 1437, le 3 juillet, fut fait le jeu de la Passion « en la plaine de Veximiel, et fut fait le parc d'une très- « noble façon, car il étoit de neuf sièges (ou étages) « de haut... Et fut Dieu un sire appelé seigneur Nicolle... « curé de Saint-Victour de Metz, lequel fut presque mort « en la croix s'il n'avoit été secouru, et convint que un « austre prestre fut mis en la croix pour parfaire le per- « sonnage d'un crucifiement pour ce jour, et le lende- « main, ledict curé de Saint-Victour parfit la résurrection « et fit très-hautement son personnage... Et un autre « prestre qui s'appeloit messire Jean de Nicey, qui étoit « chapelain de Métrange, fut Judas, lequel fut presque

« mort en pendant, car le cuer lui faillit, et fut bien has-
« tivement dépendu. »

Dans le mystère de la Passion, par exemple, l'acteur le plus robuste devait être exténué, à la fin des quatre-vingt-six actes dont se composait la pièce, et pendant lesquels on ne débitait pas moins de quarante et un mille vers. A chaque scène on multipliait les coups de poings, les coups de fouet et de bâton. Dans quelques scènes, les personnages devaient être enlevés du bas du théâtre jusques à une grande hauteur. Par exemple, dans la scène de la Tentation, après que Satan a offert de porter Jésus sur le sommet du temple, l'auteur dit, en forme d'avis aux acteurs : « Icy se mect Jésus sur les espaules de
« Sathan et par un souldain contre poys sont guindés
« tous deulx à mont sur le haut du pinacle[1]. »

C'était bien pis dans la scène de la Transfiguration, car il paraît que Jésus devait rester suspendu en l'air à l'aide du seul contre-poids, pendant un débit de cent vingt-huit vers.

Mais, c'est surtout pendant le dernier acte du drame que le péril devenait éminent. Nous avons compté que, depuis le moment où l'on élevait la croix, jusqu'à celui où l'on en détachait et descendait les corps, il ne se débitait pas moins de treize cents vers. Si l'on joint à cela le temps qu'exigeaient diverses pauses ou opérations indiquées dans le drame, assurément l'acteur devait rester au moins pendant deux heures dans cette position si pénible. (Voy. *l'Hist. du Théât. fr.*, t. 1, p. 2 et 212. — *Remarques sur les anciens Jeux des Mystères*, par M. Berriat-Saint-Prix. Paris, 1823.)

[1] Nous donnons plus bas une analyse de ce mystère, qui eut longtemps une grande célébrité.

Page 244. — Après la pièce, un confrère vint chanter quatre vers, etc.

D'après le récit de Tristan, il paraît que cette représentation n'aurait duré que quelques heures, ce qui est invraisemblable, car on sait que la représentation des mystères durait plusieurs journées entières, sauf un intervalle de midi à deux heures, pendant lequel les acteurs et spectateurs allaient dîner et prendre un peu de repos. (*Hist. du Théâtre fr.*, t. II, p. 464.) Aussi, les mystères étaient-ils divisés en journées, et les journées en actes ou intermèdes. Nous avons dit plus haut que le spectacle n'avait pas moins de quatre-vingt-six actes et de quarante mille vers. Avant de jouer un mystère de cette force, on l'apprenait et on l'étudiait pendant cinq mois : aussi, arrivait-il que les bourgeois et les docteurs qui jouaient dans ces pièces, s'engageaient par serment à remplir leur rôle, afin de ne pas faire manquer un spectacle dont les préparatifs étaient fort chers, et qui attirait de tous les lieux circonvoisins une grande multitude. (*Remarques sur les anciens Jeux des Mystères*, par M. Berriat-Saint-Prix.)

Un rôle eût visiblement excédé les forces d'un seul homme, aussi était-il divisé entre plusieurs acteurs, selon l'âge du personnage dont il retraçait la vie. (Voy. *Mystère du vieil Testament*, part. I, f. 156 et 236. — *Hist. du Théâtre fr.*, t. II, p. 313.)

Ce défaut d'unité de temps auquel voudrait nous ramener le genre romantique, à fait dire à Boileau :

Un rimeur sans péril, delà les Pyrénées,
Sur la scène, en un jour, renferme des années.

Là, souvent le héros d'un spectacle grossier,
Enfant au premier acte est barbon au dernier.

Voici une courte analyse du plus fameux de ces mystères, c'est celui de la Passion de Jésus-Christ.

PROLOGUE.

Verbum Caro factum est.

L'auteur (le docteur Jean-Michel) fait un long sermon sur chacun de ces mots latins. *Verbum*, lui sert de texte pour traiter de la génération éternelle du fils de Dieu. *Caro* est le sujet d'un sermon sur Jésus-Christ prenant un corps. *Factum* est le chapitre des faits de Jésus-Christ. *Est* donne occasion à l'auteur de parler de l'essence éternelle du rédempteur et de la béatitude des élus.

PREMIÈRE JOURNÉE.

I. Saint Jean ouvre la scène et fait un sermon au peuple dans le désert, sur ces paroles du prophète Isaïe : *Préparez la voie du Seigneur, aplanissez dans le désert les sentiers de notre Dieu.*

II. La prédication de saint Jean fait grand bruit; les juifs en sont informés; leur conseil s'assemble et discute longuement sur la venue du messie, les uns croient qu'il va naître, d'autres qu'il est déjà né; pour s'éclairer d'avantage sur ce fait, ils envoient quatre d'entre eux près de saint Jean pour l'interroger à ce sujet et écouter la prédication.

III. Les quatre envoyés assistent à un second sermon de saint Jean, et quand il a fini ils lui demandent s'il

est le Christ, et leur ayant répondu négativement ils lui demandent s'il ne serait pas Élie, ou quelque prophète : ayant de nouveau répondu *non*, saint Jean ajoute :

Je suis voix au désert criant.

Cette réponse paraît tellement claire aux envoyés, qu'ils se retirent sans en demander davantage.

IV. Jésus paraît avec Notre-Dame et l'ange Gabriel. Il s'entretient avec eux du sujet pour lequel il est descendu sur la terre. Notre-Dame lui dit, avec regret, que sa volonté soit la mienne.

(Ici se départ d'avec elle; il s'en va vers saint Jehan-Baptiste, l'ange Gabriel avec lui, et demeure Notre-Dame comme en oraison.)

V. Jésus s'approche de saint Jehan, à qui il demande le baptême : ce dernier s'en défend par humilité.

Pas requerir ne me devés,
Car mon cher Seigneur vous scavés
Qu'il n'affiert pas à ma nature;
Je suis créature.
Et pour facture
De simple stature,
Humble viateur :
Ce seroit laydure
Et chose trop dure,
Laver en eau pure
Mon hault créateur.
Tu es précepteur,
Je suis serviteur;
Tu es le pasteur,
Ton ouaille suis;

Tu es le docteur,
Je suis l'auditeur ;
Tu es le docteur,
Moy consecuteur,
Sans qui rien ne puis, etc.

Enfin Jésus lui ayant commandé absolument, S. Jehan se met en devoir de lui obéir. Pendant que Jésus se déshabille, et que l'ange Gabriel le sert, Dieu le père dit qu'il veut honorer par *un signe haultain ce baptême vertueux*. Saint Michel chante un cantique, durant lequel Jésus entre dans le fleuve de Jourdain, et S. Jehan prend de l'eau à la main, et en jette sur le chef de Jésus. Puis dit :

Sire, vous estes baptisé.
Qui a votre haulte noblesse
N'appartient, ne à ma simplesse
Si digne service vous faire.
Toutefois, mon Dieu débonnaire,
Vuiellés suppleer le surplus.

(Icy sort Jésus hors du fleuve Jourdain, et se jecte à genoux devant Paradis. A donc parle Dieu le père, et le Sainct-Esprit descend en forme du coulom blanc sur le chef de Jésus : puis retourne en paradis, et est à noter, que la loquence de Dieu le père se doit prononcer entendiblement, et bien à traict en trois voix ; c'est à sçavoir, ung hault dessus, une haulte contre et une basse contre bien accordées, et en cette armonie se doit dire toute la clause qui suit :

DIEU LE PÈRE.

Celui-ci est mon fils amé Jésus,
Qui bien me plaist, ma plaisance est en lui, etc.)

(Ici se lève Jésus de genoulx, et revest ses habillemens; saint Jehan et Gabriel lui aydent, cependant que les anges parlent en paradis.)

Ce dialogue des anges roule sur les grâces que Dieu a faites aux hommes par le moyen du sacrement de baptême, et se passe entre Raphaël, Uriël, Chérubin et Séraphin.

(Ici va Jésus au désert, et l'ange se départ d'avec lui, et retourne vers Notre-Dame.)

VI. Les démons, Satan et Berith, s'entretiennent au désert, pour savoir comment ils pourront tenter Jésus-Christ, ne trouvant aucun moyen, ils vont consulter à ce sujet leur grand maître Lucifer, qui, scandalisé de l'impuissance de ses deux suppôts, les livre à ses autres diables qui les étouffent dans un brasier. Satan, retiré du feu tout brûlant, promet de mieux faire une autre fois, et reçoit une nouvelle mission.

VII. Pilate arrive en Judée : il annonce qu'il ne veut pas imiter la mollesse et l'avarice de son prédécesseur, et cependant il débute par faire proclamer une ordonnance fiscale. Les bourreaux, mandés pour crier cette ordonnance, voyant qu'il ne s'agit que d'un simple cri, lorsqu'ils comptaient sur quelque exécution, témoignent le mépris que leur inspire ce début de l'autorité de Pilate.

VIII. Les juifs s'assemblent au sujet de l'ordonnance de Pilate, et prennent la résolution de ne point l'exécuter.

IX. Judas entre en scène avec le fils du roi d'un pays voisin, ils s'amusent à jouer ensemble aux échecs, mais bientôt ils se disputent sur le gain d'une partie et en viennent des injures aux voies de fait. Judas tue d'un coup de poing le fils du roi. Plusieurs personnes accou-

rent aux cris du mourant, et reconnaissent leur prince noyé dans son sang.

X. Judas, craignant d'être poursuivi, quitte le pays et vient en Judée. Il est aperçu de Pilate qui, content de sa conversation, lui propose d'entrer à son service et lui donne l'intendance de sa maison.

XI. Jésus-Christ est au désert où il a jeûné depuis quarante jours. Satan trouve le moment favorable pour renouveler ses tentations; il épuise tout son génie infernal pour persuader au fils de Dieu de renoncer à l'abstinence, et de goûter des délices du monde. Satan, n'ayant pu réussir dans ce premier entretien, revient sous l'habit d'un docteur, et l'engage à prêcher, et afin qu'il puisse être entendu d'une plus grande multitude, il offre de le porter sur le sommet du temple.

(Ici se met Jésus sur les épaules de Satan, et par ung soudain contre-poids, sont guindez tous deux à mont sur le haut du pinacle.)

Satan propose à Jésus de se jeter en bas, afin que les anges vinssent le recevoir ainsi qu'il est dit dans les Écritures; mais Jésus lui répond qu'il est aussi écrit : « Vous ne tenterez point le seigneur votre Dieu. »

(Ici descendent secrètement Jésus et Satan, et se trouvent tous deux à bas assez loing l'un de l'autre, et se met Satan en habit de roi.)

Vêtu de la pourpre royale, Satan offre à Jésus tous les biens et les empires du monde, s'il consent à l'adorer; mais Jésus, indigné d'une telle insolence, lui ordonne de se retirer, et tandis que le démon s'enfuit, les anges du paradis viennent complimenter le fils de Dieu. « Ils apportent une coupe couverte et du pain couvert « d'une fine serviette à Jésus, dont il pourra boire et

« manger. » Les anges chantent ses louanges et le mystère de son sacrifice.

XII. Notre-Dame vient trouver Jésus et gémit sur les maux qu'il doit souffrir en faveur du genre humain.

XIII. Saint Jean se rend près d'Hérode et le gourmande sur sa liaison criminelle avec Hérodias, femme de son frère; Hérodias, présente à cet entretien, se fâche contre le prophète et excite son amant à le faire périr. Hérode, par complaisance pour sa maîtresse, ordonne que l'on conduise saint Jean en prison.

XIV. Ruben et Cyborée sa femme, père et mère de Judas, se plaignent d'être sans enfans en leur vieillesse. Ils en eurent un autrefois, mais leur extrême misère les poussa à le jeter dans les flots, et depuis ce moment ils languissent dans le chagrin et le remords. Pour se distraire de leurs peines, ils se promènent dans un jardin. Ruben s'arrête au pied d'un pommier, dont les beaux fruits ont également attiré l'attention de Pilate; celui-ci ordonne à Judas, qui l'accompagne, de lui acheter de ces pommes. Judas rompt les branches de l'arbre pour emporter le fruit commodément. Cette action deplaît à Ruben, Judas lui répond avec emportement, et dans la chaleur de la dispute il lui assène un coup mortel. Cyborée demande vengeance à Pilate, qui, pour assoupir l'affaire, ne trouve rien de mieux que d'engager son favori Judas à épouser la veuve. Judas y consent et prend Cyborée à part, afin de la disposer à lui donner la main.

XV. Saint Pierre et saint André paraissent occupés de leur pêche, et se désolent de ne rien prendre, lorsque Jésus leur apparaît et les engage à le suivre, ce qu'ils font aussitôt : il emmène de même saint Jacques, saint

Jean, saint Philippe, et successivement ses dix premiers apôtres qu'il arrache à leurs occupations et à leurs familles.

XVI. Reconnaissance pathétique de Judas et de sa mère; pour obtenir le pardon de ses péchés, Judas se décide à venir voir Jésus.

XVII. Mathieu invite trois juifs à un festin où il se propose de traiter Jésus et ses dix apôtres. Ceux-ci arrivent et prennent place autour de la table où l'on tient quelques propos bachiques, après avoir récité le bénédicité.

XVIII. Les pharisiens murmurent contre Jésus pendant le dîner, et de leur côté les juifs s'étonnent que Jésus aille dîner avec des gens obscurs et pauvres.

XIX. Après le repas et les graces dites, Jésus allait se retirer, lorque Judas vint se jeter à ses pieds et lui confesser tous ses crimes. Jésus lui donne l'absolution, le prend au nombre de ses apôtres et le nomme gardien de la bourse commune.

XX. Changement de l'eau en vin aux noces de Cana. Après ce miracle, Jésus prend, avec les apôtres, la route de Jérusalem, et chemin faisant il s'amuse à faire un fouet de corde pour chasser les marchands du temple.

XXI. Jésus chasse les marchands du temple.

JÉSUS.

Dehors, dehors, sans contredire,
Cessez de votre œuvre trop vaine.

(Il les frappe à coups redoublés.)

UN MARCHAND.

Jamais je ne vy face humaine
Dont je fus tant espovanté;

Ni jamais ne fut fouetté
Aussi vif pour une semaine.

(Les marchands vont porter plainte contre Jésus.)

XXII. Le docteur Nicodême vient trouver Jésus pendant la nuit, et après avoir entendu ses divins préceptes il se convertit.

XXIII. On voit paraître saint Lazare en habit militaire très-élégant. Il porte un faucon sur le poing, ses gens conduisent ses chiens et portent son cor de chasse; il tient avec eux des propos légers et frivoles, puis continue ses courses et ses ébats.

XXIV. Jésus déclare à ses apôtres que le temps est venu de manifester sa puissance par des miracles. Il apprend que le juif Sayrus, chef puissant d'une synagogue, vient de perdre sa fille unique; il approche de son lit funèbre, et lui dit:

Entends ma parole divine,
Thabita, fille très-bénigne;
Je veux que mon vouloir achèves,
Je commande que tu te lèves
Devant ceux qui te voudront voir.

(La fille de Sayrus se lève, et remercie le fils de Dieu.)

XXV. Raab, Samaritaine, engage avec deux Samaritains une discussion théologique qui ne tarde pas à l'ennuyer; elle prend un vase et va à la fontaine, où elle rencontre Jésus, qui lui dit quelles sont en ce moment les secrètes pensées de son cœur. La Samaritaine étonnée se jette aux pieds de Jésus, et va raconter son aventure aux deux Samaritains, qui viennent trouver le Sauveur pour se faire instruire par lui.

XXVI. Jésus-Christ envoie prêcher ses apôtres, et leur donne ses instructions.

XXVII. Lazare, toujours mondain et étourdi, apprend que Jésus voyage dans la contrée, et témoigne le désir de le voir et de l'entendre.

XXVIII. Lazare rencontre Jésus au moment où il ressuscitait le fils de la veuve Jullye. — Scène de la résurrection, et joie dans la famille de l'enfant ressuscité. — Lazare ému de ce miracle se voue au Seigneur, qui lui accorde le pardon de ses fautes. Lazare va trouver sa sœur Marthe qui rend grâce à Dieu de la conversion de son frère.

XXIX. Hérode qui se prépare à célébrer avec solennité le jour de sa naissance, fait publier par Grongnart que le lendemain il va tenir ses grands jours, et qu'il y invite tous les seigneurs de sa cour qui voudront s'y trouver. Grongnart, après avoir rempli cet office, paraît être fort content de lui-même, ce qu'il témoigne assez par ces paroles :

> Pour parler pareil à pareil,
> Il n'est pas homme plus propice
> Que moi pour bien faire ung office
> Haulte ou basse quand je m'y rolle,
> Et aller querir mon salaire.

Hérodias vient trouver Hérode, à qui elle conseille de se défaire de saint Jean, qui ne cesse, ajoute-t-elle, de leur reprocher leur liaison. Le roi lui répond qu'il craint la fureur du peuple. Sur ces entrefaites, Grongnart vient annoncer que les tables sont servies.

(Ici se lavent le roi et la reine à part.)

GRONGNART.

Seigneurs, la viande se gaste ;
Que or eussé-je le meilleur plat,
Je tronçonneroye tel esclat
Qu'il y paroistroit au retour.

(Icy se assied le roy et la royne, et la fille ; icy se assient Rodigon, Jayrus, Nycodesme, Pharès et Abiron, et en une autre table, et sonnent les menestriers.)

ANDALUS, *maistre d'hostel.*

Seigneur, la viande se empire,
Vous vous y prénez laschement.

Alors tous les assistans commencent à manger. Vers la fin du repas, Hérodias commande à Florence sa fille de danser, ajoutant que le roi lui accordera un don : à l'instant la fille obéit.

(Icy commence à danser et sonne le tambourin, une entrée de Morisque, puis cesse ung petit, et la fille danse toujours, pendant que les Seigneurs parlent : puis commence le tabourin d'ung cordeon.)

ABIRON.

Hardiment gente damoyselle,
N'ayez point de vergogne honte.

La danse finie, le roy jure à Florence de lui accorder tel don qu'elle voudra demander. Florence s'adresse aussitôt à la reine, qui lui dit de demander la tête de saint Jean-Baptiste, elle lui obéit ; mais comme Hérode a quelque peine à y consentir ; Hérodias lui représente qu'un si vil objet ne mérite pas qu'il ait à se reprocher d'avoir rompu

son serment : Grongnart se présente sans peine pour exécuter cet ordre ; car, dit-il,

Si sa sentence n'est escripte,
Il n'en faut jà tant discuter,
Je l'yrai bien exécuter
Sans autre forme de procès :
Et s'il appelle de l'excès
Je relevara son appeau
Si sanglantement sur sa peau,
Qu'il n'en fera jamais de noise.

Hérode lui donne cette commission : et ici vont Grongnart et Florence, à l'huis de la chartre, pour decoller saint Jehan. On notera encore en passant, que maître Grongnart fait toujours le mauvais bouffon.

Çà, maître, çà faillés dehors;
Vecy votre derrenier mès,
Dont vous serez servy jamais :
Baissez-vous, vous estes trop hault.

Saint Jean ne répond à ce discours, que pour demander la permission de pouvoir faire une courte oraison.

Fais-le donc court, qu'il ne se crote,
Je ne veuil plus attendre à l'huis.

Saint Jean ayant achevé sa prière, Florence dit,

Grongnart fait ton office, etc.

Grongnart lui conseille de se retirer un peu, de crainte, lui dit-il, que la vue du sang ne lui fasse quelque peine.

Ensuite, s'adressant à saint Jean, en lui coupant la tête, il lui dit :

Or tien, ton procès est complet,
Prend ce cop si fera de feste.

FLORENCE.

Grongnart, délivre-moi la teste,
Car je ne l'ose recueillir.

(Icy prent Grongnart la teste, et la mest dedans le plast.)

Or tenez, portés la bouillir,
Rostir, ou faire des pastés.

La fille apporte le plat, et le pose sur la table des conviés, devant Hérodyas, qui, comme une furie, se jette dessus « et frappe d'un cousteau sur le chef de saint Jehan, et le sang en sort. »

Pendant ce temps-là, Dieu le père déclare que l'ame de saint Jean-Baptiste va descendre aux limbes, pour annoncer aux justes leur prochaine rédemption. Les anges chantent, dans le Ciel, les louanges de ce grand prophète.

Le festin fini. « Se lievent et puis se départent chacun en son lieu, et Nicodesme et Jayrus vont ensemble, » en s'entretenant de la cruelle mort de saint Jean, dont ils paraissent très-affligés. Jayrus dit à son compagnon :

O le fol disner dont on disne,
Quant en disnant on se repaist
De pasture qui tant deplaist,
Et est si desplaisant à veoir.

XXX. L'esprit de saint Jehan dans les limbes console les âmes des patriarches, et des autres fidèles, à qui il annonce la venue du messie.

(Icy chantent ez limbes ung silete.)

XXXI. Lucifer qui entend les cris de joie des patriarches, demande ce qui est arrivé de nouveau. Berith lui apprend que c'est l'ame de saint Jean qui vient de descendre aux limbes. Lucifer se désespère et ne reçoit de consolation que sur la promesse que lui fait Astaroth, de faire tomber aux enfers une infinité d'ames, pour le dédommager de celle de saint Jean qui est bien heureuse.

XXXII. Abyas, Sophonias et Manassès, disciples de saint Jean, et dont on a parlé ci-dessus, ayant appris la mort de leur maître, en vont chercher le corps et l'ensevelissent en chantant ses louanges.

SECONDE JOURNÉE.

I. Jésus-Christ rencontre une fille possédée du démon; cette fille commet mille extravagances, et tient les propos les plus bizarres. Jésus l'exorcise :

« Ici, dit l'auteur, sort une fumée de dessous la fille, « et Astaroth sort également de ladite fille en pestant et « en jurant. »

II. Astaroth, chassé du corps de la fille, revient en enfer où il raconte à Lucifer le grand nombre des miracles que Jésus opère chaque jour, et Lucifer, pour punir son démon de s'être laissé expulser par le fils de Dieu, le fait étriller par ses satellites.

III. « Cy après commence la mondanité de la Mag- « delaine, et est à noter qu'elle pourra chanter des choses

« faites à plaisance, ce qui s'ensuit, et après le pourra « dire sans chanter.

IV. « Icy commence le mystère du paralitique, lequel « est couché en son grabaton, près la piscine. »

V. Jésus évangélise ses apôtres, et les prêche sur les récompenses et les punitions qui attendent les bons et les mauvais. Après ce sermon, les scribes veulent interroger le Christ sur la guérison de Tubas : se voyant confondus, ils vont conspirer à l'écart.

VI. Jésus guérit Simon le lépreux qui va chanter ses louanges.

VII. Le fils de Dieu mène Pierre, Jean et Jacques sur le mont Thabor : « Icy entre Jésus dedans la montaigne « pour soy vestir d'une robe la plus blanche que faire se « pourra ; et une face et les mains toutes d'or bruny ; « et ung grant soleil à rays bruny par derrière. Puis sera « levé hault en l'air par ung subtil contre-poids. Et tantôt « après sortirons de ladite montaigne Helye en habit « de carme, et un chapeau de prophète sur la tête. Et « Moyse d'autre costé qui tiendra les tables en sa main, « et cependant portera la Magdelaine. »

Pendant la transfiguration sur le Thabor, Madelaine restée au pied de la montagne avec les filles qui l'escortent, chantent des chansons joyeuses.

VIII. Douze juifs, édifiés des miracles de Jésus, se convertissent et marchent à la suite des apôtres.

IX. Madelaine est à sa toilette; elle se lave, se parfume, se farde et se couvre de perles et de fleurs; des galants viennent lui faire la cour.

X. Miracle de la multiplication des cinq pains et des deux poissons.

XI. Nouveau sermon de Jésus : « Au sermon de Jé-

« sus sont tous les juifs et les scribes et pharisées. Et est « la Magdelaine assise sur ung carreau assez loing du « peuple et à la fin du sermon, elle fait manière et con- « tenance de plourer. »

XII. Conversion de la Madelaine.

XIII. On arrête les trois larrons. Le mauvais larron s'écrie :

> Je ne crains ni Dieu ni le diable,
> Ni homme tant soit espoventable,
> Quand je me despite une fois.

Barrabas ne vaut pas mieux que son compagnon; voici un échantillon de sa morale.

> Je ne fais compte d'étrangler
> Ung homme, non plus qu'un sanglier
> De manger le gland par le bois.

Quant à Dismar, le bon larron, il se contente de dire :

> Je détrousse par les chemins,
> Tous bons marchands et pèlerins.

XIV. « Ici se tient le conseil des pharisées, et commence « la conspiration et la mort de Jésus. »

XV. Les pharisiens, pour exécuter le dessein qu'ils viennent de concevoir, vont à la prison, et ordonnent au geôlier Brayault de leur amener une femme appelée Jésabel, qui est prête à être condamnée pour crime d'adultère. Brayault leur obéit : et ils emmènent avec eux Jésabel, qui, dans le chemin, ne cesse de se lamenter et de pleurer ses péchés. Lorsqu'ils sont arrivés au temple

avec elle, ils cherchent Jésus; et dès qu'ils l'ont trouvé, Mardochée, l'un des pharisiens, prenant la parole, lui demande ce qu'il juge à propos que l'on fasse de cette femme. Jésus, au lieu de leur répondre, se met à écrire sur la terre avec son doigt : enfin, voyant qu'on le presse de rendre une réponse, il commande à celui d'entre eux, qui n'a point transgressé la loi, de lui jeter la première pierre; et il continue toujours d'écrire. Isachar, croyant que Jésus écrit sur la terre ses péchés secrets, se retire du temple, craignant de se les voir reprocher publiquement. Joroboam, autre pharisien, s'enfuit aussi frappé d'une pareille idée : et peu à peu tous les autres juifs, saisis d'un même esprit, s'écartent et sortent du temple. Enfin, Jésus se trouvant seul avec ses apôtres et Jésabel, pardonne à celle-ci ses péchés, et les apôtres la délient.

XVI. Le lépreux a invité Jésus à venir dîner chez lui, pendant le repas auquel assistent les apôtres. Madelaine suit Jésus; elle hésite d'abord à paraître dans un lieu où elle n'est point attendue, et se glisse tout doucement sous la table, et peu à peu se relève pour répandre de *l'eau rose* sur la tête du Christ. Plusieurs des apôtres sont scandalisés de la présence de cette femme, mais Jésus les ramène à plus de charité. La bonté du divin maître achève la conversion de la pécheresse.

XVII. Tandis que Pilate et Hérode sacrifient aux faux dieux, Jésus continue ses miracles et redresse une pauvre femme courbée depuis dix-huit ans.

XVIII. Jésus rend la vue à un aveugle de naissance.

XIX. Mort du Lazare.

XX. Résurrection du Lazare.

XXI. Cette résurrection met l'enfer en émoi; Lucifer

lâche tous ses démons, en leur enjoignant de réunir leurs efforts contre le Christ.

XXII. Les Juifs délibèrent pour faire traduire Jésus devant le juge, et le sauveur s'entretient d'un autre côté du théâtre avec la Sainte Vierge sur les tourmens qu'il a mission d'endurer.

XXIII. Jésus guérit un sourd et muet possédé du démon.

XXIV. Les six tyrans cherchent Jésus pour le conduire devant le juge, tandis qu'ils le cherchent inutilement, il soupe chez le lépreux avec Lazare et les apôtres. Madelaine vient une seconde fois verser des parfums sur le Dieu qui l'a ramenée à la vertu. La prodigalité de la Madelaine fait murmurer Judas qui voudrait avoir le prix de ce parfum.

XXV. « Icy monte Jésus sur l'ânesse, et il y a quatre « apôtres qui vont devant; Judas mène l'âne par le licol, « et les autres apôtres vont après. »

TROISIÈME JOURNÉE.

I. Entrée en Jérusalem. — La foule se presse autour de Jésus et sème la route de rameaux verts et de fleurs.

Pendant qu'il entre dans Jérusalem, Dieu le père fait éclater l'intérêt qu'il prend à son fils.

(Icy se faict un doulx tonnaire en paradis de quelque gros tuyau d'orgue.)

Ce bruit épouvante les juifs, et Jésus prophétise les malheurs prêts à fondre sur Jérusalem, ses paroles augmentent la multitude, et plusieurs pharisiens exhalent leur fureur.

II. Judas se repent de s'être fait apôtre, parce qu'il ne gagne pas assez.

III. « Icy est traitée la complainte que fit Marthe à Jé-
« sus de sa sœur Magdelaine. Jésus, en l'écoutant s'assied
« à table et Marthe lui sert à boire et à manger. Notre-
« Dame et Lazare sont assis à table, Magdelaine s'est
« assise à terre près de Jésus, et est à noter que on ne
« sert que des poissons et du beure. »

IV. Après grâces, Notre-Dame a un long entretien avec Jésus sur la mort qu'il veut endurer, et essaye de changer sa résolution, mais son fils lui déclare qu'elle est irrévocable.

V. Jésus, pressé par la faim, passe près d'un figuier qui n'a que des feuilles, il le maudit et l'arbre se dessèche aussitôt.

VI. Tandis que Jésus prêche en public, Caïphe l'interrompt et lui fait subir un premier interrogatoire. Caïphe et les pharisiens sortent confondus.

VII. Représentation de l'enfer : Lucifer donne ordre à trois démons d'aller tenter Judas.

VIII. Les démons soufflent à Judas l'esprit de trahison; plein de leurs conseils, il va trouver les juifs et leur promet de leur livrer son maître moyennant salaire.

IX. La Cène de Jésus. — « Icy rompt Jésus ung pain
« par le milieu, et est à noter que tous les apostres se
« chaussent de soliers blancs et se ceignent de baudriers
« et ont ung bourdon au poing : et sur la table n'y a
« point de pain, sinon petites fouaces et des laitues en
« trois plats et mangeront hastivement. »

X. Les tyrans s'assemblent; ils se mettent en route pour chercher Jésus.

XI. Suite de la cène. — « Icy se lève Jésus de table, et les apôtres demeurent assis. »

XII. Jésus se prépare a faire la cène. — « Icy se « dépouille Jésus de sa robe, et demeure en une robe « blanche qui est comme une longue jaquette, et ceint « d'un couvrechef, puis verse de l'eau dans ung bacin. »

JÉSUS.

Je vueil en ce bacin verser
De l'eau pour vous laver à tous les pieds.

SAINT JACQUES.

Sire, que faictes-vous? etc.

(Icy se lièvent tous les apôtres de la table, et se assient de renc sur une longue selle, et ostent leurs souliers, et se mettront tous en l'ordre qu'ils parlent ci-après. Puis se met Jésus à genoux devant saint Pierre pour laver les pieds.)

Saint Pierre proteste à Jésus, qu'il ne souffrira pas qu'il lui lave les pieds : le Seigneur lui répond qu'il faut que cela se fasse ainsi, et lui ordonne d'obéir. Saint Pierre reçoit avec humilité l'honneur que Jésus lui fait. Voici l'ordre dans lequel ils sont assis : Saint Pierre, saint André, Judas, saint Jean, saint Jacques majeur, saint Simon, saint Judes, saint Jacques mineur, saint Matthieu, saint Philippe, saint Barthélemy, saint Thomas. Après que Jésus leur a lavé et essuyé les pieds, il leur commande de se lever.

Jésus donne la sainte communion à ses apôtres, chacun en particulier lui en témoigne sa reconnaissance.

JÉSUS.

Je seray livré ceste nuyt,
Et l'ung de vous qui estes assis

A ceste table, et qui a mis
La main au plat avec moi,
Me trayra.

SAINT JACQUES MAJOR.

Esse point moy ?

SAINT JEHAN.

Et moi aussi ?

SAINT PIERRE.

Ou moy qui suis icy assis ?

SAINT ANDRÉ.

Esse-moy ?

SAINT SIMON.

Suis-je point celui ?

SAINT JUDE.

Esse point moy ?

SAINT THOMAS.

Ou moy aussi ?

JUDAS.

Nunquid ego sum Raby ?
Nesse point moi, maistre ?

JÉSUS.

Tu le dis.

SAINT BARTHÉLEMY.

Esse-moy ?

SAINT JACQUES MINOR.

Ou moi aussi ?

SAINT PHILIPPE.

Ou moy qui suys ici assis ?

(Icy s'incline saint Jehan sur la poitrine de Jésus, et Jésus baille un morceau de pain à Judas.)

JÉSUS.

Judas Scarioth,
Ce que tu fais, fay-le plutost,
Car l'heure approche.

XIII. Judas sent quelques remords; mais les trois démons redoublent d'efforts pour l'affermir dans son entreprise, et Judas prenant son parti, sort pour aller livrer Jésus.

XIV. Jésus se rend au Jardin des Olives; Judas conduit près de lui les satellites de Caïphe, saint Pierre abat l'oreille de Malchus, que Jésus guérit en réprimandant son apôtre.

XV. Pendant que l'on mène Jésus chez Anne, les apostres sont épars çà et là, et font leurs plaintes.

XVI. Saint Jean ne sachant où se réfugier, vient trouver la vierge Marie; il rencontre chez elle Magdelaine et Marthe : après avoir déploré leur malheur, l'apôtre s'en retourne à Jérusalem, où il rencontre saint Pierre.

XVII. Saint Pierre et saint Jean suivent de loin Jésus, que les juifs conduisent devant Anne. Pour se garantir du froid les deux apôtres essayent de pénétrer dans la maison de ce juge : ils y sont admis par la servante. On entend le chant du coq, et saint Pierre renie Jésus-Christ.

XVIII. Saint Pierre et saint Jean suivent Jésus chez Caïphe, où saint Pierre renie encore Jésus-Christ. Cependant Caïphe interroge le Christ, et l'envoie à Pilate.

QUATRIÈME JOURNÉE.

I. Notre-Dame, ne pouvant résister à l'impatience qu'elle a de voir Jésus, dont saint Jean vient de lui apprendre tous les tourmens, part pour l'aller trouver, accompagnée des trois Maries, de Madelaine et de saint Jean.

II. « Icy vient Pilate dedans le prétoire : et est à noter

« qu'il y a, au milieu du jeu, ung parquet tout clos en « carré : et dedans ce parquet il y a une chaire haute « bien parée, et une autre seconde chaire : et en cette « seconde chaire se siet Pilate pour faire le procès de Jé- « sus. Et ne se siet point à la haute chaire, jusqu'à ce « qu'il donne sa sentence contre Jésus pour le crucifier.

« Est à noter que dedans le parquet qui est le prétoire, « il n'y a que Pilate assis en la seconde chaire, et Jésus « devant lui lié, par le corps et les bras, de cordages, et « tous les juifs sont dehors du prétoire assez loin. »

Jésus entre au prétoire et les lances s'inclinent devant lui. Pilate est étonné de ce prodige; les juifs soutiennent que les satellites de ce gouverneur favorisent le parti de Jésus; quelques-uns d'entre eux s'offrent à tenir les lances; par complaisance pour eux, Pilate veut bien encore une fois faire rentrer Jésus et les lances *plient derechef*. Alors, les juifs disent que c'est par un art magique. Pilate procède à l'instruction de l'affaire; convaincu de l'innocence de Jésus, il hésite à le condamner.

III. Judas, pressé de remords, va jeter la bourse qu'il a reçue des juifs au milieu de leur conseil.

IV. Lucifer, craignant que Judas ne lui échappe, envoie à lui une légion d'enfer. Tourmenté par les démons, Judas se pend de désespoir. Lucifer ordonne qu'on lui amène promptement l'ame de ce traître.

(Icy crève Judas par le ventre et ses trippes saillent dehors et l'ame sort. Les diables l'emportent aux enfers.)

V. Jésus paraît devant Hérode, qui, après l'avoir interrogé le renvoie à Pilate.

VI. Lamentations de Notre-Dame et des trois Maries.

VII. Pilate voudrait délivrer Jésus; il met d'un côté

Barabas et de l'autre le Christ, mais le peuple persiste à demander la liberté de Barabas et la mort de Jésus.

Pilate va trouver les princes et les prêtres; il leur dit que, ne pouvant se résoudre à faire mourir Jésus, il va le faire fouetter et ensuite le laisser aller. Pilate appelle les bourreaux, et voyant qu'après avoir frappé de verges la victime, ils commencent à se lasser, il leur dit :

Avant, garçons,
Vous vous rendez;
Reprenez haleine et vertu.

Piqués des reproches de Pilate, les bourreaux déchirent les membres de Jésus-Christ. L'un d'eux imagine de le couronner d'épines, et de lui mettre entre les mains un roseau.

Pilate, voulant enfin rendre Jésus à la liberté, le montre aux juifs en disant :

Ecce homo, vecy l'homme :
Regardez bien, mes seigneurs, comme
Je le vous rends doux et traictable;
Ecce homo, vecy l'homme,
L'homme voire bien misérable.
Ecce homo, véritable,
Ecce homo, raisonnable,
Ecce homo, l'innocent,
Peuple, soyez pitoyable,
Ecce homo, ton semblable :
Regarde où ton pouvoir s'estend.
Ecce homo, qui ne tent
A orgueil, et rien ne prétent
Qui vous puisse porter nuisance;
Ecce homo, qui n'atent
Fort que Dieu soit de vous content.

Les juifs persistent à demander sa mort. Pilate dit qu'il va les satisfaire.

VIII. Tandis que Satan rend compte au roi des enfers des succès de son entreprise; les saints pères, renfermés dans les limbes, prient Dieu de vouloir bien hâter leur rédemption. Dieu leur envoie ses anges pour leur annoncer que son fils va bientôt les délivrer.

IX. Lucifer qui vient d'apprendre (ce qu'il ignorait encore) que Jésus est le Messie, craint que sa mort et sa résurrection ne soient le salut de la terre. Dans sa frayeur il ordonne à Satan d'aller trouver la femme de Pilate, pour qu'elle empêche son mari de prononcer la sentence.

X. Pour obéir à Lucifer, Satan souffle un songe effrayant à Progilla, épouse de Pilate, qui envoie à ce gouverneur un serviteur fidèle, afin de l'engager à sauver Jésus. Pilate, qui ne demande pas mieux, fait de vains efforts pour faire absoudre l'innocent. Forcé de prononcer sa condamnation, il en rejette l'iniquité sur les juifs et s'en lave les mains.

Aporte le pot à laver,
Et le bassin et la touaille [1];
Puis à laver ici me baille,
J'ai grant haste, abrège moi tôst.

(Icy commence à cheminer Jésus portant sa croix sur les épaules, au meilleu des deux larrons, et est à noter qu'une partie des bourreaux et Anne le Cayphe vont devant et derrière, après luy Anne Cayphe, Pilate, les pha-

[1] *Touaille*, nappe.

risiens et scribes, et tout le peuple, et tantôt arrivent le centurion et les femmes.)

Madelaine et ses compagnes pleurent sur la passion de Jésus, et Véronique lui présente le suaire ; Simon porte une partie de la croix, les bourreaux le frappent et Dieu envoie ses anges pour le consoler. Le cortège arrive au Calvaire où l'on crucifie Jésus et les deux larrons.

PREMIÈRE PAROLE DE JÉSUS.

Père, qui tes servans estis,
Et en qui toutes choses sont,
Tu voys de quel gens je suis pris,
Et le dur courage qu'ils ont.
Pardonne-leur s'ils ont mespris,
Car ils ne savent ce qu'ils font.

SECONDE PAROLE DE JÉSUS.

Et certainement je te dis,
Que pour le désir qui en toy voy,
Ceste journée en paradis,
Sera colloqué avec moy.

TIERS MOT DE JÉSUS.

Mulier, ecce filius tuus,
Femme, ayez cueur et patience bonne,
Cessez ce dueil, si de mort suis perçus [1].
Prenez en gré le fils que je vous donne,
Vostre nepveu, qui de vostre personne
Songera bien après mon gref trépas ;
Prenez-la, Jehan, vostre maistre l'ordonne,
Servez-la bien, et ne la laissez pas.

[1] *Perçus*, frappé.

QUARTE PAROLE DE JÉSUS EN CROIX.

Hely, Hely, Lamazabatani,
Deus meus ut quid me dereliquisti?
Mon Dieu, mon père, delassus,
Comme quoy m'as-tu lessé cy?
J'en souffre tant que je n'en puis plus,
Et d'âpre douleur suis transi;
Je ne reconfort de Nulli,
Non plus qu'ung poure homme oublyé.
Reçoy la douleur de celuy
Que tu vois tant humilié.

QUINTE PAROLE DE JÉSUS EN CROIX.

Sitio, j'ai soif désirée,
De Paradis à l'homme rendre,
J'ay soif de ma mort bien curée,
Pour la vie aux pescheurs estendre;
J'ay ma chair pour tous martirée,
Autant qu'elle se peut comprendre, etc.

SIXIÈME PAROLE DE JÉSUS.

Consummatum est, il suffit,
Toute l'Escripture sommée,
Qu'oncques homme de moi escript
Et de ceste heure consommée:
Tantost sera terminée
Ma mort et dure passion,
Et de Dieu mon père acceptée
Pour l'humaine rédemption.

SEPTIÈME PAROLE DE JÉSUS.

En criant plus haut qu'il pourra crier : *In manus.*

O Pater ; in manus tuas
Commendo spiritum meum.
Par la puissance que tu as
Mon père, et par ton digne nom,
Je n'ay plus jour que cestuy non,
Et me pars du règne mondain !
Et au partir, par piteux son,
Mon esprit commande en ta main.

(Icy se fera tremblement de terre, et le voile du temple se rompt par le meilieu, et plusieurs morts tous ensevelis sortiront hors de terre, de plusieurs lieux, et iront de çà et de là.)

XI. Suite du crucifiement de Jésus.

XII. Sépulture de Jésus.

PROLOGUE FINAL.

Puisqu'avons eu temps et espace
De réduire en brief par escript
La passion de Jésus-Christ,
Ayons-en recordacion,
As fin que par compassion,
Puission mériter messouën [1],
Et en la fin gloire, *amen.*

(Cy finist le mystère de la Passion Notre Seigneur Jésus-Christ.)

[1] Désormais.

Pages 266 et 267. — A depuis quatre cents ans une autorité suprême.

Avicenne mourut en 1036, âgé de cinquante-huit ans: son système a dominé généralement pendant six cents ans. Scaliger prétendait qu'on ne pouvait aspirer au titre de médecin sans avoir médité Avicenne (*Scol. prim.*, p. 18.); Mais déjà, du temps de Scaliger, la renommée du médecin persan commençait à s'affaiblir, Léon le traite avec mépris; Manard et Freind ne trouvent dans ses écrits aucune idée qui lui appartienne (Léon, *de Illus. med. et philos. arab.*, p. 270. — *Man. epist.*, IX, 5. — Freind, p. 11, p. 40.) Quelques auteurs espagnols ont même prétendu que le livre intitulé le *Canon* n'était pas d'Avicenne, et que cet ouvrage fameux avait été composé par trente philosohes et médecins (P...., *Essai sur l'Espagne*, vol. 1, p. 259.) Cette opinion a été démentie, et le *Canon* est réellement d'Avicenne, mais on peut dire que ce médecin ne marche presque jamais de lui-même, et a presque toujours pour guide Hippocrate, Galien, Aétius, Aristote ou Rhazès, il a peu d'indications qui lui soient propres, mais il a su établir de l'ordre dans les connaissances des autres, et raisonner leur opinion.

Avicenne et Averroës exercèrent particulièrement une grande influence sur la Faculté de médecine de Montpellier, qui, au XIV^e^ siècle, avait plus d'illustration que celle de Paris. La Faculté de médecine de Montpellier est presqu'aussi ancienne que cette ville. Saint Bernard dit qu'en 1153 Héraclius de Montboisier, archevêque de Lyon, vint pour s'y faire traiter. En 1220 le pape lui donna des règlemens. Jean de Salisbury compare l'école

de Montpellier à celle de Palerme. On peut consulter sur la célébrité de cette école et les grands hommes qu'elle a produits : *Academia Mons-Peliensis descripta* à J. Primerosio Monspel. Oxoniæ, 1631, in-4°. — Jean Riolan, *Curieuses recherches sur l'École de médecine de Montpellier ;* Paris, 1651, in-8°. — Astruc, *Mémoires pour servir à l'Hist. de la Faculté de médecine de Montpellier ;* Paris, 1767, in-4°. — Piganiol, *Description de la France*, t. VI, p. 203.

Page 285. — Favorable au développement des forces de l'homme.

Galien assure, en effet, que le jour du combat on servait de la chair de porc aux athlètes, et qu'ils en étaient plus forts. Juvénal et Pétrone nous apprennent que les Romains, au temps de leur gloire et de leur prospérité, faisaient leurs délices de cette nourriture. Plus tard, et long-temps encore après, elle était de préférence la nourriture de leurs armées (Juvénal, satyr. 11.—Athén., l. IX, ch. 1.—Pline, l. VIII, ch. LI.)

Le porc fut adoré chez quelques peuples, et défendu chez les autres (*Voy.* Antiphan., *Apud Athæn*, l. III, ch. VII et Athen., l. IX, ch. V. — Macrob., l. I, *Saturn.*, ch. VI.—Sext., Pomp., Fest., *de verbor. signif.*—Ælian., l. X, ch. VI, *de Animalib.* — *Levit.*, 11, 3 et 7. — *Deuteron.*, 14, 6 et 8.—*Scabbut*, fol. 100, v° et fol. 129, v°. — Joseph., *Antiq.*, l. XVII, ch. XIII, XIV. — Plutarque, *des Propos de table*, l. IV, quest. 5.)

Le porc fut très-estimé en France, mais on l'exila des tables somptueuses, à mesure que la constitution physique de ses habitans s'affaiblit et s'énerva. La loi salique

s'occupe du larcin des cochons plus que de tout autre délit. (Lex. sal., *de Furt. porcorum.*) On sait que la reine Frédégonde se plaignait qu'on lui eût volé des jambons dans ses celliers. On trouve le legs d'un troupeau de cochons dans le testament de saint Remi. (*Anecdotes Ecclés.*, t. 1, p. 370.) Charlemagne ordonnait à ses régisseurs de nourrir force cochons sur ses domaines. Les grands seigneurs qui vivaient dans leurs manoirs où ils conservaient les mœurs anciennes, consommaient un cochon frais par semaine, et trente cochons salés par an. (Lequienne de la Neufville, *Hist. des Dauphins Viennois*, t. 1, p. 62 et 63.)

Quand le bourreau de Paris allait faire une exécution sur le territoire de quelque monastère, on lui donnait une tête de cochon pour salaire. L'abbaye de Saint-Germain la lui payait annuellement. Il venait le jour de saint Vincent assister à la procession, où il marchait le premier, et après la cérémonie il recevait la tête. (Legrand d'Aussy, *Vie privée des Franç.*, t. v, p. 3113 et suiv.)

Le cochon est sujet à la lèpre : et cette maladie qui se manifeste sous la langue de l'animal, a donné lieu pendant long-temps à des règlemens sanitaires qui, par degrés, sont tombés en désuétude. Il y avait alors des *languayeurs* chargés de visiter la langue des porcs, et qui les marquaient à l'oreille s'ils n'étaient pas sains. (Delamarre, *Traité de la police*, t. II, l. v, tit. XXI, ch. IV.) Il en était de même à Rome (Varro, *de re rusticâ*, l. II, cap. IV.) Les langayeurs furent supprimés par Henri IV, en 1604, puis rétablis en 1605, puis supprimés de nouveau en 1708.

Page 305. — Le roi d'armes cria par trois fois aux entremets *largesse*.

C'était une partie importante du cérémonial observé par les rois d'armes et leurs hérauts que de crier les *largesses* du monarque dans les festins des cours plénières et fêtes solennelles. On trouve, dans le compte de Guillaume Charrier commenté par M. d'Hérouval : « A « Touraine et Pontoise, héraux du roi, la somme de « 41 l. 6 s. en 30 escus d'or à eux donnés par ledit sei- « gneur, au mois de mai 1448, tant pour eux que pour « autres héraux poursuivans, menestrels et trompettes, « pour avoir, le jour de la Pentecoste, audit an, crié « *largesse* devant sa personne, ainsi qu'il est accoutumé. »

Le comte de Matthieu Beauvarlet, receveur général des finances de Languedoc, qui commence au 1er octobre 1452 contient cet article :

« A Pontoise, Berry et Guyenne héraux du roi pour « avoir crié *largesse* au dîner du dit seigneur, le jour et « feste de Toussains, ainsi qu'il est accoutumé de faire. »

Un des hérauts de Henri VI, roi d'Angleterre, à composé un manuscrit sur les devoirs et l'office des hérauts et des poursuivans d'armes; on y lit le passage suivant :

« Après héraulx et poursuivans doivent cognoistre « quand ils sont devers les princes et grands seigneurs, « comme ils doivent crier leurs largesses, lesquelles se « crient aux grans festes : et se dit *la largesse crier* quand « ils sont à disner, quand le segont cours et entremais « sont servis. Et doit le grand maistre d'hostel en une « aumuche ou sachet honorable appeller le roy d'armes,

« mareschal, ou herauld, ou poursuivant le plus notable « en l'absence de herault, et luy dire, vecy que monsei- « gneur ou le prince vous présente. Et devant sa table « doit crier, *largesse, largesse, largesse*, et prendre « garde de quel estat il est, et selon les salutations cy- « dessus escrites, selon l'estat de gouï est celui qui fait « la feste en la manière de la salutation qui lui est deuë, « doit nommer après, largesse de tres, etc., avec les « titres de la seigneurie dont les heraux au devant doi- « vent estre informez, et par prenant garde en cette ma- « niere, à peine peuvent faillir. Et après quand il a crié, « tous heraux et poursuivans doivent crier après luy, « largesse, sans dire autre chose, et en plusieurs lieux, « au long de la salle, ou palais, doit estre fait en telle « maniere que chascun l'ae, etc. Et pour mieux faire en- « tendre cris de largesse, en sera mis deux cy-après, « l'un pour l'empereur, l'autre pour le roy, etc. Largesse « de Ferry le très-haut des haults de tous princes, em- « pereur Auguste, roi des Romains, et duc en Autriche « largesse, largesse, largesse. Et au premier se doit « crier trois fois, et en la fin tous les herauds le doivent « crier et poursuivre tous ensemble seulement, lar- « gesse, etc. largesse, largesse, largesse de Henry par « la grace de Dieu, très-haut et très-chrestien et très- « puissant roy Franc des François et Anglois, seigneur « d'Irlande, largesse, largesse, largesse, etc. »

Page 306. — Vous guérissez d'une terrrible maladie qui s'appelle *les écrouelles.*

Tous les historiens, même les étrangers, ont parlé de cette merveilleuse faculté qu'avaient les rois de France

de guérir, par leur seul attouchement, *le mal des écrouelles*. Guibert, abbé de Nogent, assure avoir vu de ses propres yeux Louis-le-Gros opérer souvent cette guérison [1]. Avant Louis-le-Gros cette vertu privilégiée avait dit-on été exercée par Philippe le premier, et surtout par Robert. On la fait remonter au baptême ou plutôt au sacre de Clovis. Mais rien ne prouve qu'aucun des rois de la première race ait été sacré, et il est permis de croire que cette imposante cérémonie ne fut pratiquée, pour la première fois, que sous Pepin qui ne tenant pas la couronne de sa naissance, invoquait, à l'appui de son usurpation, les garanties les plus propres à la faire sanctionner. Guillaume de Nangis rapporte que saint Louis guérissait très-fréquemment ceux qui souffraient des écrouelles, et le pape Boniface en fait mention dans la bulle de canonisation de ce saint roi.

Charles VIII en guérit plusieurs, non seulement en France, mais à Rome, et le continuateur de Monstrelet rapporte à ce sujet que *ceux des Italiens, voyant ce mystère, en furent presque émerveillés*. François I^er^ en fit autant à Boulogne, en présence du pape, le 15 décembre 1515, et en Espagne, lorsqu'il était prisonnier. Le pouvoir qu'avaient les rois de France, de guérir les écrouelles, a été reconnu même des historiens étrangers. (Léonard du Vair, l. I, ch. II, et l. III, ch. VI. — Valdesius, l. *de Dignitate Regum*, etc. — Le P. Delrio, l. I, *Disq. magic.*, ch. III, IX, IV.)

On croyait aussi, dans le XIV^e^ siècle, que l'aîné de la famille de Châteauroux avait la vertu de guérir des écrouelles, non par son attouchement, mais avec du pain

[1] Guibert, *De pignoribus sanct.*, lib. I, cap. I, p. 331.

bénit, parce qu'il y avait, dans l'étendue de sa seigneurie, une fontaine près de laquelle on a fait reposer autrefois les reliques des trois rois. (Thiers, *Traité des superst.*, t. I, l. VI, ch. IV, p. 510.)

Les historiens Anglais ont réclamé pour leurs rois un semblable privilége, que selon eux, Édouard le confesseur aurait reçu du ciel en montant sur le trône et aurait transmis à ses successeurs. (Rapin Thoyras, tome I, p. 378. — Willehm. Malmesb., lib. II, p. 51. — Jean Bromton, *Chron. col.*, 950, t. I, *Scrip. angl. hist.* — Beckett, *Bibl. angl.*, t. X, p. 99 et 100.)
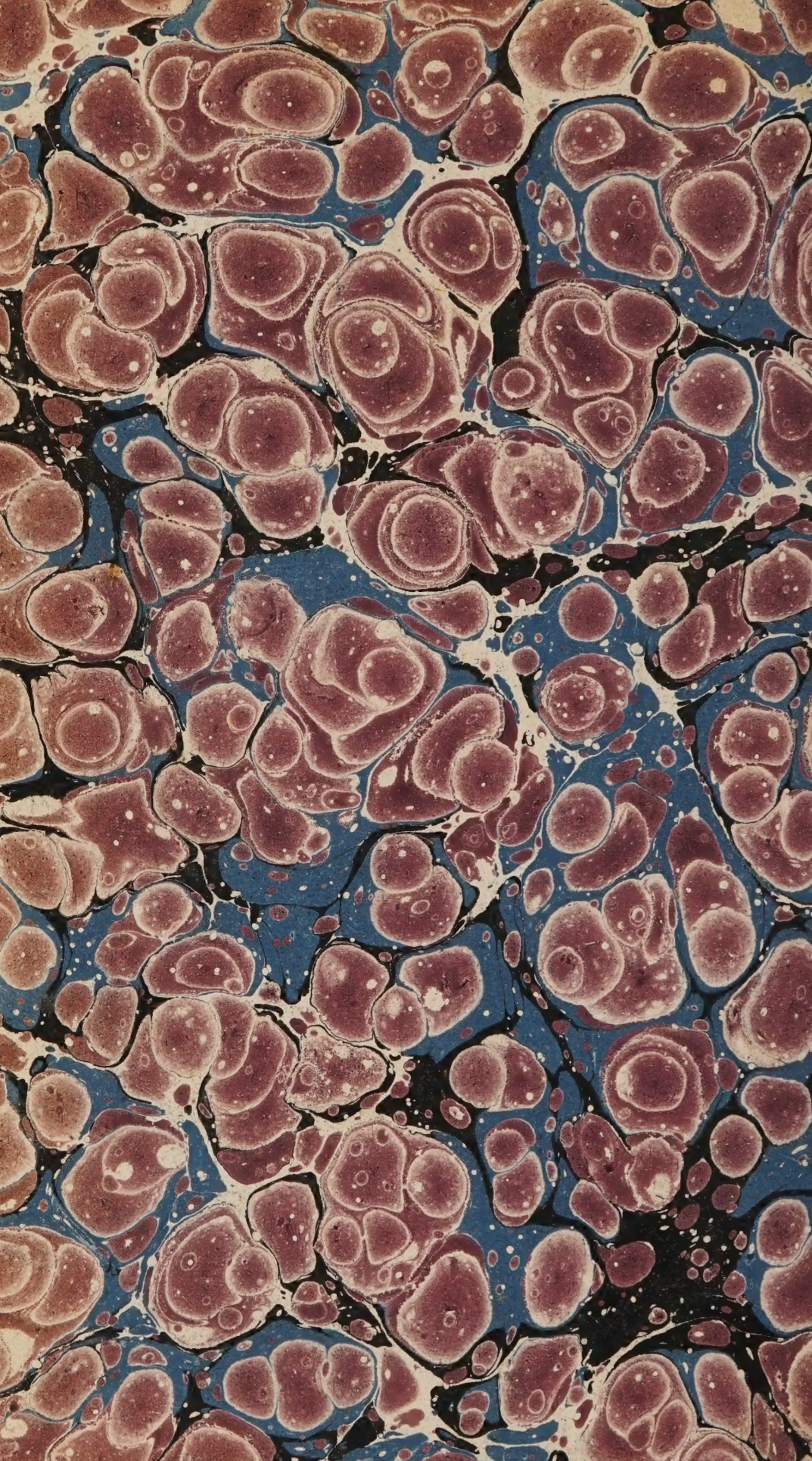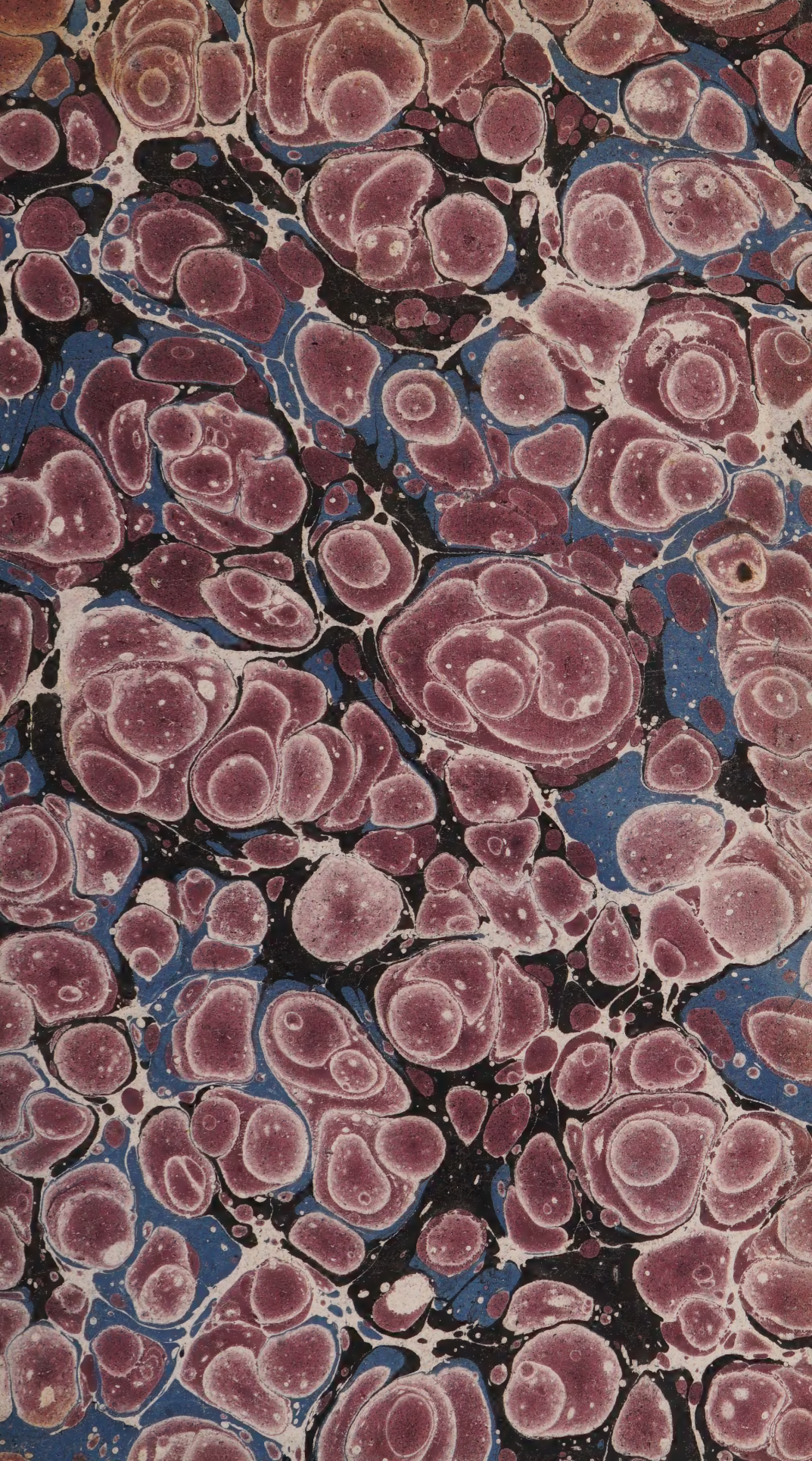
FIN DU QUATRIÈME VOLUME.